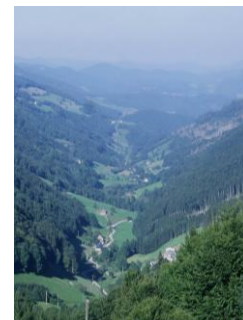


SCoT

de Sélestat et sa région

Rapport de présentation

1. Diagnostic territorial stratégique
2. Etat initial de l'environnement (EIE)



1. Diagnostic territorial stratégique

Document réalisé avec le concours des bureaux d'études :



Sommaire

1 Le territoire du SCoT	15
1.1 Situation géographique.....	15
1.2 Chiffres-clés.....	15
2 Une forte attractivité résidentielle	17
2.1 Une évolution démographique en reprise	19
2.1.1 Un regain de vitalité après trois décennies de stagnation	19
2.1.2 L'évolution récente et les perspectives	19
2.2 Les composantes de l'évolution démographique	21
2.2.1 L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population	23
2.2.2 La population active et les catégories socioprofessionnelles	24
2.2.3 Les migrations résidentielles	28
2.3 Synthèse.....	32
2.4 Besoins et/ou enjeux	32
3 Le logement	33
3.1 La construction de logements	33
3.1.1 Jusqu'en 1999	33
3.1.2 L'évolution récente	37
3.2 La répartition territoriale.....	40
3.2.1 Répartition quantitative et dans le temps	40
3.2.2 Répartition territoriale du type de logements construits entre 1999 et 2006	42
3.3 Les caractéristiques des logements	42
3.4 Le logement social.....	44
3.5 Synthèse / besoins	48
3.6 Besoins répertoriés et/ou enjeux.....	48
3.7 Besoins répertoriés et/ou enjeux en matière d'aménagement du territoire	48
4 Les équipements et services à la population.....	49
4.1 Les équipements petite enfance et jeunesse	49
4.2 L'enseignement	52
4.2.1 Primaire	52
4.2.2 Collèges : effectifs et capacité.....	53
4.2.3 Lycées	53
4.2.4 Enseignement supérieur	54
4.3 Les équipements de santé et pour personnes âgées	56
4.4 Les équipements sportifs et de loisirs	62
4.5 Les équipements culturels.....	64
4.6 Synthèse globale « services et équipements »	66
4.7 Besoins répertoriés et/ou enjeux.....	66
5 L'équipement commercial.....	67
5.1.1 Etat des lieux de l'équipement commercial existant	69

5.1.2	La situation des échanges commerciaux à l'échelle du SCoT.....	72
5.1.3	Synthèse des échanges commerciaux à l'échelle des communautés de communes.....	74
5.2	Synthèse globale « services et équipements ».....	76
5.3	Besoins répertoriés et/ou enjeux.....	76
6	Richesses économiques.....	77
6.1	La structure économique du territoire.....	77
6.1.1	Un territoire fortement marqué par une industrie bien ancrée localement.....	77
6.1.2	La structure d'activité actuelle du territoire est le fruit d'une évolution en deux temps depuis 1962.....	84
6.1.3	Des entreprises locales bien ancrées dans le territoire, des entreprises citoyennes qui investissent.....	89
6.2	Des évolutions récentes contrastées.....	91
6.2.1	La croissance jusqu'au début 2008, la crise qui impacte fortement le territoire entre début 2008 et fin 2009. Une situation stable depuis.....	91
6.2.2	Des évolutions préoccupantes.....	95
6.2.3	Des atouts à valoriser.....	97
6.2.4	Des dysfonctionnements existants ou potentiels à réguler ou à anticiper.....	99
6.3	Perspectives.....	105
6.4	Besoins, enjeux et orientations proposées.....	109
7	L'agriculture.....	111
7.1	Contexte actuel.....	111
7.2	Situation et perspectives.....	116
7.3	Besoins répertoriés et enjeux.....	122
8	Besoins répertoriés et/ou enjeux en matière d'environnement.....	124
9	Mobilité, flux et transports.....	125
9.1	Un territoire devenu attractif.....	125
9.1.1	Position géographique et carrefour d'infrastructures.....	125
9.1.2	L'avènement du TER 200, la belle opportunité territoriale.....	130
9.1.3	Des atouts transport qui se sont (re)construits autour de la gare de Sélestat... ..	131
9.1.4	Un territoire de mobilité.....	136
9.2	Un territoire qui présente des faiblesses.....	141
9.2.1	Un trafic routier inquiétant.....	141
9.2.2	Un réseau de bus à renforcer.....	144
9.2.3	La couverture numérique du territoire.....	145
9.3	Un territoire à enjeux : les besoins répertoriés.....	148
9.3.1	L'enjeu TER 200.....	148
9.3.2	L'enjeu tram-train ou transport en commun cadencé.....	148
9.3.3	L'enjeu TGV pour Sélestat.....	150
9.3.4	L'enjeu gare et quartier gare de Sélestat.....	151
9.3.5	L'enjeu transport en commun.....	152
9.3.6	L'enjeu routier.....	154

9.3.7 L'enjeu fluvial.....	155
9.3.8 L'enjeu pistes cyclables.....	156
10 Analyse de la consommation d'espace dans le SCoT	157
10.1 Occupation du sol en 2008.....	158
10.2 Dynamiques observées.....	162
10.3 Impacts de l'urbanisation sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers	169
10.4 Conclusion.....	177
11 Besoins répertoriés et/ou enjeux en matière d'aménagement du territoire	179

Table des illustrations

FIGURE 1 : LE TERRITOIRE DU SCoT DE SELESTAT ET SA REGION	14
FIGURE 2A : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE 1962 ET 1999	17
FIGURE 3B : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE 1968 ET 2008 ET EN ALSACE	17
FIGURE 4: EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1990 ET 1999.....	18
FIGURE 5 : PROJECTIONS DE POPULATION SCoT ET ALSACE 2000-2030	20
FIGURE 6 : POPULATION DES COMMUNES RECENSEES EN 2004, 2005, ET 2006	20
FIGURE 7 : TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN 1990-1999.....	22
FIGURE 8 : EVOLUTION DUE AU SOLDE NATUREL	22
FIGURE 9 : EVOLUTION DUE AU SOLDE MIGRATOIRE.....	22
FIGURE 10 : INDICE DE VIEILLISSEMENT : PART DES MOINS DE 20 ANS/ PART DES 60 ANS ET PLUS.....	23
FIGURE 11 : POPULATION : PROJECTION DE POPULATION PAR AGE (OMPHALE).....	23
FIGURE 12 : PYRAMIDE DES AGES EN 1999	24
FIGURE 13 : PYRAMIDE DES AGES EN 1999 ET 2025 DANS LE SCoT	24
FIGURE 14 : POPULATION ACTIVE RESIDANTE DANS LE SCoT.....	25
FIGURE 15 : SCoT DE SELESTAT : EMPLOIS OFFERTS DANS LE SCoT.....	25
FIGURE 16 : VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE ET DES EMPLOIS 1990-1999	26
FIGURE 17 : VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE ET DES EMPLOIS 1962-2008	26
FIGURE 18 : POPULATION : CSP EN 1999.....	27
FIGURE 19: POPULATION : CSP EN 2008	27
FIGURE 20 : STRUCTURE PAR AGE DES NOUVEAUX ARRIVANTS	28
FIGURE 21 : PROFIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES	29
FIGURE 22 : STRUCTURE PAR CSP (SOLDE MIGRATOIRE EN NOMBRE D'HABITANTS)	29
FIGURE 23 : SOLDE DES ECHANGES AVEC L'EXTERIEUR DU SCoT EN 1999 ET COMPARAISON AVEC LE SCoT DU PIEMONTE	29
FIGURE 24 : SOLDE DES ECHANGES DANS LE PERIMETRE DU SCoT (1990-1999).....	31
FIGURE 25 : MIGRATIONS RESIDENTIELLES, ARRIVEES SUR SELESTAT	31
FIGURE 26 : MIGRATIONS RESIDENTIELLES, DEPARTS DE SELESTAT.....	31
FIGURE 27 : NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES ANNUELLES SUPPLEMENTAIRES.....	33
FIGURE 28 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DE 1962 A 1999	34
FIGURE 29 : EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE DE LOGEMENTS DE 1968 A 2008.....	34
FIGURE 30 : EVOLUTION COMPAREE EN INDICE DU NOMBRE DE LOGEMENTS DE 1968 A 2008.....	35
FIGURE 31 : TAILLE DES MENAGES DE 1968 A 2008	35
FIGURE 32 : STATUT DES LOGEMENTS.....	36
FIGURE 33 : EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS DE 1991 A 2006.....	37
FIGURE 34 : NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES ANNUELLES SUPPLEMENTAIRES	38
FIGURE 35 : EVOLUTION COMPAREE DU LOGEMENT EN INDIVIDUEL PUR, EN INDIVIDUEL GROUPE ET EN COLLECTIF ..	38
FIGURE 36 : LOGEMENTS CONSTRUITS SUR LA PERIODE 1989-2003	39
FIGURE 37 : LOGEMENTS COMMENCES SUR LA PERIODE 1999-2005 EN % DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES DE 1999	40
FIGURE 38 : TYPES DE LOGEMENTS COMMENCES PAR TERRITOIRES DANS LE SCoT.....	40
FIGURE 39 : REPARTITION DE LA CONSTRUCTION NEUVE SUR LE TERRITOIRE DU SCoT, GLOBALEMENT ET PAR TYPES DE LOGEMENTS.....	41
FIGURE 40 : TAILLE DES LOGEMENTS COMMENCES EN 2006	43
FIGURE 41 : LOGEMENTS HLM EN 1999.....	44
FIGURE 42 : REVENU ANNUEL MOYEN EN EURO PAR FOYER FISCAL EN 2009	47
FIGURE 43 : PROJECTION DE POPULATION DES 0-14 ANS ENTRE 1999-2030	49
FIGURE 44 : LES EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE DANS LE TERRITOIRE DU SCoT	51
FIGURE 45 : NOMBRE DE GARDES D'ENFANTS DANS LE TERRITOIRE DU SCoT.....	51
FIGURE 46 : LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DANS LE TERRITOIRE DU SCoT.....	52
FIGURE 47 : LYCEES ET COLLEGES DANS LE TERRITOIRE DU SCoT EN 2012	54
FIGURE 48 : LES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT DANS LE TERRITOIRE DU SCoT EN 2007	55

SCoT de Sélestat et sa région approuvé le 17 déc. 2013 – Diagnostic stratégique

FIGURE 49 : PROJECTION DE POPULATION DES 60-74 ANS ENTRE 1999 ET 2030	56
FIGURE 50 : PROJECTION DE POPULATION DES + DE 74 ANS ENTRE 1999 ET 2030	57
FIGURE 51 : LES EQUIPEMENTS DE SANTE DANS LE TERRITOIRE DU SCoT EN 2007	59
FIGURE 52 : LES PRATICIENS DE SANTE DANS LE TERRITOIRE DU SCoT EN 2012	60
FIGURE 53 : LES MEDECINS DANS LE TERRITOIRE DU SCoT EN 2012	60
FIGURE 54 : LES EQUIPEMENTS POUR PERSONNES AGES DANS LE TERRITOIRE DU SCoT EN 2007	61
FIGURE 55 : LES EQUIPEMENTS POUR PERSONNES AGES DANS LE TERRITOIRE DU SCoT EN 2012	61
FIGURE 56 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS-LOISIRS DU TERRITOIRE DU SCoT EN 2007.....	62
FIGURE 57 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS-LOISIRS DU TERRITOIRE DU SCoT EN 2012.....	63
FIGURE 58 : LES EQUIPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE DU SCoT EN 2007	65
FIGURE 59 : LES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DU TERRITOIRE DU SCoT	68
FIGURE 60 : EVOLUTION DES COMMERCE DE PLUS DE 300 M ² DEPUIS 2006.....	69
FIGURE 61 : REPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE AU 1 ^{ER} SEMESTRE 2011.....	70
FIGURE 62 : POTENTIEL DE CONSOMMATION DU SCoT PAR DOMAINES D'ACTIVITES	70
FIGURE 63 : PARTS DE MARCHES PAR TYPES DE COMMERCE DANS LE SCoT POUR LE COMMERCE ALIMENTAIRE.....	71
FIGURE 64 : PARTS DE MARCHES PAR TYPES DE COMMERCE DANS LE SCoT POUR LE COMMERCE NON ALIMENTAIRE	71
FIGURE 65 : REPOSE DU TERRITOIRE EN TERMES DE COMMERCE ALIMENTAIRE	72
FIGURE 66 : REPOSE DU TERRITOIRE EN TERMES DE COMMERCE NON ALIMENTAIRE	72
FIGURE 67 : STRUCTURE ECONOMIQUE COMPAREE ENTRE LE SCoT ET D'AUTRES TERRITOIRE ALSACIENS.....	77
FIGURE 68 : STRUCTURE ECONOMIQUE COMPAREE ENTRE LE SCoT ET D'AUTRES TERRITOIRES ALSACIENS EN 2008	78
FIGURE 69 : STRUCTURE D'ACTIVITES COMPAREE PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES DANS LE SCoT EN 2008 AVEC LES DEUX DEPARTEMENTS ET LA REGION	79
FIGURE 70 : STRUCTURE D'ACTIVITES COMPAREE DE L'EMPLOI ENTRE LE SCoT, LES DEUX DEPARTEMENTS ET LA REGION ENTRE 1999 ET 2008	79
FIGURE 71 : STRUCTURE D'ACTIVITES EN % PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES DANS LE SCoT EN 2008.....	81
FIGURE 72 : EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITES EN 1999	83
FIGURE 73 : EVOLUTION COMPAREE DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITES ET PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES ENTRE 1999 ET 2008	85
FIGURE 74 : EVOLUTION COMPAREE DE L'EMPLOI EN INDICE PAR SECTEURS D'ACTIVITES ENTRE 1999 ET 2008 ENTRE LE SCoT, LES DEPARTEMENTS ET LA REGION	86
FIGURE 75 : EVOLUTION DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DU SCoT DE 1962 A 2008.....	86
FIGURE 76 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS POUR 100 ACTIFS ENTRE 1990 ET 1999.....	87
FIGURE 77 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS POUR 100 ACTIFS ENTRE 1962 ET 2008.....	88
FIGURE 78 : EVOLUTION DE LA DIFFERENCE ENTRE POPULATION ACTIVE ET EMPLOI PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES ENTRE 1962 ET 2008	88
FIGURE 79 : TYPES D'ETABLISSEMENTS IMPLANTES DANS LE PERIMETRE DU SCoT	89
FIGURE 80 : TAUX DE DEPENDANCE ET DE CONTROLE DES SALARIES DE L'INDUSTRIE PAR ZONE D'EMPLOI AU 31 DEC 2006.....	90
FIGURE 81 : EVOLUTION DE L'EMPLOI EN INDICE DE 1998 A 2004 PAR ZONE D'EMPLOI.....	91
FIGURE 82 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR ZONE D'EMPLOI DE 2000 A 2012.....	92
FIGURE 83 : EVOLUTION COMPAREE DU CHOMAGE, EMPLOI ET POPULATION ACTIVE DE 1999 A 2008.....	93
FIGURE 84 : TAUX DE CHOMAGE PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES DE 1999 A 2008.....	94
FIGURE 85 : DIFFERENCE ENTRE LES TAUX DE CHOMAGE PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES DE 1999 A 2008....	94
FIGURE 86 : INDICE DE CHOMAGE.....	95
FIGURE 87 : EVOLUTION COMPAREE DE LA POPULATION, DE LA POPULATION ACTIVE ET DE L'EMPLOI ENTRE 1962 ET 2008	96
FIGURE 88 : EVOLUTION COMPAREE DE LA POPULATION, DE LA POPULATION ACTIVE ET DE L'EMPLOI ENTRE 1962 ET 2004	96
FIGURE 89 : PROJECTION DE POPULATION ACTIVE PAR ZONE D'EMPLOI EN ALSACE.....	98
FIGURE 90 : PART DES EMPLOIS METROPOLITAINS DANS L'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL PAR AIRES URBAINES ALSACIENNES EN 1999	100
FIGURE 91 : PART DES NON DIPLOMES DANS LA POPULATION ACTIVE EN 1999	101
FIGURE 92 : UNE DIFFERENCE QUI VA PRESQUE DU SIMPLE AU DOUBLE POUR LES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A BAC+2.....	102

SCoT de Sélestat et sa région approuvé le 17 déc. 2013 – Diagnostic stratégique

FIGURE 93A : PART DES RECRUTEMENTS DIFFICILES PAR ZONE D'EMPLOI EN 2005.....	103
FIGURE 93B : PROJETS DE RECRUTEMENTS PAR BASSIN D'EMPLOI EN 2013.....	103
FIGURE 94 : PROJECTION DE POPULATION COMPAREE ENTRE L'ALSACE ET LE TERRITOIRE DU SCoT ENTRE 2000 ET 2030 – PREVISION INITIALE	105
FIGURE 95 : PROJECTION DE POPULATION COMPAREE ENTRE L'ALSACE ET LE TERRITOIRE DU SCoT ENTRE 2000 ET 2030 –SITUATION REACTUALISEE AVE LE RP 2008	106
FIGURE 96 : EVOLUTION COMPAREE DES CLASSES 20-25 ANS ET 60-65 ANS	107
FIGURE 97 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'AGES1999-2008	108
FIGURE 98 : LES REGIONS AGRICOLES ALSACIENNES	111
FIGURE 99 : LES ORIENTATIONS AGRICOLES DOMINANTES EN ALSACE.....	112
FIGURE 100 : LE MAÏS DANS LE RIED ET LA PLAINE RHENANE	113
FIGURE 101 : LA PRAIRIE DANS LA MONTAGNE ET A MUTTERSOLTZ	114
FIGURE 102 : LE VIGNOBLE DANS LES COLLINES SOUS-VOSGIENNES.....	115
FIGURE 103 : EVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE ENTRE 1979-2010 DANS LE SCoT	118
FIGURE 104 : EVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE ENTRE 1979-2010 PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES.....	118
FIGURE 105 : SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE EN 2010	119
FIGURE 106 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS AGRICOLES DANS LE SCoT 1962-2008	120
FIGURE 107 : EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'AGRICULTURE PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES 1962-2008 ...	120
FIGURE 108 : EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES DE TRAVAIL ANNUEL ENTRE 2000-2010	121
FIGURE 109 : PRODUCTION BRUTE STANDARD PAR EXPLOITATION EN 2010	121
FIGURE 110 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION BRUTE STANDARD PAR EXPLOITATION ENTRE 2000-2010.....	122
FIGURE 111 : INFRASTRUCTURES ROUTIERES MAJEURES DE L'ALSACE.....	125
FIGURE 112 : LES INFRASTRUCTURES MAJEURES DE TRANSPORTS POUR LE TERRITOIRE DE SCoT	126
FIGURE 113 : LES INFRASTRUCTURES MAJEURES DE TRANSPORTS POUR LE TERRITOIRE DE SCoT – RESEAU ALSACE CONNEXIA 2007	127
FIGURE 114 : ISOCHRONE AU DEPART DE STRASBOURG EN HEURE DE POINTE	128
FIGURE 115 : SCHEMA D'ORGANISATION DU BASSIN RD1083-RD468	129
FIGURE 116 : RESEAU TER ALSACE.....	130
FIGURE 117 : LES LIGNES REGULIERES PAR AUTOCAR DANS LE BAS-RHIN (RESEAU 67) EN 2012	133
FIGURE 118 : LES LIGNES REGULIERES PAR AUTOCAR DANS LE TERRITOIRE DU SCoT DE SELESTAT (ZOOM) EN 2012	134
FIGURE 119 : PLAN DU RESEAU TIS EN 2012	134
FIGURE 120 : CARTE DE SYNTHESE DES ATOUTS TRANSPORTS DU TERRITOIRE DU SCoT.....	135
FIGURE 121 : CARTE DE SYNTHESE DES ATOUTS TRANSPORTS DU TERRITOIRE DU SCoT (ZOOM)	135
FIGURE 122 : MIGRATIONS PENDULAIRES 1999.....	136
FIGURE 123 : MIGRATIONS PENDULAIRE VERS LA CUS.....	138
FIGURE 124 : MIGRATIONS PENDULAIRE VERS LE BAS-RHIN HORS CUS.....	138
FIGURE 125 : MIGRATIONS PENDULAIRE VERS LE HAUT-RHIN HORS AGGLOMERATION DE COLMAR	139
FIGURE 126 : MIGRATIONS PENDULAIRE VERS SELESTAT.....	139
FIGURE 127 : MIGRATIONS PENDULAIRE VERS SELESTAT.....	140
FIGURE 128 : MIGRATIONS PENDULAIRE VERS L'ALLEMAGNE	140
FIGURE 129 : ORGANISATION DE L'ESPACE PAR LES MIGRATIONS PENDULAIRES EN 1999	141
FIGURE 130 : CARTE DU TRAFIC ROUTIER EN 2006	142
FIGURE 131 : VARIATION 1999-2005 DU TRAFIC ROUTIER EN %.....	142
FIGURE 132 : ACCIDENTOLOGIE EN 2006	143
FIGURE 133 : RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DYNAMIQUE DE PEUPLEMENT 1999 - 2006.....	144
FIGURE 134 : PART DES MOINS DE 20 ANS ET DES PLUS DE 65 ANS	145
FIGURE 135 : TAUX D'ELIGIBILITE A L'ADSL ET A L'OFFRE TRIPLE PLAY FRANCE TELECOM	145
FIGURE 136 : PRINCIPAUX RESEAUX CABLES SUR L'ALSACE	146
FIGURE 137 : RESEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE SUR L'ALSACE	147
FIGURE 138 : L'ENJEU TRAM-TRAIN POUR LE TERRITOIRE DU SCoT	149
FIGURE 139 : RESEAU LGV EUROPEEN	150
FIGURE 140 : ACCESSIBILITE DE LA GARE DE SELESTAT.....	151
FIGURE 141 : L'ENJEU TRANSPORTS EN COMMUN POUR LE TERRITOIRE DU SCoT A MOYEN-LONG TERMES.....	153

FIGURE 142 : LE PROJET DE CONTOURNEMENT DE CHATENOIS ET D'AMELIORATION DE LA RN59.....	155
FIGURE 143 : L'ENJEU DU TOURISME FLUVIAL POUR LE SCoT.....	156
FIGURE 144 : OCCUPATION DU SOL DANS LE SCoT DE SELESTAT ET SA REGION EN 2008.....	158
FIGURE 145 : DENSITE MARGINALE PAR SCoT POUR LES PERIODES 1976-2002 ET 2002-2007	165
FIGURE 146 : DENSITE MARGINALE PAR SCoT - EVOLUTION 1976-2002 ET 2002-2007 (FACTEUR MULTIPLICATEUR)	165
FIGURE 147 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE EN ZA PAR SCoT ENTRE 1976-2002 ET 2002-2007	168
FIGURE 148 : SYNTHESE DES MUTATIONS OBSERVEES EN TERMES DE CONSOMMATION FONCIERE DANS LE SCoT DE SELESTAT ET SA REGION D'APRES LA BDOCS ENTRE 2000 ET 2008 EN COMPARAISON AVEC LA MOYENNE REGIONALE OBSERVEE	172

Le présent document prend en compte un ensemble de remarques, observations, propositions effectuées depuis le 18 décembre 2012, date d'arrêt du SCoT de Sélestat et sa région.

Ces remarques, observations, propositions ont été effectuées, soit par les personnes publiques associées lors de leur consultation officielle, soit lors de l'enquête publique.

Elles ont fait l'objet, pour un certain nombre d'entre elles, d'une décision de prise en compte par le syndicat mixte. Les différentes pièces constitutives du dossier d'élaboration du SCoT ont donc été modifiées ou complétées en conséquence avant approbation de la procédure.

Introduction

Le périmètre du SCoT de Sélestat et sa région dispose de quatre caractéristiques qui en font un territoire à part dans le paysage alsacien :

- Son environnement naturel et urbain, **véritable concentré d'Alsace**, et particulièrement apprécié par ses habitants et les entreprises pour qui il constitue aussi bien un atout, qu'une carte de visite appréciée et appréciable,
- Son dynamisme démographique actuel, l'un des plus forts de toute l'Alsace.
- Sa position centrale en Alsace et dans le bassin rhénan supérieur et son accessibilité multimodale.
- Sa base économique industrielle « citoyenne ».

Ces caractéristiques associées à des recompositions économiques et sociales aux différentes échelles locales, régionales, nationales, européennes et mondiales se sont combinées pour impacter le territoire du SCoT.

Au cœur de l'Alsace, doté d'une bonne accessibilité, le territoire du SCoT n'est pas le plus mal placé pour affronter une concurrence qui se joue aujourd'hui à des échelles qui vont de la région au monde. De fait, à l'échelle du territoire du SCoT, les évolutions de la population et de l'emploi sont le fruit de dynamiques spécifiques.

- **Un territoire démographiquement stable de 1962 à 1990 au sein d'une Alsace en croissance**

La population du périmètre est restée quasiment stable de 1962 à 1990 (61 387 habitants en 1962, 61 938 en 1990) (soit juste un plus **de 25 habitants supplémentaires par an** sur la période, sous l'effet d'un excédent du solde naturel qui compense à peine un déficit migratoire). Dans le même temps, la population comptait 1 866 actifs de plus et le parc de résidences principales s'accroissait de 3 665 logements (soit 131 logements supplémentaires par an et 6,7 logements supplémentaires par habitant supplémentaire). Cette stabilité globale masque de grands contrastes internes. La population n'a pratiquement pas cessé de croître dans le canton de Villé, dans la communauté de communes de Sélestat et dans l'ancienne communauté de communes du Grand Ried. Elle a fortement chuté dans le Val d'Argent jusqu'en 1990. Elle a très fortement chuté dans l'ancienne communauté de communes de Marckolsheim jusqu'en 1975 sous l'effet de la fermeture de la cité EDF édiflée dans le cadre de la construction de la centrale hydraulique de Marckolsheim dans les années 60. Elle en regagne de façon constante depuis.

- **Un territoire économiquement affecté de 1962 à 1975, mais en développement depuis 1975 au sein d'une Alsace en croissance. Le périmètre du SCoT se « résidentialise »**

Après avoir chuté fortement de 1962 à 1975, l'emploi augmente à nouveau depuis 1975. Ma sa croissance est le fruit d'une évolution très contrastée entre ses différentes sous parties : les vallées vosgiennes, le piémont, l'agglomération de Sélestat, le Ried et les bords du Rhin et entre les différents secteurs d'activité.

Sur l'ensemble de la période qui va de 1968 à 1999, donc en 28 ans, 77 emplois au lieu de travail ont disparu, alors que la population active totale augmentait de 3 686 personnes, ce qui traduit un paradoxe important. A travers la stabilité de la population et de l'emploi, l'augmentation de la population active traduit un l'amorce d'un phénomène de résidentialisation du territoire. Le périmètre du SCoT de Sélestat et de sa région entame sa transformation en zone « dortoir » pour les grands bassins d'emploi voisins.

Les recompositions économiques et sociales s'opèrent aussi bien au niveau géographique qu'au niveau sectoriel et ont provoqué des déséquilibres auxquels il convient de remédier.

La tendance marquée à la métropolisation de l'économie européenne et de ses espaces ne favorise en théorie cependant pas le territoire du SCoT. La tendance à la désindustrialisation du territoire alsacien et national non plus. Entouré de trois métropoles de grande taille dont le cadre de vie est d'excellente qualité : Strasbourg, Colmar et Fribourg, il est soumis à une très forte concurrence. Ces agglomérations concentrent les emplois métropolitains tout en « externalisant » leurs anciennes fonctions industrielles dans d'autres territoires. En Alsace ces fonctions industrielles connaissent un tassement très perceptible depuis le début des années 2000.

Cette situation a trois conséquences :

- le tissu d'activité très industriel du territoire du SCoT est plus exposé à la concurrence que celui de ses métropoles voisines ;
- les métropoles voisines exercent une forte concurrence sur certains créneaux à forte valeur ajoutée de l'économie résidentielle et métropolitaine ;
- le territoire du SCoT doit se positionner sur des créneaux économiques complémentaires.

Malgré ces handicaps, le territoire s'est développé. Il a donc d'autres atouts dont il joue et dont il peut jouer pour son avenir, celui de l'Alsace et du Rhin supérieur.

Sur ces bases, on peut imaginer un « modèle » de développement qui repose sur une série d'atouts complémentaires à ceux des espaces voisins. Ce modèle s'appuie sur six atouts : des entreprises industrielles citoyennes, un cadre de vie varié et d'une qualité exceptionnelle, une position centrale en Alsace et dans le Rhin supérieur, une accessibilité multimodale de qualité bien que perfectible, un pôle de services et un patrimoine naturel, architectural, culturel et urbain de grande qualité...bien que méconnu et inexploité.

Le SCoT doit veiller à permettre leur valorisation optimale et à les mettre en cohérence conformément à son objectif.

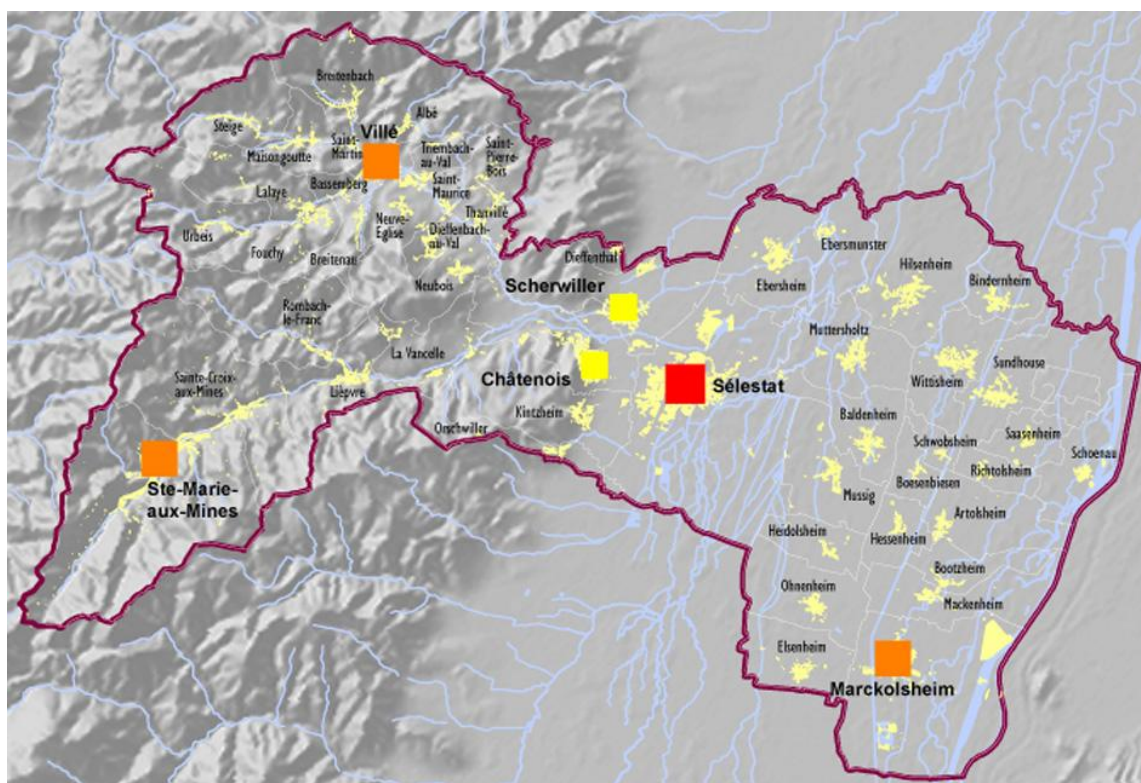
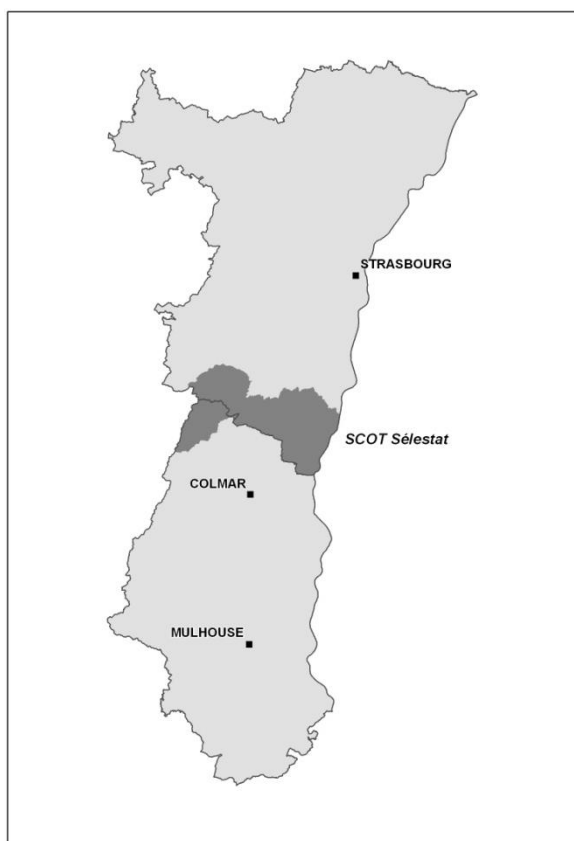
De nombreux enjeux ont été mis en évidence, **le territoire va devoir les aborder dans l'objectif de reconquérir ses équilibres initiaux** tout en cherchant à améliorer chacun des facteurs de son développement. Si on voulait privilégier exclusivement une partie seulement de ces facteurs, on s'éloignera forcément des autres, ce qui compte tenu des enjeux repérés sera préjudiciable à l'avenir du territoire. Dans ce sens, l'économie se développera si on améliore aussi le cadre de vie, tout comme la vie sociale.

En termes de stratégie, on doit noter un facteur capital. En raison des mutations économiques et démographiques, les éléments les plus stratégiques du développement vont changer dans les années avenir. Il va falloir faire évoluer la stratégie de développement en conséquence au moment où il le faudra.

La plupart des données indiquées dans ce document datent du démarrage des études diagnostic en 2007. Elles ont été actualisées dans la mesure du possible.

Les données socio-économiques ont été élaborées et analysées au travers d'un partenariat spécifique avec l'Insee pour la période 1999-2005.

Figure 1 : Le territoire du SCoT de Sélestat et sa région



Sources : BD Topo Pays © IGN France 2008 ; Conférence du Rhin Supérieur © TELE ATLAS 2007
Réalisation : ADAUHR

1 Le territoire du SCoT

1.1 Situation géographique

Au centre de l'Alsace, le territoire du SCoT de Sélestat et sa région, aux paysages diversifiés, s'étend des Vosges à la frontière allemande. Des sommets vosgiens au Rhin, la différence d'altitude atteint 1 000 mètres.

Situé aux limites des aires urbaines de Strasbourg et Colmar, il couvre la partie Sud du Bas-Rhin et le Val d'Argent dans le Haut-Rhin.

1.2 Chiffres-clés

Les chiffres-clés du territoire en 2008 sont :

- Le territoire a une superficie de 558 Km².
- La population en 2008 est de 74 820 habitants (67 000 habitants en 1999)
- La densité est de 134 habitants au km² en 2008 (120 habitants/km² en 1999) avec un peuplement plus dense dans la partie médiane (215 en 2008, 190 habitants/km² en 1999), soit 4,1 % de la population régionale en 2008 sur 7 % de sa superficie
- Le territoire compte 34 000 logements dont 30 000 résidences principales, en 2008 (en 1999 : 29 000 logements dont 25 500 résidences principales).
- En 2008, huit villes ont plus de 2 000 habitants : Sélestat (19 300), Ste-Marie-aux-Mines (5 500), Marckolsheim (4 300), Châtenois (4 100), Scherwiller (3 100), Hilsenheim (2 500) Ste-Croix-aux-Mines (2 100), Wittisheim (2 000), et deux villes, Ebersheim (1997) et Muttersholtz (1 900) en sont très proches.
- En 1999, vingt villages comptaient de moins de 500 habitants dont neuf dans le canton de Villé. En 2008 il n'y en a plus que quinze dont sept dans le canton de Villé.
- Le périmètre comptait 5 communautés de communes jusqu'en 2011. Le schéma départemental de l'intercommunalité du Bas-Rhin a entériné en décembre 2011 la fusion des communautés de communes du Grand Ried et de Marckolsheim et environs. A compter du 1^{er} janvier 2012, le territoire du SCoT de Sélestat et sa région compte 4 communautés de communes, dont celle du Ried de Marckolsheim

SCoT de Sélestat et sa région approuvé le 17 déc. 2013 – Diagnostic stratégique

Tableau 1a : population et emplois des communautés de communes 1999

Communauté de communes	Nombre de communes	Population 1999		Emploi 1999		Evolution 1990-1999	
		Nombre d'habitants	Poids dans le SCoT	Nombre d'emplois	Poids dans le SCoT	Population	Emploi
CC de Marckolsheim et Environs	8	7 667	11%	2 278	10%	10%	13%
CC du Grand Ried	9	7 458	11%	1 499	6%	10%	-2%
CC de Sélestat et Environs	12	31 809	47%	13 900	58%	10%	8%
CC du Canton de Villé	18	9 768	15%	2 608	11%	7%	27%
CC du Val d'Argent	4	10 303	15%	3 614	15%	3%	-1%
SCoT Sélestat et sa région	51	67 005	100%	23 899	100%	8%	8%

Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Tableau 1b : population et emplois des communautés de communes 1999

Communauté de communes	Nombre communes	Population 1999	Poids dans le SCoT 99	Population 2008	Poids dans le SCoT 08	Emplois 1999	Poids dans le SCoT 99	Emplois 2008	Poids dans le SCoT 08
CC Rhin Ried	17	15 128	22,58	18 067	24,15	4 033	16,95	4 378	15,74
CC Sélestat et environs	12	31 799	47,47	35 798	47,85	13 535	56,90	16 751	60,23
Cc canton de Villé	18	9 763	14,57	10 710	14,31	2 685	11,29	2 640	9,49
CC Val d'Argent	4	10 303	15,38	10 245	13,69	3 535	14,86	4 044	14,54
TOTAL	51	66 993	100,00	74 820	100,00	23 788	100,00	27 813	100,00

Communauté de communes	Evolution population 1999 2008	en %	Evolution emploi 1999 2008	en %
CC Rhin Ried	2 939	19,43	345	8,55
CC Sélestat et environs	3 999	12,58	3 216	23,76
Cc canton de Villé	947	9,70	- 45	-1,68
CC Val d'Argent	- 58	-0,56	509	14,40
TOTAL	7 827	11,68	4 025	16,92

Sources : Insee-RP – recensement 2008

2 Une forte attractivité résidentielle

Figure 2a : Evolution de la population par communauté de communes entre 1962 et 1999

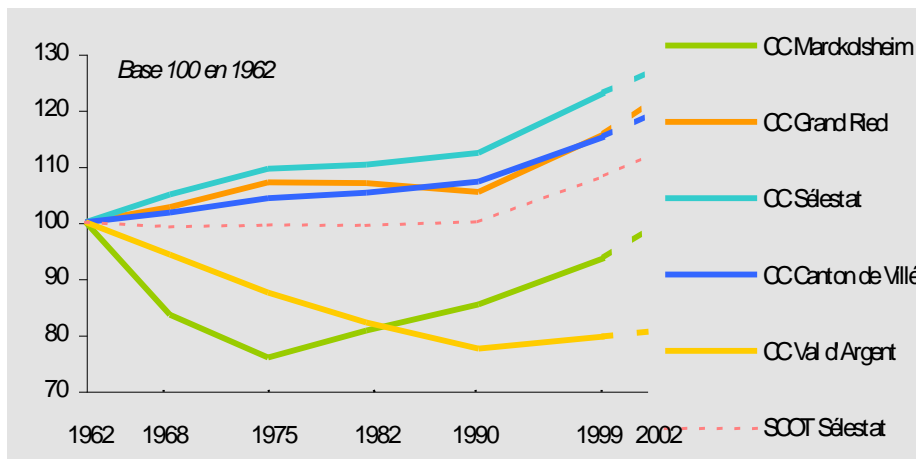
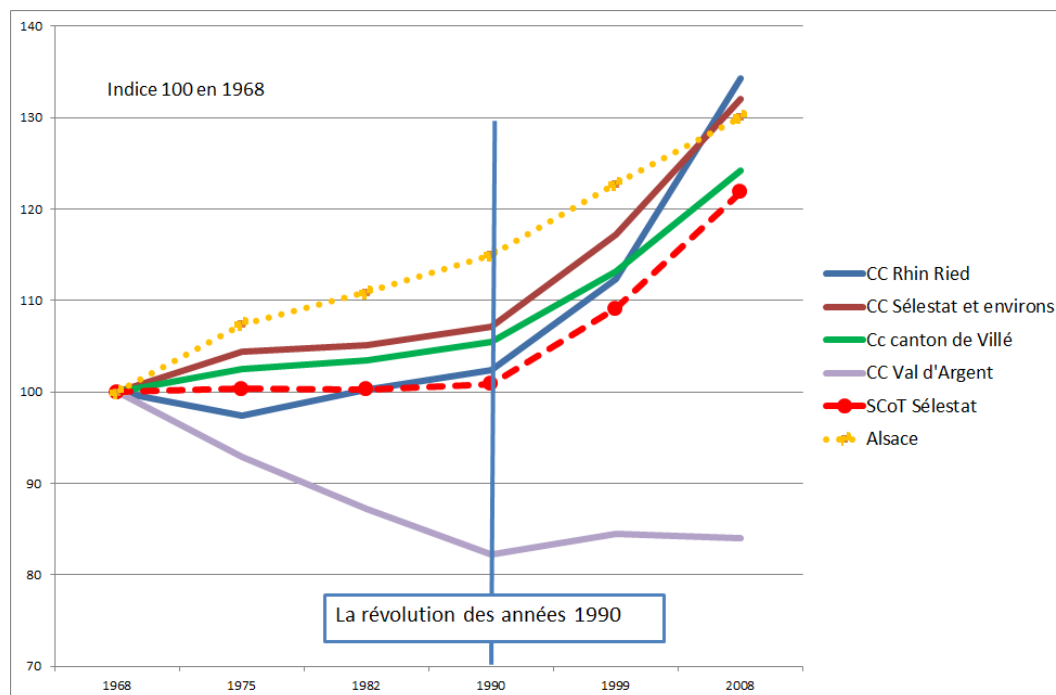
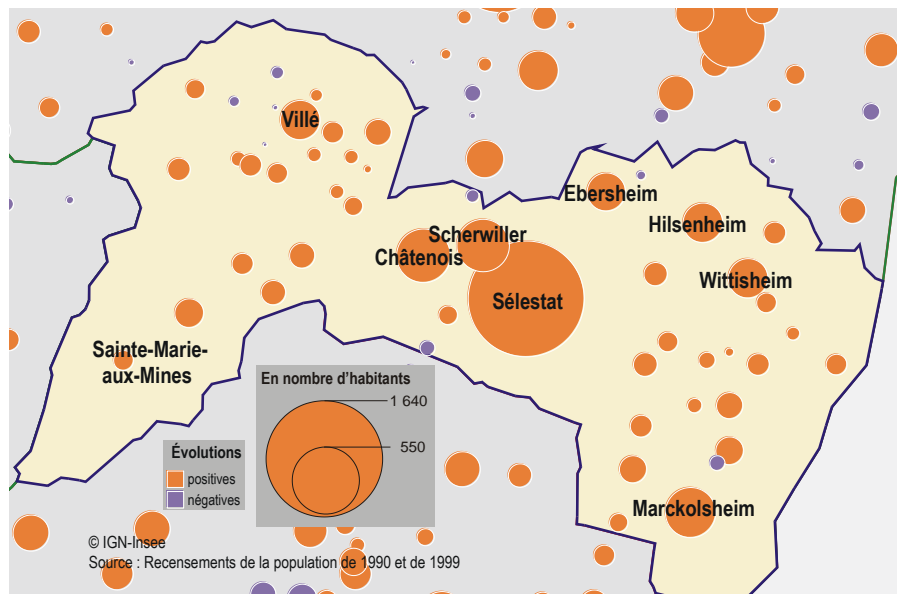


Figure 3b : Evolution de la population par communauté de communes entre 1968 et 2008 et en Alsace



Sources : Insee-RP – recensement 2008

Figure 4: Evolution de la population entre 1990 et 1999



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

2.1 Une évolution démographique en reprise

2.1.1 Un regain de vitalité après trois décennies de stagnation

Sur toute la période 1962-1990, le territoire du SCoT de Sélestat et sa région est resté en retrait de la dynamique démographique régionale, alors que la population augmentait fortement dans les territoires bas-rhinois voisins.

Localement la chute de population dans le secteur de Marckolsheim entre 1962 et 1975 trouve son explication dans la fermeture de la cité EDF qui abritait près de 3 000 personnes. Celle, plus étalée, du Val d'Argent jusqu'en 1990 est liée à la disparition progressive du tissu industriel textile de la vallée.

Depuis 1990, la population du périmètre augmente à un rythme supérieur à la moyenne régionale (+ 1,17 % par an contre + 0,742 % dans le Bas-Rhin entre 1990 et 2008).

Toutes les communautés de communes du SCoT bénéficient de ce regain de vitalité. L'évolution est cependant plus soutenue dans la partie centrale et à l'Est du territoire.

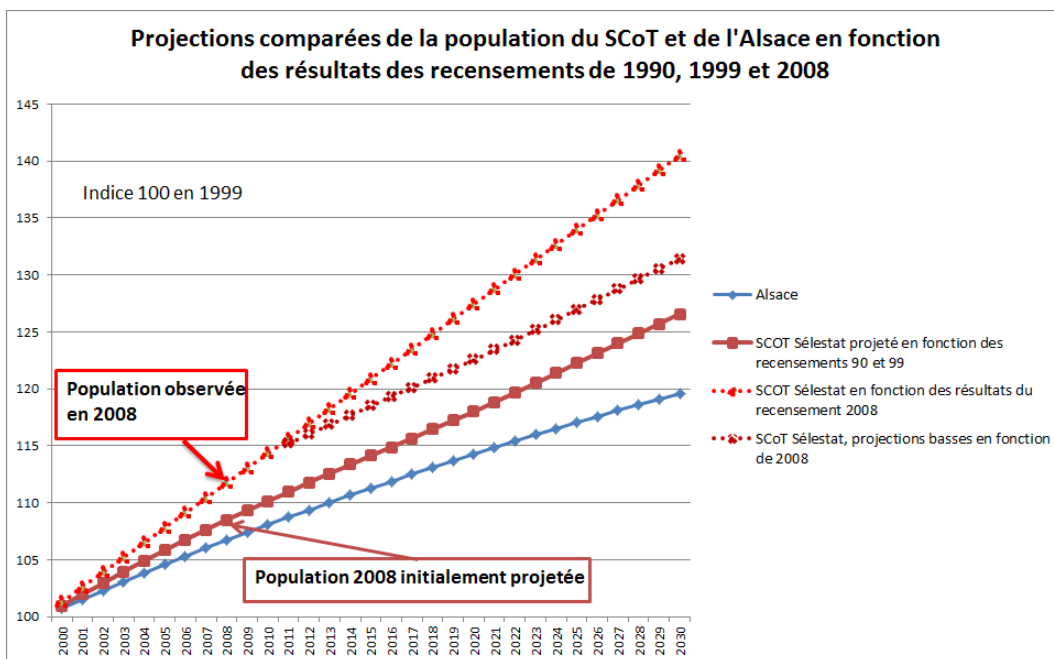
Un gain total de 13 000 habitants a été observé en 18 ans : toutes les communes sauf Sainte-Marie-aux-Mines (stable) enregistrent une hausse substantielle de leur population sur la période 1990-2008.

2.1.2 L'évolution récente et les perspectives

Les projections initiales de l'INSEE établies en 2007 sur la base des recensements antérieurs et du modèle « Omphale » évaluait la population du périmètre à 72 600 habitants pour 2008 et à 84 700 habitants pour 2030.

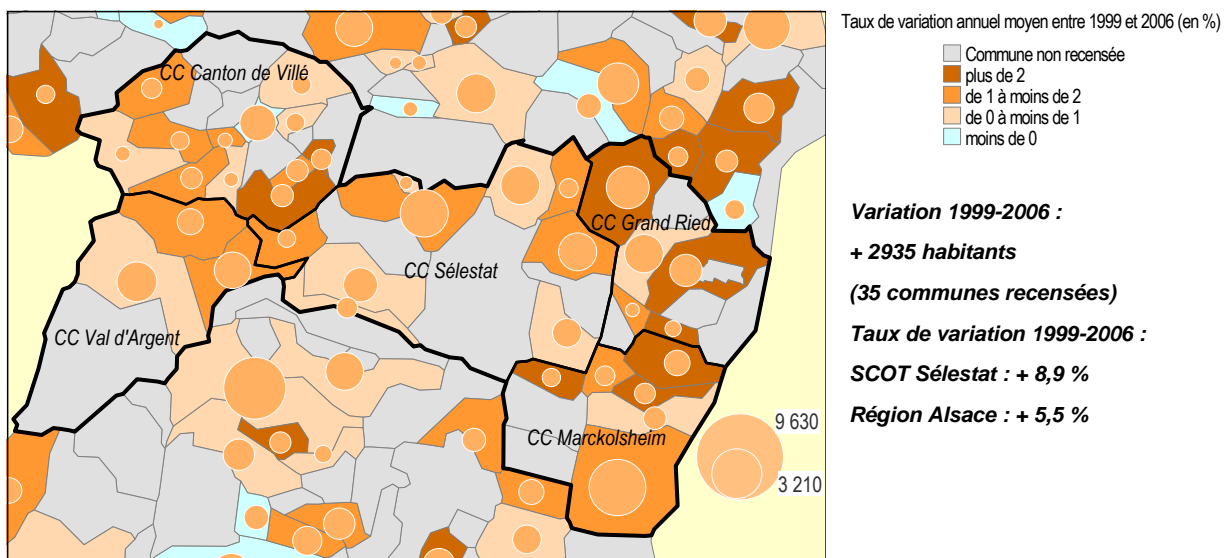
La population recensée en 2008 atteint déjà 74 800 habitants (+2 200 habitants par rapport au modèle Omphale). Le prolongement des tendances observées entre 1990 à 2008 aboutit à une population d'environ 90 800 habitants en 2030 (contre 84 700 dans le modèle initial), le prolongement des tendances observées entre 1999 et 2008 aboutissent à un chiffre de 94 500 habitants.

Figure 5 : Projections de population SCoT et Alsace 2000-2030



Sources : Insee-RGP – recensement 2008 et étude spécifique pour le SM du SCoT de Sélestat

Figure 6 : Population des communes recensées en 2004, 2005, et 2006



Sources : Insee-RP

2.2 Les composantes de l'évolution démographique

L'analyse des composantes de l'évolution démographique depuis 1962 montre que jusqu'en 1990, l'excédent du solde naturel (davantage de naissances que de décès) quoiqu'en diminution, a permis tout juste de compenser le déficit migratoire, c'est-à-dire les départs de population plus nombreux que les arrivées.

La reprise démographique amorcée en 1990 s'explique par une inversion du solde migratoire qui devient largement positif avec un gain de plus de 3 200 personnes, le solde naturel augmentant lui aussi (+ 1 800).

La communauté de communes de Sélestat est la seule où solde naturel et apport migratoire contribuent dans les mêmes proportions à l'essor démographique observé sur la dernière décennie. Sur le reste du territoire, l'apport migratoire en est le principal moteur, voire le seul, dans le Val d'Argent et le Val de Villé.

Enfin il est à noter que les villes et les bourgs-centres (Sélestat, Marckolsheim, Ste-Marie-aux-Mines et Villé plus récemment) ont connu une augmentation moins forte en proportion que leur périphérie, traduisant un phénomène de périurbanisation à petite échelle.

Figure 7 : Taux de variation annuel moyen 1990-1999



Figure 8 : Evolution due au solde naturel 1990-1999

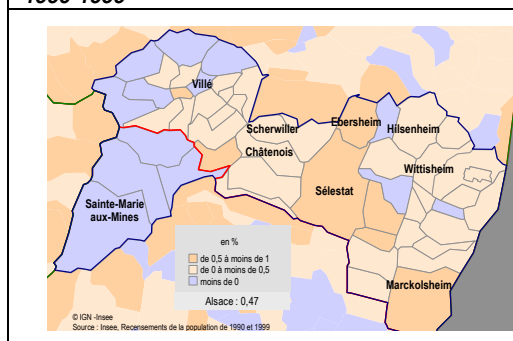
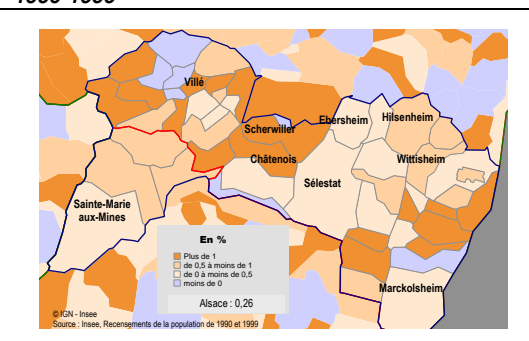


Figure 9 : Evolution due au solde migratoire 1990-1999



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

2.2.1 L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population

L'indice de vieillissement de la population (rapport entre les moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus) est passé de 1,6 en 1975 à 1,23 en 1999 et reste inférieur à celui de la région, quoique s'en rapprochant.

Ce vieillissement de la population, qu'on peut constater dans tous les pays occidentaux, est essentiellement dû à l'allongement de la durée de vie.

Il sera encore plus perceptible dans les années à venir, lorsque la génération du « baby-boom » des années cinquante et soixante arrivera à la retraite.

Les projections de population réalisées par l'INSEE à l'échéance 2025 prévoyaient une augmentation de 15 000 habitants durant cette période, avec un indice de vieillissement inférieur à 1 à partir de 2016 environ.

Outre la part plus importante des plus de 60 ans, l'étude de la pyramide des âges en 1999 permet de constater, par rapport aux chiffres régionaux d'une part, un déficit de jeunes de 20 à 28 ans et d'autre part un léger excédent des moins de 20 ans et de la tranche des 30-40 ans. C'est le résultat d'un mouvement migratoire : départs de jeunes, étudiants en majorité, et arrivées de couples avec enfants.

Les résultats des derniers recensements de 2008 et 2009 montrent une progression beaucoup plus importante que prévue des populations âgées de 0 à 15 ans, alors que les populations âgées de plus de 60 ans sont conformes aux projections initiales. Le territoire sera à l'évidence « plus jeune » que prévu à l'horizon 2030.

Figure 10 : Indice de vieillissement : part des moins de 20 ans/ part des 60 ans et plus

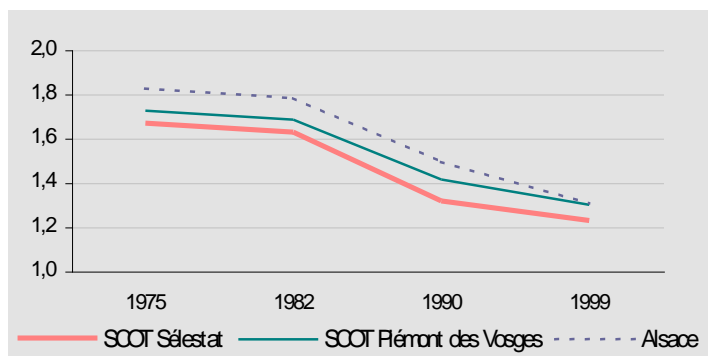
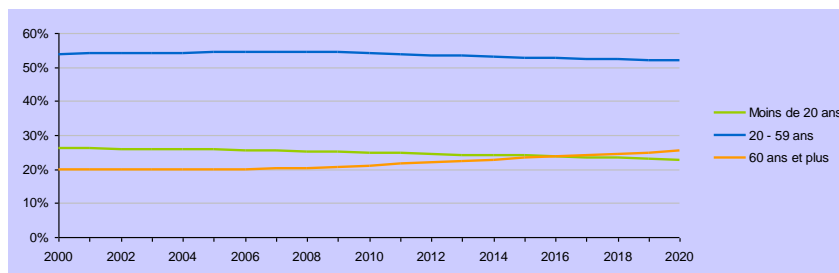


Figure 11 : Population : projection de population par âge (Omphale)



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Figure 12 : Pyramide des âges en 1999

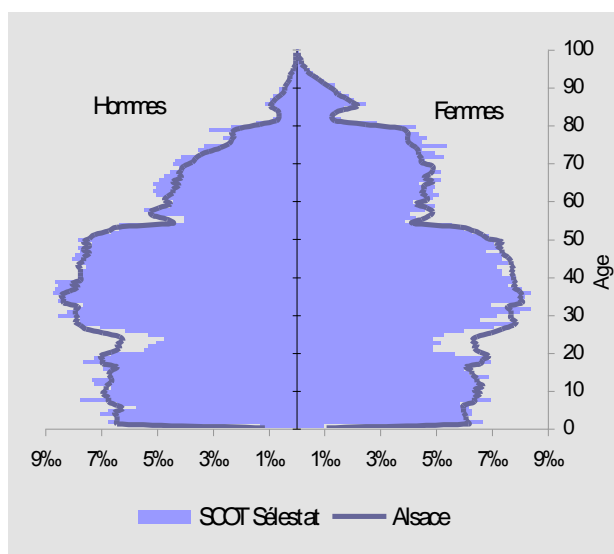
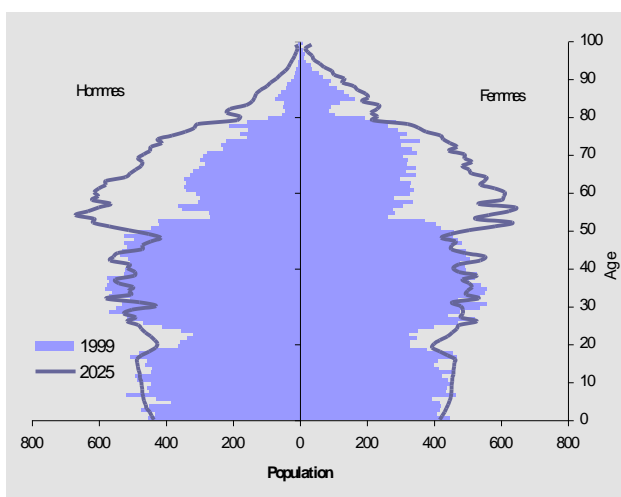


Figure 13 : Pyramide des âges en 1999 et 2025 dans le SCoT



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

2.2.2 La population active et les catégories socioprofessionnelles

La population active du SCoT est en constante augmentation depuis 1975 (+13 400 actifs) et cette augmentation est plus élevée que celle de la population totale (+13 200 habitants). Dans le même temps, le nombre d'emplois au lieu de travail n'a augmenté que de 7 600 emplois. Il s'en suit une dépendance économique de plus en plus importante vis à vis de l'extérieur, l'écart entre le nombre d'actifs résidents et les emplois offerts dans le périmètre continuant à se creuser.

Il n'y a plus que 75 emplois pour 100 actifs dans le périmètre du SCoT en 2008 contre 79 en 1990 et 92 en 1962.

En 1999, plus du tiers des actifs résidants ayant un emploi travaillaient hors du périmètre du SCoT et cette proportion atteignait 51 % parmi les nouveaux résidants arrivés depuis 1990.

Le nombre d'actifs résidants travaillant dans une commune du SCoT a même légèrement régressé (-100) alors que ceux travaillant à l'extérieur du périmètre sont passés de 7 000 à 10 200. A l'inverse, 1 900 actifs non-résidants supplémentaires travaillent dans le périmètre, soit davantage que le nombre net d'emplois créés dans le périmètre durant la même période.

L'analyse de la composition socioprofessionnelle de la population, comparativement aux territoires voisins, montre la persistance d'une population composée majoritairement d'ouvriers. Les cadres, employés, artisans, commerçants, chefs d'entreprises et professions intermédiaires sont moins représentés et les retraités ou autres personnes sans activité professionnelle dépassent 40 %. C'est sur la communauté de communes de Sélestat que la part des cadres, professions intermédiaires et employés est la plus importante.

Figure 14 : Population active résidante dans le SCoT

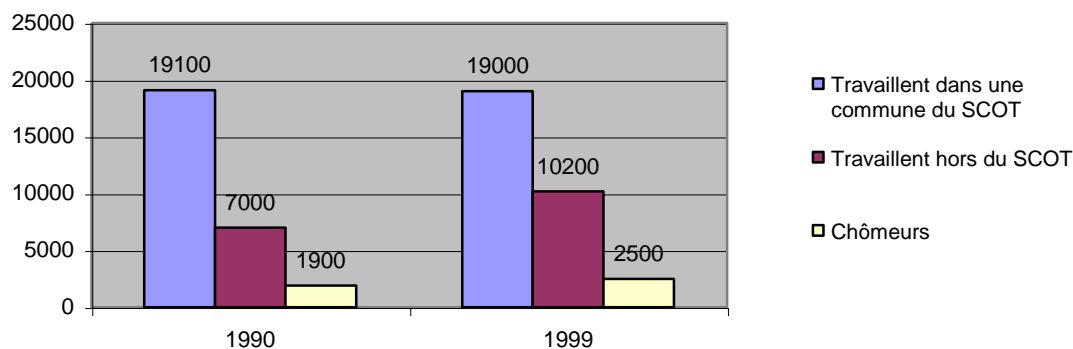
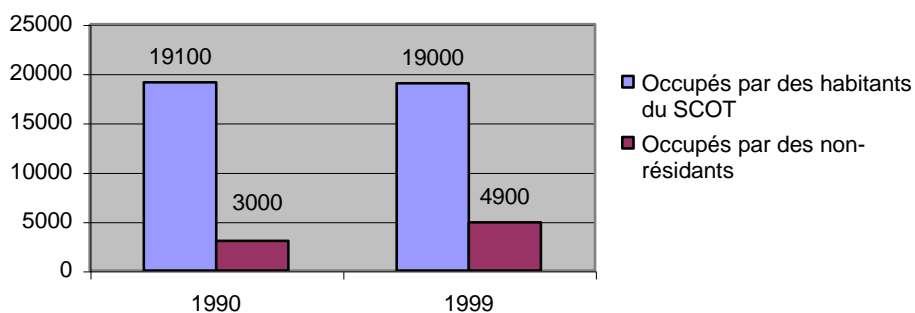


Figure 15 : SCoT de Sélestat : emplois offerts dans le SCoT



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Figure 16 : Variation de la population active et des emplois 1990-1999

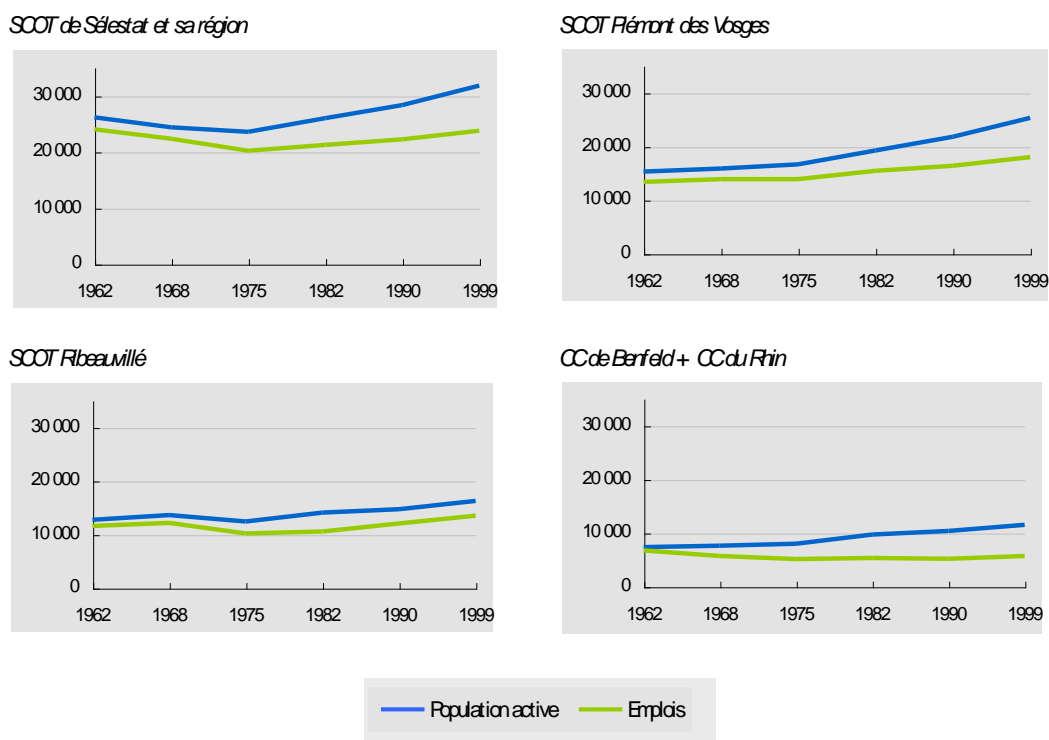
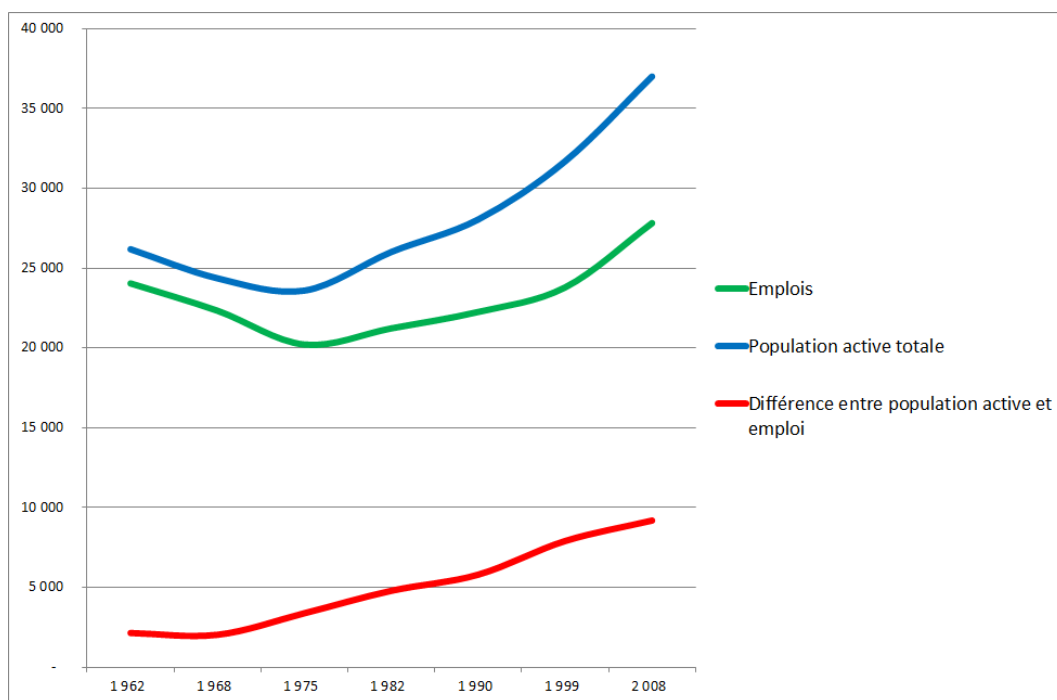
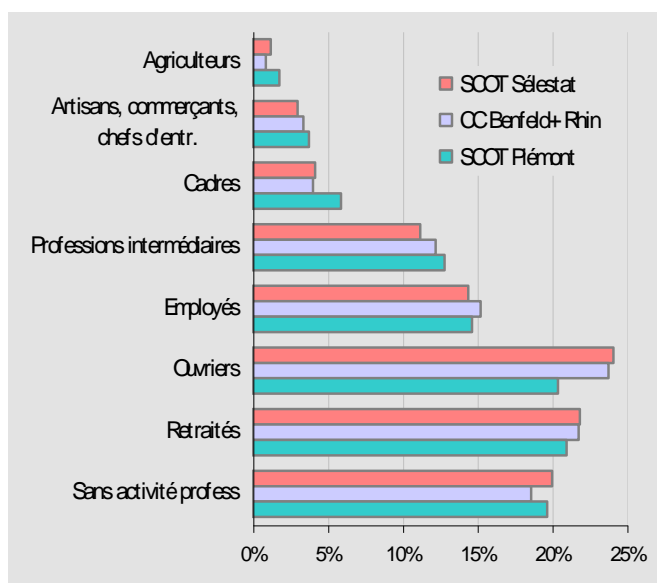


Figure 17 : Variation de la population active et des emplois 1962-2008



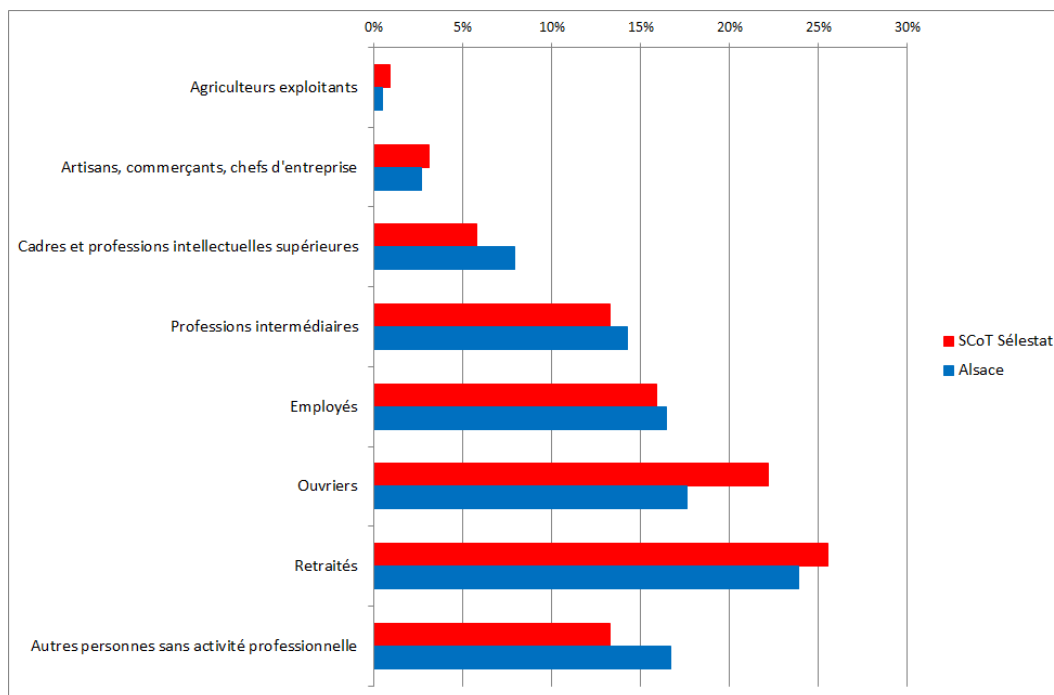
Sources : Insee-RGP – recensement 2008

Figure 18 : Population : CSP en 1999



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Figure 19: Population : CSP en 2008



Sources : Insee-RGP – recensement 2008

2.2.3 Les migrations résidentielles

On assiste à une dissociation de plus en plus marquée entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ce n'est donc pas l'emploi local qui attire de la population supplémentaire ; les nouveaux habitants s'installent en ayant déjà pour la plupart un emploi à l'extérieur du périmètre du SCoT.

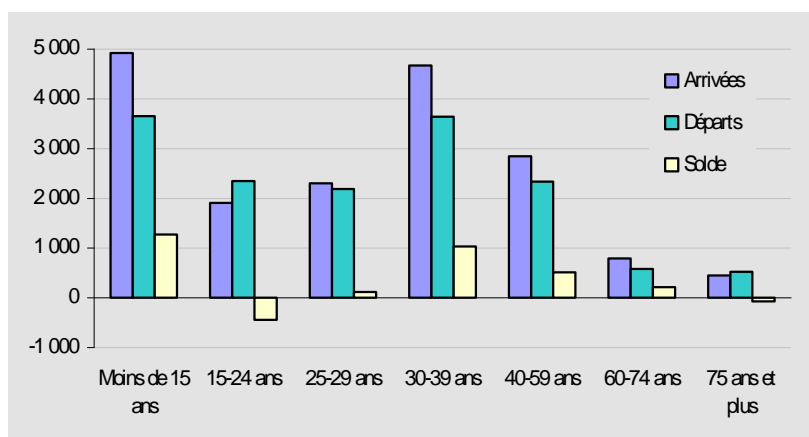
Cette conclusion va dans le sens des observations faites précédemment : départ des jeunes étudiants ou diplômés et arrivée de couples ayant déjà un emploi, majoritairement peu qualifiés, à l'extérieur du périmètre.

L'origine des nouveaux arrivants est diversifiée : 37 % vient du reste du Bas-Rhin dont un peu moins de la moitié de la CUS, 20 % du Haut-Rhin, 30 % en provenance d'une autre région et près de 13 % de l'étranger dont plus de la moitié de l'Union Européenne.

Cependant, si l'on considère le solde net des échanges, c'est avec les autres régions qu'il est de loin le plus important. Ce dernier (solde avec les autres régions) se concentre essentiellement sur Sélestat, Marckolsheim, Villé, le piémont et l'entrée de la vallée de Ste-Marie-aux-Mines où les possibilités d'hébergement locatif sont les plus importantes.

Les échanges avec le reste du Bas-Rhin bénéficient principalement aux communes du Nord du périmètre, y compris Sélestat, alors que ceux avec le Haut-Rhin concernent surtout l'Est du territoire et le piémont, leur solde étant négatif pour Sainte-Marie-aux-Mines et Sélestat.

Figure 20 : Structure par âge des nouveaux arrivants



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Figure 21 : Profil des nouveaux arrivants par communauté de communes

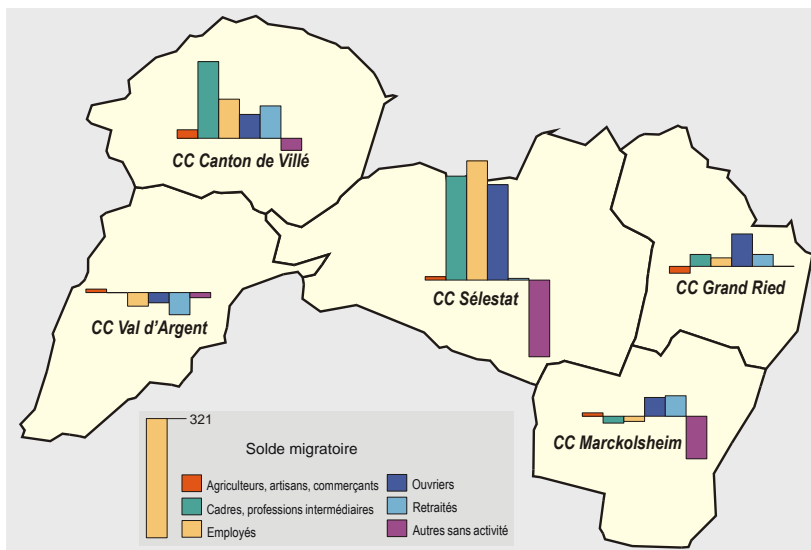


Figure 22 : Structure par CSP (solde migratoire en nombre d'habitants)

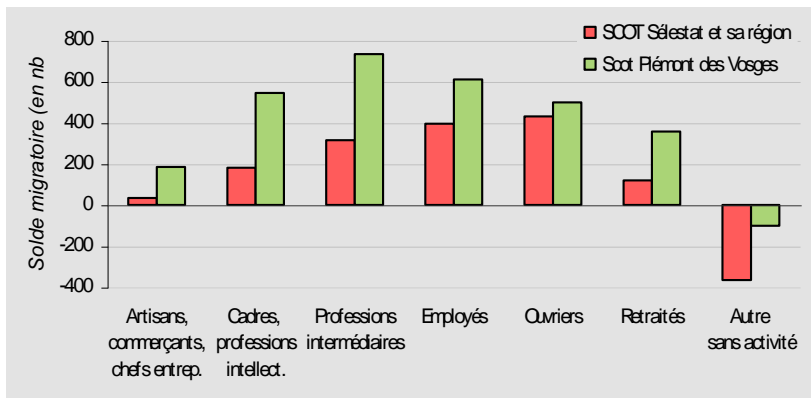
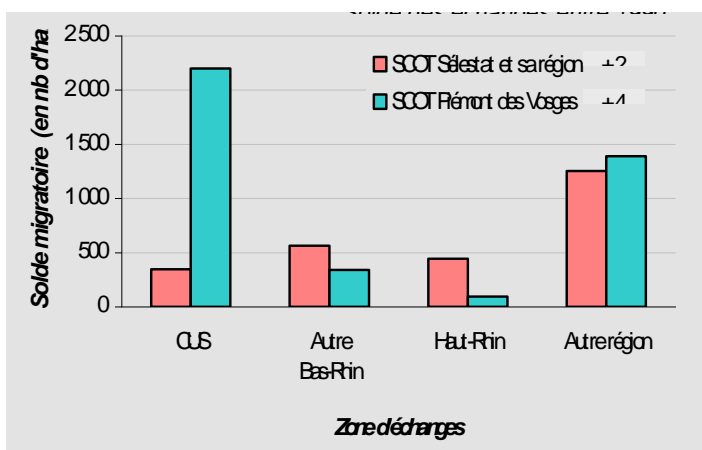


Figure 23 : Solde des échanges avec l'extérieur du SCoT en 1999 et comparaison avec le SCoT du Piémont



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Durant la période 1990-1999 :

- **7 800 résidents ont quitté le territoire du SCoT dont :**
 - 3 500 à destination d'une commune du Bas-Rhin, dont 1 700 vers la CUS
 - 2 000 vers le Haut-Rhin, dont 700 vers la Communauté d'Agglomération de Colmar
 - 2 300 vers une autre région, dont 500 vers les départements voisins
- **11 900 nouveaux habitants se sont installés sur le territoire du SCoT dont :**
 - 4 400 en provenance du Bas-Rhin, dont 2 000 venus de la CUS
 - 2 400 en provenance du Haut-Rhin, dont 800 de la Communauté d'Agglomération de Colmar
 - 3 600 en provenance d'une autre région, dont 1 000 des départements voisins
 - 1 500 en provenance de l'étranger, dont 800 venus de l'Union Européenne
- **Le solde s'établit à + 4 100 personnes**
- **7 500 résidents ont changé de commune à l'intérieur du territoire.**

A l'intérieur du périmètre du SCoT, on assiste également à une mobilité résidentielle assez forte, avec un mouvement général des villes vers les communes voisines plus petites.

L'exemple de Sélestat montre un départ de population vers les autres communes de la communauté de communes et par contre un équilibre des échanges (Val de Villé) ou une arrivée de population en provenance des autres secteurs (communautés de communes de Marckolsheim, Grand Ried et Val d'Argent).

D'une façon plus générale, il est possible d'identifier un parcours résidentiel-type sur le territoire : arrivée en provenance d'une autre région, transit par une ville ou un bourg, installation dans une commune périphérique.

Figure 24 : Solde des échanges dans le périmètre du SCoT (1990-1999)

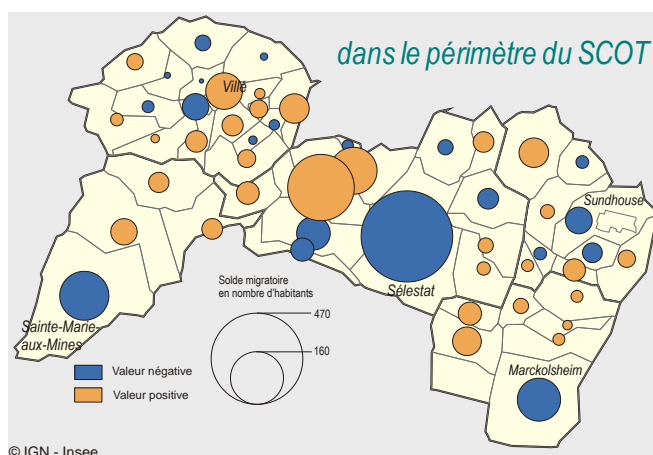


Figure 25 : Migrations résidentielles, arrivées sur Sélestat

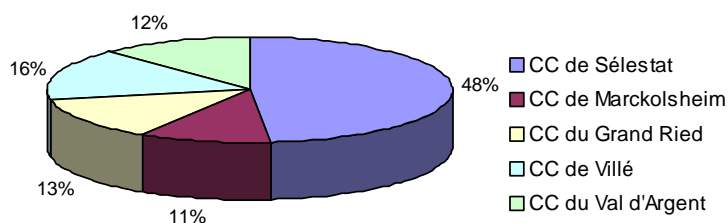
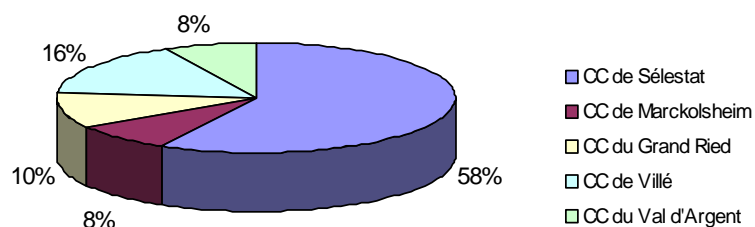


Figure 26 : Migrations résidentielles, départs de Sélestat



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

2.3 Synthèse

- Une population qui s'accroît et se renouvelle essentiellement grâce aux apports extérieurs d'actifs avec leurs enfants ;
- Un vieillissement inéluctable de la population lié à l'allongement de la durée de vie ;
- Des nouveaux arrivants qui viennent résider dans le territoire, mais qui conservent ou ont souvent leur travail en dehors du périmètre du SCoT et génèrent un accroissement des migrations pendulaires ;
- Un différentiel entre le nombre d'actifs résidants et le nombre d'emplois occupés qui se creuse.

2.4 Besoins et/ou enjeux

- Equilibre de la pyramide des âges et de la structure de la population ;
- Adaptation des apports migratoires à l'offre d'emplois, de transports, de logements, d'équipements et de services ;
- Maîtrise foncière du développement urbain.
- Adaptation des équipements et des services publics et privés aux « usagers dépendants » du territoire.

3 Le logement

3.1 La construction de logements

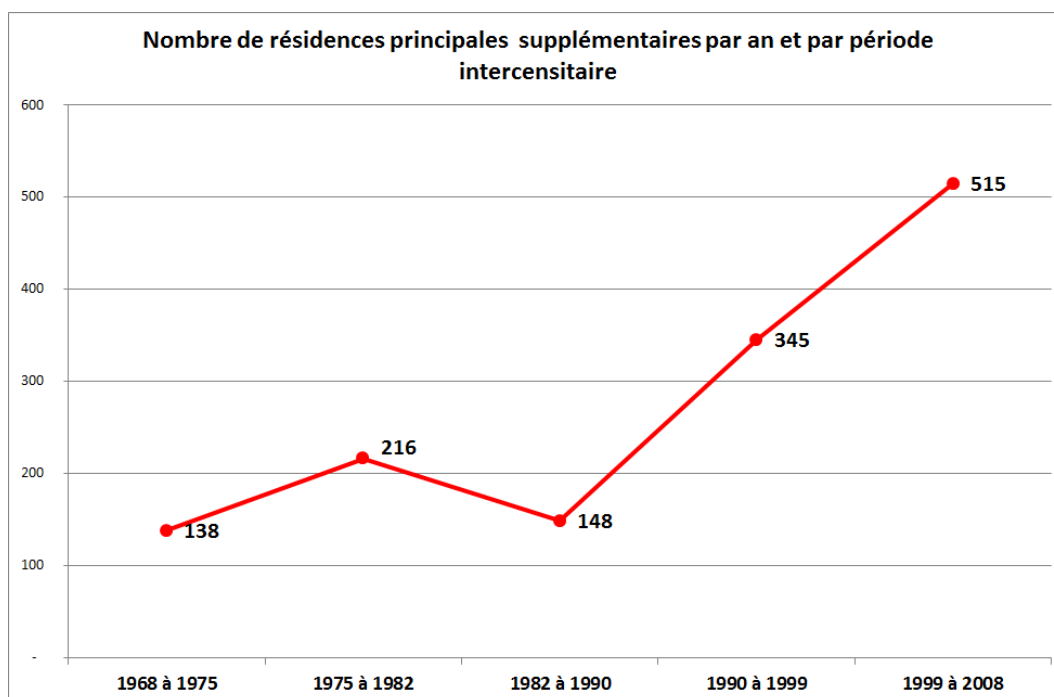
3.1.1 Jusqu'en 1999

L'accueil de la population extérieure suppose une offre en logements ou en terrains de construction suffisante et adaptée.

Sur l'ensemble du territoire du SCoT, l'évolution du nombre de logements a été en augmentation régulière de 1968 à 1990. Elle s'est fortement accélérée entre 1990 et 2008. De 1975 à 2008 le nombre de résidences principales a augmenté de 52 % pour une augmentation de 21 % de la population, écart qui s'explique par l'augmentation de la population active, par le desserrement de la population (baisse du nombre de personnes par ménage), et par le renouvellement du parc.

Ainsi, le rythme de construction de logements a plus que doublé de 1990 à 1999 par rapport à la période 1982-1990. Et elle a encore augmenté de 50 % de 1999 à 2008 par rapport à la décennie 1990-1999, conséquence de la reprise démographique et de la poursuite de la croissance de la population active.

Figure 27 : Nombre de résidences principales annuelles supplémentaires



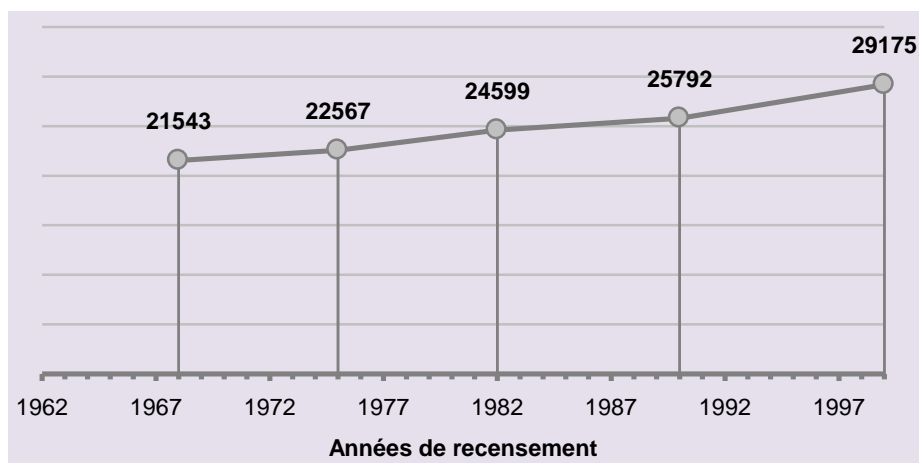
Sources : Insee-RGP – recensement 2008

Près de 9 logements sur 10 sont des résidences principales. Les résidences secondaires se concentrent dans le massif vosgien, principalement dans le canton de Villé où elles représentaient encore 1 logement sur 5 en 1999.

La part des logements vacants se situe dans la moyenne départementale.

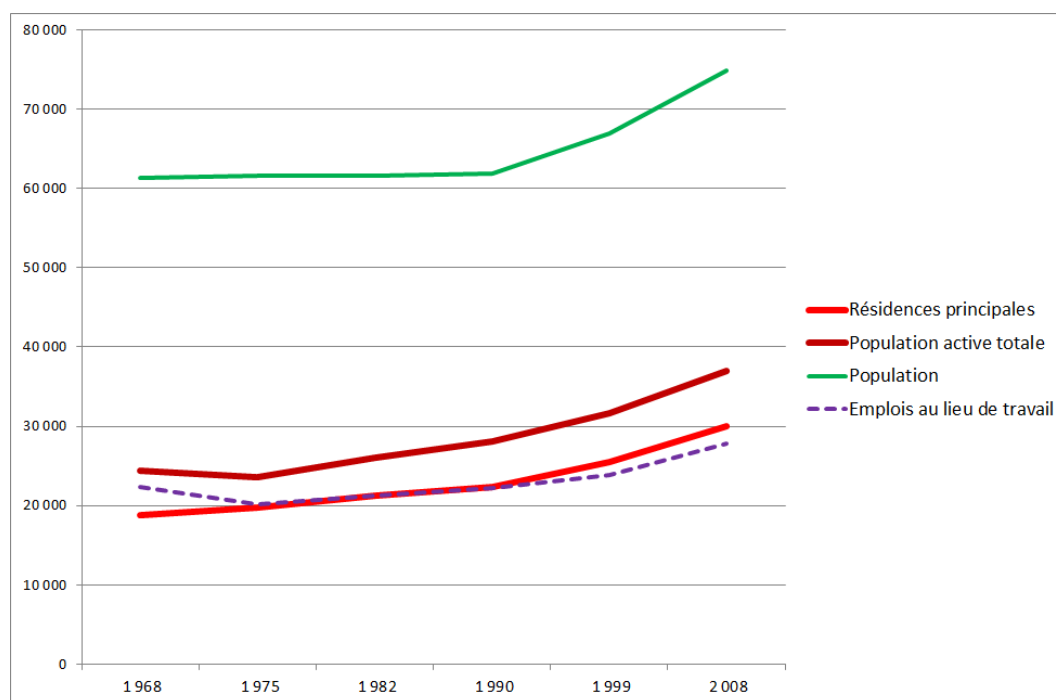
Les propriétaires occupants représentent 63 % contre 55 % en moyenne régionale.

Figure 28 : Evolution du nombre de logements de 1962 à 1999



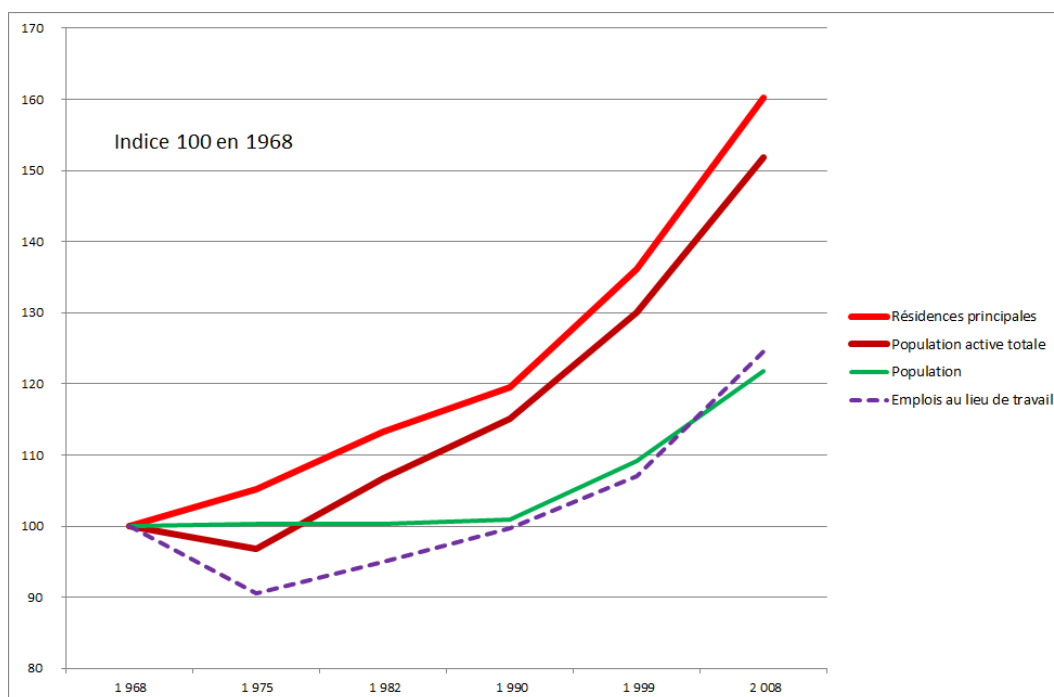
Evolution du nombre de résidences principales, de la population, de la population active totale et de l'emploi au lieu de travail de 1968 à 2008

Figure 29 : Evolution comparée du nombre de logements de 1968 à 2008



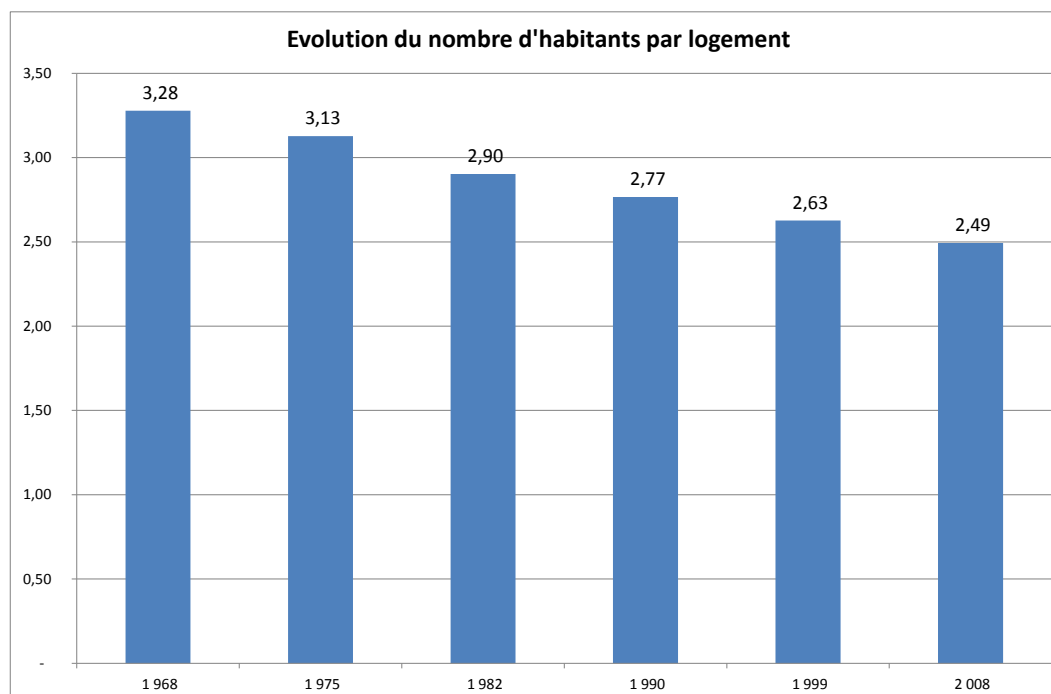
Sources : Insee-RGP – recensement 2008

Figure 30 : Evolution comparée en indice du nombre de logements de 1968 à 2008



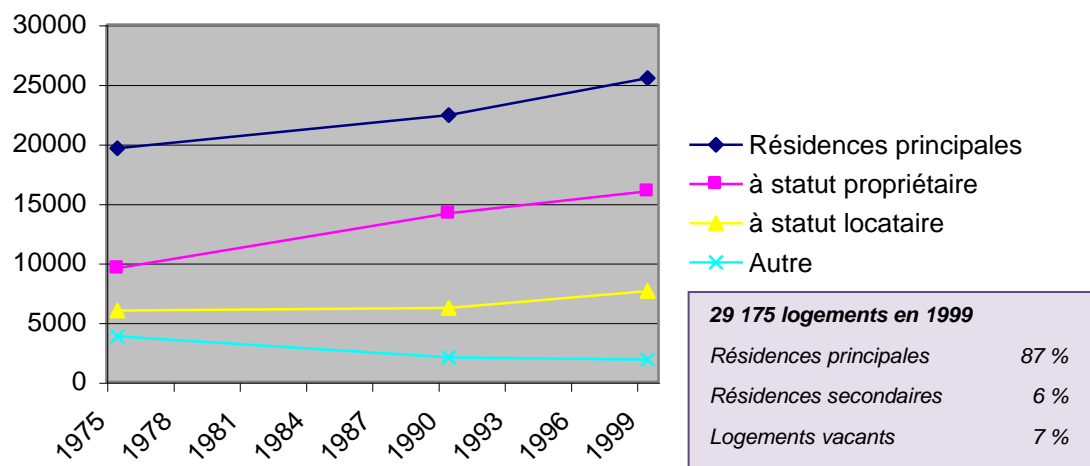
Sources : Insee-RGP – recensement 2008

Figure 31 : Taille des ménages de 1968 à 2008



Sources : Insee-RGP

Figure 32 : Statut des logements



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

3.1.2 L'évolution récente

A partir de 2000, la progression se fait en dents de scie, en raison notamment d'importants programmes de construction de logements collectifs dont les mises sur le marché varient considérablement d'une année à l'autre.

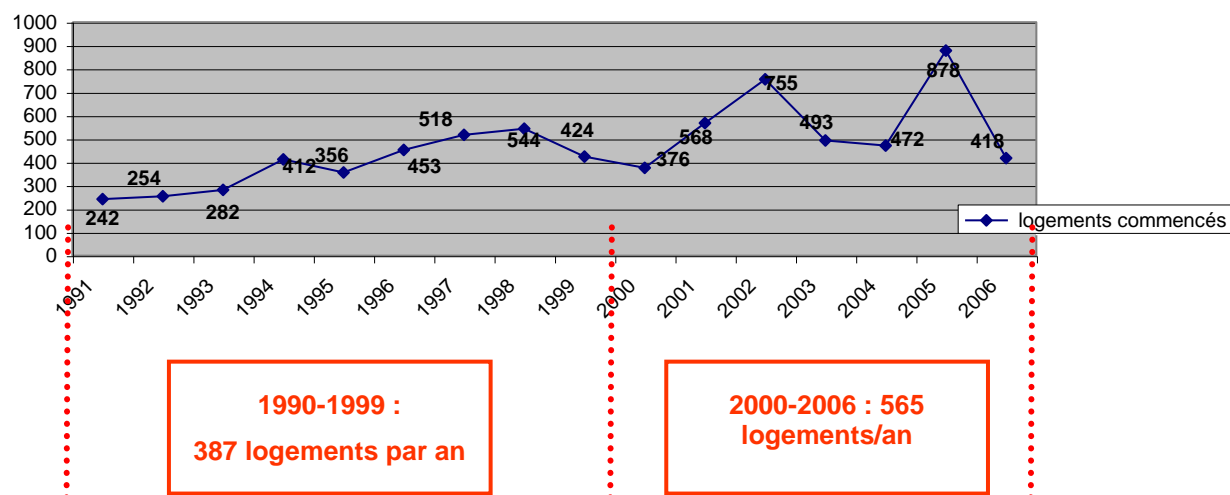
La moyenne des logements commencés entre 2000 et 2005 (565 par an) est supérieure de plus de 50 % à celle constatée entre 1990 et 1999, ce qui correspond à l'accroissement de la demande.

Entre ces dates, la proportion des résidences principales en collectif (37 %) est restée stable par rapport au nombre de résidences principales en individuel (63 %). On peut constater, au cours des dernières années, une émergence faible, mais réelle de l'individuel groupé.

Tableau 2 : Evolution des types de résidences principales 1990-1999

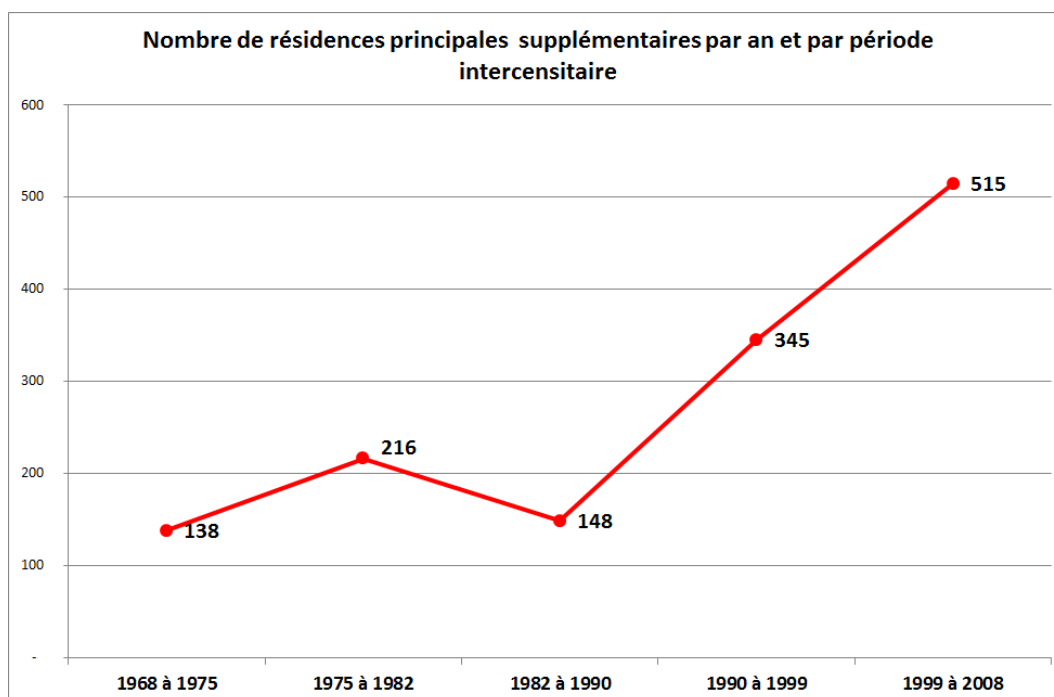
SCoT Sélestat et sa Région	1990	1999	Variation 1990-1999
Nombre de résidences principales en collectif	8 198 (37 %)	9 088	890
Nombre de résidences principales en individuel	14 077 (63 %)	15 722	1 645

Figure 33 : Evolution de la construction de logements neufs de 1991 à 2006



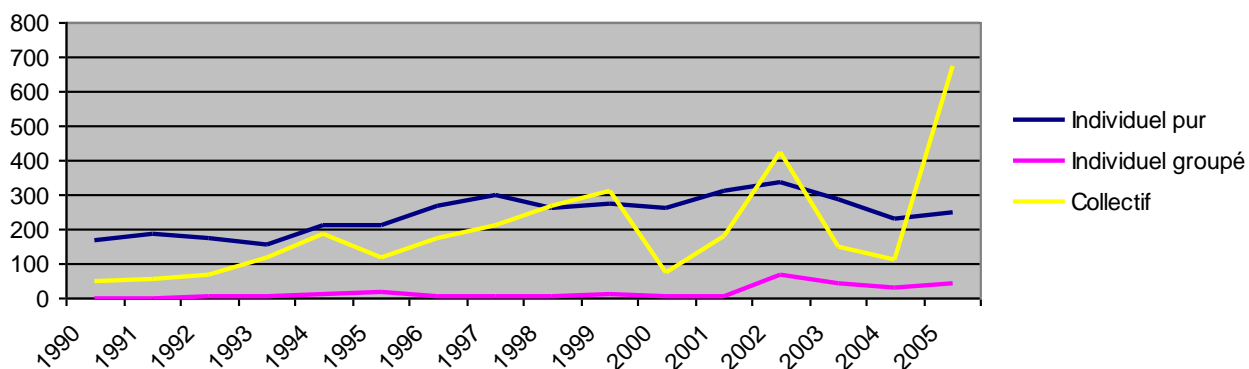
Sources : DRE – Sit@del

Figure 34 : Nombre de résidences principales annuelles supplémentaires



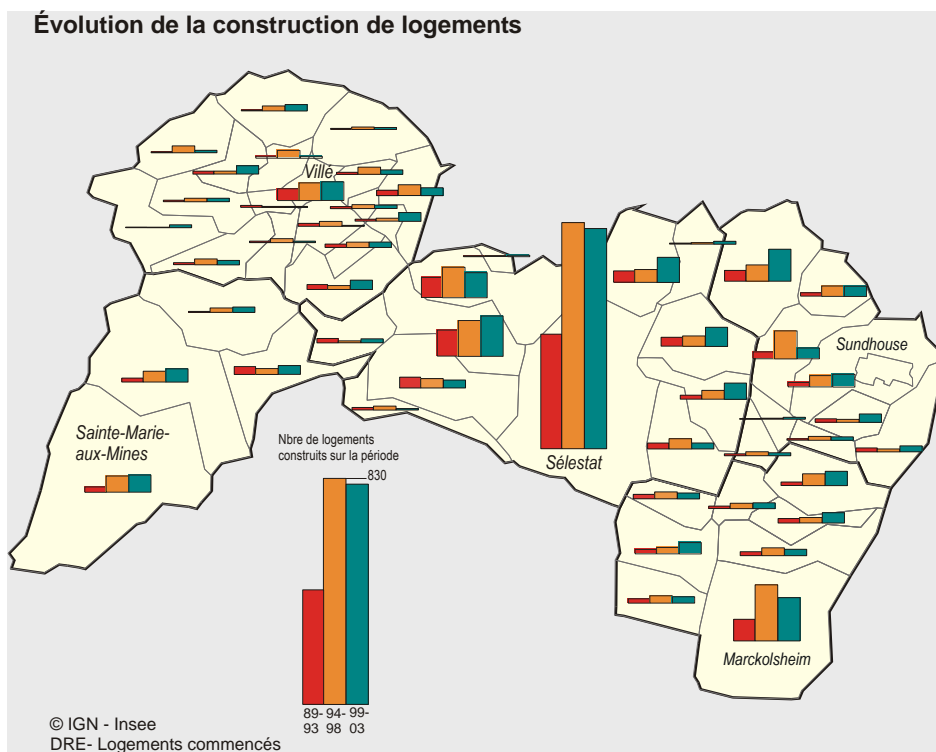
Sources : Insee-RGP – recensement 2008

Figure 35 : Evolution comparée du logement en individuel pur, en individuel groupé et en collectif



Sources : DRE – Sit@del

Figure 36 : Logements construits sur la période 1989-2003



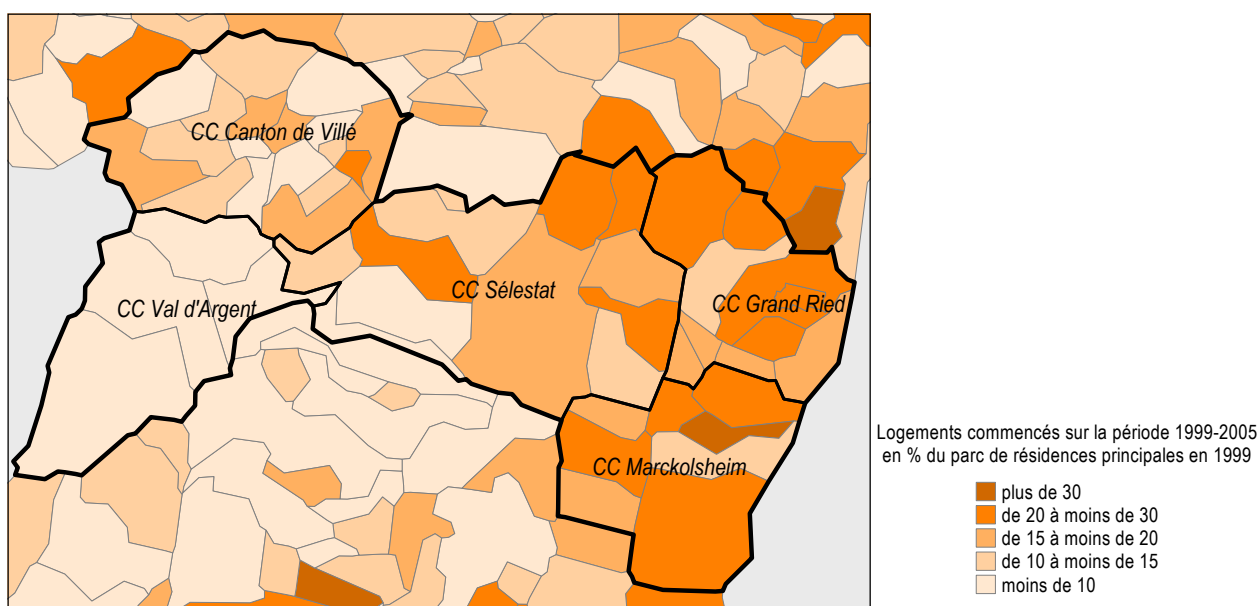
Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

3.2 La répartition territoriale

3.2.1 Répartition quantitative et dans le temps

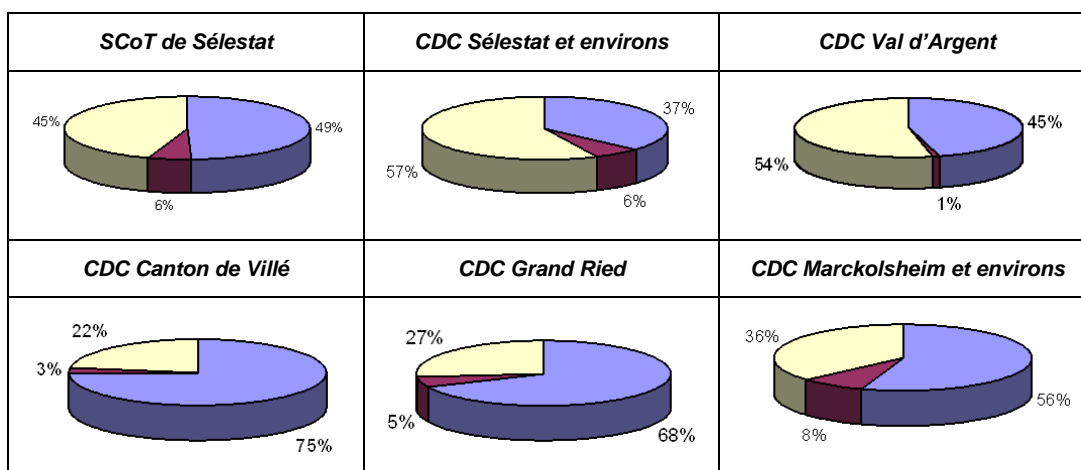
La répartition quantitative de la construction de logements n'est pas uniforme sur le territoire et correspond dans les grandes lignes à celle de la croissance démographique. Elle est en outre fonction des décisions d'autorisations d'opérations d'urbanisation prises par les communes.

Figure 37 : Logements commencés sur la période 1999-2005 en % du parc de résidences principales de 1999



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

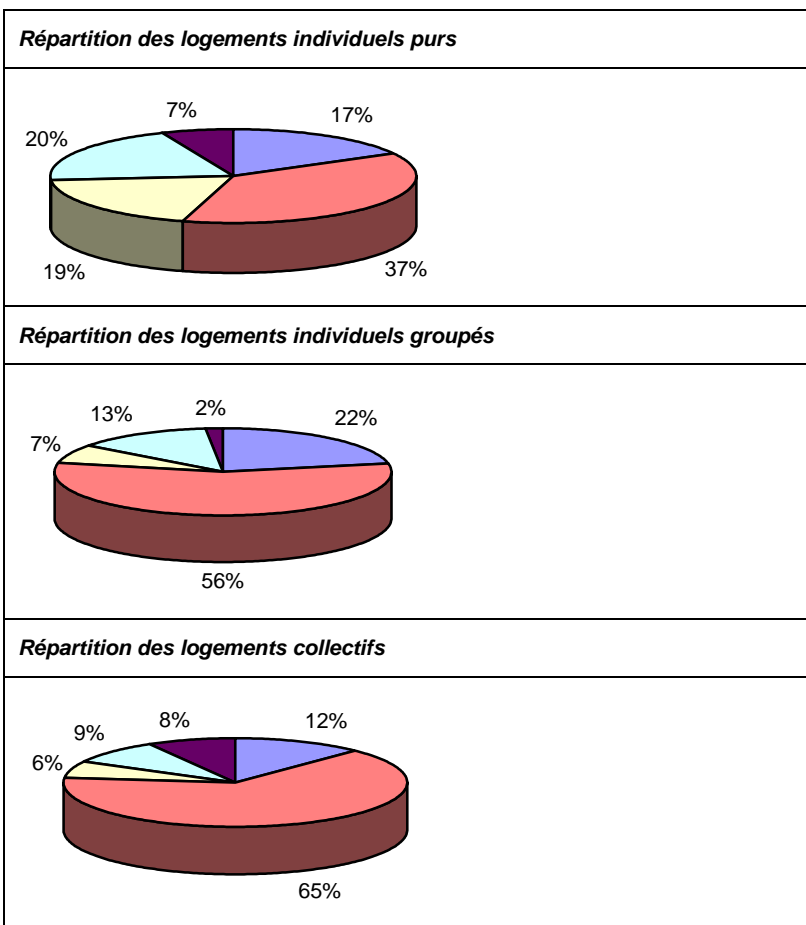
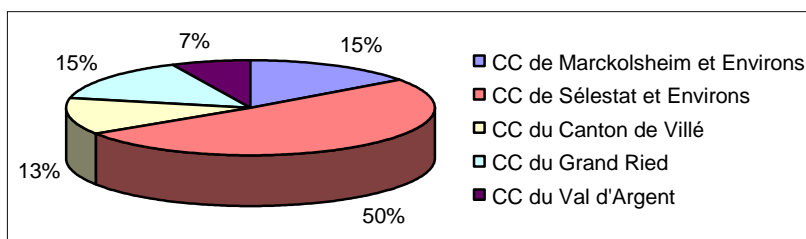
Figure 38 : Types de logements commencés par territoires dans le SCoT



Sources : DRE – Sit@del

- Logts individ. purs
- Logts individ. grpés
- Logts collectifs

Figure 39 : Répartition de la construction neuve sur le territoire du SCoT, globalement et par types de logements



Sources : DRE – Sit@del

3.2.2 Répartition territoriale du type de logements construits entre 1999 et 2006

Il résulte des graphiques ci-contre que la répartition par types de logements sur le territoire est très différenciée.

En effet, alors que sur le périmètre du SCoT, la construction de logements individuels d'une part et de logements collectifs et intermédiaires d'autre part est équivalente, le nombre de logements individuels construits est largement prépondérant dans le Val d'Argent et le Grand Ried et dans une moindre mesure sur la communauté de communes de Marckolsheim et environs.

Par contre, sur les communautés de communes de Sélestat et environs et du val d'Argent, les nouveaux logements construits depuis 1999 sont majoritairement constitués d'immeubles collectifs.

Etant donné que la moitié des logements produits sur le territoire du SCoT se situe dans la communauté de communes de Sélestat, celle-ci accueille 65 % des logements collectifs du périmètre.

3.3 Les caractéristiques des logements

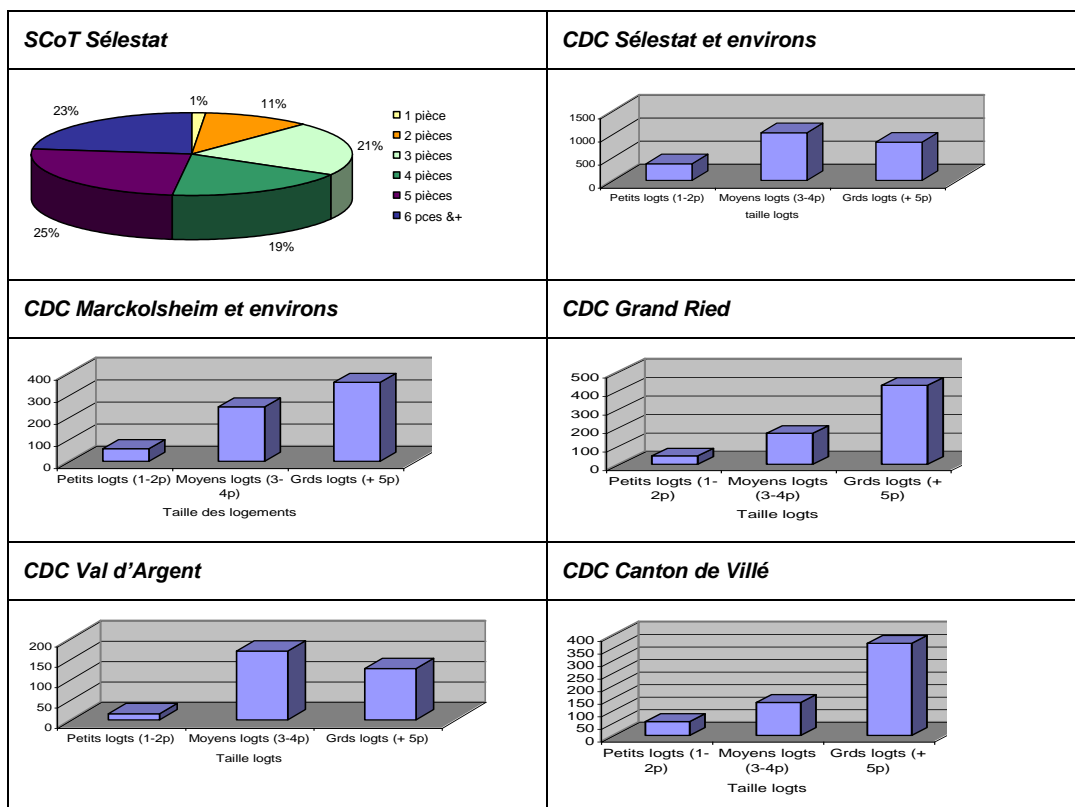
L'analyse des logements commencés entre 1999 et 2006, à l'échelle du SCoT, montre qu'il s'agit essentiellement de grands logements. Leur surface hors d'œuvre nette moyenne (SHON) se situe autour de 127 m², allant de 100 m² environ dans le Val d'Argent à 145 m² en moyenne dans le Grand Ried.

48 % des logements comportent 5 pièces ou plus (ce qui correspond essentiellement aux constructions pavillonnaires), 40 % ont 3 ou 4 pièces et seulement 12 % sont constitués de 1 ou 2 pièces.

La répartition géographique par taille de logements correspond à celle par type de logements : les grands logements de 5 pièces et plus sont majoritaires dans les communautés de communes du Canton de Villé, du Grand Ried et de Marckolsheim et environs alors que les logements moyens de 3 - 4 pièces sont plus nombreux dans les communautés de communes du Val d'Argent et de Sélestat et environs.

Il apparaît clairement que les types de logements construits aujourd'hui, très majoritairement de grande taille, ne correspondent pas aux besoins prévisibles à moyen et long terme, générés par les évolutions démographiques, sociales et des modes de vie exposés précédemment.

Figure 40 : Taille des logements commencés en 2006



Sources : DRE – Sit@del

3.4 Le logement social

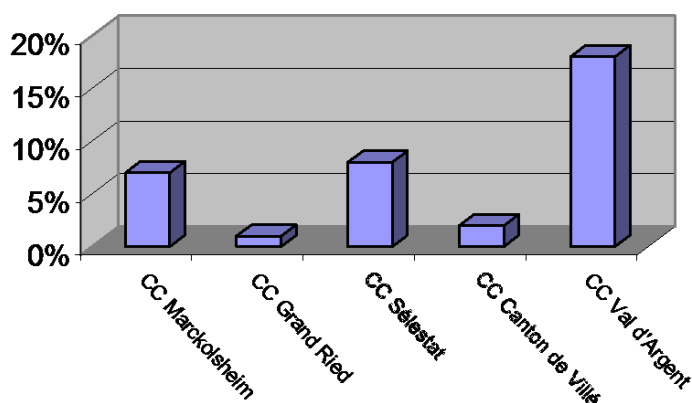
En 1999, on dénombrait 1 983 logements sociaux soit 6,8 % du total du parc de logements et 8 % des résidences principales, chiffre supérieur à la situation des territoires voisins.

En 2006, le nombre de logements sociaux est passé à 2 284, soit 15 % d'augmentation, rythme légèrement supérieur à celui de la construction totale de logements pendant cette période. (+ 14 %). Il atteint 2 958 logements fin 2012 (dont 2 644 en HLM agréées), soit une augmentation de 674 logements supplémentaires en 6 ans, dans un territoire qui n'est pas concerné par les modalités de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain).

Leur répartition sur le territoire est très inégale. La ville de Sélestat en concentre près de 44 %, Sainte-Marie-aux-Mines 21 % et Marckolsheim 8 %. Les 48 autres communes du périmètre représentent donc un gros quart du parc de logements sociaux.

Cette situation s'explique par le passé industriel des villes en question, qui concentraient l'essentiel du parc, en particulier Sainte-Marie-aux-Mines dont 25 % du parc de logements est constitué de logements sociaux.

Figure 41 : Logements HLM en 1999



Les besoins potentiels (jeunes sans emploi, familles monoparentales, personnes âgées, ...) s'étendent aujourd'hui à l'ensemble du territoire, bien qu'il subsiste de fortes disparités selon les communautés de communes.

Le territoire du SCoT comprend deux communautés de communes qui disposent d'un PLH (Programme local de l'Habitat) :

- Le PLH de la communauté de communes de Sélestat prévoit un besoin annuel de 57 logements aidés par an (2008-2014) ;
- Le PLH de la communauté de communes du Val d'Argent ne prévoit pas de construction de logements sociaux supplémentaires (du fait de son parc important et du taux de vacance notable qui l'affecte soit 15 %).

Ces chiffres rapportés à la tendance annuelle observée ces six dernières années (112 logements supplémentaires par an) et au fait que le territoire du SCoT ne comprend pas d'agglomération SRU, montrent que ces collectivités remplissent correctement leur rôle

SCoT de Sélestat et sa région approuvé le 17 déc. 2013 – Diagnostic stratégique

en termes de parc de logements sociaux ou aidés par rapport aux besoins de la population.

Tableau 3a : Type d'habitat et statut d'occupation comparatif avec les territoires voisins

	Habitat individuel	Propriétaires	Locataires HLM	Nb de personnes par logement
CC Markolsheim	74%	69%	7%	2,75
CC Grand Ried	79%	77%	1%	2,76
CC Sélestat	55%	59%	8%	2,54
CC Canton de Villé	79%	75%	2%	2,62
CC Val d'Argent	46%	50%	18%	2,46
SCoT Sélestat	62%	63%	8%	2,58
SCoT Flémont des Vosges	69%	66%	4%	2,64
CC Berfeld+ CC Rhin	76%	72%	4%	2,69
SCoT Ribeauvillé	65%	64%	5%	2,50
Alsace	49%	55%	13%	2,50

Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Tableau 3b : Nombre de logements sociaux dans le territoire du SCoT en 2012

Insee	Nom de la commune	Com Com	Nbre logts locatifs HLM (agrés)	Nbre logts conventionnés ANAH (parc privé)	Total Nb logts aidés	Insee	Nom de la commune	Com Com	Nbre logts locatifs HLM (agrés)	Nbre logts conventionnés ANAH (parc privé)	Total Nb logts aidés
67011	Artolsheim	GRM	0	14	14	67461	Schw obsheim	GRM	0	0	0
67056	Bootzheim	GRM	0	2	2	67486	Sundhouse	GRM	84	0	84
67121	Elsenheim	GRM	10	0	10	67547	Wittisheim	GRM	18	4	22
67187	Heidolsheim	GRM	0	0	0	67320	Neuve-Église	CV	0	1	1
67360	Ohnenheim	GRM	0	3	3	67003	Albé	CV	3	0	3
67195	Hessenheim	GRM	0	0	0	67022	Bassemberg	CV	5	0	5
67277	Mackenheim	GRM	0	4	4	67062	Breitenau	CV	8	6	14
67281	Marckolsheim	GRM	230	14	244	67063	Breitenbach	CV	4	6	10
67019	Baldenheim	CS	10	9	19	67092	Dieffenbach	CV	2	1	3
67073	Châtenois	CS	32	10	42	67143	Fouchy	CV	10	0	10
67094	Dieffenthal	CS	0	4	4	67255	Lalaye	CV	0	0	0
67115	Ebersheim	CS	17	6	23	67280	Maisonsgoutte	CV	0	0	0
67116	Ebersmunster	CS	4	0	4	67317	Neubois	CV	0	0	0
67239	Kintzheim	CS	7	8	15	67426	Saint-Martin	CV	0	1	1
67505	La Vancelle	CS	0	0	0	67427	Saint-Maurice	CV	2	0	2
67310	Mussig	CS	0	2	2	67430	St-Pierre-Bois	CV	4	1	5
67311	Muttersholtz	CS	11	11	22	67477	Steige	CV	17	0	17
67362	Orschwiller	CS	4	7	11	67490	Thanvillé	CV	0	0	0
67445	Scherwiller	CS	39	24	63	67493	Triembach	CV	4	0	4
67462	Sélestat	CS	1 264	133	1 397	67499	Urbeis	CV	6	0	6
67040	Bindernheim	GRM	0	1	1	67507	Villé	CV	41	9	50
67053	Boesenbiesen	GRM	0	0	0	68185	Lièpvre	CVA	56	4	60
67196	Hilsenheim	GRM	4	5	9	68283	Rombach	CVA	23	1	24
67398	Richtolsheim	GRM	0	2	2	68294	Ste-Croix	CVA	91	8	99
67422	Saasenheim	GRM	6	0	6	68298	Ste-Marie	CVA	621	13	634
67453	Schoenua	GRM	7	0	7						
			Totaux						2 644	314	2 958

Sources : Conseil Général 67 et 68 - 2012

Tableau 4a : Revenus des foyers fiscaux en 2001

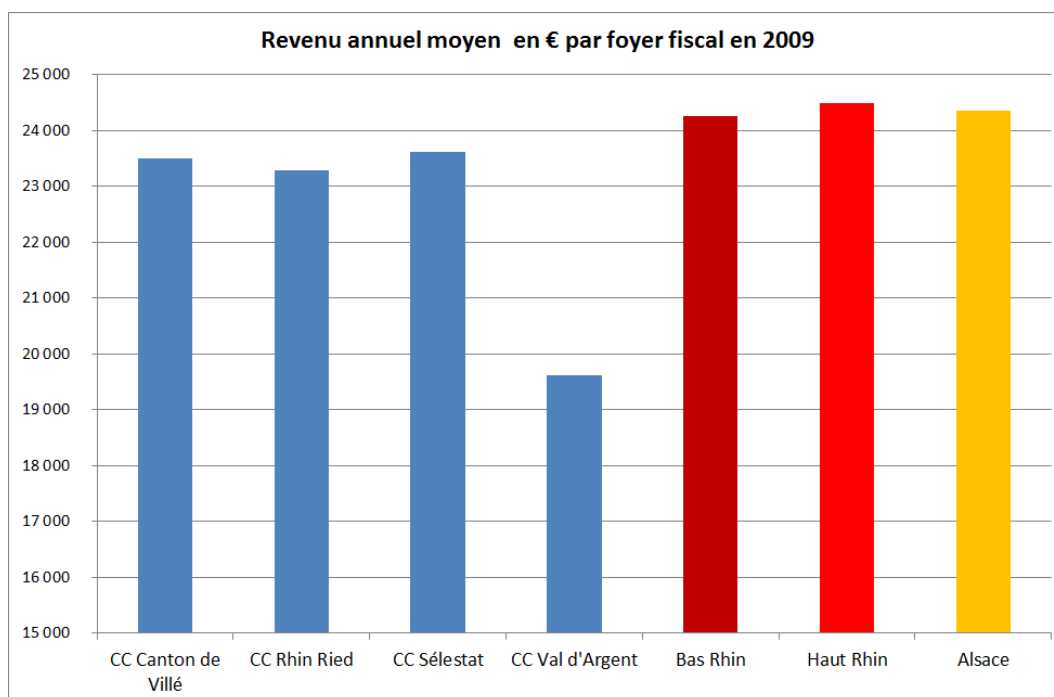
	Foyers fiscaux non imposés (%)	Revenu annuel moyen en 2001		
		par foyer fiscal	par foyer fiscal imposé	par foyer fiscal non imposé
CC Marckolsheim	45%	15 270	21 470	7 570
CC Grand Ried	47%	14 660	21 070	7 310
CC Sélestat	41%	16 080	22 240	7 190
CC Canton de Villé	45%	15 090	21 200	7 570
CC Val d'Argent	53%	13 560	21 260	6 690
SCoT Sélestat	44%	15 300	21 750	7 210
SCoT Plémont des Vosges	38%	17 780	24 170	7 520
CC Benfeld+ CC Rhin	40%	16 050	21 700	7 570
SCoT Ribeauvillé	40%	17 060	23 660	7 120
Alsace	41%	16 540	23 100	7 050

Tableau 4b : Revenus des foyers fiscaux en 2009

	Revenu annuel moyen en 2009		
	par foyer fiscal	par foyer fiscal imposé	par foyer fiscal non imposé
CC Canton de Villé	23 491	32 441	11 202
CC Rhin Ried	23 281	32 236	10 914
CC Sélestat	23 617	33 142	10 544
CC Val d'Argent	19 612	30 203	9 726
Bas Rhin	24 253	34 412	10 173
Haut Rhin	24 495	34 754	10 375
Alsace	24 352	34 551	10 255

Avertissement : Dans le cadre de la mise à jour du document Diagnostic stratégique, bon nombre de tableaux de données ou de graphes ont été corrigés et tentent de prendre en compte, dans la mesure du possible, la fusion de deux communautés de communes : CC de Marckolsheim et CC du Grand Ried. Afin de simplifier les légendes de graphes (et donc les tableaux également) la nouvelle communauté de communes « Grand Ried de Marckolsheim » est intitulée de façon raccourcie CC Rhin Ried dans le présent document, tant dans les tableaux, que les graphes qui suivent.

Figure 42 : revenu annuel moyen en euro par foyer fiscal en 2009



Sources : Insee-RGP – recensement 2009

Tableau 5 : Revenus des foyers fiscaux en 2004

	Nb d'allocataires pour 1 000 habitants			
	Total allocataires	RMI	Alloc. Parent Isolé	Alloc. Adulte handicapé
CC Marckolsheim	11,9	5,7	2,0	4,2
CC Grand Ried	11,4	4,4	1,1	5,9
CC Sélestat	19,9	7,5	2,3	10,2
CC Canton de Villé	9,9	3,7	0,9	5,3
CC Val d'Argent	30,3	10,1	2,5	17,7
SCoT Sélestat	18,2	6,8	1,9	9,5
SCoT Plémont des Vosges	10,3	3,7	1,3	5,3
CC Benfeld+ CC Rhin	11,5	4,5	1,3	5,8
SCoT Ribeauvillé	10,4	2,7	0,9	6,8
Alsace	23,4	11,6	2,4	9,4

Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

3.5 Synthèse / besoins

- Une majorité de logements individuels à l'Est et dans le Val de Villé, davantage de collectifs à Sélestat et Sainte-Marie-aux-Mines ;
- La typologie des logements construits ne correspond pas aux besoins à venir ;
- Le logement social reste concentré dans les villes et la ville de Sainte-Marie-aux-Mines présente un taux de logements très sociaux très important ;
- Une consommation d'espace importante pour les constructions individuelles.
- Le besoin de logements s'accroît proportionnellement à l'évolution de la population active, encore davantage qu'à celle de la démographie (solde naturel et migratoire, desserrement et renouvellement du parc). Les qualités du territoire (coûts, accessibilité, paysage, services, résistance de l'économie) vont très certainement maintenir la demande en logements à un niveau plus élevé qu'en moyenne régionale.

3.6 Besoins répertoriés et/ou enjeux

- Adaptation de l'offre en logements aux besoins futurs dans un contexte d'attractivité démographique ;
- Diversification de l'habitat pour faire face aux besoins et limiter l'étalement urbain ;
- Meilleure diffusion territoriale des logements aidés et du logement social avec maintien/développement d'un parc très social dans la ville moyenne ;
- Maîtrise de la consommation d'espace pour le parc de logements et ses équipements connexes.

3.7 Besoins répertoriés et/ou enjeux en matière d'aménagement du territoire

Ce chapitre sera en partie traité dans les parties transport, équipements et services, économie et environnement qui suivent et il complète la partie logement, l'aménagement du territoire étant par essence transversale aux approches thématiques évoquées.

4 Les équipements et services à la population

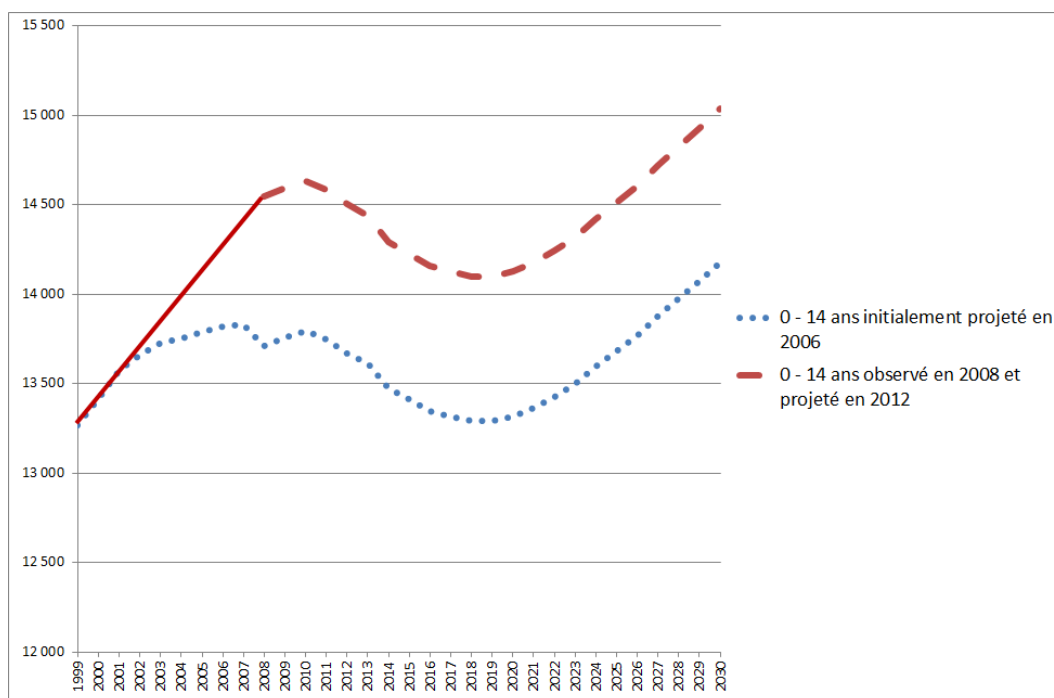
La forte croissance démographique observée depuis 1990 et attendue jusqu'à l'horizon 2030 s'est traduite et va se traduire par une forte croissance des besoins en logements, en équipements et en services à la population. Ce d'autant plus que les projections démographiques initiales ont été largement dépassées.

La très forte croissance de la population âgée de plus de 75 ans va se traduire par l'augmentation des besoins en équipements pour les séniors. Mais, compte tenu des différences entre les projections démographiques établies en 2005 à l'horizon 2030 et la situation actuelle et ses projections en 2030, des ajustement d'équipements seront nécessaires. Ils seront beaucoup plus forts pour les populations jeunes que pour les populations âgées de plus de 60 ans.

4.1 Les équipements petite enfance et jeunesse

En effet, le nombre d'habitants de 0 à 14 ans projeté à l'horizon 2030 est déjà largement dépassé en 2008, alors que les différences entre les populations de plus de 60 ans projetées en 2006 et observées et projetées en 2008 sont beaucoup moins importantes.

Figure 43 : Projection de population des 0-14 ans entre 1999-2030



Sources : Insee-RP - 2008

On constate sur la période 1990-1999, une forte progression des enfants de moins de 6 ans : Sélestat + 173 (+7,3 %), Marckolsheim-Ried + 118 (+ 11 %). L'augmentation prévisible pour 1999-2010 est de + 10 % pour l'arrondissement.

Les assistantes maternelles assurent l'essentiel de la garde des enfants hors du cadre familial. Des relais (AMAT) sont mis en place pour les communautés de communes de Villé, Sélestat et Marckolsheim. C'est ainsi que sur Sélestat par exemple, plus de 90 % de l'accueil des jeunes enfants est assuré par les assistantes maternelles et 9 % par les structures.

La crèche-halte-garderie « la Farandole » de Sélestat offrait, en 2004, 80 places pour accueillir les jeunes enfants (60 places de crèche) et les enfants jusqu'à 6 ans (20 places de halte-garderie). Les communes de Chatenois, Muttersholtz et Scherwiller possèdent des structures d'accueil périscolaire de capacités respectives de 45, 25 et 25 enfants. Existence de pôles petite enfance à Sainte-Marie-aux-Mines et Lièpvre. Globalement les places d'accueil étaient les suivantes en 2005 :

- communautés de communes de Sélestat : 891 places d'accueil pour accueillir 2 532 enfants en 1999,
- communautés de communes de Marckolsheim et Grand Ried : 529 places pour accueillir 1 213 enfants (association Espace Enfants Grand Ried),
- communautés de communes de Villé : 372 places pour accueillir 695 enfants (Maison de l'Enfant achevée en 2003),
- Centre de Loisirs sans hébergement.

Un certain nombre d'actions sont également mises en place :

- Activités jeunesse : des contrats temps libre sont mis en place : Villé, Val d'Argent : salle MJC, animateurs sportifs, ...
- Programme territorial jeunesse Sélestat + service animation jeunesse,
- Projet territorial pour la jeunesse : Grand Ried de Marckolsheim.

Figure 44 : Les équipements petite enfance dans le territoire du SCoT

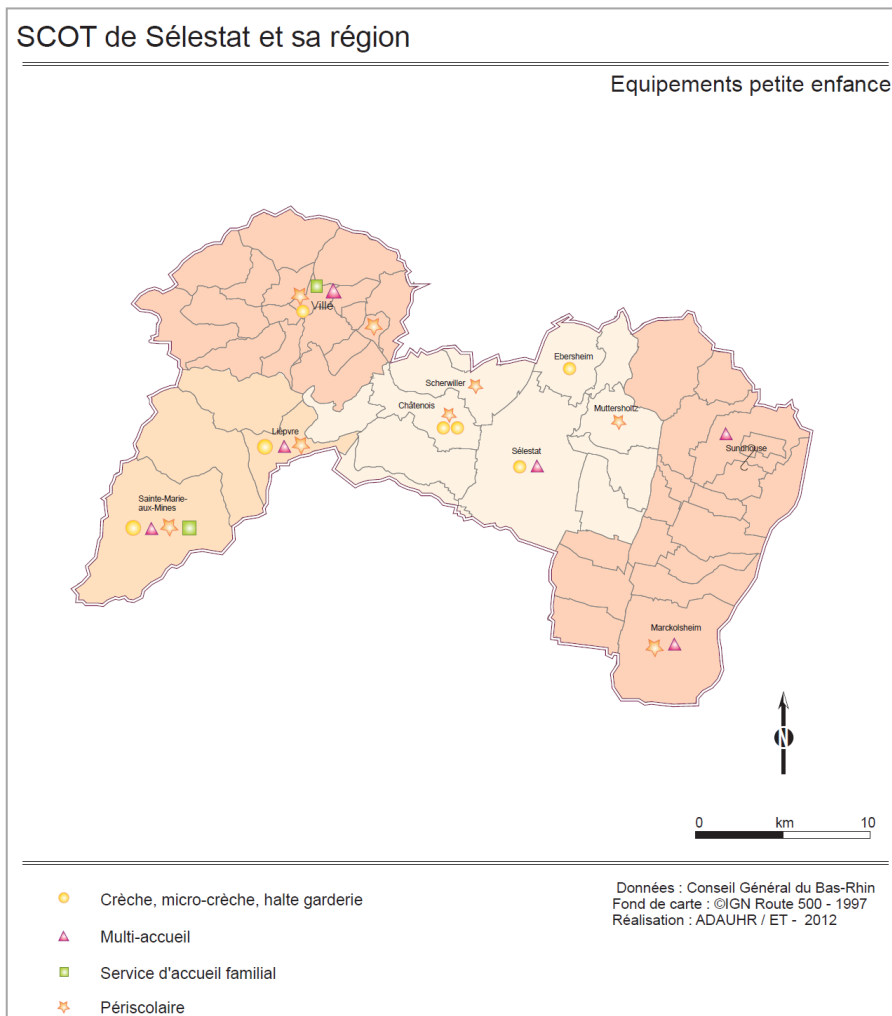
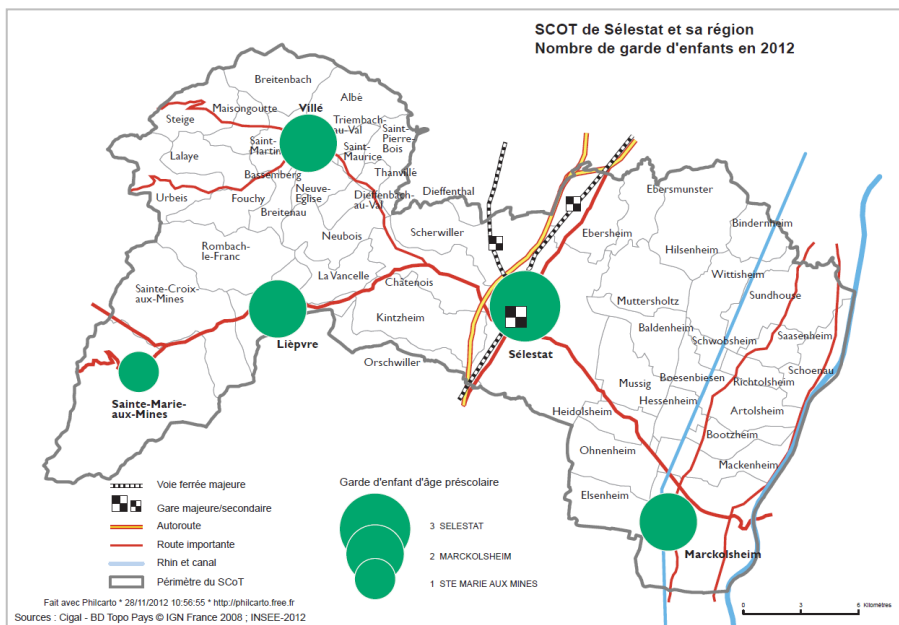


Figure 45 : Nombre de gardes d'enfants dans le territoire du SCoT



Réalisation : Degermann – Adauhr

4.2 L'enseignement

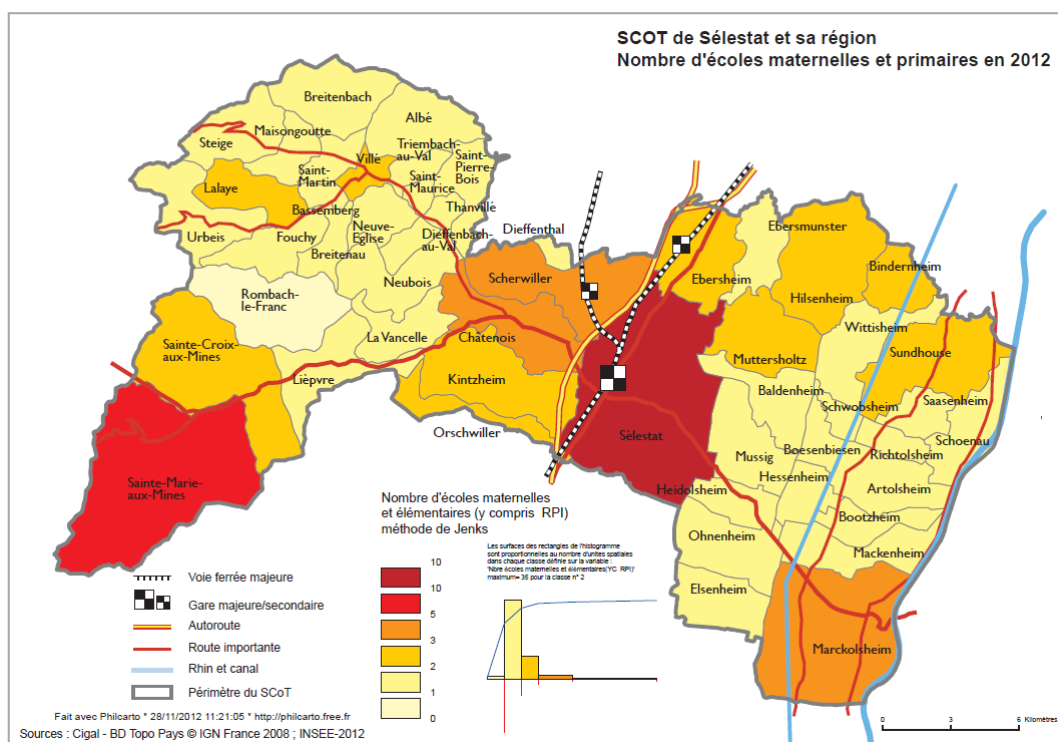
4.2.1 Primaire

Toutes les communes du périmètre sont dotées d'une école primaire ou font partie d'un regroupement pédagogique intercommunal.

Les regroupements pédagogiques :

- Val de Villé : 5 x 2 communes
- Marckolsheim - Ried : 3 x 2 communes
- Sélestat : 2 x 2 communes.

Figure 46 : Les écoles maternelles et primaires dans le territoire du SCoT



Réalisation : Degermann - Aduhr

4.2.2 Collèges : effectifs et capacité

Le territoire compte un certain nombre de collèges sur son périmètre et à proximité :

- Sélestat :
 - « J. Mentel » - 594 élèves pour une capacité de 600 + 112 (SEGPA) places : CDI refait
 - « Beatus Rhenanus » - 325 élèves pour une capacité de 600 places : extension de 80 places
- Chatenois : « les châteaux » - 488 élèves pour une capacité de 500 places : restructuré avec ½ pension
- Villé : 528 élèves pour une capacité de 600 places - à aménager extension 84 places
- Marckolsheim : « J. J. Waltz » - 549 élèves pour une capacité de 600 places : reconstruction. Précisons que l'aire de recrutement de ce collège comprend la commune haut-rhinoise d'Artzenheim
- Sundhouse : « Grand Ried » - 434 élèves : rénové.
- Sainte-Marie-aux-Mines : 454 élèves (dont 427 + 27 SEGPA) pour une capacité de 900 places (année 2011-2012)
- Dambach-la-Ville : « Bernstein » - 437 élèves : restructuré

4.2.3 Lycées

Le territoire compte quatre lycées d'enseignement général et technologique, dont trois à Sélestat et un dans le Val d'Argent :

- Lycée professionnel économique Schweisguth à Sélestat
- Lycée polyvalent J. B. Schwilgé à Sélestat
- Lycée d'enseignement général et technologique Dr. Koeberlé à Sélestat
- Lycée polyvalent Louise Weiss à Sainte-Marie-aux-Mines.

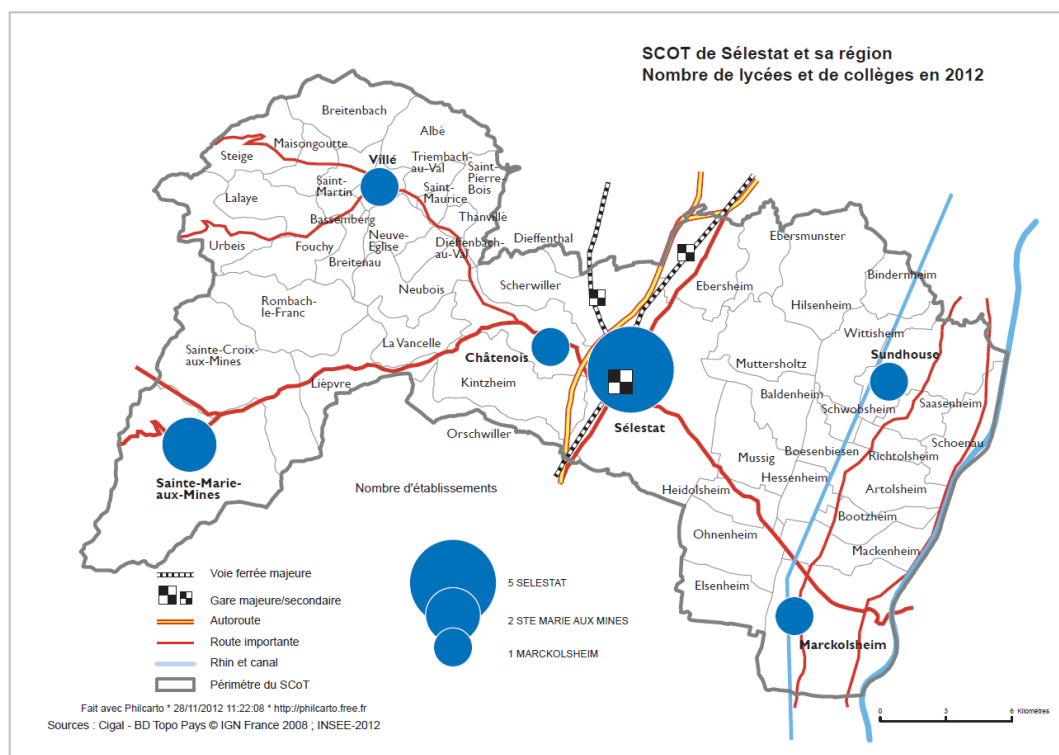
Précisons que la bande rhénane ne dispose d'aucun lycée, et ce de Strasbourg-CUS jusqu'à Saint-Louis, alors qu'elle enregistre des dynamiques démographiques importantes du fait des desserments urbains des villes comme Sélestat et Colmar. Marckolsheim en tant que pôle urbain et économique est bien situé pour accueillir le cas échéant un établissement scolaire de ce type, notamment s'il est positionné sur l'enseignement franco-allemand (proximité de l'Allemagne, pont, présence d'entreprises allemandes renommées en centre-alsace, Liebherr ou Cuisines Schmidt, Knauf pour en citer quelques unes).

4.2.4 Enseignement supérieur

Le territoire est également doté d'un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur essentiellement implantés à Sélestat :

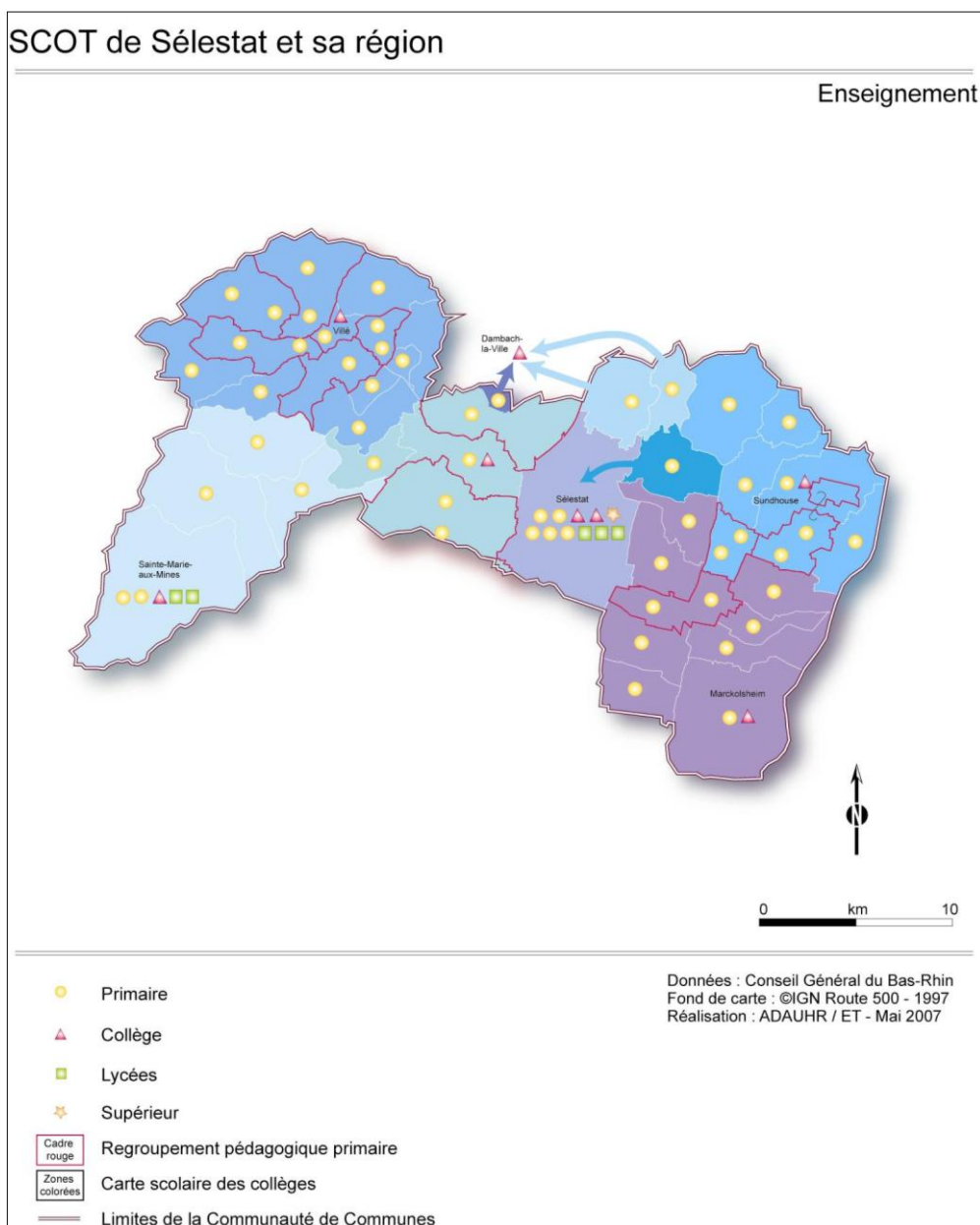
- L'université Marc Bloch a implanté 2 unités :
 - Centre de formation des musiciens intervenants
 - Département d'études territoriales qui délivre une licence professionnelle
- Une antenne de l'IUFM
- Cinq BTS : négociation et relation client, comptabilité et gestion des organisations, assistant manager, technico-commercial, et maintenance industrielle. Une filière audiovisuel et TIC trouverait toute sa place sur Sélestat au regard du potentiel numérique existant, ainsi qu'à la présence d'une chaîne de télévision locale et aux débouchés qu'une telle filière est susceptible d'offrir.
- Une école d'infirmières.

Figure 47 : Lycées et collèges dans le territoire du SCoT en 2012



Réalisation : Degermann - Adauhr

Figure 48 : Les équipements d'enseignement dans le territoire du SCoT en 2007



4.3 Les équipements de santé et pour personnes âgées

Les équipements de santé :

Des hôpitaux sont présents à Sélestat, Colmar, Strasbourg.

D'une façon générale, le territoire du SCoT est moins bien desservi que la moyenne départementale par le nombre d'infirmières libérales. Il en est de même pour les médecins libéraux, sauf pour la ville de Sélestat.

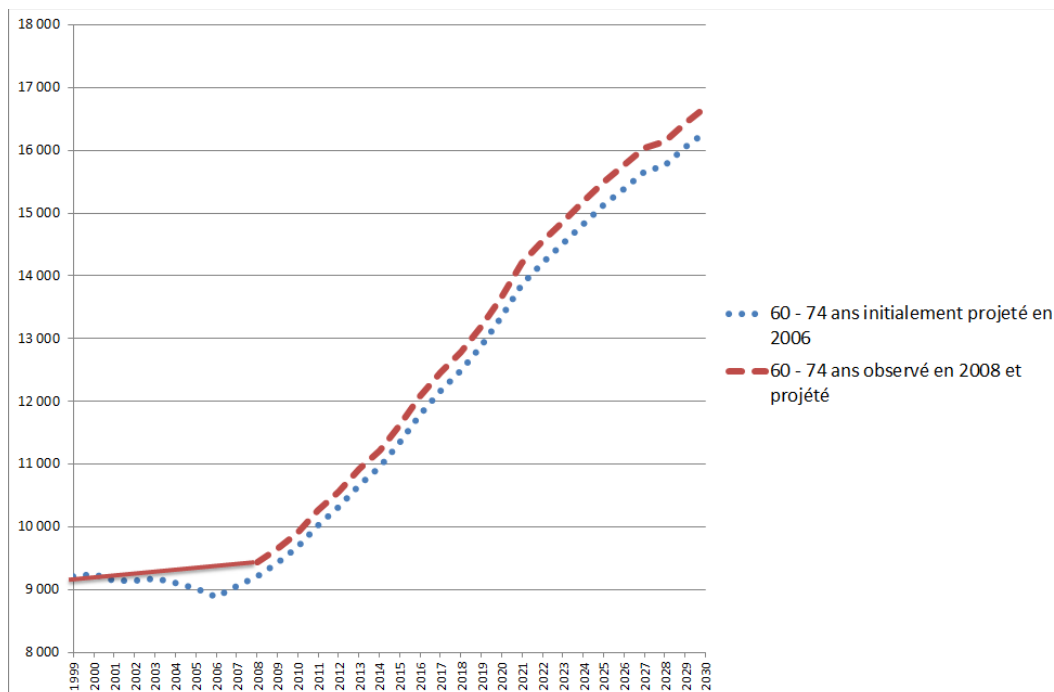
D'une façon générale, le territoire ne présente pas de « vide » médical : les cartes 52 (nombre de praticiens de santé – médecins, infirmiers, kinés, etc.) et 53 (nombre de médecins) montrent que la géographie médicale se cristallise sur les polarités urbaines, mais sans occulter les villages.

Les équipements pour personnes âgées :

C'est pour cette catégorie que le territoire va connaître de fortes mutations, en ligne avec les projections initiales actualisées en 2012, notamment à partir de 2021 :

- La population des 60-74 ans augmente et augmentera de façon forte et régulière depuis 2008 jusqu'en 2030 et au-delà.
- La tranche d'âge des plus de 74 ans connaît une augmentation forte depuis 1999. Elle va s'accélérer à partir de 2021.

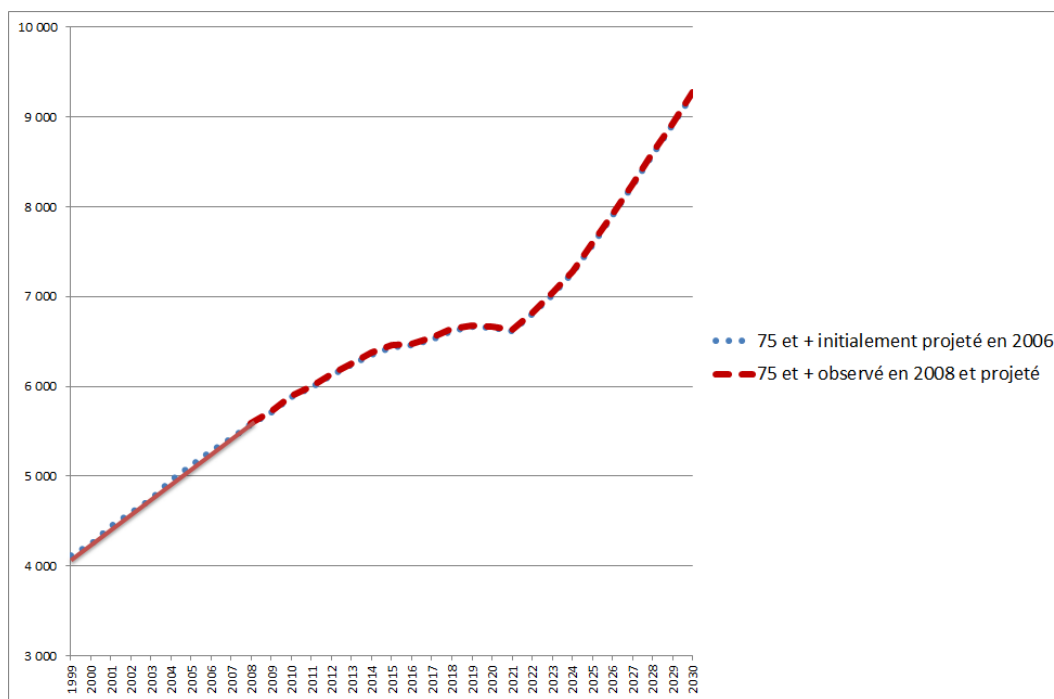
Figure 49 : Projection de population des 60-74 ans entre 1999 et 2030



Sources : Insee-RP - 2008

Les projections démographiques ont été établies par l'INSEE selon le modèle OMPHALE, selon le scénario de prolongation des tendances observées entre 1990 et 1999, et actualisées en fonction des résultats du recensement de 2008.

Figure 50 : Projection de population des + de 74 ans entre 1999 et 2030



Sources : Insee-RP - 2008

En 1999 et en 2008, le nombre de personnes de plus de 75 ans (et pourcentage de population) est de :

- Villé : 798 (7,1 %) en 1999, 896 (8,4%) en 2008
- Val d'Argent : 835 (8,1%) en 1999, 1039 (10,1%) en 2008
- Sélestat : 1 948 (6,1 %) en 1999, 2 510 (7%) en 2008
- Marckolsheim + Ried : 943 (6,2 %) 1 150 (6,4%) en 2008

La progression prévue de personnes âgées de plus de plus de 75 ans pour l'arrondissement de Sélestat entre 1999 à 2010 est de 34 %.

La progression observée des plus de 75 ans de 1999 à 2008 est de 1 450 habitants pour l'arrondissement de Sélestat, soit + 35%. Pour le SCoT elle est de +1 071 soit + 24%.

Le territoire compte 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en 2012 :

- Communauté de communes du canton de Villé : 1 établissement de 77 lits à Villé,
- Communauté de communes Sélestat et environs : 1 établissement de 63 places à Sélestat (dont 15 places dédiées à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés), 1 établissement de 40 places à Châtenois et 1 établissement de 46 places à Scherwiller (dont 12 places dédiées à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés),

- Communauté de communes du Ried de Marckolsheim : 1 établissement de 102 places à Marckolsheim et 1 établissement de 65 places à Hilsenheim,
- Communauté de communes du Val d'Argent : 1 établissement de 65 places à Sainte-Croix-aux-Mines,
- Une unité de soins de longue durée de 45 places est également implantée à Sélestat.

On observe une couverture proportionnelle à la population et à la moyenne bas-rhinoise.

Si l'on veut garder le même niveau de « couverture » en services et équipements pour les personnes âgées de plus de 75 ans d'ici 2030, le nombre de places va devoir être doublé, avec une très forte croissance des besoins à partir de 2020 2021.

Concernant les aides à domicile, on recense :

- Sur Villé : 147 personnes bénéficiaires de l'APA en 2002 = 1,5 % (moyenne départementale = 1,3 %)
- Sur Sélestat : 430 personnes bénéficiaires de l'APA en 2003 = 1,35 %
- Sur Marckolsheim-Ried : 148 personnes bénéficiaires de l'APA en 2002 = 0,98 %

Le portage de repas est déjà organisé dans une majorité de communes.

Le développement du maintien à domicile est un enjeu fort prévu par les chartes de développement des communautés de communes. Trois services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont d'ailleurs présents sur le territoire en 2012 :

- 1 SSIAD à Marckolsheim (26 places)
- 1 SSIAD à Sélestat (24 places)
- 1 SSIAD à Sainte-Marie-aux-Mines (30 places)

On retrouve également un service d'auxiliaires de vie à Marckolsheim (association Asteried). Par contre l'ensemble des communes de la communauté de communes de Villé ne sont pas couvertes par ces services.

Figure 51 : Les équipements de santé dans le territoire du SCoT en 2007

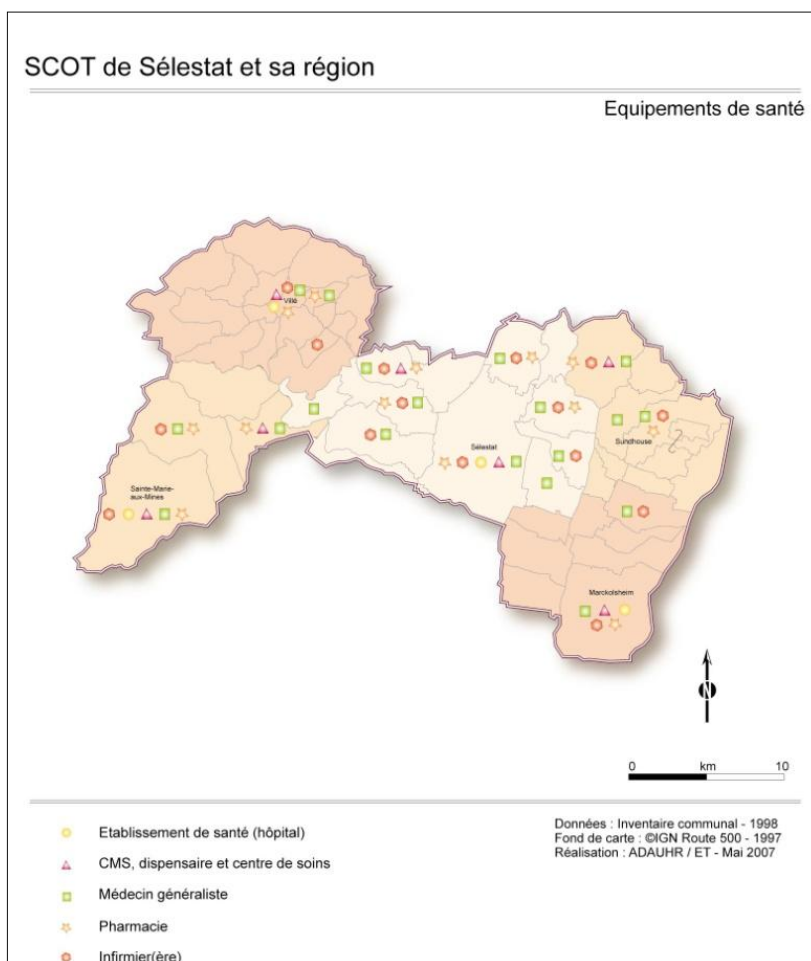
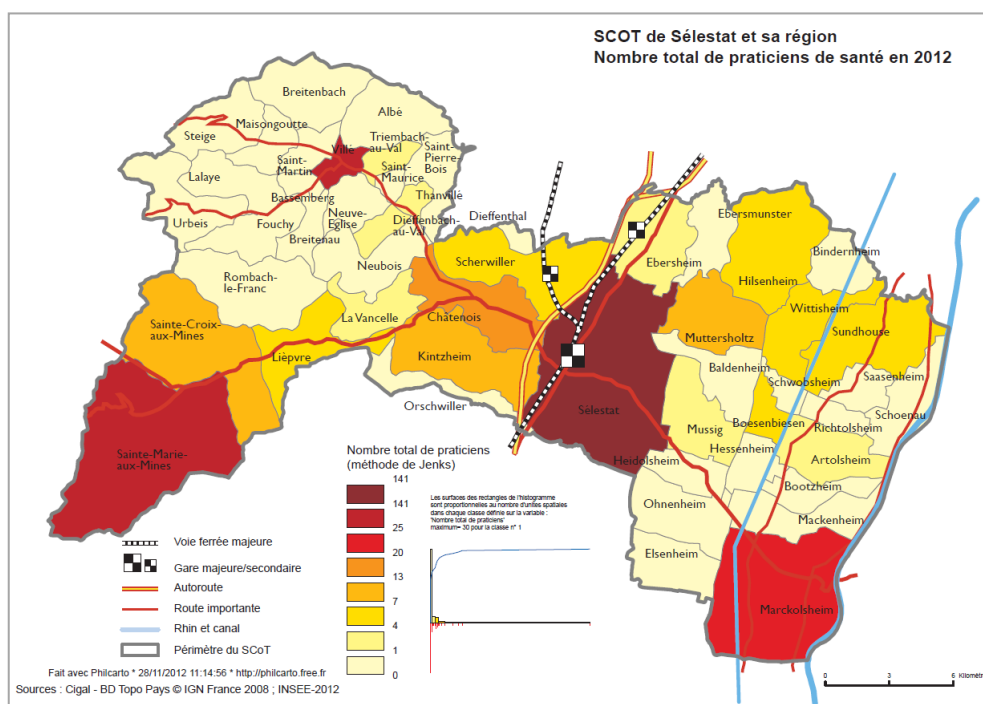
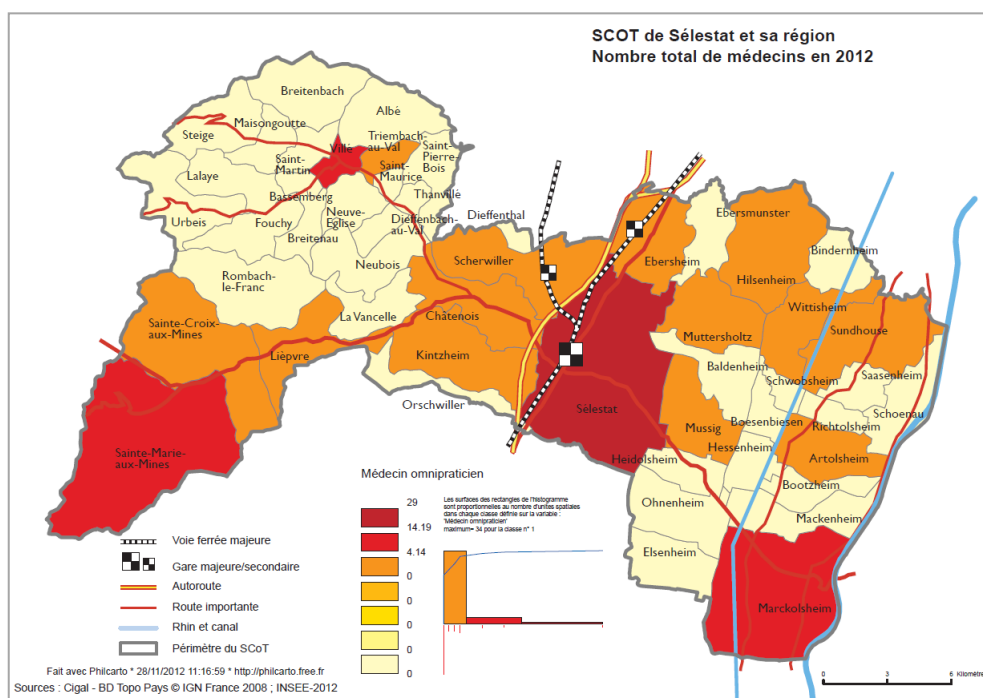


Figure 52 : Les praticiens de santé dans le territoire du SCoT en 2012



Réalisation : Degermann - Adauhr

Figure 53 : Les médecins dans le territoire du SCoT en 2012



Réalisation : Degermann - Adauhr

Figure 54 : Les équipements pour personnes âgées dans le territoire du SCoT en 2007

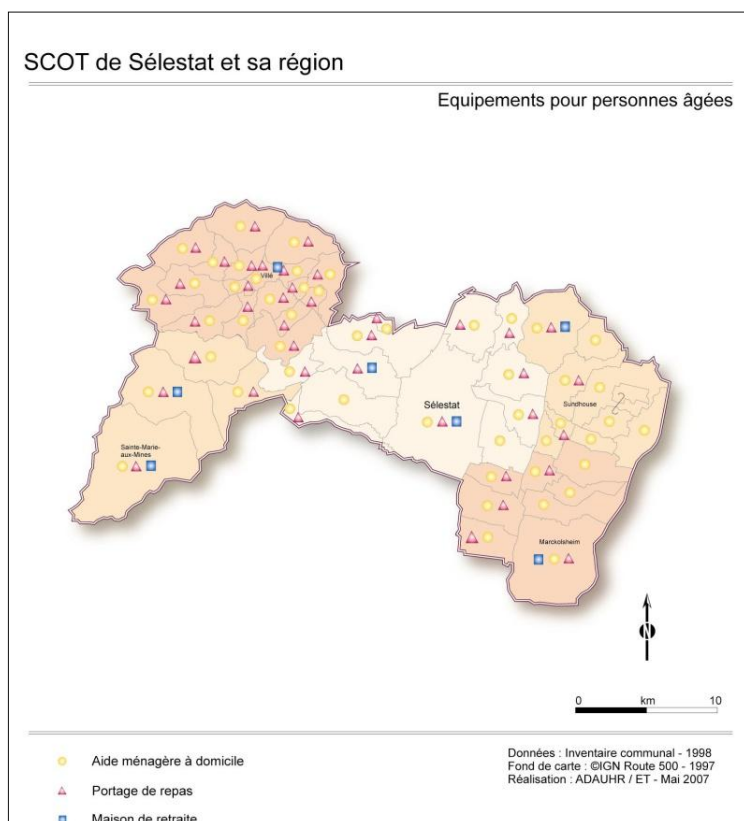
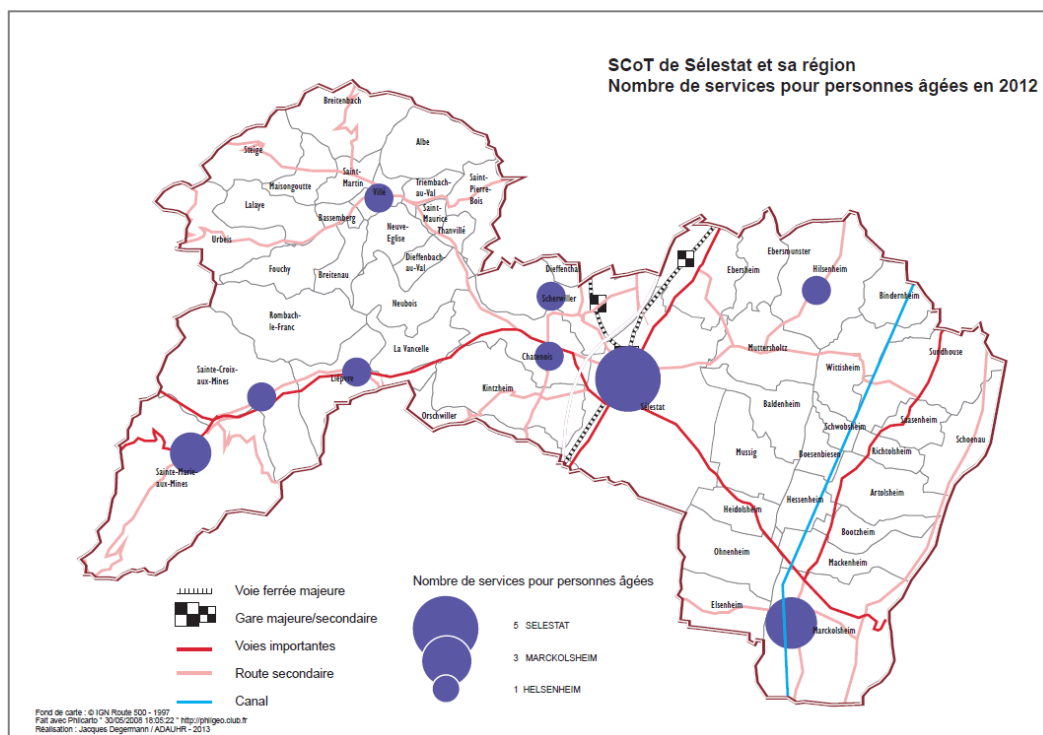


Figure 55 : Les équipements pour personnes âgées dans le territoire du SCoT en 2012



Réalisation : Degermann – Adauhr

4.4 Les équipements sportifs et de loisirs

Malgré la présence de plusieurs équipements importants, le nombre de disciplines accessibles dans le territoire du SCoT (35) est inférieur à l'offre des grandes agglomérations (Strasbourg : 61, Colmar : 57).

Au total, le périmètre du SCoT comptait 282 terrains ou équipements de sports et de loisirs. Seules trois communes de moins de 400 habitants ne disposaient pas d'équipements de ce type en 2010. Selon la carte de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports d'Alsace, le détail de l'offre locale est de 18 à Villé, 31 à Sélestat et 17 à Marckolsheim - Ried.

L'aire du SCoT compte 5 piscines publiques, dispose de deux plans d'eau aménagés, de salles multifonctions, de COSEC, d'aires de grands jeux, ... Des centres équestres sont présents notamment à Sélestat, Ebersheim, Châtenois, Marckolsheim, et Sainte-Marie-aux-Mines.

Figure 56 : Les équipements de sports-loisirs du territoire du SCoT en 2007

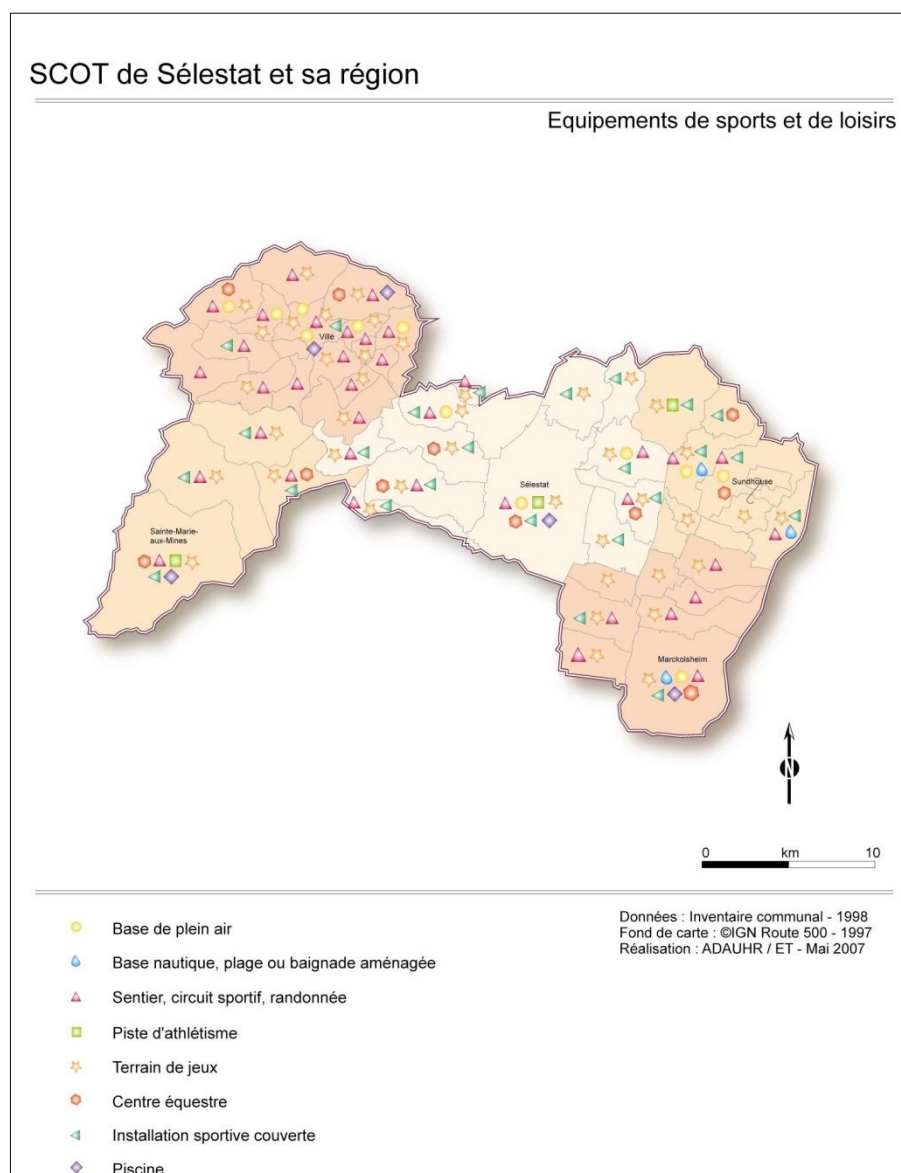
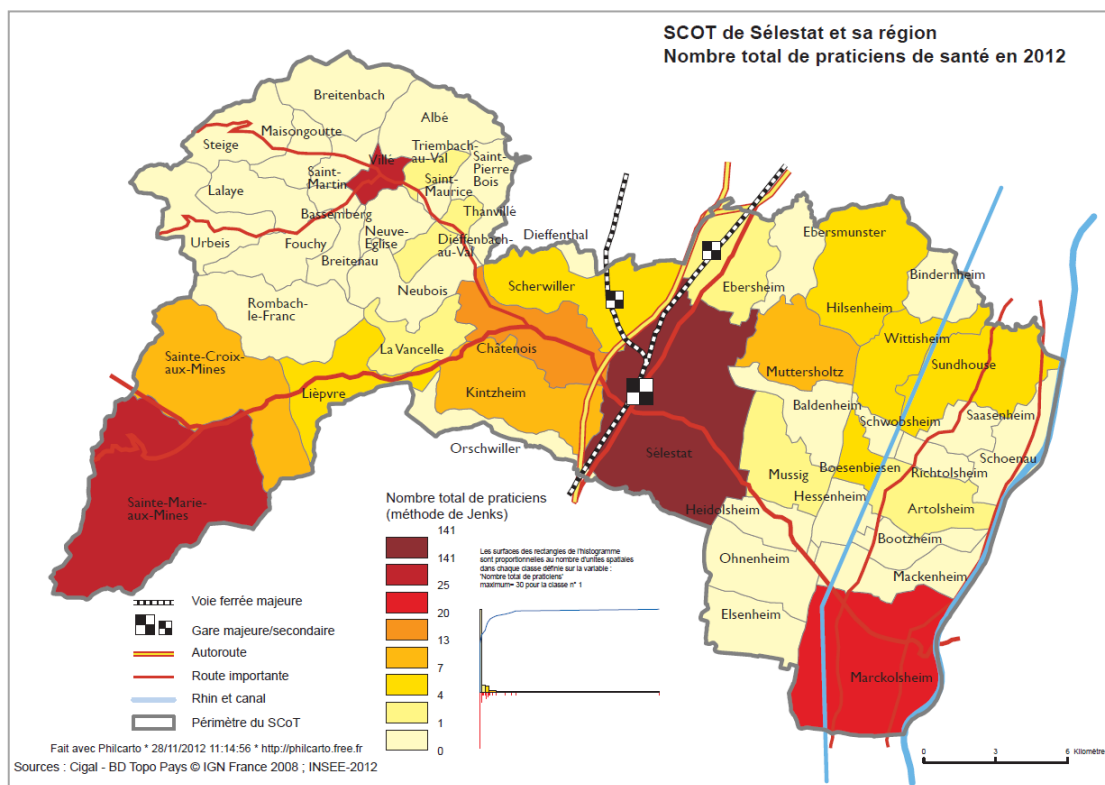


Figure 57 : Les équipements de sports-loisirs du territoire du SCoT en 2012



4.5 Les équipements culturels

Les équipements culturels

- Le territoire dispose d'équipements culturels d'envergure régionale : les Tanzmatten, l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA), le Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC), salle de répétition, essentiellement concentrés à Sélestat.
- Les médiathèques et bibliothèques couvrent bien le territoire. Elles sont pour certaines d'entre elles intercommunales ou organisées en réseau.
- Plusieurs centres culturels et socioculturels sont présents et le réseau MJC supplée à certaines fonctions (par exemple Villé et Marckolsheim pour le cinéma dont le seul équipement « sélect » se trouve à Sélestat avec 3 salles).
- Il n'y a pas de salle de spectacle permanent (théâtre).

Le tissu associatif

- Les manifestations sont d'importance régionale : Corso fleuri, Bourse aux minéraux, fête du tissu, carrefour européen du patchwork, Festival Décibulles, etc.
- Le tissu associatif est très développé : écoles de musique, expositions, ...

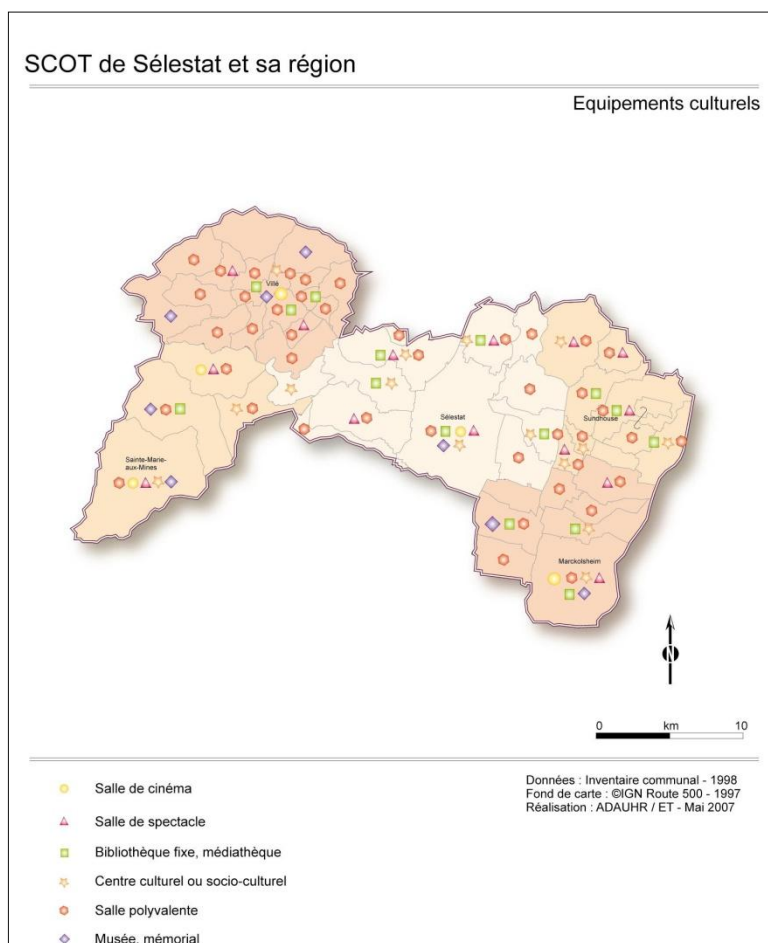
Les principaux besoins répertoriés en matière d'équipements

Les besoins en équipements vont augmenter en proportion de l'augmentation de la population. Il va particulièrement s'accroître pour la population « dépendante ».

Les besoins d'équipements spécifiques aux « usagers fragiles » vont très fortement augmenter, d'abord pour les seniors de plus de 75 ans dès aujourd'hui puis simultanément à partir de 2021 à la fois pour les jeunes de moins de 15 ans et les plus de 75 ans. Pour faire face à cette augmentation simultanée, le territoire va devoir s'adapter sur plusieurs plans :

- Augmentation des besoins en éducation, activité périscolaire, garde à partir de 2021 ;
- Pratiquement doublement des besoins et services aux personnes âgées de 2008 à 2030 ;
- Il est nécessaire de tenir compte de ces usagers dans l'aménagement des villes et des villages du territoire. Les zones piétonnes, les équipements et le mobilier urbain destiné à ces tranches d'âge vont devoir être étendus ;
- Des moyens financiers élevés seront nécessaires pour couvrir ces besoins supplémentaires.

Figure 58 : Les équipements culturels du territoire du SCoT en 2007



4.6 Synthèse globale « services et équipements »

- Une offre de services publics satisfaisante, notamment dans les vallées et les bourgs-centres. Des efforts conséquents ont été réalisés à Sélestat ces cinq dernières années afin de renforcer ou de réhabiliter le pôle équipements et services à la population dans la ville moyenne. Citons notamment ici :
 - Piscine des Remparts (Ville),
 - Vestiaire Grubfeld (Ville),
 - Création du pôle économique + archives (Ville),
 - Nouveau commissariat de police (Ville-Etat),
 - Nouvelle Ecole Wimpfeling (Ville),
 - Restructuration du Collège Jean Mentel (Conseil Général 67),
 - Extension du Lycée Schwilgué (Conseil Régional d'Alsace),
 - Centre sportif Intercommunal (Communauté de Communes de Sélestat),
 - Réhabilitation de l'IUFM (Université),
 - Nouveau quai gare SNCF (SNCF),
 - Extension de l'hôpital (Hôpital).

- Il convient cependant d'anticiper l'évolution démographique en renforçant les équipements pour la petite enfance et les personnes âgées, en particulier dans le Ried ;

- Les structures d'enseignement supérieur se limitent à quelques formations spécialisées.

4.7 Besoins répertoriés et/ou enjeux

- Renforcement des équipements « petite enfance, jeunesse et personnes âgées » pour faire face aux besoins de la population, notamment après 2021, malgré une bonne couverture en services et équipements actuellement ;

- Implantation d'établissements d'enseignement supérieur et du second degré déconcentrés : le besoin d'un lycée est patent dans la bande rhénane. Cet enjeu dépasse le périmètre du SCoT. Marckolsheim présente la meilleure structure urbaine pour accueillir un tel établissement secondaire.

5 L'équipement commercial

Les habitants de l'aire du SCoT bénéficient d'une offre relativement abondante en surfaces commerciales, notamment à Sélestat (3^{ème} pôle commercial des unités urbaines du Bas-Rhin).

Les grandes et moyennes surfaces sont localisées dans les bourgs les plus importants ou à leur proximité.

Le tissu de commerces de détail est encore bien vivant, notamment dans les chefs-lieux, mais 13 villages ne disposent plus de point de vente alimentaire.

Comparativement à d'autres territoires et villes moyennes, l'abondance de l'offre ne s'accompagne cependant pas d'une diversité commerciale importante, notamment du fait de la proximité de Colmar.

Si l'on se réfère au Schéma de développement commercial du Bas Rhin de septembre 2005, les constats majeurs sont au nombre de quatre pour le territoire du Pays de l'Alsace Centrale. Précisons que le périmètre du Pays englobe largement celui du SCoT de Sélestat, mais que ces constats restent valables à l'échelle du SCoT :

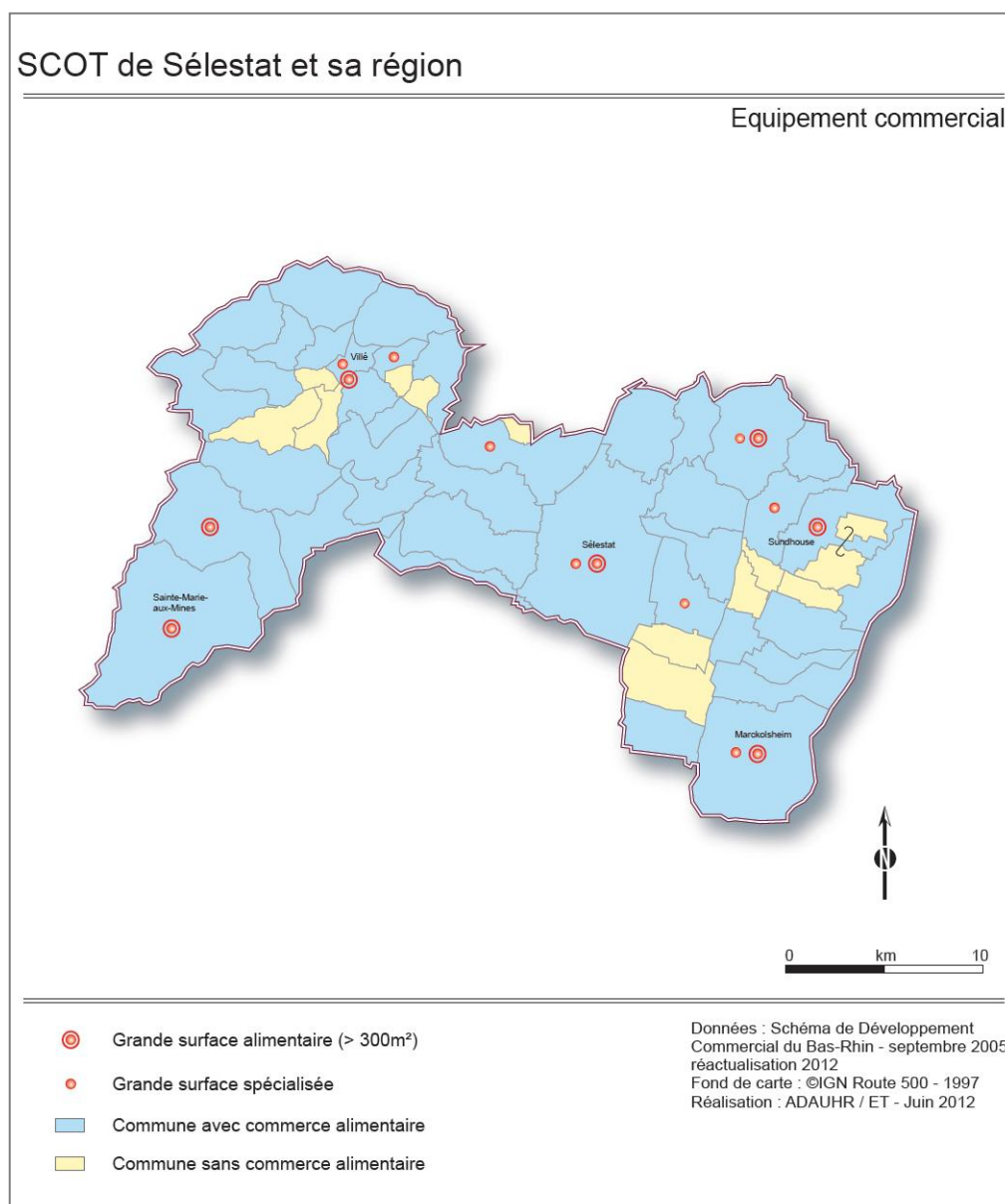
- D'une manière générale, le pays de l'Alsace centrale subit l'attraction des pôles commerciaux de Strasbourg et de Colmar.
- Sélestat dispose de plusieurs grandes surfaces alimentaires. Par contre la densité en magasins spécialisés est relativement faible d'où une fidélité plus faible pour les produits non alimentaires. Sélestat est la principale destination des achats en 2005 avec un taux de 30 %.

Cette fidélité est à nuancer avec le type d'achats : en alimentaire, la fidélité s'élève à 89 % alors que sur le non alimentaire elle est de 37 % pour les accessoires automobiles à 54 % dans l'équipement de la maison.

Les manques pointés en 2005 concernent l'équipement de la maison, l'équipement de la personne et culture/loisirs. L'évasion se fait surtout à destination de Colmar et Strasbourg.

- La région de Sélestat, en 2005, enregistre un certain déficit d'implantations spécialisées.
- Le pôle sélestadien manque de lisibilité, d'organisation et de disponibilités foncières.

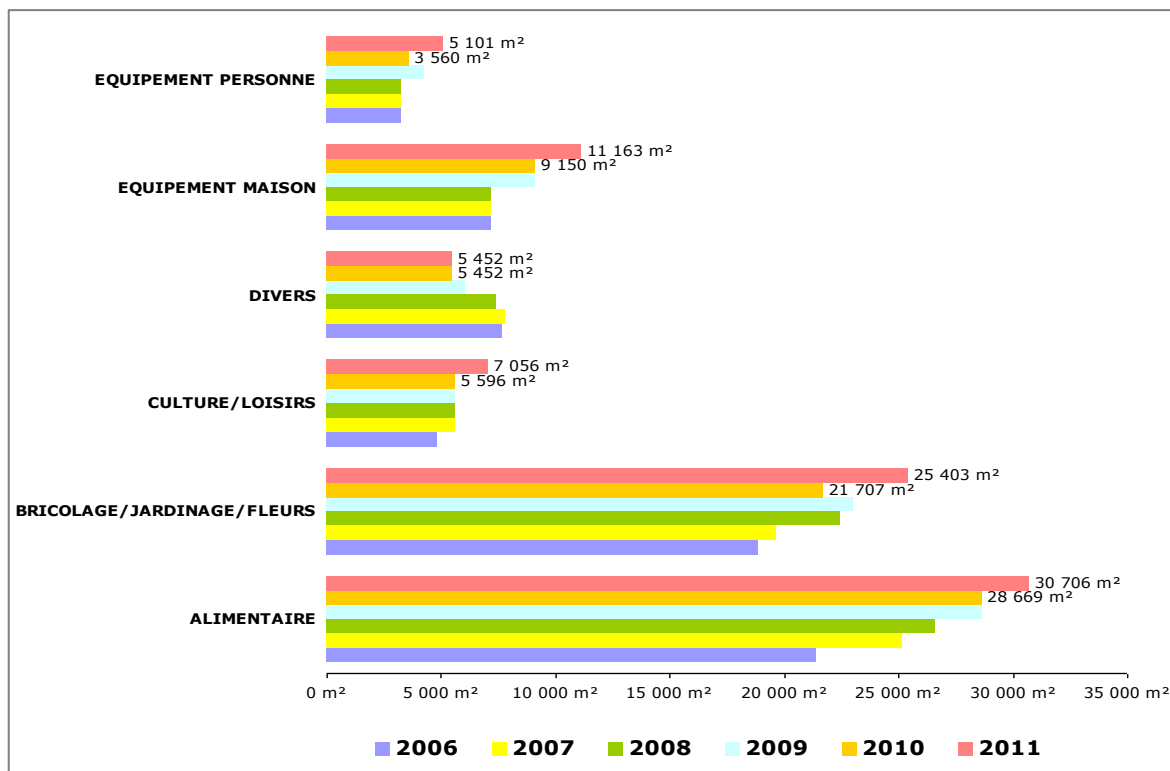
Figure 59 : Les équipements commerciaux du territoire du SCoT



5.1.1 Etat des lieux de l'équipement commercial existant

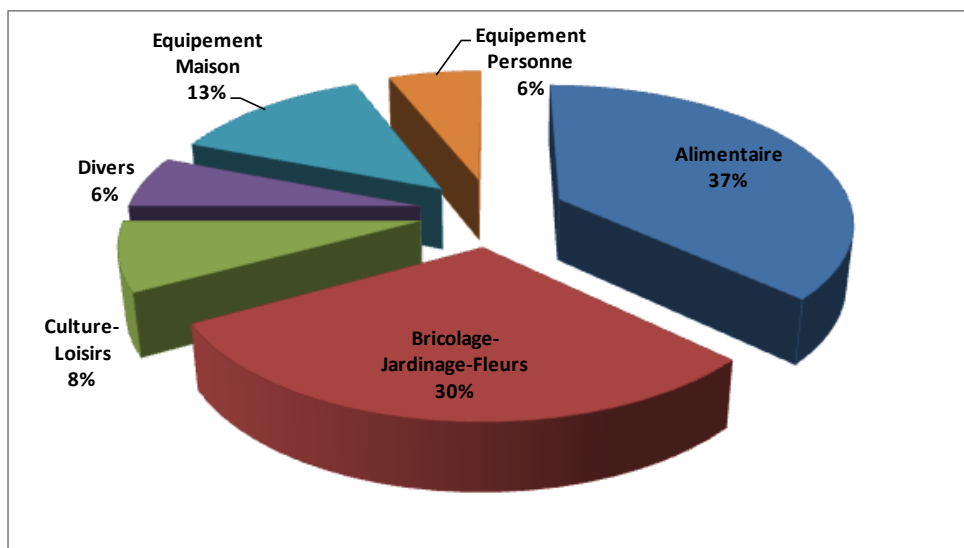
- L'offre commerciale sur le territoire du SCoT représente 159 574 m² en 2010 (source CCI 67 et 68) dont :
 - Sur la partie bas-rhinoise : 88 grandes surfaces pour 99 311 m² de surface de vente (dont 23% en commerce alimentaire) et 398 commerces traditionnels sédentaires pour une surface de vente estimée à 42 481 m² (dont 31 % de commerces alimentaires), soit un total de 141 792 m² de surface de vente.
 - Sur la partie haut-rhinoise : 4 commerces de + 300 m² pour une surface de vente de 3 482 m² et 114 commerces de moins de 300 m² représentant une surface de vente de 14 300 m², soit un total de 17 782 m² de surface de vente.
- Depuis 2005, le territoire du SCoT a accueilli des implantations qui ont favorisé la diversité commerciale, notamment dans le domaine non alimentaire (culture et loisirs, équipement de la personne et de la maison) à Sélestat, mais également dans les pôles urbains majeurs.
- Les habitants du territoire du SCoT bénéficient d'une offre relativement abondante en surfaces commerciales, notamment à Sélestat. Globalement sur le territoire du SCoT, on observe une évansion commerciale relativement faible.
- Les grandes et moyennes surfaces sont localisées dans les communes-pôles de l'armature urbaine du SCoT.
- Le tissu de commerce de détail est encore bien vivant notamment dans les pôles, mais 13 villages (en 2007) ne disposent plus de points de vente alimentaire.

Figure 60 : Evolution des commerces de plus de 300 m² depuis 2006



Sources : CCI 67 - 2007

Figure 61 : Répartition de l'offre commerciale au 1^{er} semestre 2011



Sources : CCI 67 - 2007

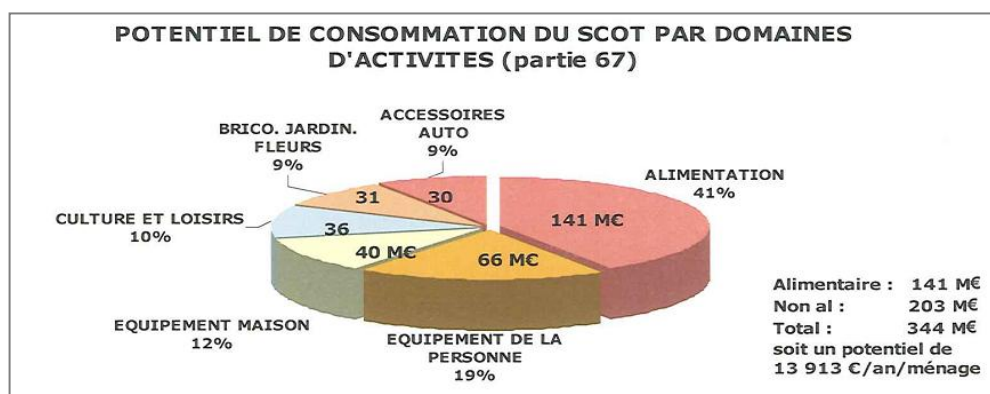
■ Le potentiel de consommation des ménages

Le potentiel global de consommation des ménages du SCoT en 2006 (c'est-à-dire ce que peuvent théoriquement consommer les ménages) est supérieur de 5,8 % à la moyenne nationale (13 913 €/an/ménage contre 13 146 €).

Ce potentiel commercial dans le domaine alimentaire est supérieur de 2,7% à la moyenne nationale.

Dans le domaine non alimentaire, la dépense commercialisable de l'équipement de la maison est supérieure de 18% à la moyenne nationale.

Figure 62 : Potentiel de consommation du SCoT par domaines d'activités

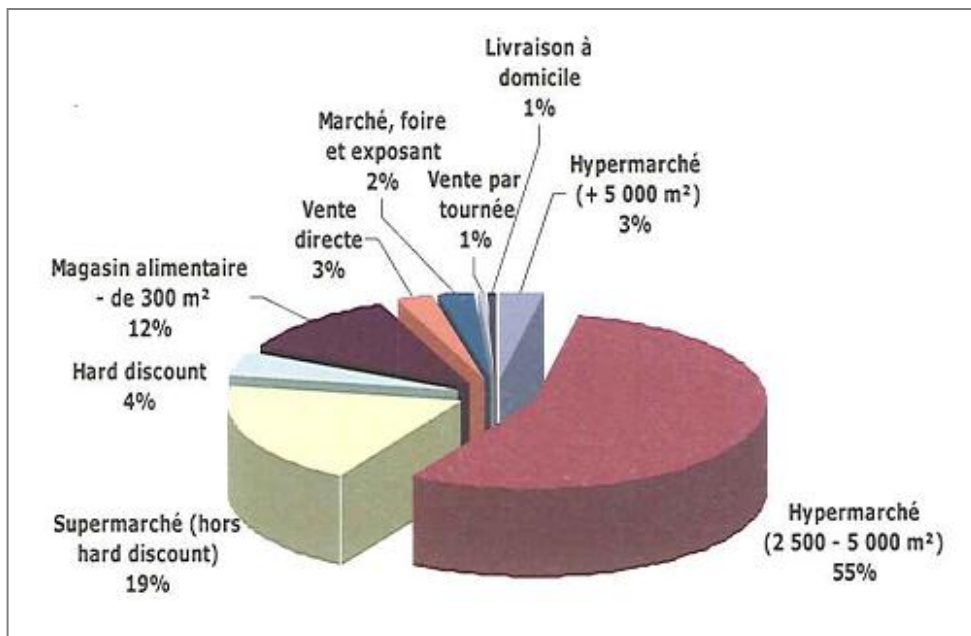


Sources : CCI 67 - 2007

■ Les formes de commerces fréquentés

58 % de la dépense commercialisable alimentaire des ménages du SCoT est captée par les hypermarchés et 19% par les supermarchés.

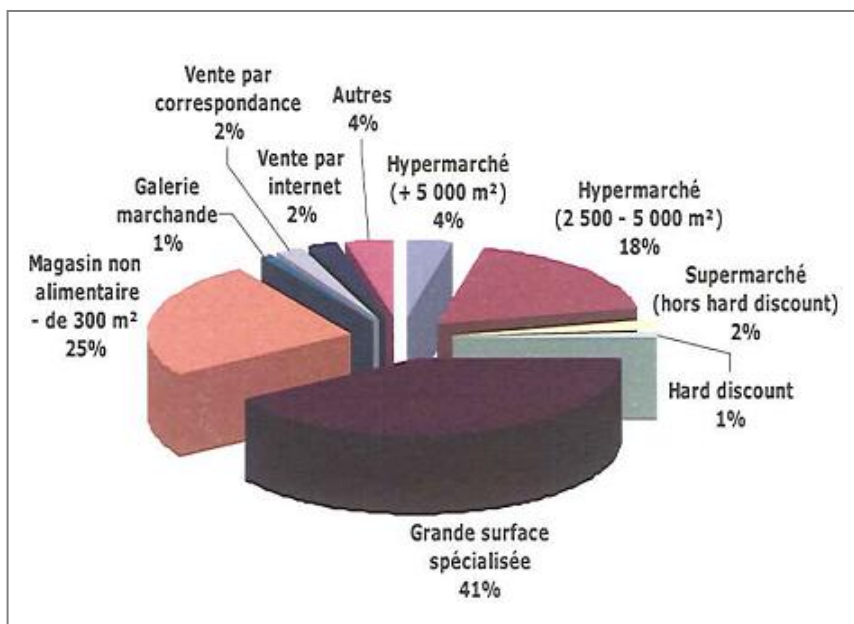
Figure 63: Parts de marchés par types de commerces dans le SCoT pour le commerce alimentaire



Sources : CCI 67 - 2007

41 % de la dépense commercialisable non alimentaire des ménages du SCoT est captée par les grandes surfaces spécialisées puis les commerces traditionnels à hauteur de 25% de celle-ci.

Figure 64 : Parts de marchés par types de commerces dans le SCoT pour le commerce non alimentaire



Sources : CCI 67 - 2007

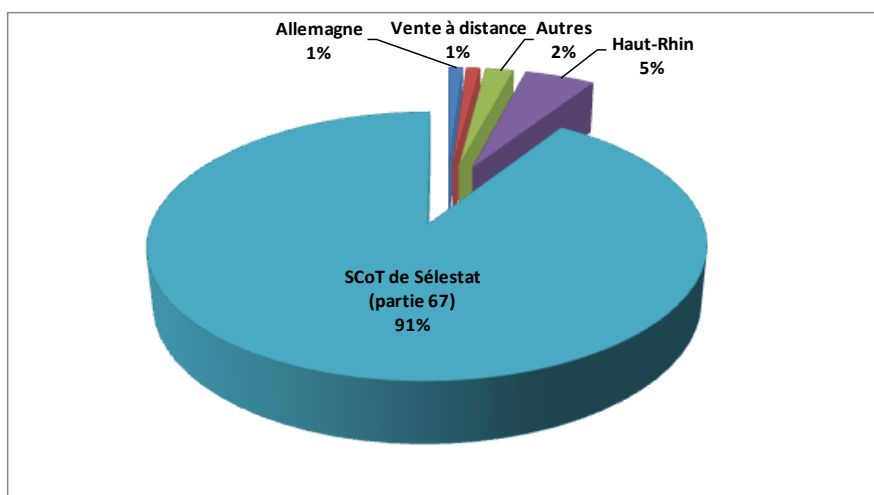
5.1.2 La situation des échanges commerciaux à l'échelle du SCoT

- La satisfaction des besoins en 2007 (source : CCI 67 – études comportements d'achats en 2007) :

- Une offre **alimentaire suffisante**

Le territoire du SCoT couvre une grande part de ses besoins alimentaires. En effet, dans le domaine alimentaire, l'offre commerciale existante sur le périmètre du SCoT répond, en 2007, à 80 % aux attentes des ménages du SCoT (y compris partie haut-rhinoise).

Figure 65 : Réponse du territoire en termes de commerce alimentaire

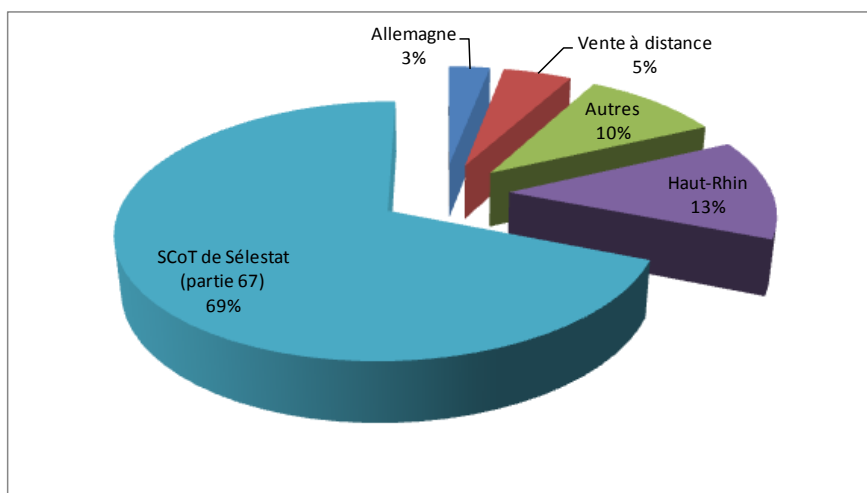


Sources : CCI 67 - 2007

- Une offre **non alimentaire globalement suffisante**

Il n'y a pas de manque avéré important, notamment du fait de la proximité de la zone commerciale de Colmar. Le secteur de l'équipement de la maison n'est toutefois pas très bien représenté sur le territoire du SCoT. Dans le domaine non alimentaire, l'offre commerciale existante sur le périmètre du SCoT répond, en 2007, à 55 % aux attentes des ménages du SCoT (y compris partie haut-rhinoise).

Figure 66 : Réponse du territoire en termes de commerce non alimentaire



Sources : CCI 67 - 2007

- La satisfaction des besoins en 2011 (source : CCI 67 – études comportements d'achats en 2011) :
 - Après Strasbourg et la CUS, Sélestat fait partie des pôles commerciaux majeurs du département du Bas-Rhin. C'est l'un des deux pôles secondaires importants avec Haguenau.
 - Une offre commerciale globalement satisfaisante, surtout dans l'alimentaire.
 - Le taux de fidélité de 2011 est de 89 % dans l'alimentaire et de 62% dans le non alimentaire
 - Pour l'alimentaire : les achats s'effectuent essentiellement dans les grandes surfaces et dans une moindre mesure dans les commerces de moins de 300 m².
 - Pour le non alimentaire : les achats s'effectuent essentiellement dans les grandes surfaces spécialisées et non et les commerces traditionnels.
 - En 2011, le taux de fidélité reste un des plus forts du département même si l'évasion a augmenté de + 3 points depuis 2008. Cette évasion concerne plutôt le non alimentaire et profite d'abord au Haut-Rhin (Colmar).

Taux de fidélité :

En 2011, sur le SCoT il est de 75 % = 75% des achats (alimentaire et non alimentaire) se font sur le périmètre du SCoT

Parmi ces 75 % :

- En alimentaire le taux de fidélité est de 89 % en 2011
- En non alimentaire le taux de fidélité est de 62 % en 2011

Parmi les 89 % en alimentaire :

- 70 % des achats se font dans les grandes surfaces
- 5 % des achats se font dans les hard discounts
- 11 % des achats se font dans les commerces de moins de 300 M2
- 4% autres formes de commerces dont ventes directes

Parmi les 62% en non alimentaire :

- 20% des achats se font dans les grandes surfaces spécialisées
- 20% des achats se font dans les grandes surfaces généralistes
- 18% des achats se font dans les commerces traditionnels
- 2% autres

Le taux d'évasion :

- + 3 points d'évasion supplémentaire entre 2008 et 2011 qui se répartissent comme suit :
 - + 2 points dans l'alimentaire : l'évasion la plus importante c'est 5 % vers le Haut Rhin dont 1% en hyper de + 5000 m² et 4% autres
 - + 4 points dans le non alimentaire : l'évasion la plus importante c'est 18 % vers le Haut Rhin
 - Dans les grandes surfaces spécialisées
 - L'explication de l'évasion sur le SCoT de Sélestat est liée à la proximité de Colmar
 - A titre de comparaison de l'augmentation du taux d'évasion : dans le Bas Rhin + 1,5 points et dans le SCoTAN : + 2 points

5.1.3 Synthèse des échanges commerciaux à l'échelle des communautés de communes

L'analyse et la synthèse présentées ici ont été construites sur la base des informations les plus récentes fournies par les CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et la CCI de Colmar Centre Alsace.

- Communauté de communes de Sélestat :
 - Très faible évasion commerciale : 75 % des achats se font dans la Communauté de communes de Sélestat. La plus forte évasion est vers le Haut Rhin : Colmar.
 - L'évasion porte essentiellement sur le non alimentaire (34%). Elle concerne les achats très spécialisés vers les grands magasins pour Strasbourg, les hyper marchés de + 5 000 m² et les grandes surfaces spécialisées vers Colmar.
 - Pour l'alimentaire, le taux de fidélité est très fort : 87 %. L'évasion concerne essentiellement Colmar pour les grandes surfaces spécialisées.
- Communauté de communes du canton de Villé :
 - 56 % des achats se font dans la Communauté de communes. L'évasion la plus forte concerne Sélestat et Colmar. Elle concerne les grandes surfaces (+ 5 000 m²) les supermarchés, les grandes surfaces spécialisées et les galeries marchandes.
 - En alimentaire, le taux de fidélité le plus fort concerne les hard discount, suivis des hypermarchés, de la vente directe et des magasins alimentaires de – 300 m².
 - L'évasion concerne principalement le Haut Rhin et les hypermarchés (+ de 5 000 m²) et les supermarchés (hors hard discount)
 - En non alimentaire, la fidélité est plus faible (35%). L'évasion se fait surtout vers Sélestat et le Haut Rhin. Strasbourg attire pour les grands magasins.
Sélestat attire pour ses grandes surfaces spécialisées, les galeries marchandes et le marché.

Le Haut-Rhin attire pour les supermarchés (hors hard discount) et les galeries marchandes.

- Communauté de communes du canton de Marckolsheim et environs :
 - 42 % des achats se font dans le territoire. L'évasion la plus forte concerne Sélestat et le Haut-Rhin. Pour le Haut-Rhin, elle concerne les hypermarchés (+ 5 000 m²), les grandes surfaces spécialisées et les grands magasins.
 - Pour Sélestat, elle concerne le marché. Strasbourg attire pour les galeries marchandes.
 - En alimentaire, le taux de fidélité global est de 65% et concerne surtout, par ordre décroissant, les ventes par tournée, les supermarchés, les hard discounts, les magasins alimentaires de - 300 m² et les hypermarchés.
L'évasion se fait surtout vers Sélestat avec un poids très important du marché.
L'évasion vers le Haut-Rhin porte sur les hypermarchés (+ 5 000 m²) et les grandes surfaces spécialisées.
 - En non alimentaire, la fidélité est plus faible (23%). L'évasion se fait surtout vers le Haut-Rhin et Sélestat et concerne surtout les achats spécialisés et les galeries marchandes (Strasbourg). A noter une évasion importante vers l'Allemagne pour le hard discount.

- Communauté de communes du Grand Ried :
 - 30 % des achats se font dans le territoire. L'évasion la plus forte concerne Sélestat pour les hypermarchés, les grandes surfaces spécialisées, les magasins alimentaires de - 300 m² et le marché.
 - En alimentaire, le taux de fidélité global est de 50% et concerne surtout par ordre décroissant les ventes par tournée, les supermarchés et les magasins alimentaires de - 300 m² et les hypermarchés.
L'évasion se fait surtout vers Marckolsheim pour les hypermarchés, l'Allemagne pour le hard discount et le secteur Rhin Sud pour la vente directe.
 - En non alimentaire, la fidélité est faible (13%). L'évasion se fait surtout vers Sélestat et le Haut Rhin. Elle porte surtout sur les hypermarchés (+ 2 500 m²) et les grandes surfaces spécialisées.

- En conclusion pour les communautés de communes bas-rhinoises :
 - Les taux de fidélité pour l'alimentaire au sein de chaque communauté de commune sont importants.
 - L'évasion porte essentiellement sur les achats spécialisés voir très spécialisés et se jouent essentiellement sur Sélestat et le Haut-Rhin. Le poids de Strasbourg et de l'Allemagne est relativement faible.
 - A noter, le rôle important du marché de Sélestat.

- Communauté de communes du Val d'Argent :
 - Très faible évasion commerciale pour l'alimentaire : 80 % des dépenses en alimentaires se font dans le Val d'Argent en 2008.

- Pour le non alimentaire : 27% des dépenses se font dans le Val d'Argent. L'évasion est plus forte surtout pour les équipements de la personne, équipements de la maison, culture/loisirs.
- En 2008, l'évasion commerciale, tous produits confondus, est essentiellement à destination de Sélestat et dans une moindre mesure de Colmar et de Saint-Dié des Vosges.
- Compte tenu des dernières implantations commerciales sur Sélestat notamment sur le non alimentaire, cette part d'évasion est sûrement renforcée vers Sélestat sauf pour les achats très spécialisés où l'évasion se fait plutôt vers Colmar compte tenu de l'offre commerciale existante.
- Les créneaux manquants sont essentiellement sur le non alimentaire et concernent l'équipement de la personne, l'équipement de la maison, culture/loisirs. Selon les retours de la CCI de Colmar ces chiffres n'ont pas évolué depuis 2008.

5.2 Synthèse globale « services et équipements »

- Il convient d'accompagner l'évolution démographique prévue en renforçant les équipements et services commerciaux dans le territoire, notamment dans les pôles majeurs de l'armature urbaine du SCoT ;
- Les services commerciaux, comme la qualité d'accueil de ces services sont importants en termes d'accompagnement et de confortation de toute stratégie de développement du tourisme ;
- L'offre commerciale alimentaire est globalement satisfaisante et bien implantée. L'offre en alimentaire est diversifiée.

5.3 Besoins répertoriés et/ou enjeux

- Confortation de l'appareil commercial et développement, notamment dans les perspectives de développement de la population.
- Diversification commerciale pour limiter l'évasion territoriale et accompagner le potentiel touristique réel du SCoT ;
- Confortation de la ville moyenne dans son rôle de pôle commercial à l'échelle du SCoT, mais dans le respect des équilibres territoriaux actuels ;
- Confortation du rôle économique du commerce comme source d'emplois.

6 Richesses économiques

6.1 La structure économique du territoire

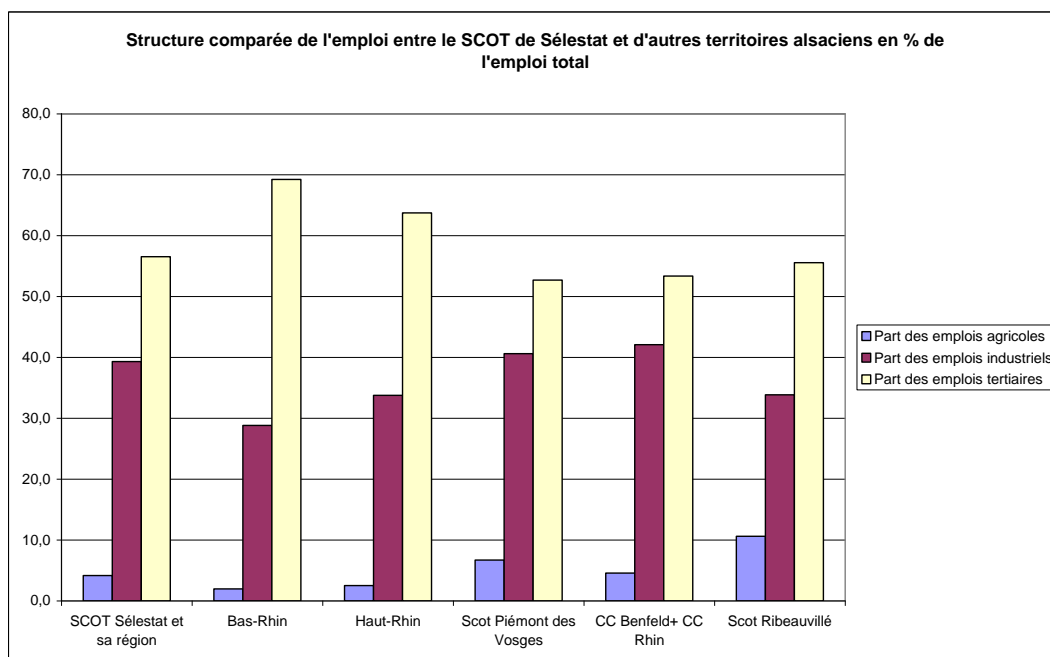
6.1.1 Un territoire fortement marqué par une industrie bien ancrée localement

La structure économique du territoire du SCoT de Sélestat et sa région traduit très bien sa fonction intermédiaire en Alsace.

C'est un lieu de production industrielle comme en témoigne la part importante des emplois industriels dans le total des emplois, nettement plus élevée qu'à l'échelle du Bas Rhin ou de l'Alsace et près de deux fois plus élevée qu'à l'échelle nationale.

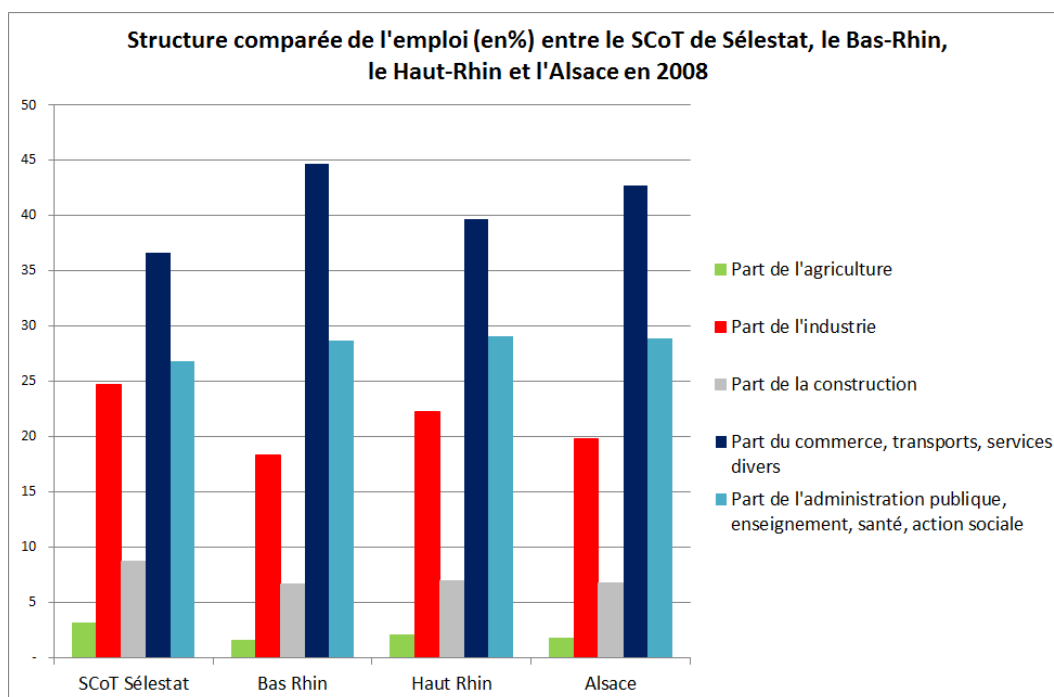
Le territoire du SCoT est aussi organisé autour du pôle de services de Sélestat, à la croisée de l'axe Nord Sud et de l'un des axes Est-Ouest alsacien. De fait le territoire présente une proportion d'emplois tertiaires plus élevée que celle des territoires voisins et comparables.

Figure 67 : Structure économique comparée entre le SCoT et d'autres territoire alsaciens



Sources : INSEE – étude spécifique - mai 2005

Figure 68 : Structure économique comparée entre le SCoT et d'autres territoires alsaciens en 2008



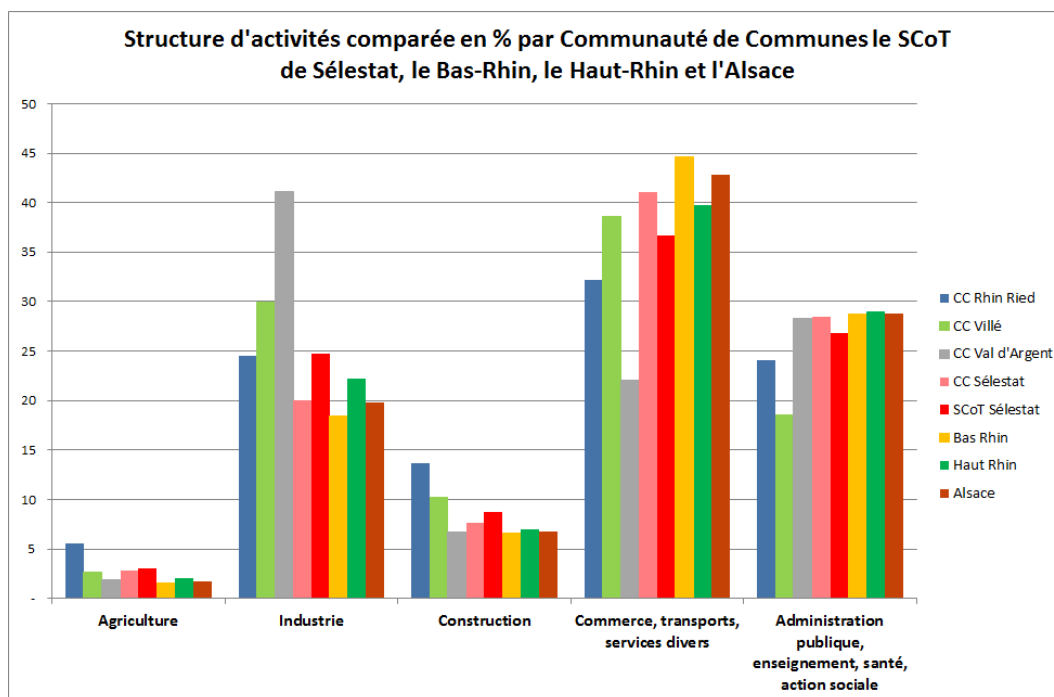
Sources : INSEE – RP 2008

Tableau 6 : emplois par secteurs d'activités par communautés de communes dans le SCoT en 2008

Emplois par secteur en 2008	Rhin Ried	Villé	Val d'Argent	Sélestat	SCoT
Ensemble	4 377	2 641	4 044	16 751	27 813
Agriculture	242	71	76	470	859
Industrie	1 074	790	1 661	3 350	6 875
Construction	598	271	271	1 285	2 425
Commerce, transports, services divers	1 407	1 019	890	6 879	10 195
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 056	490	1 146	4 767	7 459

Sources : INSEE – RP 2008

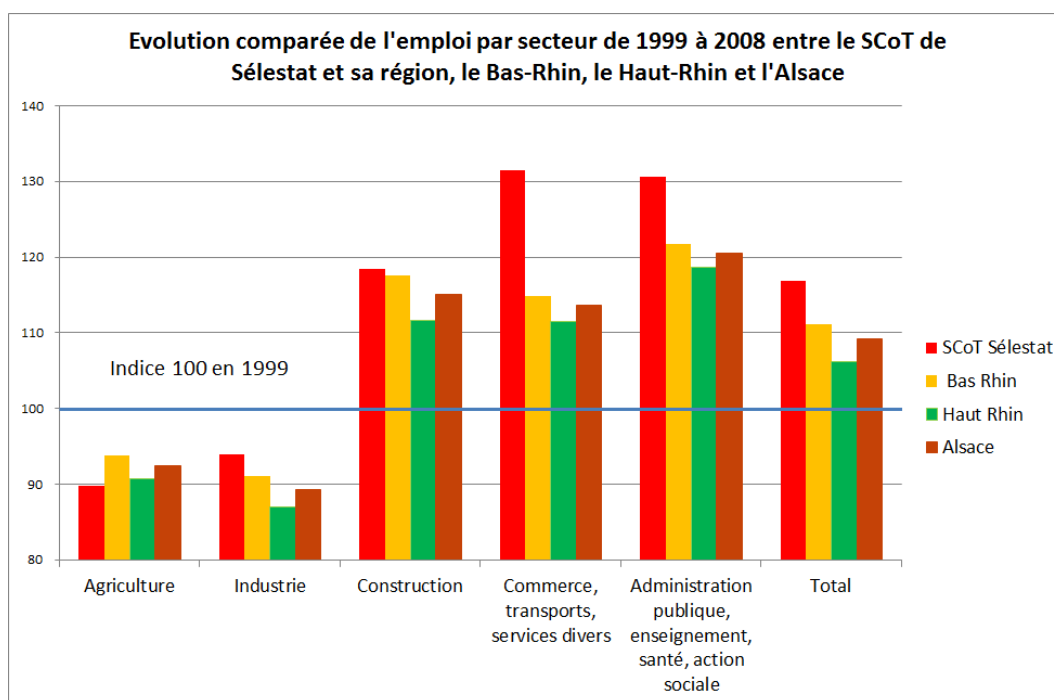
Figure 69 : Structure d'activités comparée par communautés de communes dans le SCoT en 2008 avec les deux départements et la région



La structure d'activité de chaque communauté de communes du périmètre du SCoT reflète des fonctions très spécifiques et complémentaires.

- Les vallées vosgiennes conservent toujours une structure d'activités marquée par l'industrie, surtout dans le Val d'Argent ;

Figure 70 : Structure d'activités comparée de l'emploi entre le SCoT, les deux départements et la région entre 1999 et 2008



SCoT de Sélestat et sa région approuvé le 17 déc. 2013 – Diagnostic stratégique

- Le secteur Rhin Ried conserve une activité agricole encore relativement importante, profitant à la fois d'un terroir de qualité, de la voie fluviale et d'une filière agroalimentaire bien développée pour écouler ses productions ; Le secteur de la construction est « tiré » par le dynamisme démographique de cette partie du territoire ;
- L'agglomération sélestadienne, pôle tertiaire au service du territoire abrite en particulier les principaux pôles commerciaux, éducatifs et de santé du périmètre. Son évolution est liée à celle de la démographie, comme de l'évolution de la population de l'ensemble du périmètre et de celle de son accessibilité.

Tableau 7a : Emplois par secteurs d'activités en 1999

Emplois par secteur d'activité en 1999						
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	dont commerce	Total
CC Markolsheim	7%	34%	14%	45%	9%	100%
CC Grand Ried	10%	25%	13%	51%	14%	100%
CC Sélestat	4%	24%	8%	65%	16%	100%
CC Canton de Villé	3%	43%	9%	44%	10%	100%
CC Val d'Argent	2%	48%	6%	44%	6%	100%
SCoT Sélestat	4%	31%	9%	57%	13%	100%
SCoT Flémont des Vosges	7%	32%	9%	53%	14%	100%
CC Berfeld+ CC Rhin	5%	33%	9%	53%	13%	100%
SCoT Ribeauvillé	11%	29%	5%	56%	13%	100%
Alsace	2%	24%	6%	67%	14%	100%

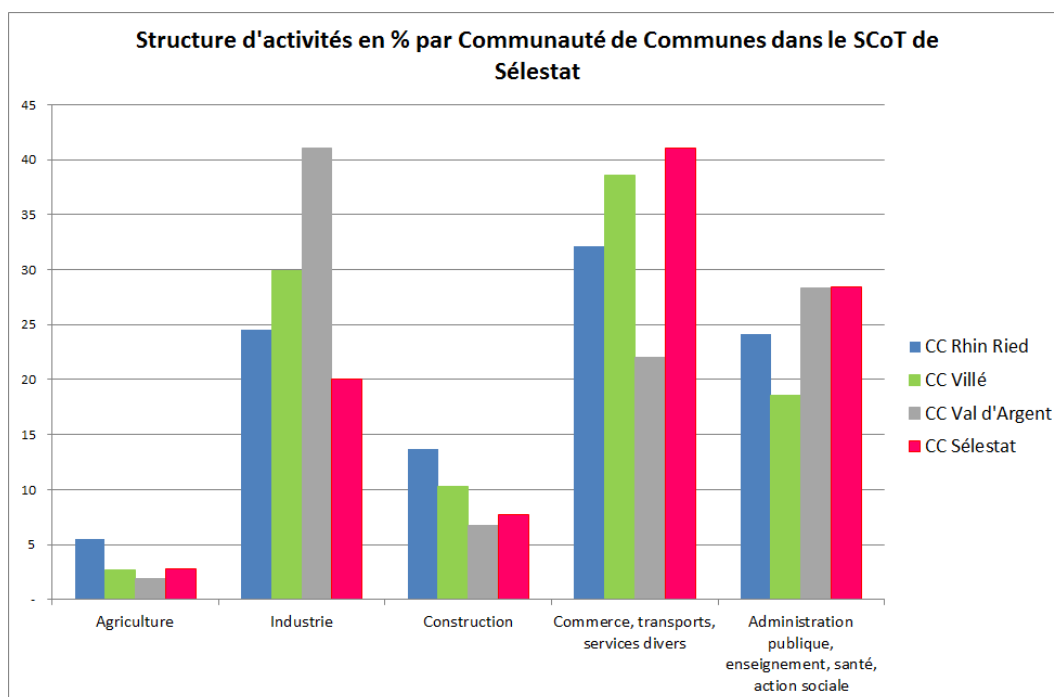
Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Tableau 7b : Emplois par secteurs d'activités en 2008

Structure d'activité	CC Rhin Ried	CC Villé	CC Val d'Argent	CC Sélestat	SCoT Sélestat	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Agriculture	5,53	2,69	1,88	2,81	3,09	1,59	2,02	1,76
Industrie	24,54	29,91	41,07	20,00	24,72	18,38	22,23	19,86
Construction	13,66	10,26	6,70	7,67	8,72	6,65	6,99	6,78
Commerce, transports, services divers	32,15	38,58	22,01	41,07	36,66	44,67	39,70	42,77
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	24,13	18,55	28,34	28,46	26,82	28,71	29,06	28,84

Sources : Insee-RP - 2008

Figure 71 : Structure d'activités en % par communautés de communes dans le SCoT en 2008



Sources : Insee-RP - 2008

Quatre secteurs industriels sont particulièrement bien représentés dans le territoire du SCoT par rapport au reste de l'Alsace :

- L'industrie textile encore présente dans les vallées mais transformée ;
- L'industrie des équipements du foyer qui poursuit son développement sous l'impulsion de sociétés très bien ancrées dans le territoire ;
- La métallurgie ;
- L'industrie du bois et du papier.

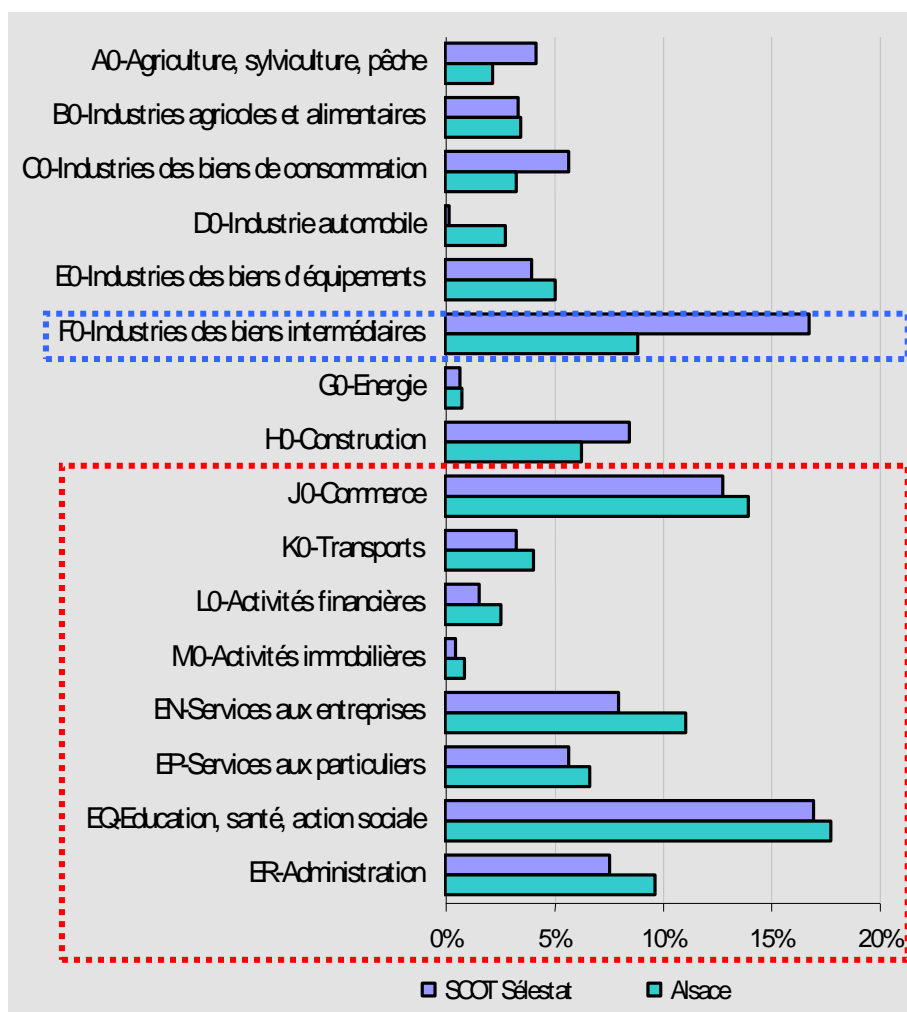
Principaux secteurs employeurs du territoire :

Tableau 8 : Emplois par secteurs d'activités en 1999

Activité économique NES 37	SCoT Sélestat		Alsace	Spécificité
	Effectif	%	%	SCoT
Q2 - Santé, action sociale	2 400	10,2	11,2	0,9
H0 - Construction	2 000	8,5	6,3	1,3
J3 - Commerce de détail, réparations	1 700	7,3	7,2	1,0
R1 - Administration publique	1 700	7,1	8,3	0,9
Q1 - Education	1 600	6,7	6,6	1,0
F2 - Industrie textile	1 500	6,2	1,2	5,2
N3 - Services opérationnels	1 200	5,1	5,2	1,0
F5 - Métallurgie, transformation des métaux	1 100	4,5	1,8	2,5
A0 - Agriculture, sylviculture, pêche	1 000	4,2	2,2	1,9
C4 - Industrie des équipements du foyer	900	3,9	1,4	2,8
B0 - Industries agricoles et alimentaires	800	3,4	3,5	1,0
K0 - Transports	800	3,3	4,1	0,8
J2 - Commerce de gros, intermédiaires	800	3,2	5,0	0,6
P1 - Hôtels et restaurants	700	3,0	3,7	0,8
F3 - Industries du bois et du papier	500	2,3	1,1	2,1
J1 - Commerce et réparation automobile	500	2,3	1,8	1,3
F4 - Chimie, caoutchouc, plastiques	500	2,1	2,4	0,9
E3 - Ind des équip. électriques et électroniques	500	2,0	1,4	1,4
Total	23 800	100,0	100,0	1

Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Figure 72 : Emplois par secteurs d'activités en 1999



Sources : Insee-RGP - étude spécifique mai 2005

Tableau 9 : Principaux établissements de l'industrie dans le SCoT au 31 décembre 2007

Raison sociale	Communes	Activités en NES 114	Activités en NES 36	Tranches d'effectifs salariés*
SALM	Lièpvre	Fabrication de meubles	Équipements du foyer	500 à 749
Alcan Packaging	Sélestat	Fabrication de produits métalliques	Métallurgie et transformation des métaux	500 à 749
SALM	Sélestat	Fabrication de meubles	Équipements du foyer	250 à 499
Paul Hartmann	Lièpvre	Fabrication de produits textiles	Textile	250 à 499
Paul Hartmann	Châtenois	Fabrication de produits textiles	Textile	250 à 499
Albany International France	Sélestat	Filature et tissage	Textile	250 à 499
Syral	Marckolsheim	Travail du grain ; fabrication d'aliments pour animaux	Industries agricoles et alimentaires	250 à 499
Faurecia Automotive Ind.	Marckolsheim	Fabrication de produits textiles	Textile	200 à 249
Rossmann	La Vancelle	Fabrication d'articles en papier ou en carton	Bois et papier	200 à 249
Daramic	Sélestat	Transformation des matières plastiques	Chimie, caoutchouc, plastiques	150 à 199
Egelhof	Breitenbach	Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	Équipements électriques et électroniques	150 à 199
Wanzl	Sélestat	Fabrication de produits métalliques	Métallurgie et transformation des métaux	100 à 149

Sources : Insee-CLAP-31 déc 2007

6.1.2 La structure d'activité actuelle du territoire est le fruit d'une évolution en deux temps depuis 1962

- **On note d'abord une forte chute de l'emploi sur la période 1962-1975** : près de 4 000 emplois ont été perdus sur la période, principalement lié :
 - à la concentration des exploitations agricoles qui a diminué le nombre d'emplois du secteur ;
 - au déclin et à l'évolution du textile (Val d'Argent, canton de Villé) ;
 - au repli du secteur des travaux publics, après l'achèvement des travaux d'aménagement du Rhin (Communauté de communes de Marckolsheim et du Grand Ried).
- **Un redressement continu depuis 1975**

Le territoire a presque retrouvé, en 1999, le niveau d'emploi de 1962, puis l'a nettement dépassé en 2008 grâce :

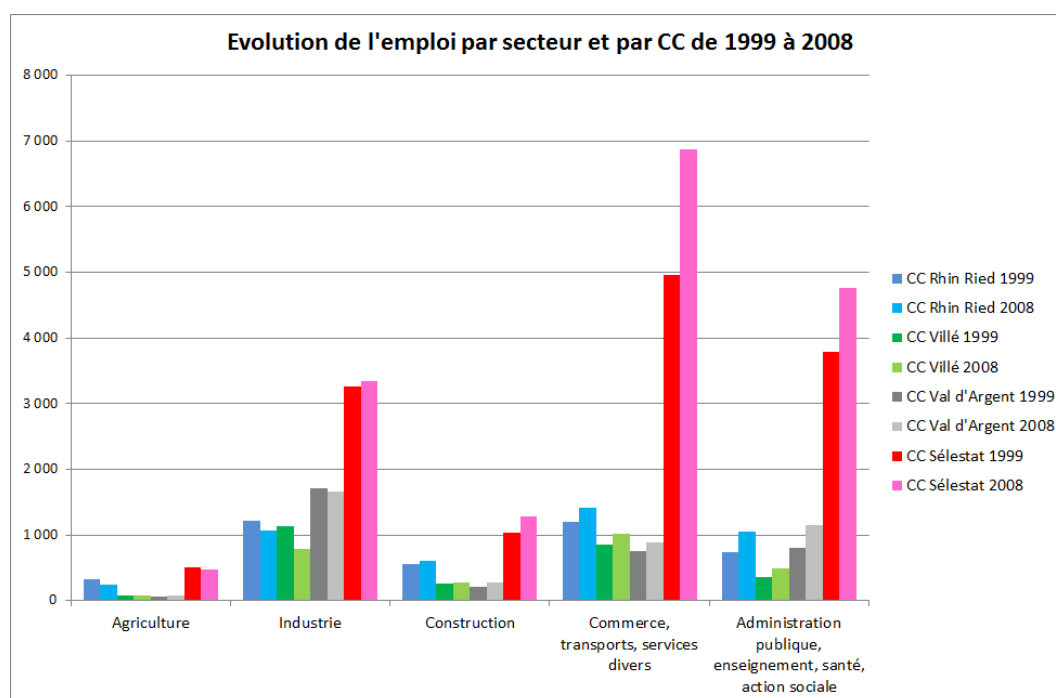
 - à l'essor du secteur tertiaire essentiellement dans le pôle principal de Sélestat mais également de façon continue à moindre échelle dans toutes les autres communautés de communes ;
 - au relatif maintien et au redéploiement d'activités industrielles au sein du territoire. Développement dans la communauté de communes de Sélestat, et secondairement dans la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, maintien à niveau dans le Val d'Argent, diminution substantielle dans la communauté de communes de Villé ;
 - Au développement de l'activité du bâtiment, logiquement proportionnelle à la dynamique démographique du territoire.

D'une façon générale, il faut noter que le territoire, malgré sa structure d'activité très industrielle a bien mieux résisté au déclin de l'industrie que le reste de l'Alsace. Ce secteur s'est même développé dans la Communauté de Communes de Sélestat, en particulier sous l'impulsion de l'entreprise « SALM », ou des Cuisines SCHMIDT.

Le périmètre a connu un développement proportionnellement plus important que les deux départements alsaciens dans tous les autres secteurs d'activité.

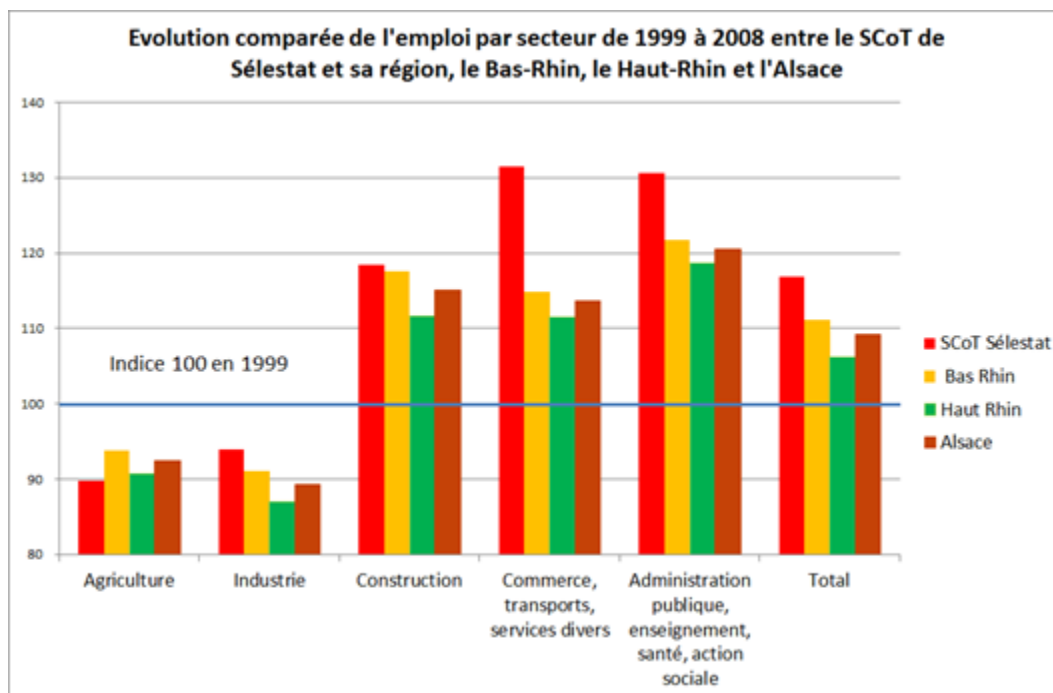
La polarisation tertiaire (commerces, services, équipements) de Sélestat s'est encore affirmée.

Figure 73 : Evolution comparée de l'emploi par secteurs d'activités et par communautés de communes entre 1999 et 2008



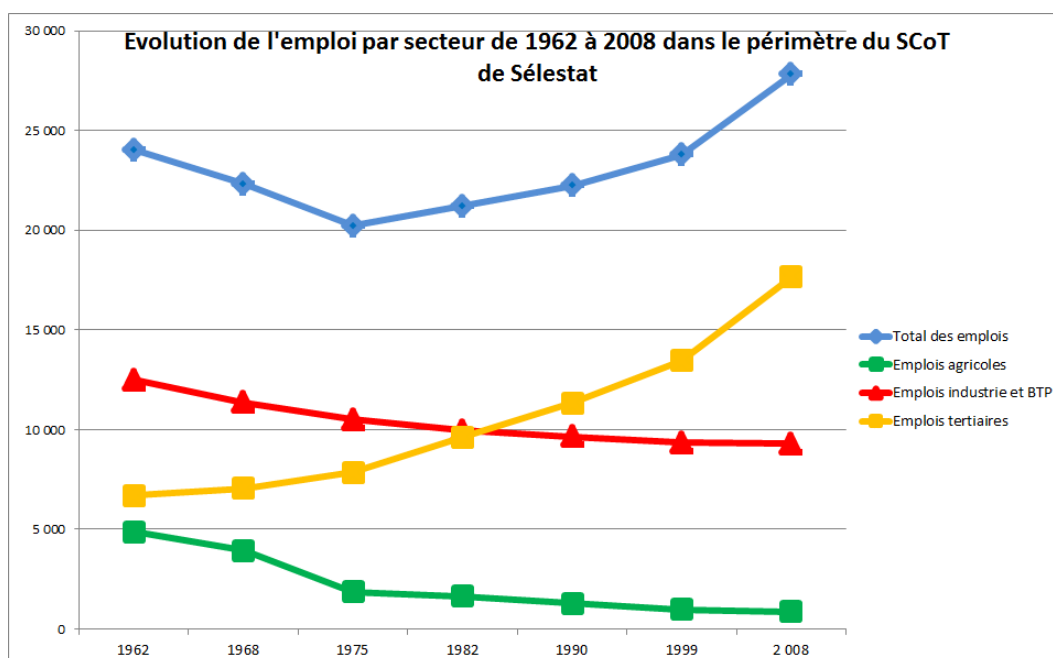
Sources : Insee-RP - 2008

Figure 74 : Evolution comparée de l'emploi en indice par secteurs d'activités entre 1999 et 2008 entre le SCoT, les départements et la région



Sources : Insee-RP - 2008

Figure 75 : Evolution de l'emploi sur le territoire du SCoT de 1962 à 2008



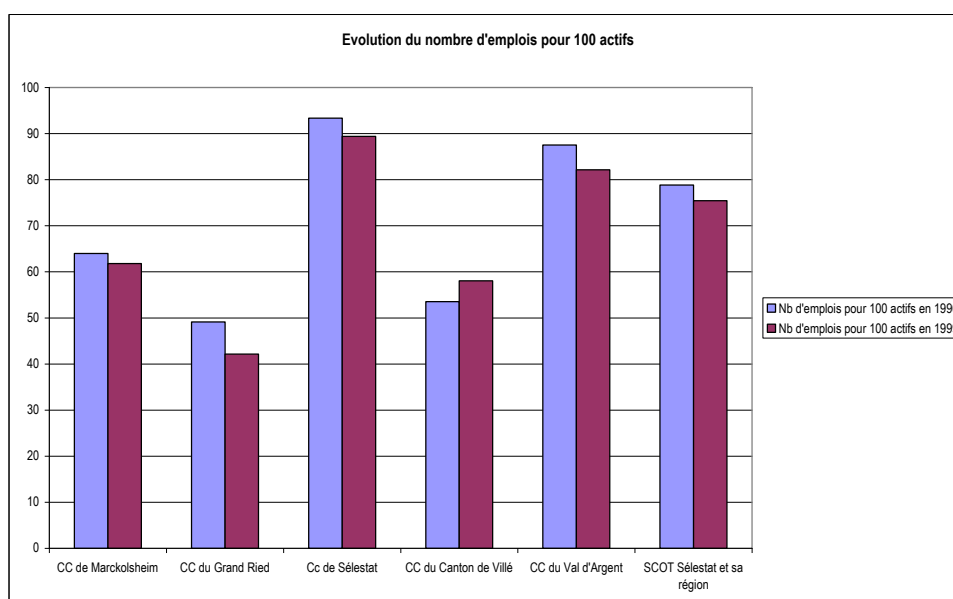
Sources : Insee-RP - 2008

Néanmoins, ces croissances passées sont encore insuffisantes pour permettre de rétablir l'équilibre entre l'emploi au lieu de travail et la population active résidente, car l'attractivité résidentielle du territoire a été supérieure à son attractivité économique.

Si la détérioration du rapport (0,75) entre emplois offerts sur territoire et actifs résidents entre 1990 et 1999 s'est stabilisé entre 1999 et 2008, la différence entre le nombre d'actifs résidents et les emplois au lieu de travail s'est nettement accrue (2000 en 1968, 7 900 en 1999 et 9 200 en 2008).

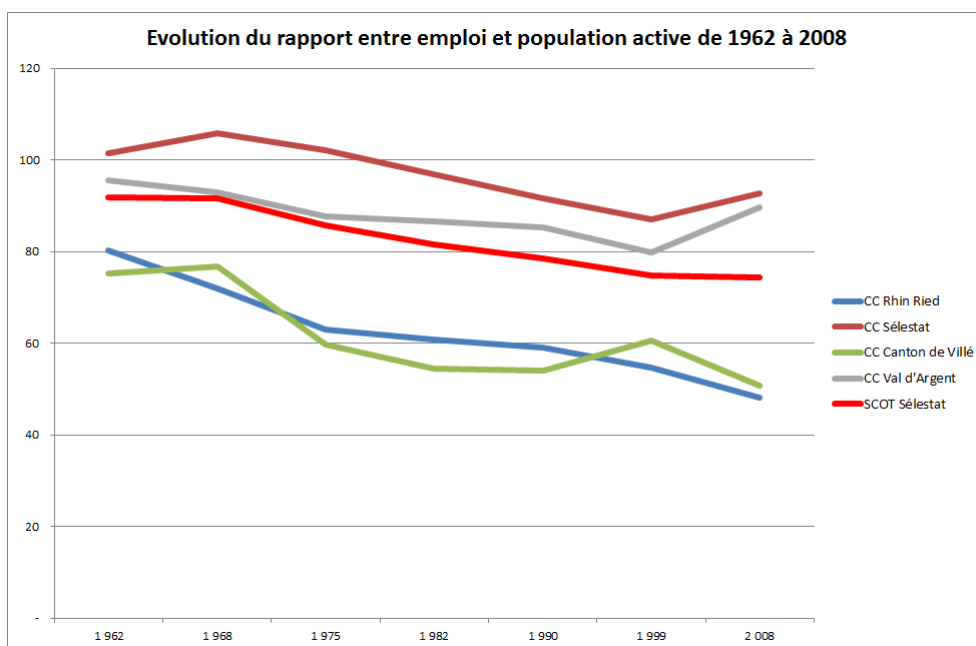
Alors que l'écart diminue dans le Val d'Argent et dans la Communauté de communes de Sélestat, cet écart s'est particulièrement accentué dans la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

Figure 76 : Evolution du nombre d'emplois pour 100 actifs entre 1990 et 1999



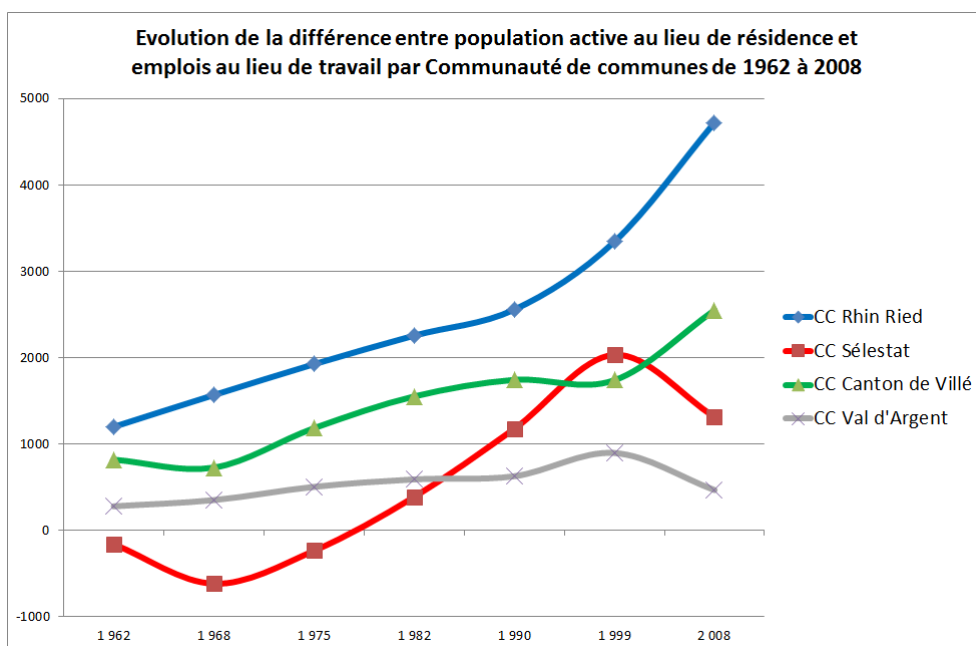
Sources : Insee - RGP1999

Figure 77 : Evolution du nombre d'emplois pour 100 actifs entre 1962 et 2008



Sources : Insee – RP2008

Figure 78 : Evolution de la différence entre population active et emploi par communautés de communes entre 1962 et 2008



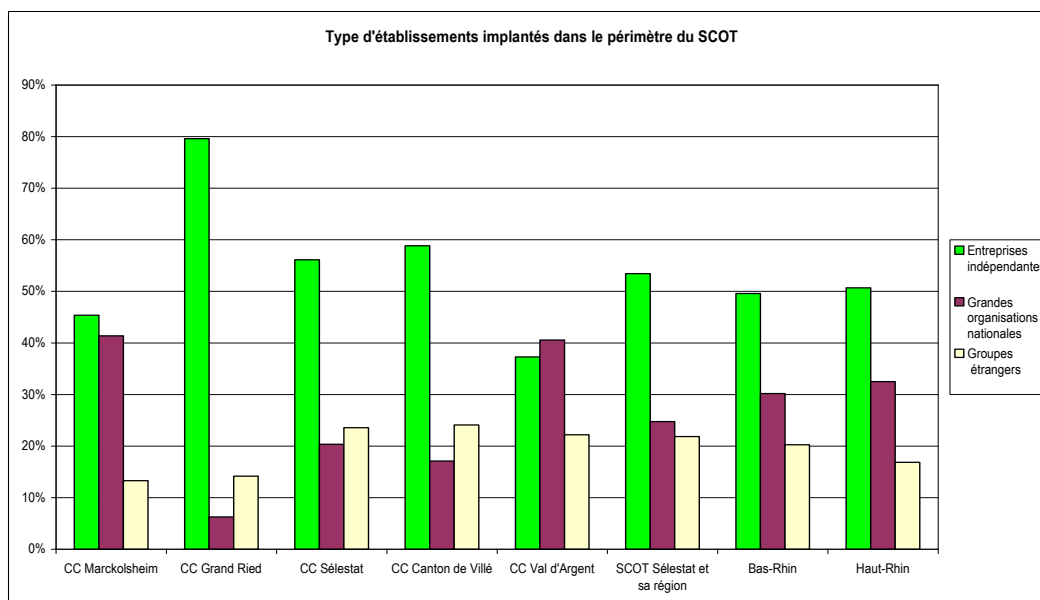
Sources : Insee – RP2008

6.1.3 Des entreprises locales bien ancrées dans le territoire, des entreprises citoyennes qui investissent

Si l'économie résidentielle suit avec retard et un certain décalage le développement démographique du territoire, il faut noter une bonne résistance de sa base économique notamment grâce à un bon ancrage local des entreprises.

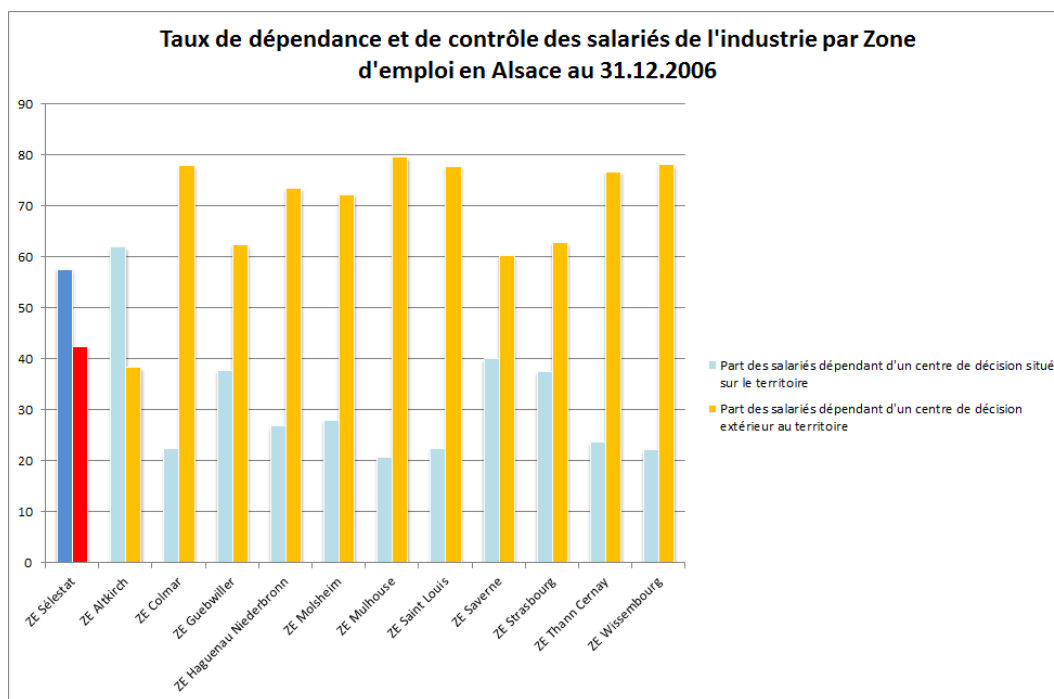
Si la structure industrielle du territoire reste exposée à la concurrence mondiale, aux dangers d'éventuelles délocalisations et est marquée par des restructurations, l'industrie implantée dans le territoire du SCoT est plus ancrée localement qu'à l'échelle alsacienne donc moins dépendante de centres de décisions externes ce qui est un atout à préserver. Par leurs dynamismes et leurs décisions récentes de poursuivre leur développement sur place, certaines de ces entreprises ont démontré leur capacité d'adaptation aux mutations de l'économie mondiale et la possibilité de maintenir une base économique industrielle à forte valeur ajoutée dans le périmètre du SCoT de Sélestat qui dispose de solides atouts.

Figure 79 : Types d'établissements implantés dans le périmètre du SCoT



Sources : Insee mai 2005

Figure 80 : Taux de dépendance et de contrôle des salariés de l'industrie par zone d'emploi au 31 déc 2006



Sources : Insee-RP 2007

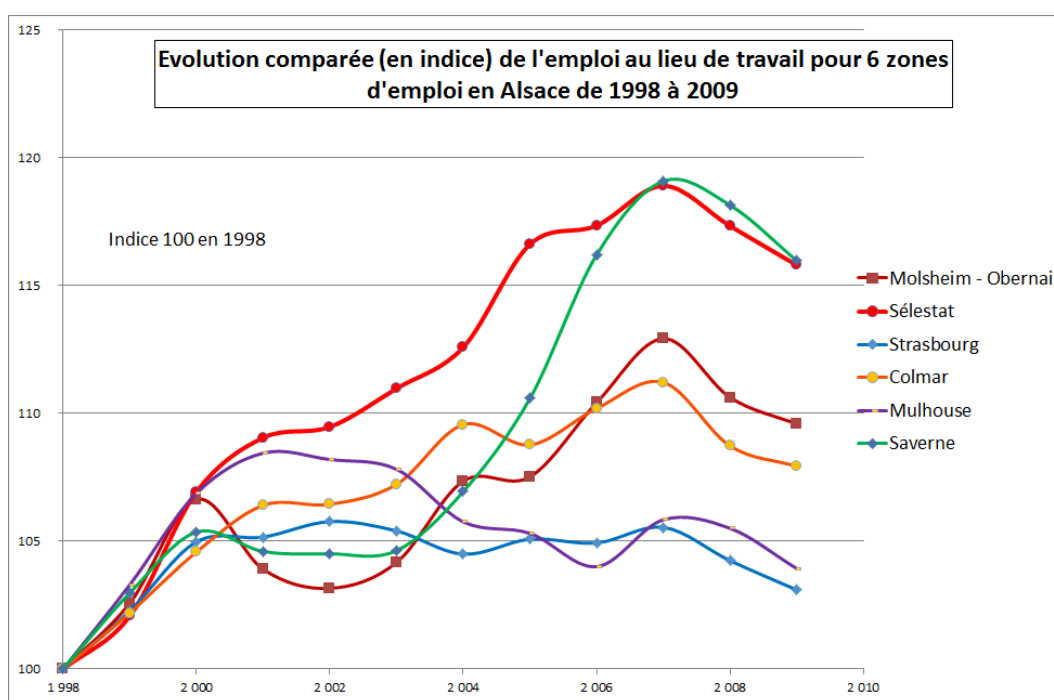
6.2 Des évolutions récentes contrastées

6.2.1 La croissance jusqu'au début 2008, la crise qui impacte fortement le territoire entre début 2008 et fin 2009. Une situation stable depuis.

Une évolution positive, mais insuffisamment dynamique de l'emploi pour reconquérir les équilibres initiaux du territoire.

Le territoire a continué à accueillir et à créer de l'emploi depuis 1998 en prolongement des tendances antérieures et ce à un rythme plus élevé que dans les zones d'emploi de Strasbourg et Colmar.

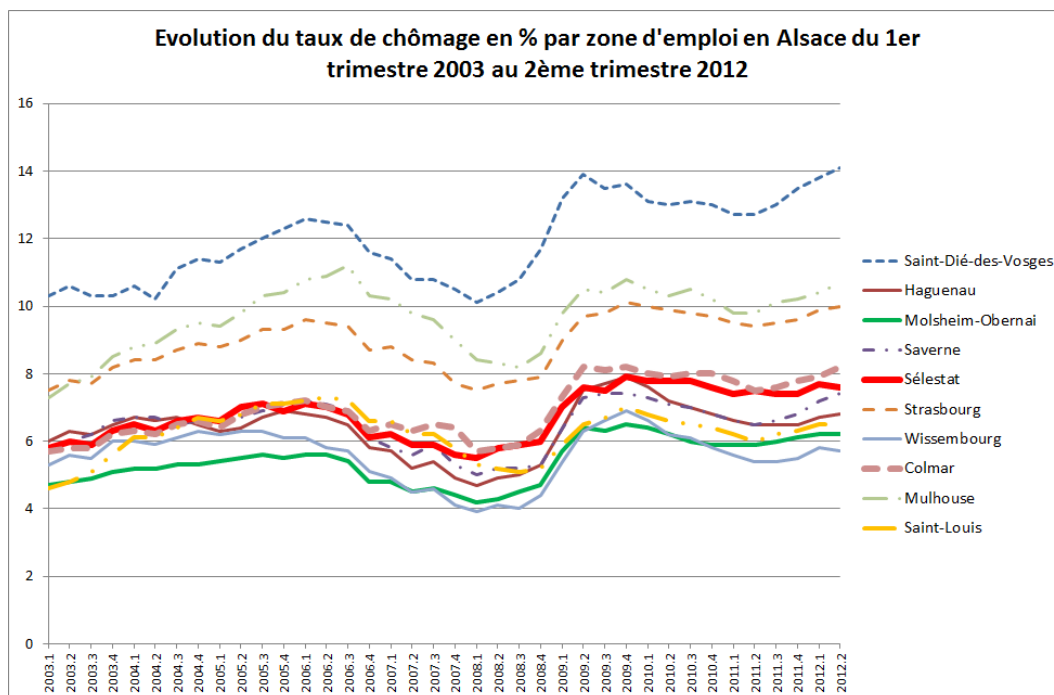
Figure 81 : Evolution de l'emploi en indice de 1998 à 2004 par zone d'emploi



Sources : Insee-RP 2008

Le taux de chômage a baissé de la fin du premier semestre 2005 jusqu'au premier trimestre 2008 ...avec l'aide des bassins d'emploi voisins, notamment ceux du Bade Wurtemberg dont le niveau de chômage baisse depuis 2005 et est équivalent à celui du bassin d'emploi de Sélestat ou encore ceux de Colmar et de Molsheim qui suivent une évolution similaire. Il a grimpé fortement du début 2008 jusqu'au 4^{ème} trimestre 2009. Il est stable depuis, à un niveau toujours presque équivalent à celui de Colmar.

Figure 82 : Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de 2000 à 2012



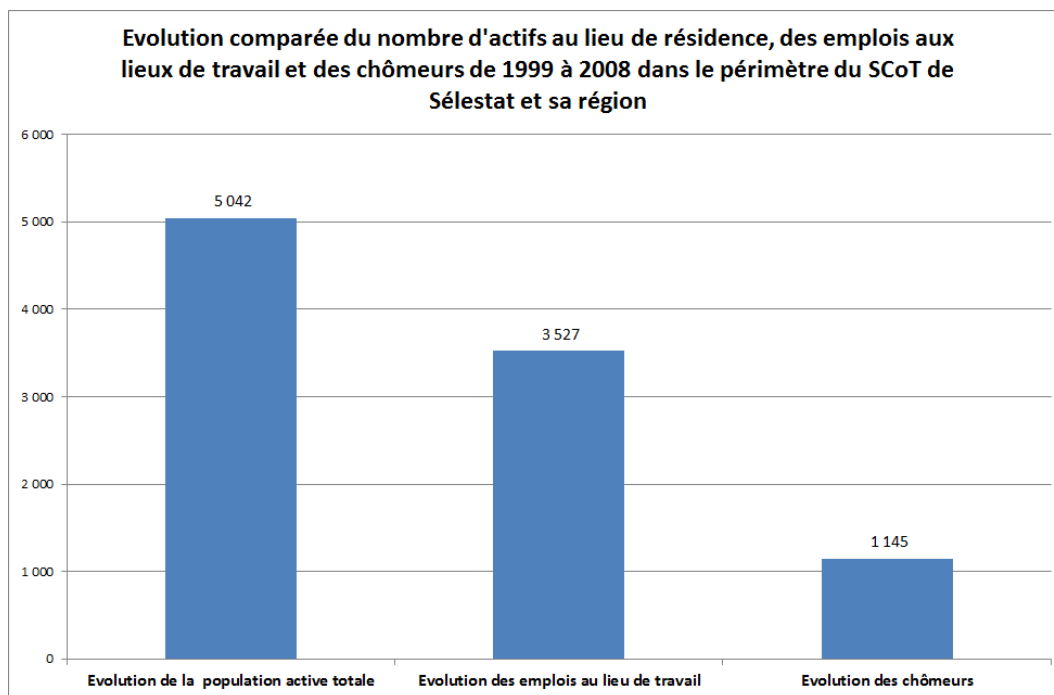
Sources : Insee-RP 2008

On notera néanmoins que sur la période 1999-2008, l'évolution positive de l'emploi a été insuffisante pour contenir la montée du chômage qui a poursuivi sa croissance en raison :

- de la crise allemande qui a affecté les travailleurs frontaliers jusqu'en 2005 ;
- d'une augmentation de la population active : nouvelles inscriptions au chômage de la population résidente ;
- une augmentation de la population composée de nombreux chômeurs : immigration d'actifs chômeurs dans les zones du territoire les plus accessibles en termes de coûts.
- De l'insuffisante création d'emploi dans le périmètre.

On peut supposer que cette tendance s'est prolongée depuis 2008.

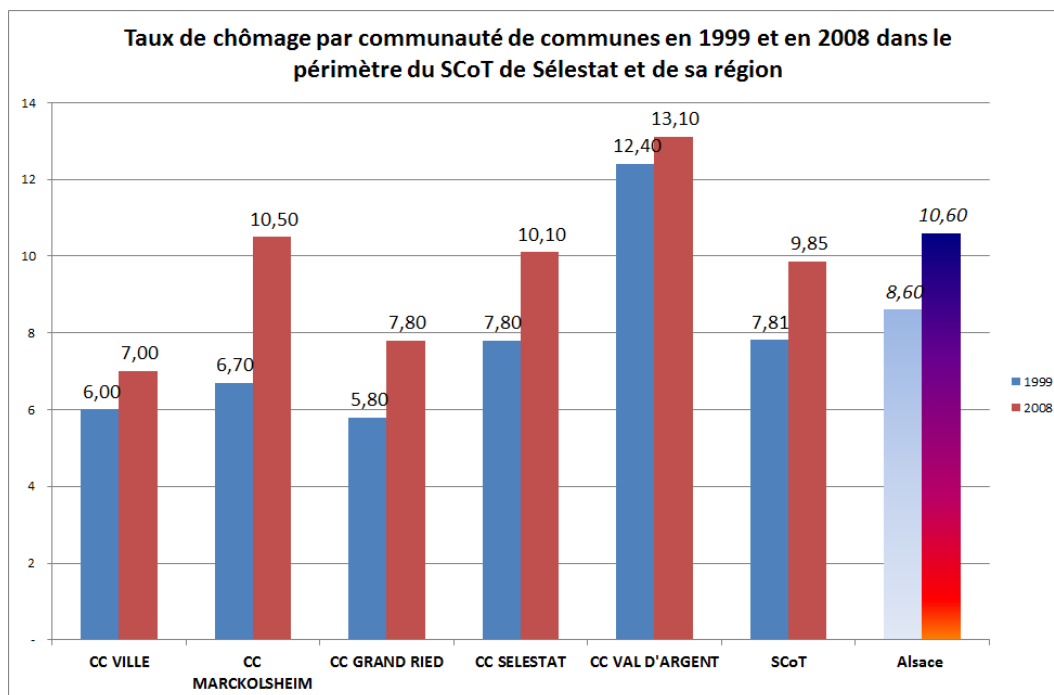
Figure 83 : Evolution comparée du chômage, emploi et population active de 1999 à 2008



Sources : Insee-RP 2008

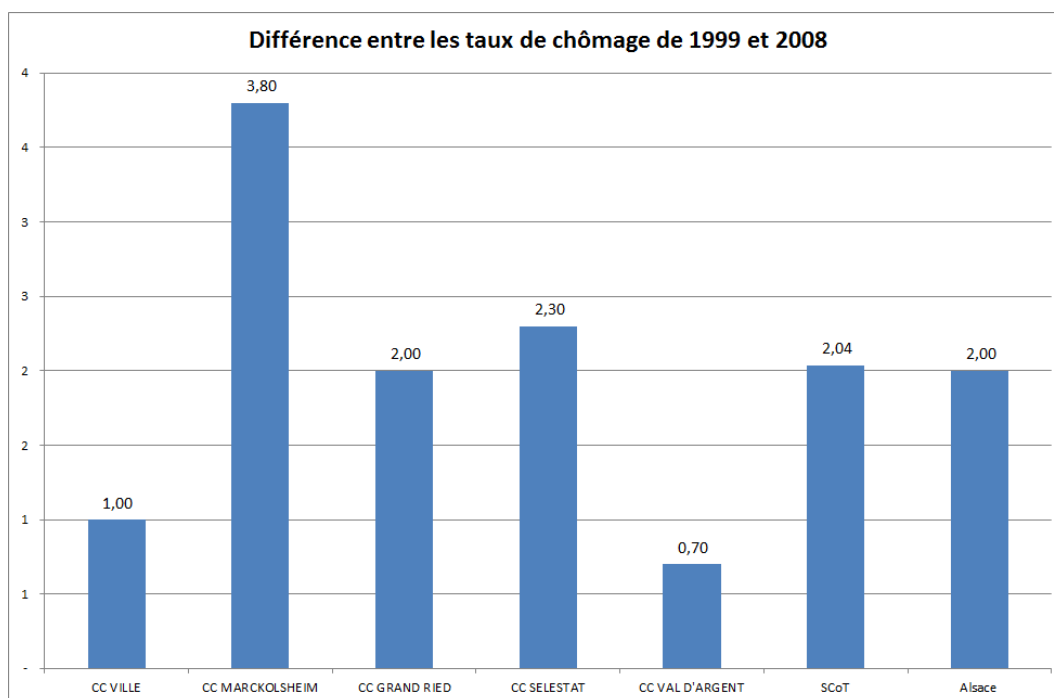
A l'échelle interne au périmètre, la communauté de communes du Val d'Argent constitue la priorité en matière de développement d'activité compte tenu de son taux de chômage plus élevé que dans le reste du territoire, presque équivalent à celui que l'on trouve de l'autre côté des Vosges dans le bassin d'emploi de Saint-Dié. Le développement de l'emploi dans la zone de Marckolsheim est également devenu prioritaire compte tenu de la très forte augmentation du chômage dans cette partie du périmètre.

Figure 84 : Taux de chômage par communautés de communes de 1999 à 2008



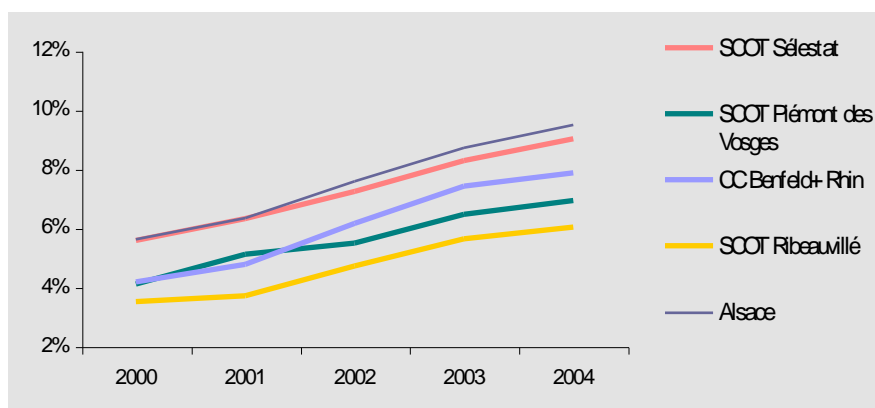
Sources : Insee-RP 2008

Figure 85 : Différence entre les taux de chômage par communautés de communes de 1999 à 2008



Sources : Insee-RP 2008

Figure 86 : Indice de chômage



Sources : Insee-étude particulière 2005

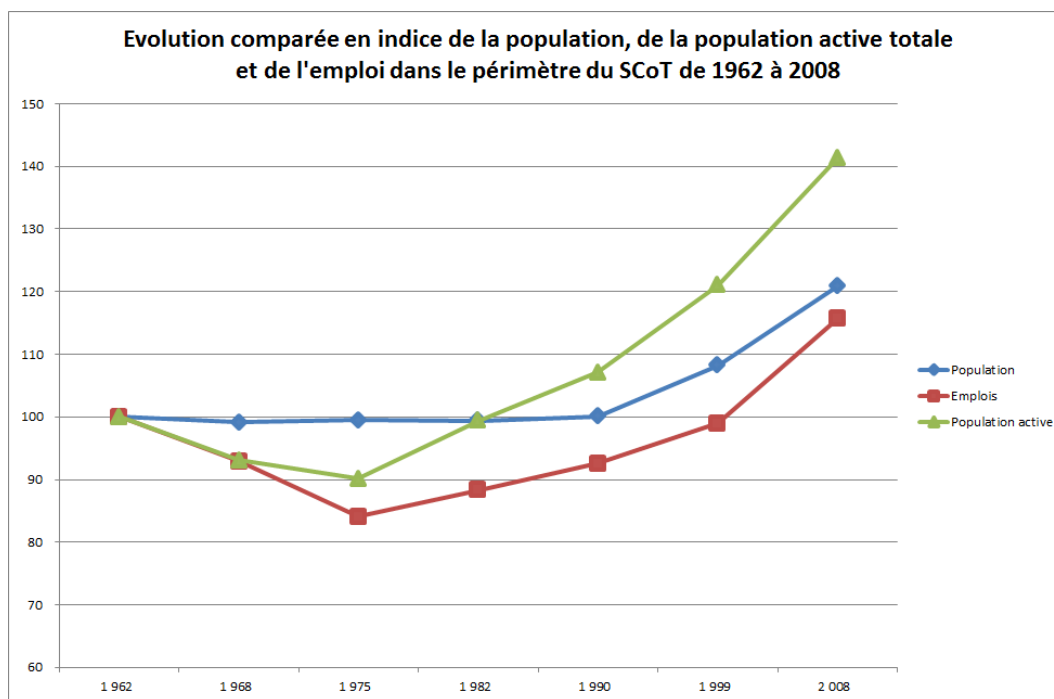
6.2.2 Des évolutions préoccupantes

L'augmentation de la population totale du territoire comme celle de sa population active est plus rapide que celle de l'emploi au lieu de travail. Cela traduit certes l'excellente attractivité résidentielle du territoire mais ces évolutions vont provoquer, si elles perdurent, deux problèmes préoccupants :

- une insuffisante croissance des ressources fiscales en face d'une inéluctable augmentation des charges des collectivités, en particulier compte tenu de la forte augmentation de la population dépendante (jeunes et personnes âgées).
- Une augmentation des migrations domicile-travail sur de longues distances (en particulier vers Strasbourg et Colmar) avec ce que cela représente en termes d'émission de gaz à effet de serre, d'encombrement des réseaux (y compris dans les territoires voisins) et de besoins en infrastructures, ce qui est contraire aux orientations de la loi SRU

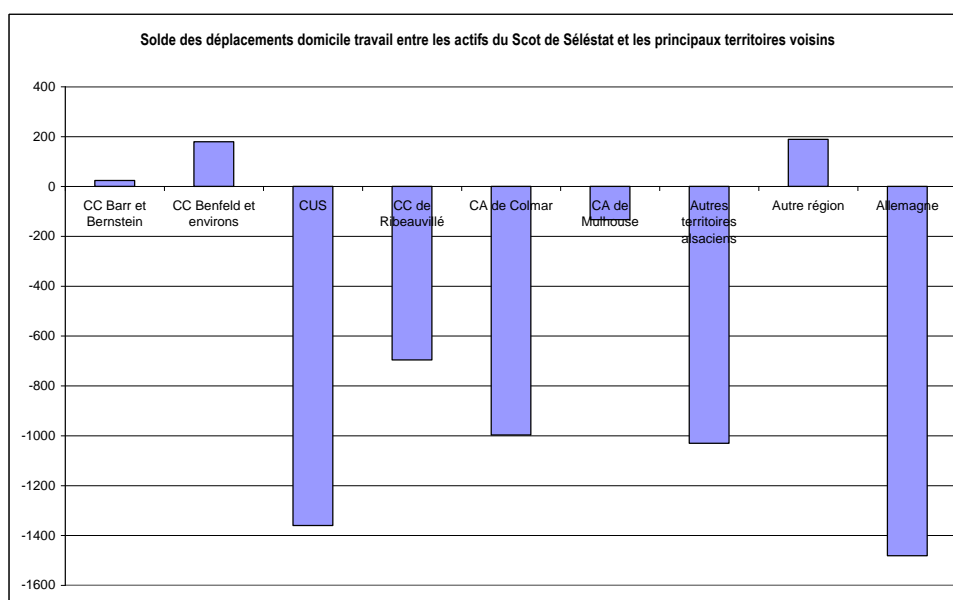
Si la croissance substantielle de la population laisse entrevoir une évolution positive de l'emploi résidentiel, elle reste insuffisante pour permettre le maintien des équilibres budgétaires actuels à pression fiscale constante...si la base économique du territoire ne se développe pas au même rythme.

Figure 87 : Evolution comparée de la population, de la population active et de l'emploi entre 1962 et 2008



Sources : Insee-RP 2008

Figure 88 : Evolution comparée de la population, de la population active et de l'emploi entre 1962 et 2004



Sources : Insee-RP 2008

6.2.3 Des atouts à valoriser

Le territoire du SCoT de Sélestat et sa région dispose de nombreux atouts pour son développement économique :

- Un cadre de vie de grande qualité unanimement salué comme un atout pour l'attractivité économique et résidentielle. A l'heure où tous les territoires d'Europe occidentale développent des arguments identiques pour attirer puis retenir des entreprises, ce sont souvent les facteurs non directement économiques qui s'avèrent décisifs. Le territoire du SCoT et plus largement celui d'Alsace Centrale dispose non seulement de tous les atouts « techniques » utiles au développement économique mais aussi d'un cadre de vie d'exception que les entreprises apprécient, notamment pour attirer les cadres dont elles ont besoin pour leur développement.
- Sur le plan « technique », le périmètre du SCoT, situé entre celui de la CUS et celui de Colmar dispose également d'atouts importants :

Le territoire dispose de foncier à des coûts plus faibles que dans le Piémont, la CUS ou l'agglomération colmarienne voisine.

Le territoire, à la croisée de l'axe nord sud et de l'un des trois axes de communication Est Ouest alsaciens, bénéficie d'une accessibilité multimodale autoroutière, ferroviaire et fluviale de bonne qualité qui lui confère une très bonne attractivité économique et résidentielle.

Cette accessibilité est toutefois affectée par plusieurs problèmes potentiels :

- Si elle s'est améliorée grâce aux TER et la mise en service de la VRPV, elle s'est aussi récemment dégradée ;
 - En dehors du territoire pour le contournement de Strasbourg, les encombrements pénalisent le transport des marchandises ;
 - La desserte ferroviaire « fret » de certains établissements industriels n'est pas possible, l'attitude de la SNCF est jugée peu « dynamique » ;
 - Les TER sont pleins, victimes de leurs succès.

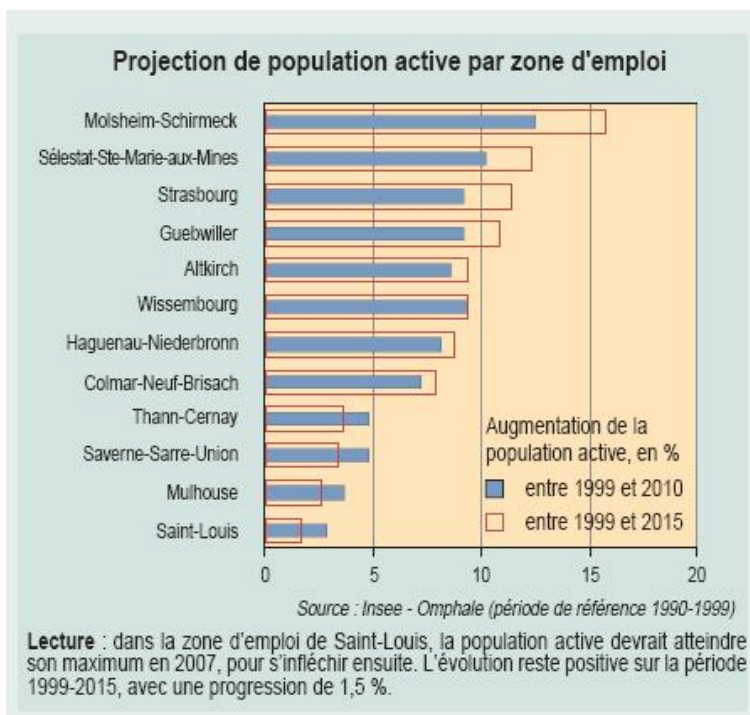
Néanmoins, plusieurs préoccupations sont à aborder :

- Sur le plan routier, c'est la saturation progressive des réseaux aussi bien au droit de Sélestat qu'à Châtenois qui est en question, mais pas seulement. En effet, l'accessibilité du territoire est aussi tributaire de la fluidité du trafic tout au long de l'axe Nord Sud, de Strasbourg à Bâle. Or, cet axe est de plus en plus souvent saturé et les entreprises locales sont en quelque sorte pénalisées par les retards dans son aménagement en dehors du périmètre du SCoT.
- Sur le plan ferroviaire, le territoire ne bénéficiait pas en 2007 d'un arrêt TGV. Or ce sont près de 70 000 habitants qui bénéficient aujourd'hui d'un arrêt en gare de Sélestat, idéalement placée au centre du périmètre. Depuis la situation s'est améliorée et il bénéficie aujourd'hui d'un aller-retour quotidien direct sur Paris.

Par ailleurs, la saturation de l'axe ferroviaire impose des aménagements aussi bien du matériel roulant que de l'infrastructure. Mais là aussi, on notera que le périmètre du SCoT « importe » ses problèmes de l'extérieur.
- Le territoire est en mesure de bénéficier du prolongement du tram train Strasbourg Barr, surtout dans la perspective de la saturation de la VRPV et de l'exploitation de toutes les possibilités de transfert modal de la route vers le fer.

- Sur le plan fluvial, le port de Marckolsheim constitue un atout majeur pour le développement économique comme pour le transfert de trafic de la route vers les voies navigables. Toutefois le secteur de Marckolsheim a été affecté par des conflits d'usage très importants qu'il convient de dépasser dans une perspective de solidarité entre territoires, (on ne peut pas développer d'activités portuaires à Villé), de développement durable où le fleuve constitue une alternative de qualité au développement des trafics routiers. Par ailleurs, dans le cadre de projet d'aménagement futurs, il est parfaitement envisageable d'améliorer non seulement l'attractivité économique du site, mais aussi son fonctionnement environnemental et le développement de sa biodiversité.
- Une pyramide des âges moins défavorable au développement de la ressource humaine que dans la plupart des autres territoires alsaciens.

Figure 89 : projection de population active par zone d'emploi en Alsace



Compte tenu de la dynamique démographique du territoire et en particulier de l'accueil de jeunes familles avec enfants, la population active du territoire du bassin d'emploi va connaître une évolution qui va conforter le positionnement du bassin d'emploi de Sélestat par rapport aux autres bassins d'emploi alsaciens. Cependant, cette situation va s'inverser dans le périmètre du SCoT comme ailleurs pour faire de la ressource humaine dès 2012, le facteur le plus stratégique du développement économique du territoire. Cette « révolution » démographique va faire du logement et du cadre de vie un facteur encore plus stratégique du développement économique du territoire.

6.2.4 Des dysfonctionnements existants ou potentiels à réguler ou à anticiper

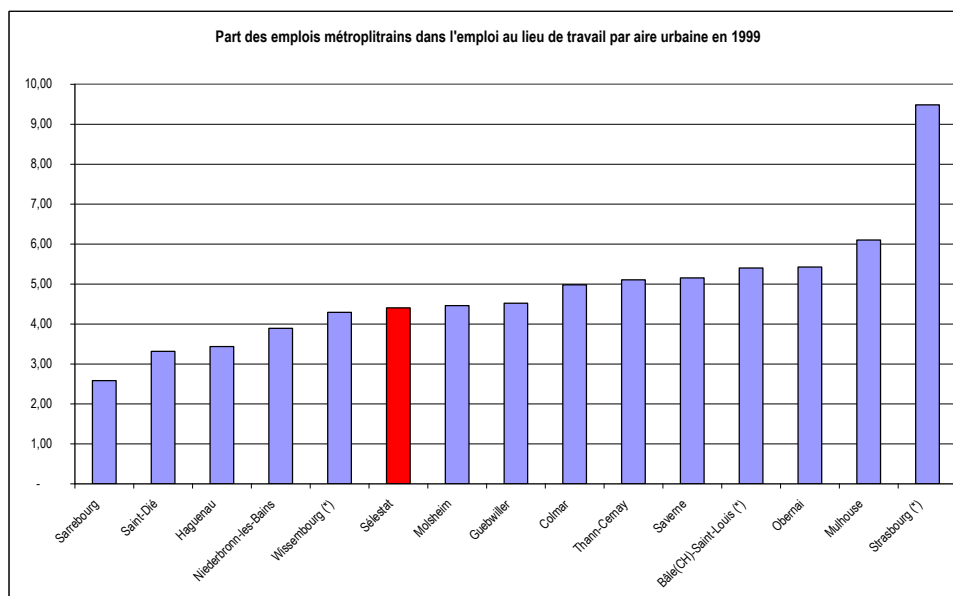
- Trop peu d'emplois résidentiels par rapport à l'évolution de la population
En 2008, le territoire compte 9 % d'emplois tertiaires de moins que le département du Bas Rhin (63 % contre 72 %). Mais, plus que le faible pourcentage d'emplois tertiaires en partie induit par la structure industrielle du territoire, c'est le nombre d'emplois tertiaires par habitant qui montre un développement de l'économie résidentielle moins important que ce qu'il pourrait être. Le périmètre du SCoT ne compte que 0,2 emplois tertiaires par habitant contre près de 0,3 à l'échelle du département du Bas Rhin. Cela s'explique en partie en raison du poids de la métropole strasbourgeoise et ses fonctions supérieures dans le département du Bas Rhin et par la proximité de Colmar. Néanmoins, alors que le rattrapage de l'écart est largement engagé sur le périmètre du SCoT du Piémont des Vosges avec une augmentation de 42 % des emplois tertiaires entre 1990 et 1999 pour une croissance démographique de 12 %, le nombre d'emplois tertiaires du périmètre du SCoT de Sélestat n'a augmenté que 19 % pour une croissance démographique de 8 % soit à un rythme inférieur à celui du département tout entier.

Deux secteurs sont à l'évidence moins développés qu'ils ne le pourraient :

- Le commerce local, soumis à une concurrence aussi bien allemande, que strasbourgeoise et colmarienne.
 - Le tourisme n'est pas aussi développé que son patrimoine et la qualité de son cadre de vie ne pourrait le laisser supposer. Indépendamment du cadre de vie et des paysages d'exception, le territoire dispose en plus de « trésors » valorisés mais encore insuffisamment pour certains (comme le Haut-Koenigsbourg) et d'autres relativement méconnus mais d'une importance patrimoniale qui dépasse largement le cadre du territoire (comme la bibliothèque humaniste).
- **Le territoire abrite moins d'emplois que d'actifs et la croissance de la population est plus rapide que celle de l'emploi.** Si près des deux tiers des actifs travaillaient dans le périmètre du SCoT en 1990, la proportion a diminué entre 1990 et 2008 sous l'effet de l'arrivée d'une population venue de l'extérieur du périmètre, malgré la création nette de plus de 5 600 emplois sur la période. La proportion est plus faible dans les communes situées dans la partie Est, davantage tournées vers des territoires extérieurs au SCoT : vers le Haut-Rhin (Communauté de communes de Marckolsheim) ou vers le Bas-Rhin (Communauté de communes du Grand Ried) et vers l'Allemagne. D'une façon générale, quelle que soit la Communauté de communes d'accueil, les nouveaux arrivants sont en proportion plus nombreux à travailler à l'extérieur. Si la croissance de la population active n'est que le prolongement logique de la croissance de la population totale, l'amplification du phénomène risque de confiner le territoire dans une fonction d'espace dortoir entre Strasbourg et Colmar. Or, le périmètre du SCoT a d'importants atouts à faire valoir pour son développement économique et pour le développement économique de l'Alsace et il n'est pas de son intérêt de voir s'accroître ses charges sans pouvoir augmenter ses recettes en proportion. Le risque actuel tient à la nécessité probable d'augmenter la pression fiscale ce qui reviendrait alors à détériorer les conditions cadres du développement et rendre à terme la création de nouvelles activités plus difficile.
 - **Trop peu d'emplois métropolitains pour affronter la révolution de l'économie de la connaissance, mais un potentiel évident traduit par les 1 600 emplois actuels (Insee, 2010) de cette catégorie.** Les emplois métropolitains se déploient dans les métropoles, ce que n'est pas Sélestat. Ce sont des emplois de haut niveau que l'on trouve dans tous les secteurs d'activité. Leur croissance traduit l'adaptation

du territoire à l'économie de la connaissance prônée par l'Europe dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Figure 90 : Part des emplois métropolitains dans l'emploi au lieu de travail par aires urbaines alsaciennes en 1999

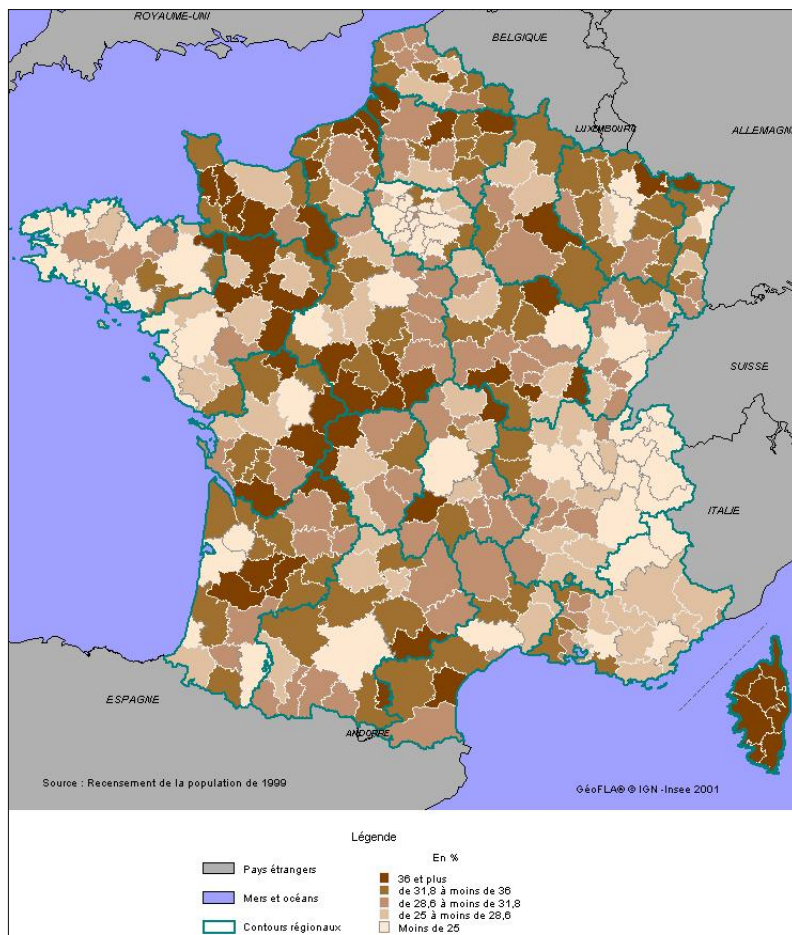


Sources : Insee – RGP 1999

Sans vouloir prétendre atteindre la proportion strasbourgeoise, l'agglomération sélestadienne et d'une façon plus générale le territoire du SCoT tout entier doit s'adapter à cette nouvelle économie. Mais cette évolution est aussi dépendante de facteurs extérieurs comme l'outil de formation du territoire et des territoires voisins, ou l'accessibilité métropolitaine du type TGV. D'où l'importance de pouvoir disposer d'arrêts TGV et de la présence d'outils de formation et d'éducation de qualité.

- Un niveau de formation de la population moins élevé que dans les territoires voisins et qu'à l'échelle nationale.

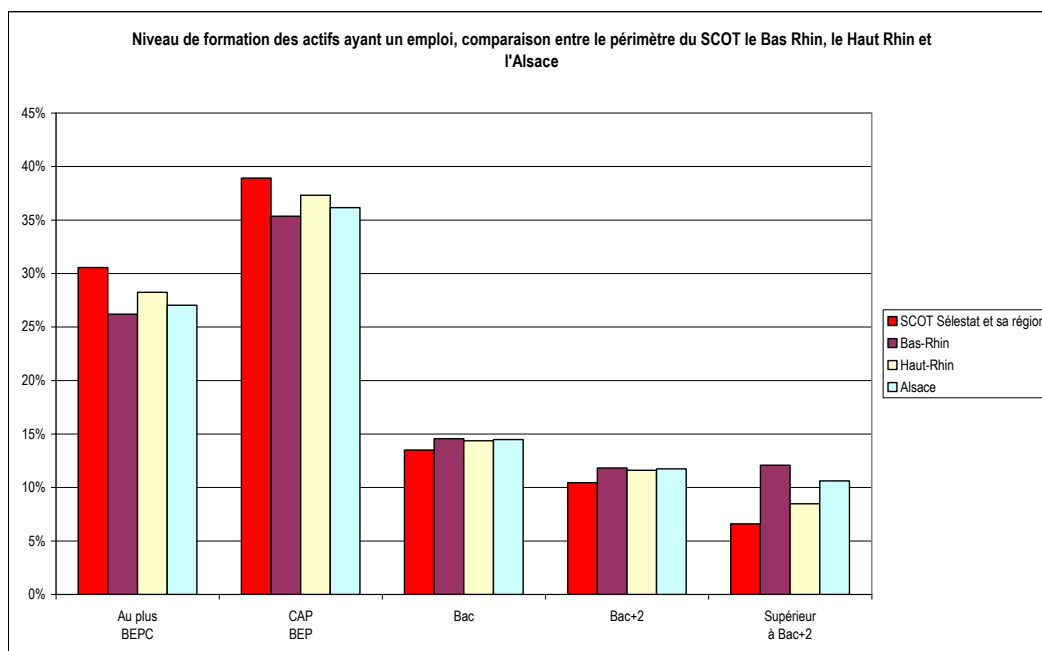
Figure 91 : Part des non diplômés dans la population active en 1999



Sources : Insee – RGP 1999

Corrélatif à la faible proportion d'emplois métropolitains et à la structure très industrielle du territoire, le niveau de formation de la population est nettement inférieur à celui que l'on rencontre en moyenne nationale. Cette situation est culturellement inscrite depuis longtemps en Alsace et notamment dans les espaces qui comptent des frontaliers. La poursuite d'études plus longues doit être encouragée dans les établissements scolaires du territoire, y compris pour suivre l'évolution des offres d'emploi dans les espaces badois et suisses voisins.

Figure 92 : Une différence qui va presque du simple au double pour les diplômés de l'enseignement supérieur à Bac+2



Sources : Insee – RGP 1999

Dans le même registre, on doit noter dans le périmètre du SCoT de Sélestat, comme ailleurs en Alsace, la baisse de la pratique de l'allemand, ce qui limite l'étendue des possibilités de trouver un emploi à l'échelle de tout le bassin rhénan et de profiter de la conjoncture actuelle particulièrement favorable en Bade Wurtemberg et dans le nord-ouest de la Suisse.

- Le territoire connaît d'importantes difficultés de recrutement.

Figure 93a : Part des recrutements difficiles par zone d'emploi en 2005

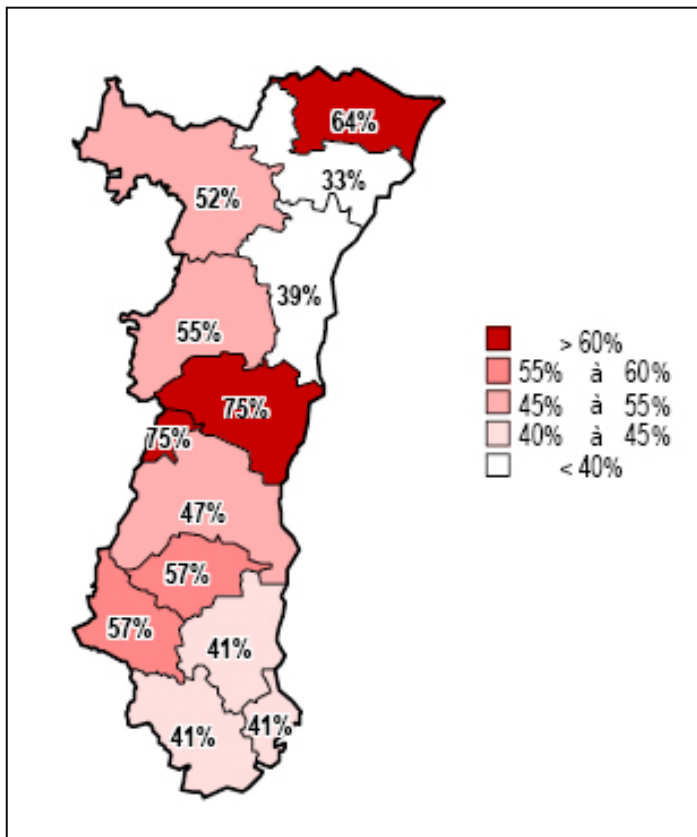
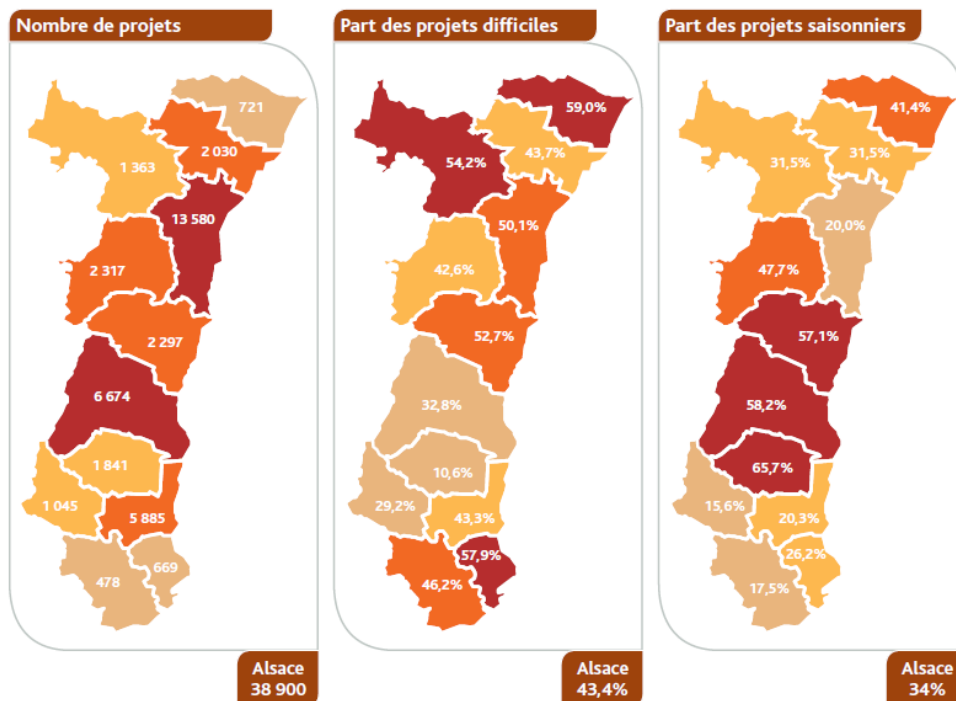


Figure 94b : Projets de recrutements par bassin d'emploi en 2013



Sources : Pôle Emploi - 2013

Malgré un taux de chômage supérieur à celui du bassin d'emploi de Molsheim, 75 % des recrutements sont jugés difficiles (20 % de plus qu'à Molsheim), en particulier dans le domaine de la construction, de l'hôtellerie, de la restauration et du secteur des loisirs en 2005. Or, ce sont précisément des secteurs à potentiel pour le territoire. Ce problème spécifique met bien en évidence la question fondamentale de l'adaptation de la ressource humaine aux besoins et au potentiel économique du territoire, comme de celle du logement pour des emplois parfois saisonniers.

La situation 2013 offre une situation meilleure avec un territoire qui se singularise par un nombre de projets saisonniers important, mais la difficulté à recruter persiste (52,7 % des projets contre 43,4 pour l'Alsace). Malgré une grande part de recrutements envisagés dans la viticulture, le secteur émet de nombreux besoins aujourd'hui dans les fonctions sociales et médico-sociales, l'hôtellerie-restauration déjà évoquées en 2005 et les fonctions d'encadrement, ce qui augmente le taux de difficulté à recruter (Note : Pôle Emploi 2013).

Si les tendances perdurent, la pénurie de ressource humaine aussi bien quantitative que qualitative risque de devenir un goulet d'étranglement du développement économique.

■ **L'arrêt TGV**

Dans la concurrence que les territoires et les entreprises se livrent, la qualité de l'accessibilité est devenue un des critères les plus importants. Pour les entreprises du territoire, comme pour celles susceptibles de s'y implanter, le TGV constitue un atout de choix. Ce qui existe dans l'ouest de la France où des TGV s'arrêtent successivement dans des gares aussi proches que celles de Colmar et Sélestat devrait être pris en exemple. Ce d'autant plus que l'enjeu concerne aussi bien le TGV Est que le futur TGV Rhin Rhône. Sélestat serait directement connectée aussi bien à Hambourg qu'à Marseille, à Paris qu'à Milan. C'est chose faite pour Paris en 2012.

■ **Le besoin en foncier pour les entreprises du territoire**

Le potentiel de zones d'activités est devenu insuffisant dans certaines collectivités et devrait permettre une plus grande « mobilité » des entreprises tout en restant dans le périmètre pour conserver la proximité pour leurs employés. Un certain nombre d'entre elles ont des projets d'extension, d'autres sont enkystées dans un tissu urbain qui s'est développé autour d'elles. La création de réserves foncières dédiées aux activités économiques des entreprises du territoire constitue l'un des enjeux économiques forts du SCoT.

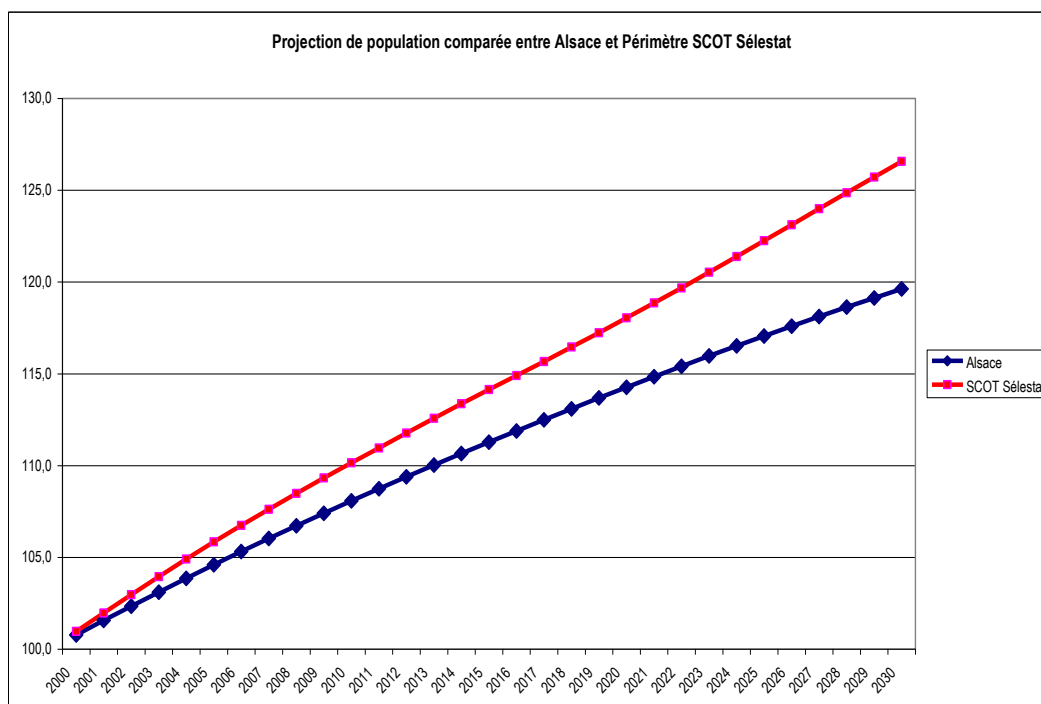
■ **La résorption des friches industrielles et tertiaires du territoire**

Le territoire comptait 107 ha de friches en 2002. Dans la perspective de lutter contre l'étalement urbain et de valoriser un foncier qui n'est pas extensible à l'infini, la réaffectation de ces friches à des usages productifs ou résidentiels est indispensable compte tenu des pressions qui s'exercent et qui s'exerceront à l'avenir dans le périmètre du SCoT. Le SCoT devra insister sur cet aspect foncier.

6.3 Perspectives

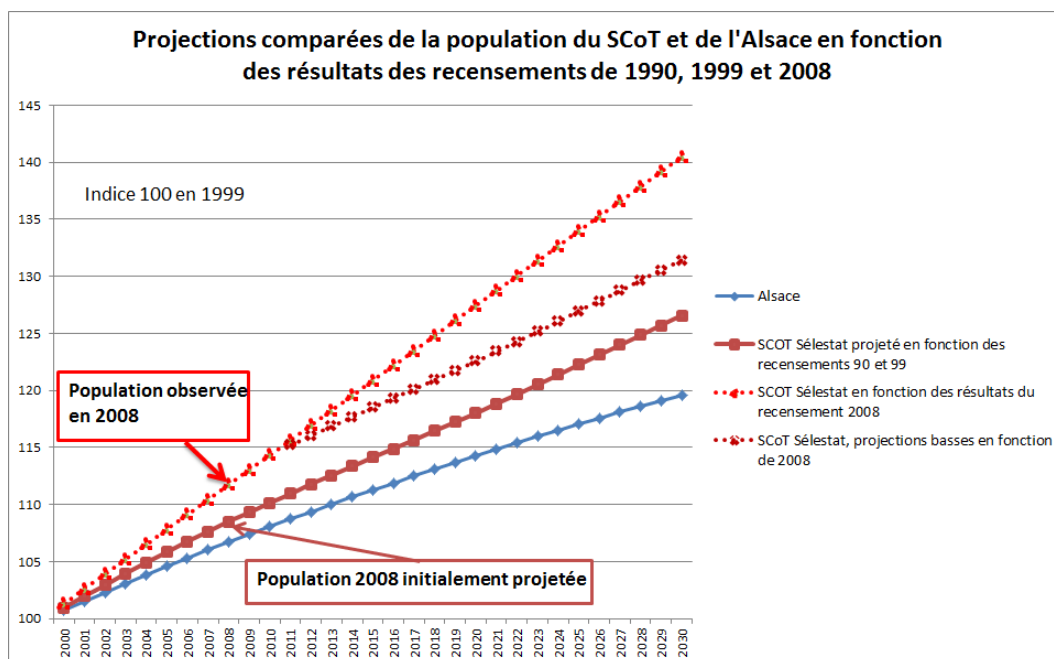
- Les perspectives démographiques laissent supposer une croissance de la population ce qui permet d'envisager une croissance « mécanique » de l'emploi résidentiel. Dans ce même secteur, à la condition de renforcer le potentiel commercial et touristique du territoire sur des créneaux originaux (ex. le livre ancien en lien avec la bibliothèque humaniste, tourisme de mémoire dans la perspective du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, évènementiel de colloques, de congrès, etc), des créations d'emplois sont imaginables.

Figure 95 : Projection de population comparée entre l'Alsace et le territoire du SCoT entre 2000 et 2030 – prévision initiale



Sources : Insee-Omphale-étude particulière 2005

Figure 96 : Projection de population comparée entre l'Alsace et le territoire du SCoT entre 2000 et 2030 –situation réactualisée ave le RP 2008

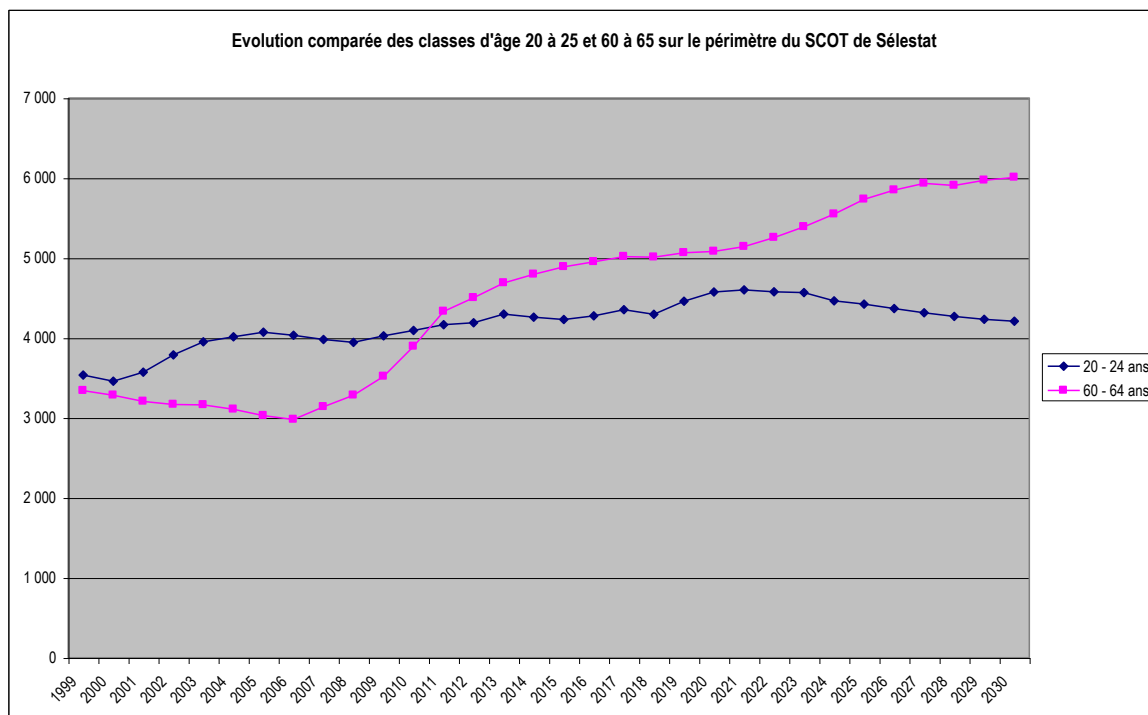


Sources : Insee-Degermann 2008

La population du périmètre du SCoT devrait se développer plus rapidement que celle du reste de l'Alsace. Cette évolution peut s'accompagner du développement de l'économie résidentielle (services, commerce, bâtiment) à la condition de suivre la dynamique au plus près. Selon les choix adoptés dans le SCoT, on peut faciliter ou au contraire ralentir cette adaptation.

- Des difficultés de recrutement compte tenu de la diminution des arrivées sur le marché du travail qui seront bientôt moins nombreuses que les départs à la retraite.

Figure 97 : Evolution comparée des classes 20-25 ans et 60-65 ans

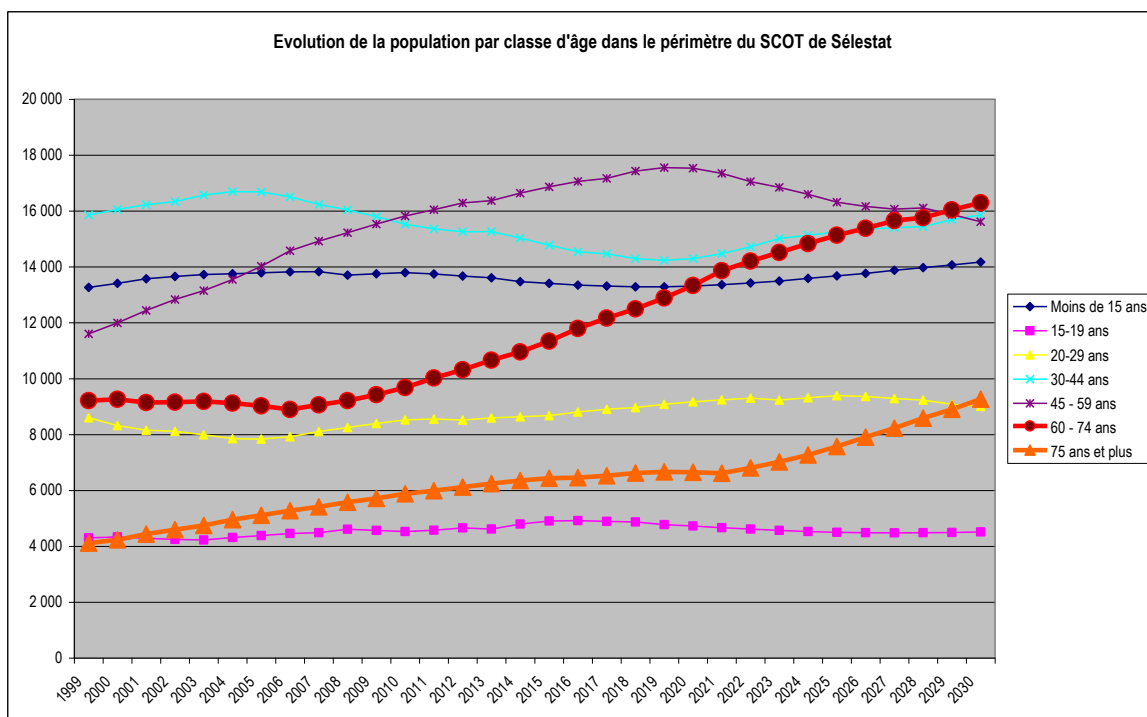


Sources : Insee-Omphale-étude particulière 2005

Si entre 2011 et 2012, le nombre de départs à la retraite pourrait être supérieur à celui des arrivées sur le marché du travail, on peut être certain du besoin accru pour les acteurs économiques de trouver à compenser ces futurs départs. Ce qui confère un rôle stratégique à la politique du logement pour éviter un goulet d'étranglement démographique pour le développement économique.

- L'augmentation de la population des plus de 60 ans va s'accélérer à partir de 2009
Cela va se traduire par un accroissement substantiel des besoins en services pour les personnes âgées.

Figure 98 : Evolution de la population par classes d'âges 1999-2008



Sources : Insee-Degermann 2008

Si les tendances actuelles perdurent, les collectivités vont être confrontées à un **effet de ciseau** entre l'augmentation des besoins en services et la stagnation des ressources fiscales tirées de l'économie. Dans ces conditions, le développement du territoire constitue une des priorités du territoire et, pour cela, il sera nécessaire de dégager du foncier dans les zones les plus favorables au développement de cette base qui peut ne pas être uniquement industrielle compte tenu du potentiel tertiaire de Sélestat.

6.4 Besoins, enjeux et orientations proposées

Compte tenu du diagnostic, le territoire est confronté à dix obligations :

- Développer la base économique du territoire, pour répondre aux besoins d'emploi de la population, pour préserver les budgets des collectivités et pour exploiter la très bonne résistance de ce tissu industriel au profit de toute l'Alsace.
- Rattraper le retard de l'économie résidentielle sur le développement démographique atteint : privilégier Sélestat, les centres bourgs et les zones touristiques...dans le même objectif que précédemment mais aussi pour améliorer la qualité «de service» aux entreprises et aux habitants du territoire.

Cinq orientations peuvent être suivies :

- Le développement de l'offre commerciale dans certains secteurs où elle paraît insuffisante que ce soit dans le centre-ville de Sélestat ou dans les grandes surfaces spécialisées : équipement de la personne (vêtements, notamment en milieu de gamme), de la maison (décoration, tapisserie et mobilier de moyenne gamme), biens culturels (livres, CD), ...
 - La hausse du taux d'activité amène les habitants à solliciter d'autres plages horaires pour la consommation. Les horaires d'ouverture leur paraissent donc parfois limités : fermeture entre 12h et 14h et trop précoce en soirée.
 - Certaines offres spécifiques comme le commerce équitable ou les produits biologiques pourraient répondre à une demande croissante.
 - Il paraît nécessaire de rester vigilant vis-à-vis du vieillissement des commerçants de certains pôles (notamment Ste-Marie-aux-Mines), où la reprise d'activité pose problème, la présence de nombreux locaux vacants et de vitrines délaissées nuisant alors à l'image de ces centres.
 - Le pôle principal qu'est Sélestat est relativement bien relayé sur l'ensemble du territoire en termes de commerces alimentaires. Il convient de consolider cette activité commerciale afin de dynamiser le commerce de proximité et de favoriser l'animation des bourgs et des villages, tel qu'indiqué dans la Charte du pays. Il est de ce fait nécessaire d'unifier la politique d'implantation à l'intérieur du périmètre et d'améliorer l'image de certains pôles à travers un travail sur le cadre urbain, la qualité de l'accueil et la variété de l'offre.
- Préserver et améliorer le cadre de vie, atout fondamental pour attirer des entreprises mais aussi pour attirer les cadres et les employés dont elles vont avoir de plus en plus besoin.
 - Préserver et améliorer l'accessibilité du territoire (fluviale, ferroviaire, routière, transports doux) tout en veillant à ce que le territoire n'importe pas ou ne subisse pas les dysfonctionnements des territoires voisins (travail en InterSCoT) et inversement n'exporte pas les effets induits de ses dysfonctionnements internes dans les territoires voisins.
 - Améliorer le niveau de formation de la population du territoire et préparer le développement d'équipements scolaires dans les territoires où ils feront défaut.
 - Développer le tourisme à la hauteur du potentiel du territoire, développer tous les types d'hébergement et « inventer » de nouveaux produits touristiques (tourisme fluvial, bibliothèque humaniste, produits dérivés de la bibliothèque humaniste, patrimoine médiéval, religieux, etc).
 - Développer les services aux personnes âgées.

- Valoriser les complémentarités économiques entre les différentes parties du territoire.
- Développer l'offre en logements, notamment pour les jeunes couples dans la perspective de la raréfaction à venir de la ressource humaine.
- Adopter une stratégie foncière dédiée aux entreprises à la fois parcimonieuse en espace mais aussi tirant parti des potentialités, des complémentarités existantes entre les différentes collectivités et répondant aux besoins de tous les types d'acteurs économiques.

Les importantes mutations, aussi bien économiques que démographiques affectent et vont affecter l'économie du territoire du SCoT.

Dans ce territoire, plus qu'ailleurs, c'est de l'équilibre entre le développement des différents facteurs d'attractivité que dépendra la qualité de son avenir :

- Equilibre spatial entre piémont, montagne et Rhin Ried,
- Equilibre entre société, économie et environnement,
- Equilibre entre transports, logement, économie, cadre de vie.

L'objectif consiste à trouver, à inventer un niveau d'équilibre supérieur à celui que connaît actuellement le territoire. Un meilleur cadre de vie, une économie plus dynamique, des services aux habitants et aux entreprises de meilleure qualité, une accessibilité améliorée, des collectivités accueillantes.

Ce territoire a la chance de disposer de complémentarités exceptionnelles à l'échelle alsacienne et même à l'échelle nationale. C'est aussi de la valorisation de l'identité entre chaque partie du territoire que dépendra la qualité du développement.

Cohérence donc mais dans le respect et la prise en compte des différences comme autant de complémentarités utiles au développement de tout le territoire du SCoT de Sélestat.

Il faudra aussi de la souplesse, dans l'élaboration de la stratégie, car dans un terme rapproché, mais dans le respect de ces équilibres, il sera nécessaire de modifier les priorités stratégiques : tout en poursuivant le développement de la base économique, et pour cela une offre foncière suffisante et bien articulée avec les polarités urbaines majeures du SCoT est indispensable, il sera nécessaire de faire du logement, et donc de l'économie résidentielle une deuxième priorité d'après 2010.

7 L'agriculture

7.1 Contexte actuel

Si l'agriculture du périmètre du SCoT ne compte que 859 emplois en 2008 selon l'INSEE soit 3,1% du total des emplois, la superficie agricole utilisée couvre 23 164 ha, soit 41,5% du territoire, dont elle façonne l'essentiel du paysage.

Par ailleurs, la production agricole génère de nombreux emplois en amont et en aval (industrie agroalimentaire, transports) et contribue, surtout grâce au vignoble et à son rôle en montagne, à l'identité du territoire. Elle joue donc un rôle qui dépasse largement le nombre de ses emplois.

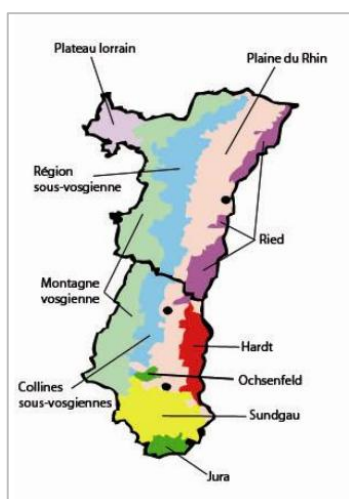
Concentré territorial de l'Alsace, le périmètre du SCoT représente aussi un concentré des productions, des cultures alsaciennes. Les 51 communes situées dans le périmètre du SCoT de Sélestat et sa Région couvrent une grande partie des régions naturelles et agricoles du département du Bas-Rhin. Quatre des cinq régions agricoles définies par l'INSEE sont ainsi représentées dans ce périmètre.

- le Ried (les 17 communes de la communauté de communes du Grand Ried de Marckolsheim et 4 communes de la Communauté de la Région de Sélestat)
- la Plaine du Rhin (2 communes de la Communauté de la Région de Sélestat)
- les collines sous-vosgiennes (5 communes de la Communauté de la Région de Sélestat)
- la Montagne Vosgienne (les 22 communes des Communautés de communes du canton de Villé et du Val d'argent et 1 de la Communauté de la Région de Sélestat)

L'élevage est principalement présent dans la montagne, la viticulture et les fruits dans le piémont, les grandes cultures dans le Ried et la plaine rhénane.

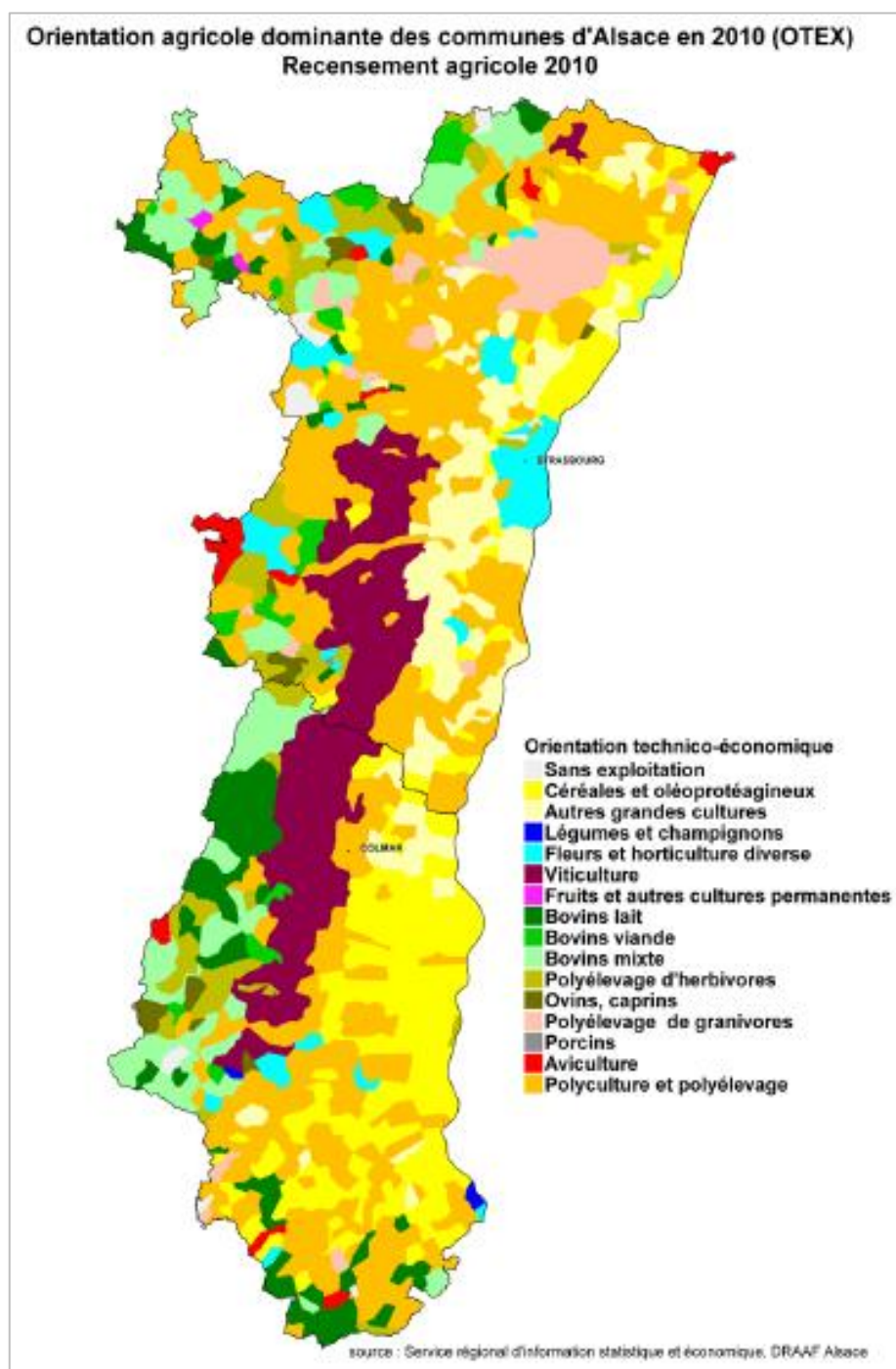
Si on y ajoute la sylviculture du massif vosgien on dispose d'un panorama condensé de l'agriculture alsacienne (hormis le houblon) et de ses paysages emblématiques.

Figure 99 : Les régions agricoles alsaciennes



Sources : DRAAF-Alsace - 2010

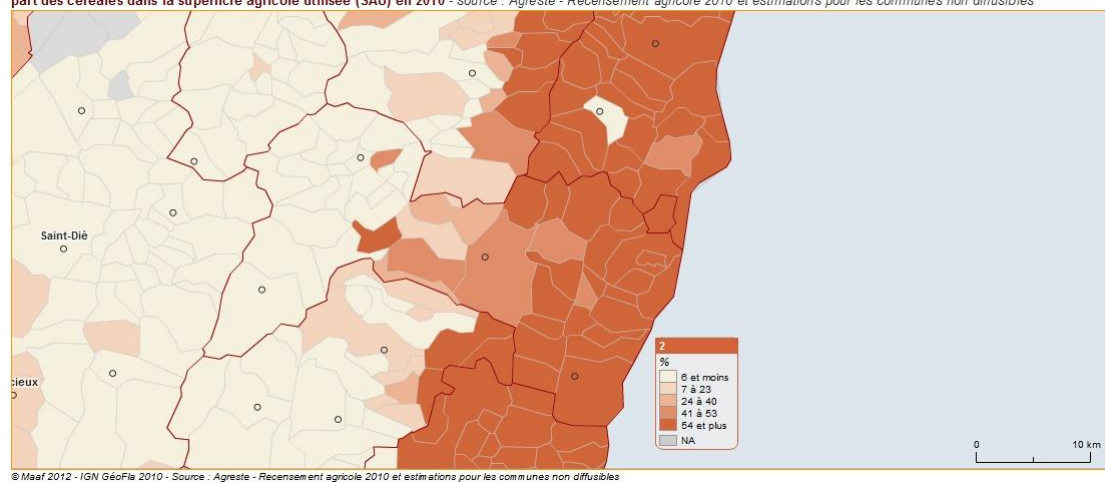
Figure 100 : Les orientations agricoles dominantes en Alsace



Zoom sur le périmètre du SCoT, les productions et les paysages

Figure 101 : Le maïs dans le Ried et la plaine rhénane

part des céréales dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



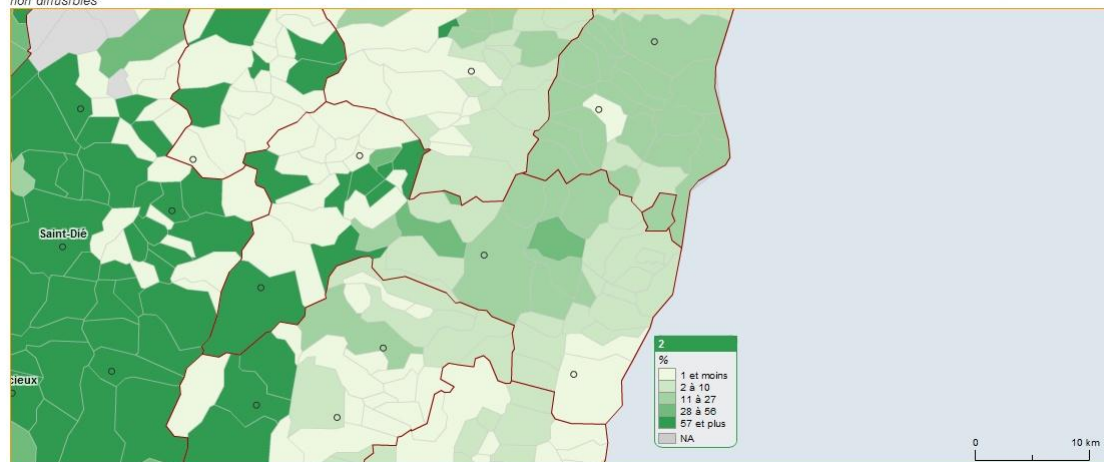
Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Schoenau – Monoculture du maïs en plaine rhénane



Figure 102 : La prairie dans la montagne et à Muttersholtz

part de la superficie toujours en herbe (STH) dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© Maef 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Muttersholtz (Ried de l'III)



La vallée de la Lièpvrette depuis le col des Bagenelles

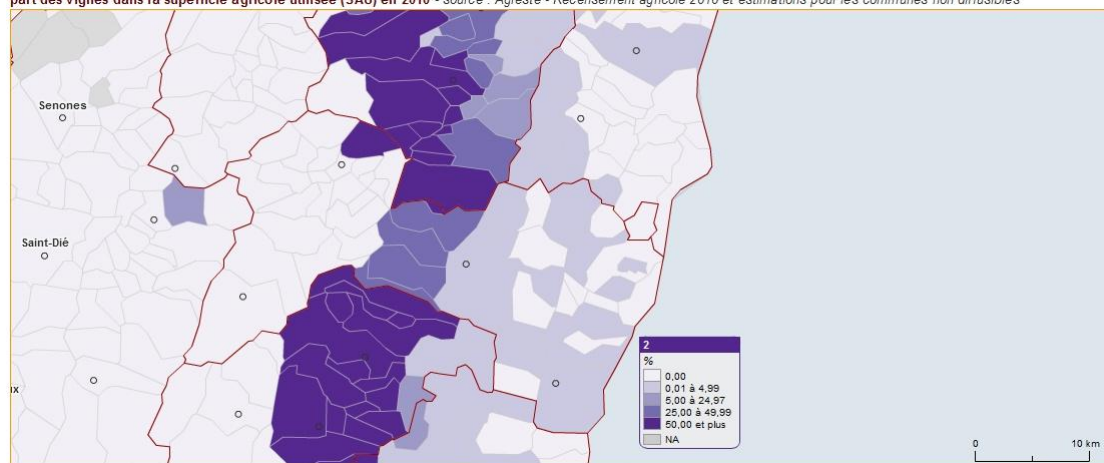


Triembach-au-Val, bois, vergers, élevage et un très beau paysage, 4 contributions du secteur sylviculture-agriculture à l'attractivité du territoire.



Figure 103 : Le vignoble dans les collines sous-vosgiennes

part des vignes dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© Masf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Kintzheim



Orschwiller



7.2 Situation et perspectives

Ces quatre grands paysages typiques du SCoT associent des grandes cultures, principalement celle du maïs, la viticulture dont la qualité monte en gamme en raison de la concurrence internationale et confrontée à une hausse des coûts du foncier, l'élevage en montagne qui concentrent toutes les difficultés liées à la topographie, au climat, à l'abandon de nombreuses exploitations et à une division par près de 12 du nombre d'emplois depuis 1962 dans la communauté de communes de Villé.

■ Les structures d'exploitation

Compte tenu du vignoble et de l'élevage en montagne, la taille moyenne des exploitations est inférieure de moitié à la taille moyenne des exploitations à l'échelle nationale (26 ha contre 53) et la production brute standard par exploitation est inférieure de 30% à celle observée à l'échelle nationale. Comme à l'échelle nationale la taille moyenne augmente mais beaucoup moins vite.

■ Les principaux indicateurs agricoles du SCoT

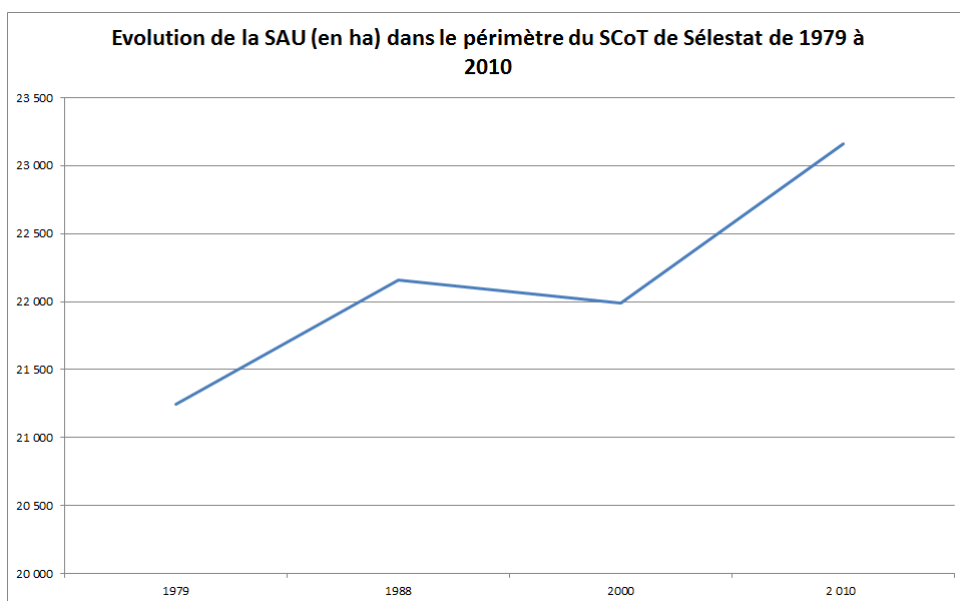
Principaux Indicateurs agricoles du SCoT	SCoT de Sélestat	Valeur France	SCoT Sélestat / France en %
Superficie agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation en 2010 (ha)	26	53	49,40
Evolution de la SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 (%)	20	31	63,90
Variation absolue de la taille moyenne des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 en nombre d'ha de SAU (ha)	4	13	31,67
Evolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2000 et 2010 (%)	4	3	
Production brute standard (PBS) moyenne par exploitation en 2010 (milliers d'euros standard)	72	101	71,15
Evolution de la production brute standard moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 (%)	13	29	45,10
Evolution de la production brute standard entre 2000 et 2010 (%)	- 1	- 5	
Nombre total d'exploitations agricoles en 2010	893	514 694	0,17
Production brute standard (PBS) en 2010 (milliers d'euros standard)	64 538	52 084 426	0,12
Evolution du nombre d'unités de travail annuel (UTA) entre 2000 et 2010 (%)	- 1	- 22	
Nombre moyen d'hectares de superficie agricole utilisée (SAU) par unité de travail annuel (UTA) en 2010 (ha)	22	34	63,80
Evolution du nombre moyen d'hectares de SAU par UTA entre 2000 et 2010 (%)	5	23	21,50
Production brute standard (PBS) moyenne par unité de travail annuel (UTA) en 2010 (milliers € standard)	60	66	90,50
Evolution de la production brute standard (PBS) par unité de travail annuel (UTA) entre 2000 et 2010 (%)	- 1	21	
Nombre d'unités de travail annuel (UTA) en 2010	1 073	785 564	0,14

Evolution de la SAU (surface agricole utilisée) par communautés de communes

S.A.U.	1979	1988	2000	2 010
CC Rhin Ried	10 665	11 331	11 180	11 878
CC de Villé	1 445	1 448	1 218	1 557
CC Val d'Argent	1 433	1 659	1 545	1 509
CC de Sélestat	7 704	7 719	8 046	8 219
Total	21 247	22 157	21 989	23 164

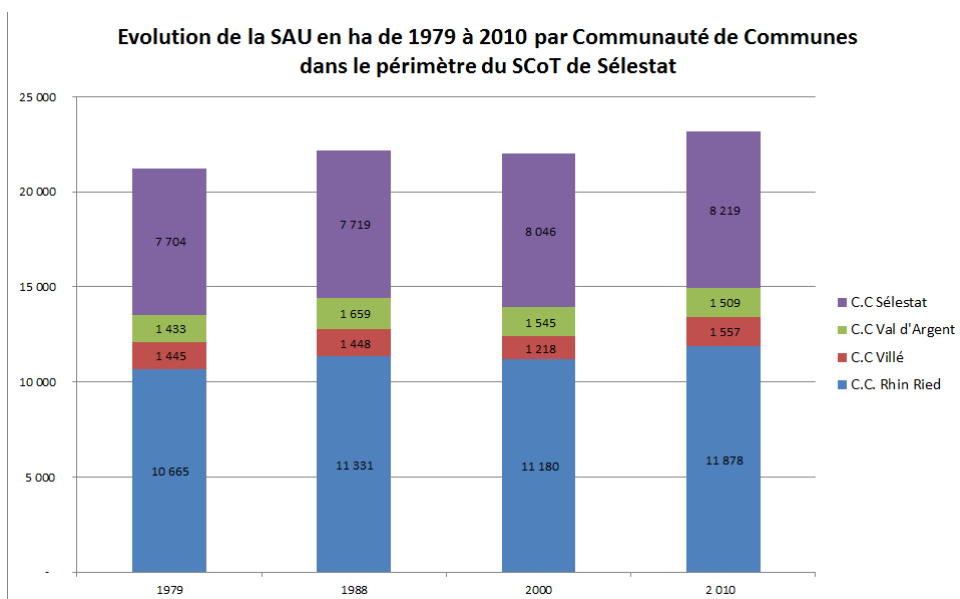
Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Figure 104 : Evolution de la superficie agricole utilisée entre 1979-2010 dans le SCoT



Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Figure 105 : Evolution de la superficie agricole utilisée entre 1979-2010 par communautés de communes



Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Figure 106 : Superficie agricole utilisée en 2010

superficie agricole utilisée en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

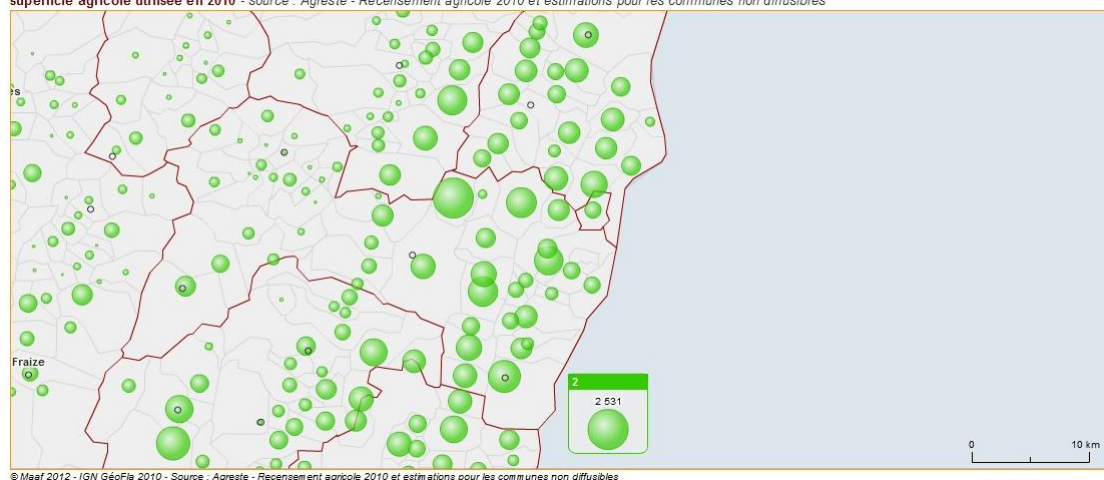


Tableau n°10 : Evolution des emplois agricoles par Communauté de Communes

Emplois agricoles INSEE	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2008
C.C Rhin Ried	1 820	1 744	755	612	460	332	242
C.C Sélestat	1 880	1 412	850	780	712	513	470
C.C Canton de Villé	840	384	140	92	44	84	71
C.C Val d'Argent	320	380	105	156	68	60	76
Total SCOT Sélestat et sa région	4 860	3 920	1 850	1 640	1 284	989	859

Sources : INSEE – RP - 2008

Nombre d'UTA (unités de travail annuel) par communautés de communes	2000	2010
C.C Rhin Ried	377	331
C.C Sélestat	543	582
C.C Canton de Villé	40	43
C.C Val d'Argent	81	71
Total SCOT Sélestat et sa région	1 042	1 027

Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Figure 107 : Evolution du nombre d'emplois agricoles dans le SCoT 1962-2008

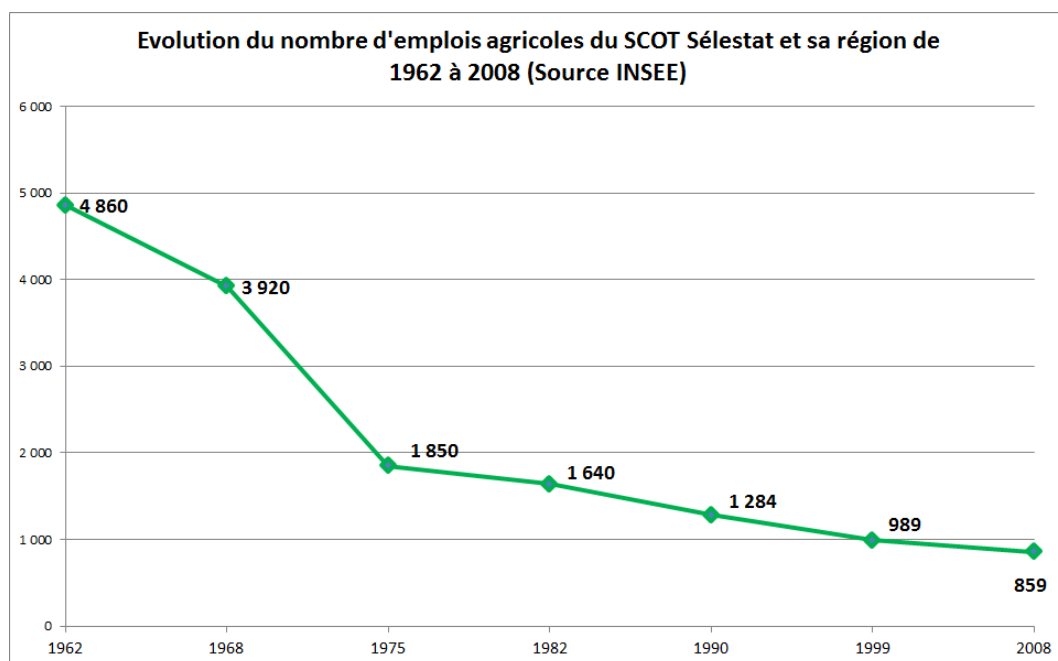
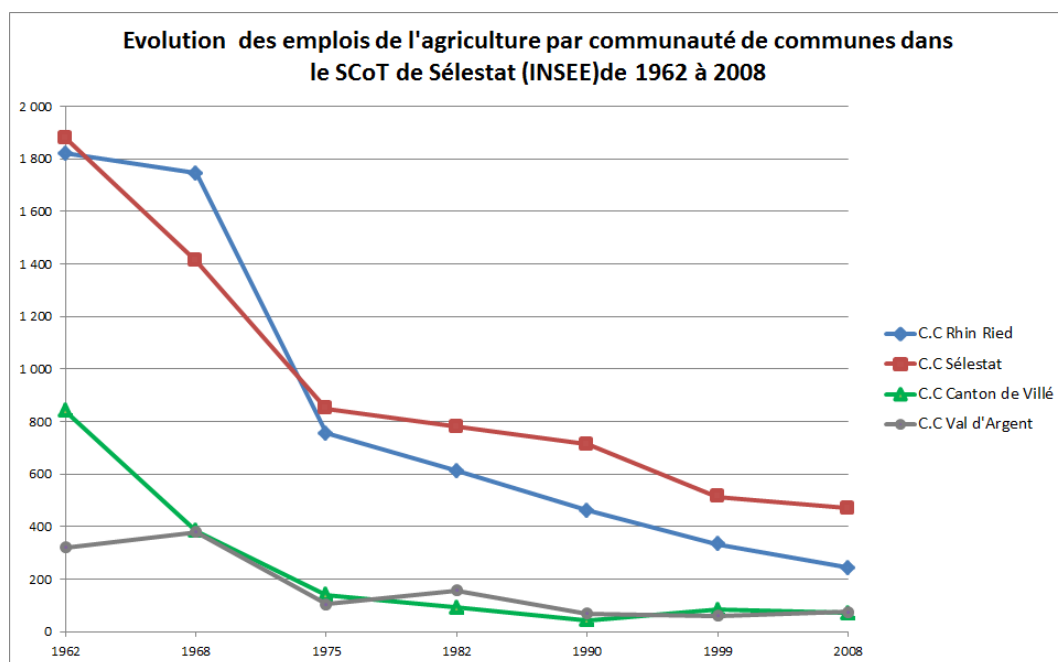


Figure 108 : Evolution des emplois de l'agriculture par communautés de communes 1962-2008



Sources : INSEE - RP - 2008

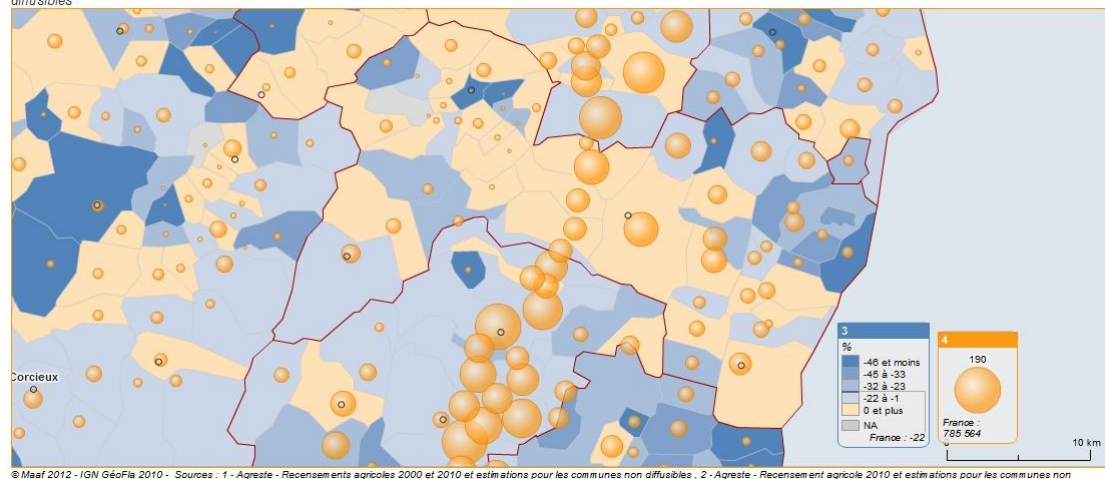
Dans le même temps, c'est l'un des seuls territoires alsaciens à avoir observé une croissance de la SAU (+ 1 917 ha par rapport à 1979 et + 1 175 ha par rapport à 2010), et ce dans toutes les communautés de communes (sauf le Val d'Argent).

Comme à l'échelle nationale, le nombre d'emplois agricoles décroît fortement mais, il semble avoir atteint un palier, et, dans le vignoble, le nombre d'UTA (unités de travail

annuel) recensés par le RGA (recensement général de l'agriculture) augmente légèrement depuis 2000.

Figure 109 : Evolution du nombre d'unités de travail annuel entre 2000-2010

1 - évolution du nombre d'unités de travail annuel (UTA) entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



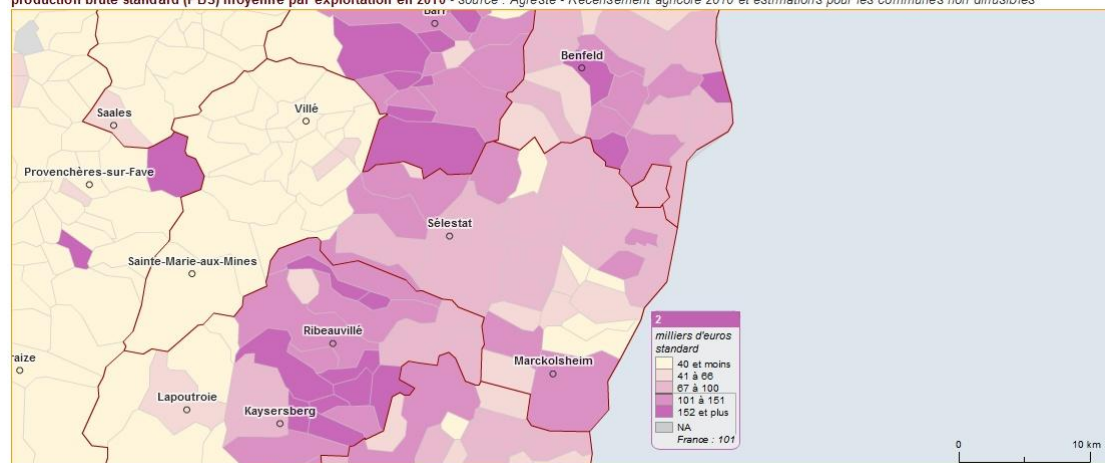
© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Sources : 1 - Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles, 2 - Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Comme le montrent très bien les deux cartes suivantes, c'est dans le massif vosgien que se concentrent les problèmes agricoles : production par exploitation très inférieure à la moyenne, évolution peu favorable depuis 2000.

Figure 110 : Production brute standard par exploitation en 2010

production brute standard (PBS) moyenne par exploitation en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

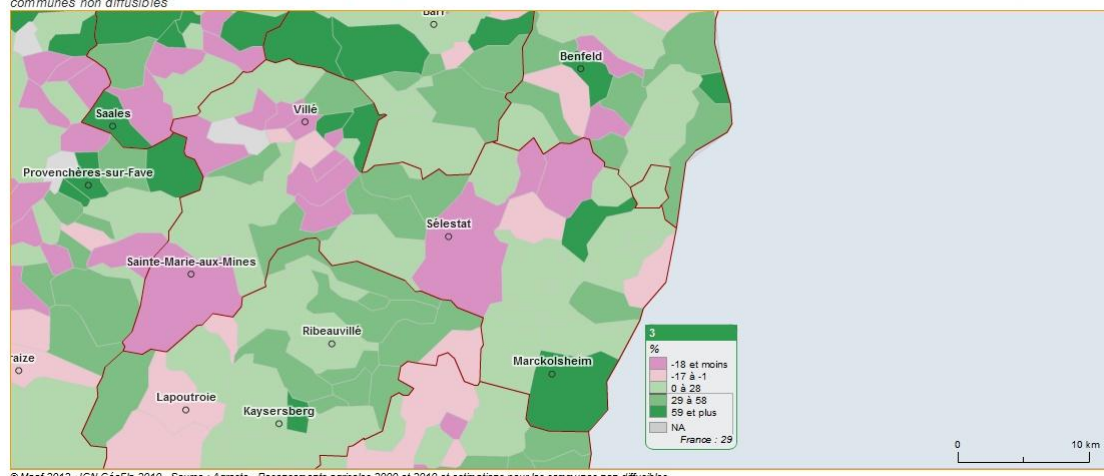


© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

Figure 111 : Evolution de la production brute standard par exploitation entre 2000-2010

évolution de la production brute standard moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© Maef 2012 - IGN Géofla 2010 - Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Sources : Agreste – RGA - 2000-2010

L'agro-tourisme s'y développe toutefois, créneau forcément porteur compte tenu du patrimoine touristique et événementiel existant.

7.3 Besoins répertoriés et enjeux

Malgré l'augmentation de la surface cultivée par exploitation, la taille moyenne des exploitations du périmètre d'étude (26 ha en 2010) reste modeste en comparaison à d'autres régions françaises à potentiel équivalent.

Il en résulte que l'agriculture du périmètre n'a pas d'autre choix que :

- la préservation de ses terres, notamment de ses grandes entités agricoles face à l'urbanisation et à la segmentation des infrastructures ;
- la valorisation de ses filières :
 - aire AOC « Vignes » en zone de piémont, mais également sur les communes d'Albé et de Villé, avec notamment l'AOC Alsace Grand Cru Praelatenberg sur les communes d'Orschwiller et de Kintzheim, l'AOC Alsace-coteaux du Haut-Koenigsbourg sur les communes de Châtenois, Kintzheim et Orschwiller, l'AOC Alsace - Scherwiller ;
 - aire AOC Munster que l'on retrouve sur toutes les communes du SCoT situées à l'ouest de la route des vins, y compris en zone viticole,
 - zone maraîchère avec vente de produits locaux en ville ;
- la diversification de ses productions, l'évolution de ses pratiques (agriculture raisonnée, produits locaux, productions bio, vente et accueil à la ferme, etc.) ;
- la diversification dans la montagne vers l'agrotourisme ;
- la mise en place de circuits courts qui répondent à une attente devenue plus forte de la population.

Ce sont les conditions du maintien des exploitations et d'un revenu agricole suffisant.

Sur le strict plan des paysages et des corridors de biodiversité, on peut dans certains lieux se poser la question du maintien de la monoculture du maïs, et d'autre part, de la création d'une « agroforesterie » dont les surfaces seraient à la fois utilisables par l'agriculture et par la faune.

8 Besoins répertoriés et/ou enjeux en matière d'environnement

Ce chapitre synthétise les besoins en matière d'environnement qui figurent dans le document Etat Initial de l'Environnement (Rapport de Présentation – document 2) et dans l'Evaluation Environnementale (Rapport de Présentation – document 4). Pour plus d'informations, il conviendra de ce référer à ces deux documents du SCoT.

Les principaux enjeux ou besoins mis en exergue par le SCoT sont :

- Poursuivre les efforts engagés pour améliorer la qualité chimique, biologique et physique des cours d'eau, qui est toutefois globalement correcte ;
- Protéger les captages d'eau potable et améliorer la potabilité de l'eau, notamment par rapport aux nitrates ;
- Valoriser le potentiel géothermique ainsi que la filière bois-énergie ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Lutter contre le bruit ;
- Développer une trame verte et bleue efficace afin de relier les réservoirs de biodiversités du territoire qui sont globalement bien protégés, afin de tisser un réseau fonctionnel de circulation pour la faune et la flore ;
- Réduire les risques de coulées de boues, les mouvements de terrain et les risques potentiel d'inondation.

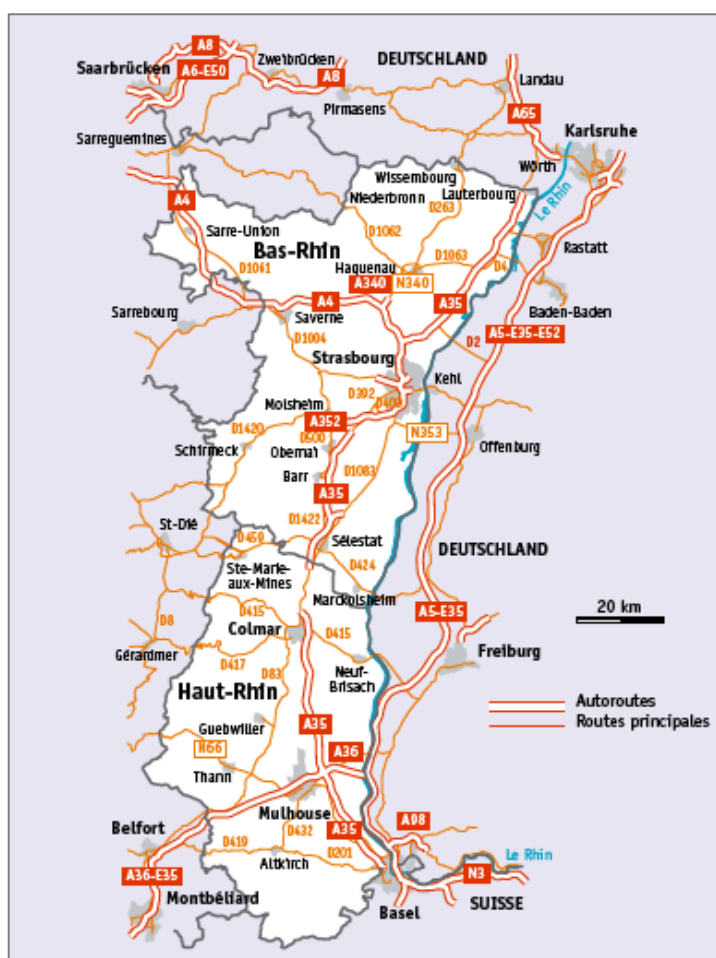
9 Mobilité, flux et transports

9.1 Un territoire devenu attractif

9.1.1 Position géographique et carrefour d'infrastructures

Barycentre de l'Alsace, le territoire du SCoT profite d'une situation géographique intéressante à mi-distance entre les deux préfectures départementales et leurs agglomérations respectives.

Figure 112 : Infrastructures routières majeures de l'Alsace



Sources : DREAL Alsace - 2007

Il profite de surcroît d'un réseau d'infrastructures performant qui le traverse du Nord au Sud et d'Est en Ouest ce qui lui confère une position de carrefour avec une attractivité indéniable.

Carrefour alsacien s'il en est, mais également interrégional et transfrontalier.

Les composantes de ce carrefour comprennent les infrastructures de rang 1 suivantes :

- L'autoroute A35 (et la VRPV en limite Nord) et la D1083 ;
- L'artère ferroviaire Nord-Sud, support du TER 200, du TGV et du fret international ;
- Le fleuve et son canal, artère européenne de transport de marchandises (avec un accès portuaire à Marckolsheim) ;
- Les artères très haut débit (fibre optique) régionales.

Figure 113 : Les infrastructures majeures de transports pour le territoire de SCoT

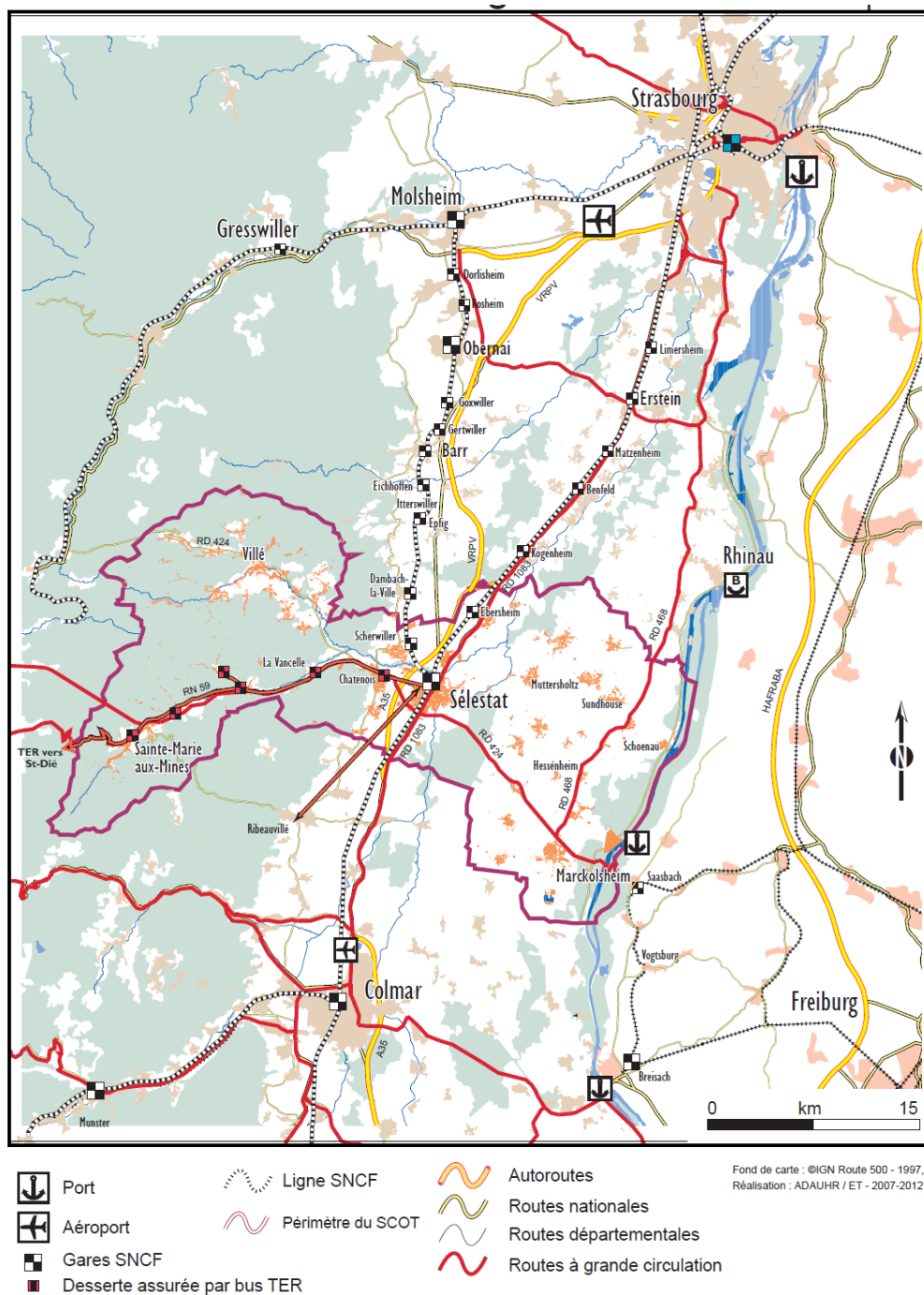
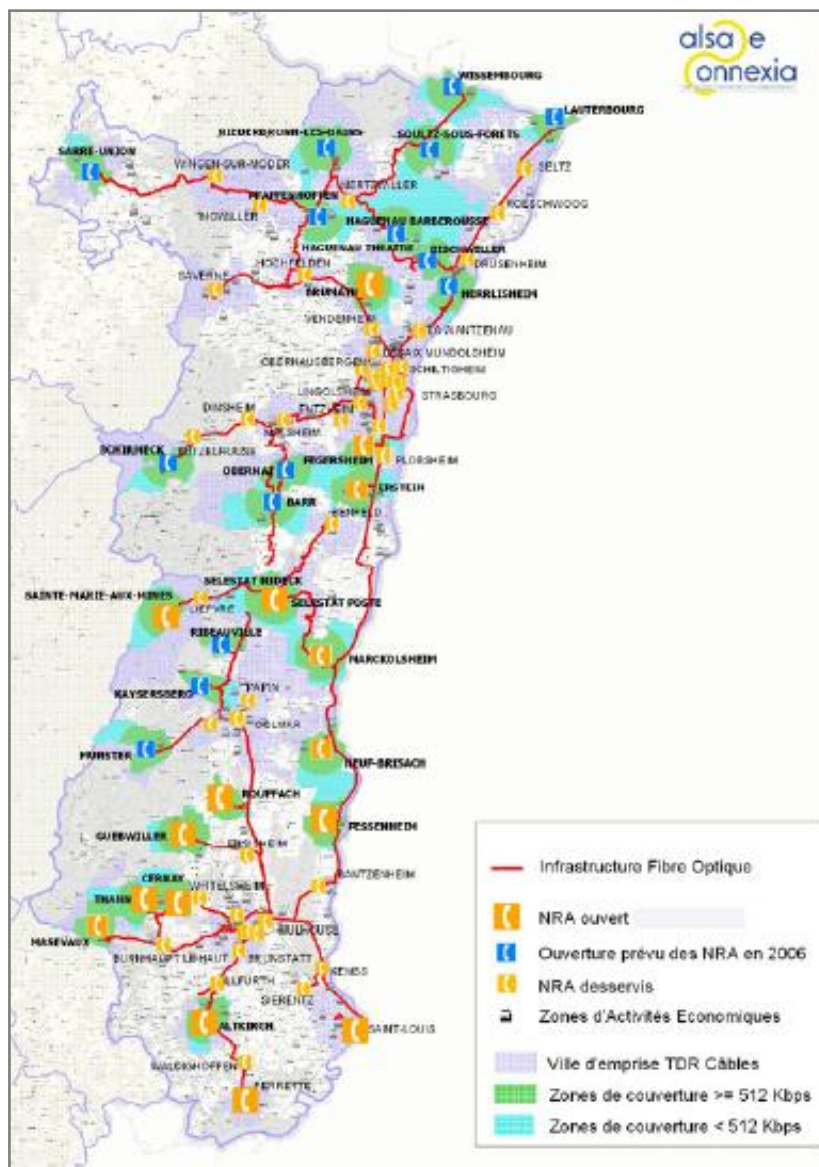


Figure 114 : Les infrastructures majeures de transports pour le territoire de SCoT – réseau Alsace Connexia 2007



Ces infrastructures majeures sont complétées par :

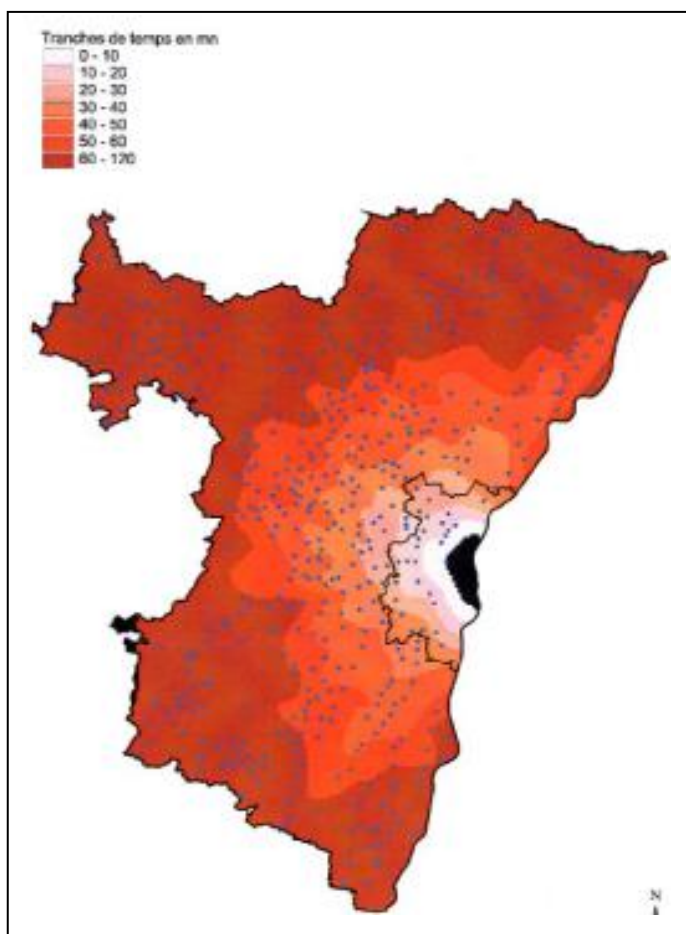
- La RN59 et la RD424, axe interrégional et transfrontalier Est-Ouest ;
- La voie-ferrée Sélestat - Molsheim ;
- La voie-ferrée fret Colmar - Neuf-Brisach - Marckolsheim ;
- Une ligne de Ter-bus Sélestat-Ste-Marie-aux-Mines-St-Dié et Sélestat-Ribeauvillé (de centre à centre, en lieu et place de la desserte fer depuis mi 2007);
- Un réseau de voiries secondaires homogène et structuré.

Bref, un territoire qui profite d'un réseau d'infrastructures de qualité qui lui confère de fait des atouts évidents en termes de connectivité.

Des atouts évidents certes, bien que longtemps peu vecteurs de séduction et d'attractivité territoriale réelle (rappelons-nous du slogan « Alsace centrale - ventremou » qui a longtemps collé à la peau de cette entité).

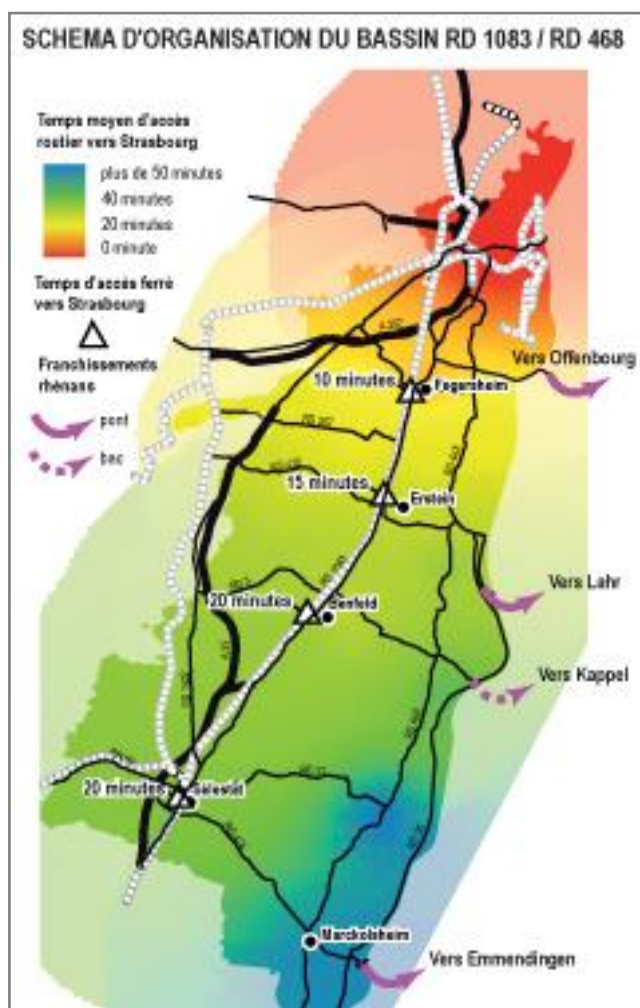
Ainsi le développement démographique, urbain et économique s'est-il bien longtemps fait désirer et les indicateurs positifs pour ce territoire remontent seulement à la dernière période intercensitaire de recensement et donc aux années 1990.

Figure 115 : Isochrone au départ de Strasbourg en heure de pointe



Sources : ADEUS

Figure 116 : Schéma d'organisation du bassin RD1083-RD468



Source : CG67

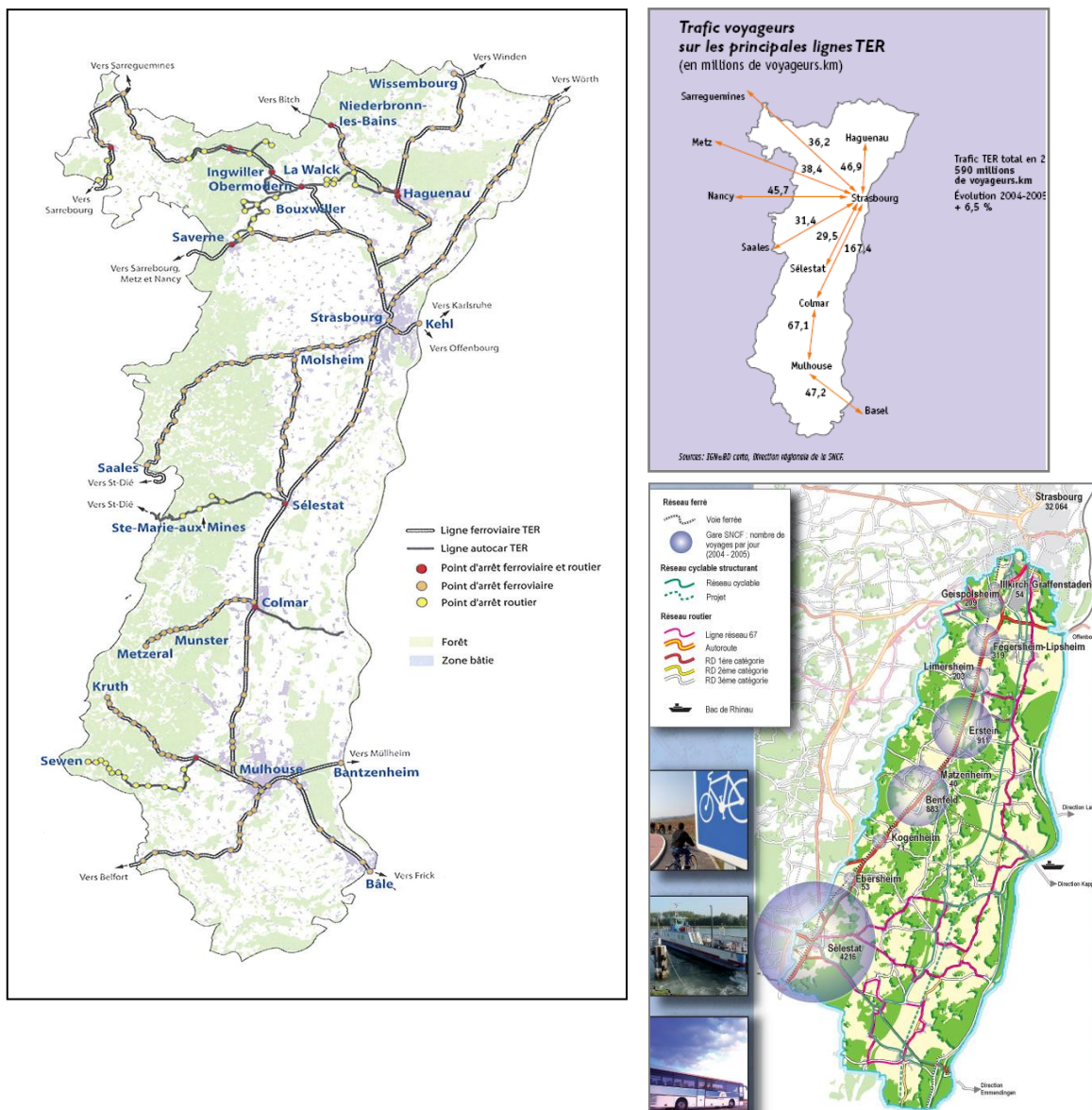
9.1.2 L'avènement du TER 200, la belle opportunité territoriale

Le déclic de ce territoire est à attribuer pour l'essentiel à l'impact TER 200 mis en œuvre par le Conseil Régional et la SNCF. La montée en puissance de cette offre de transport en commun a fondamentalement changé la donne en matière d'attractivité.

L'offre TER qui concerne directement ce territoire et dont il profite c'est :

- + 10 % d'accroissement par an en moyenne sur le réseau Nord-Sud
- + 25 % sur la liaison Sélestat-Ste-Marie-aux-Mines.

Figure 117 : Réseau TER Alsace



Sources : Région Alsace – RFF - SNCF

La création de la VRPV (Voie Rapide du Piémont des Vosges) qui structure les liaisons routières Nord-Sud alsaciennes en complétant le dispositif autoroutier et une offre

foncière et immobilière disponible à faible prix dans un environnement naturel et paysager remarquable contribue à ce développement d'attractivité.

9.1.3 Des atouts transport qui se sont (re)construits autour de la gare de Sélestat

Corrélativement à la montée en charge du cadencement du TER 200 et à la poussée démographique, le territoire qui profitait déjà d'une offre de transport en commun de type inter-urbaine et scolaire avec les lignes du réseau 67 et du réseau 68 (deux lignes qui desservent Ohnenheim et Marckolsheim depuis Colmar et/ou le Rhin) a conforté ses atouts avec divers types d'offres complémentaires :

- Une offre urbaine avec la création du TIS sur la ville moyenne et ses proches agglomérations et d'un transport interne à Ste-Marie-aux-Mines ;
- Des offres de transport à la demande dans chaque communauté de communes ;
- Des offres de transports touristiques saisonniers depuis la gare de Sélestat afin de desservir les sites majeurs du territoire (château du Haut-Koenigsbourg, Volerie des aigles, Montagne des singes à Kintzheim), mais également avec la navette touristique de la route des crêtes depuis le Val d'Argent et la liaison touristique dominicale Sélestat-Saasbach depuis le 26 mars 2013.

Rappelons qu'en termes de transports interurbains, les niveaux de fréquentation des lignes de transport existantes présentent pour mi-2012 les chiffres suivants :

- Ligne Sélestat-Markolsheim : 14 500 voyageurs non scolaires/an,
- Ligne Villé-Sélestat : 19 000 voyageurs non scolaires/an,
- Ligne Sélestat-Rhinou : 3 000 voyageurs non scolaires/an,
- Ligne Barr-Le Hohwald : 1 500 voyageurs non scolaires/an,
- Ligne Sélestat-Itterswiller-Dambach-le-Ville : 1 000 voyageurs non scolaires/an.

Les liaisons entre la ville moyenne et Markolsheim ou Villé sont les mieux fréquentées, avec une demande avérée, ce qui explique que dans le cadre de la refonte du Schéma directeur des transports et déplacements, des efforts particuliers aient été concentrés sur ces liaisons cars.

Un territoire qui en l'espace de 10 ans est devenu un territoire de pointe en matière de transports en commun en Alsace.

Des réseaux de transports en commun ferroviaires, urbains, interurbains et touristiques qui ont été voulus, conçus, puis articulés dans une logique intermodale autour de la gare TER 200 de Sélestat.

Un territoire qui profite de surcroît d'atouts externes à « portée de main » :

- Des gares TGV à Colmar et à Strasbourg et un arrêt TGV en gare de Sélestat depuis décembre 2011 ;

- Un aéroport international à Entzheim (à environ 30' en voiture), l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg (à environ 45' en voiture), un aérodrome à Colmar (à environ 10' en voiture). Précisons ici que le territoire dispose dans ce domaine, sur le ban communal d'Albé, d'un petit aérodrome toujours en fonctionnement ;
- Une gare à Saasbach au droit de Marckolsheim qui ouvre la porte d'accès aux transports ferroviaires allemands, notamment en direction de Fribourg.

Figure 119 : Les lignes régulières par autocar dans le territoire du SCoT de Sélestat (zoom) en 2012

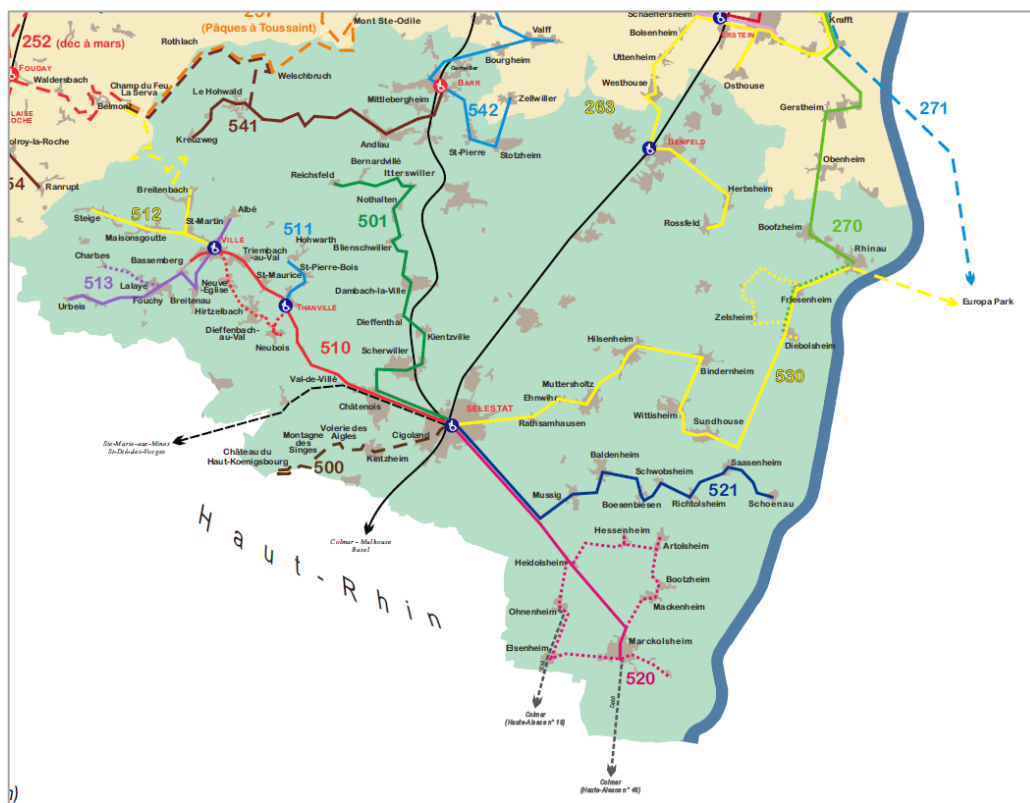


Figure 120 : Plan du réseau TIS en 2012

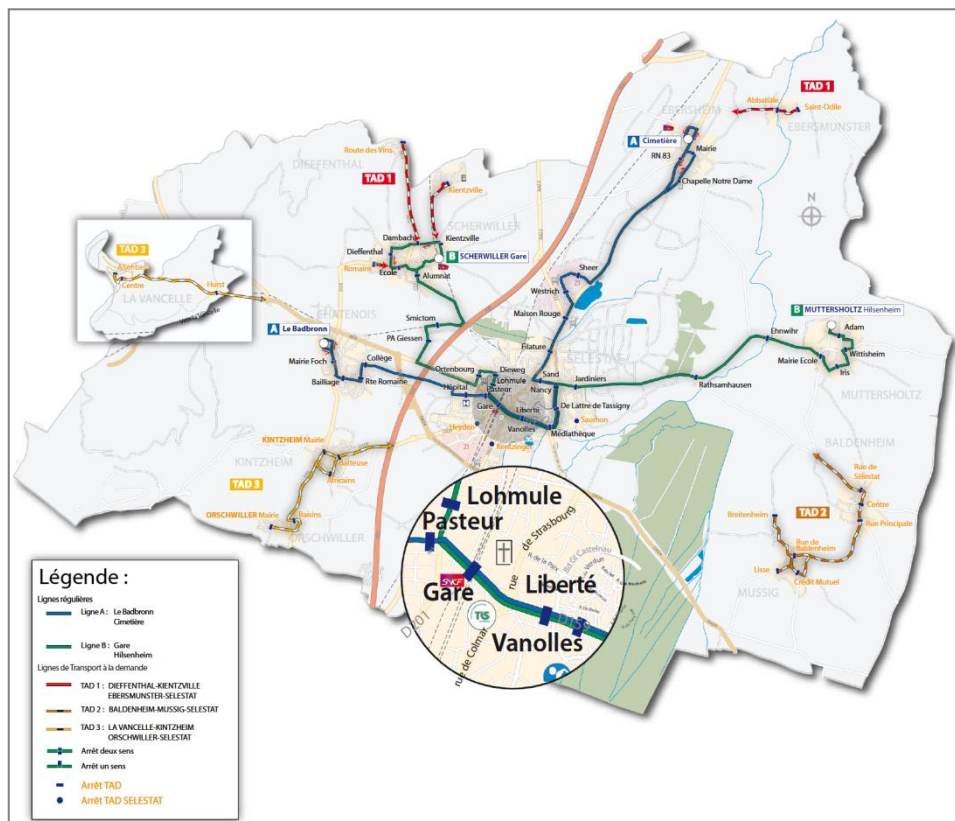


Figure 121 : Carte de synthèse des atouts transports du territoire du SCoT

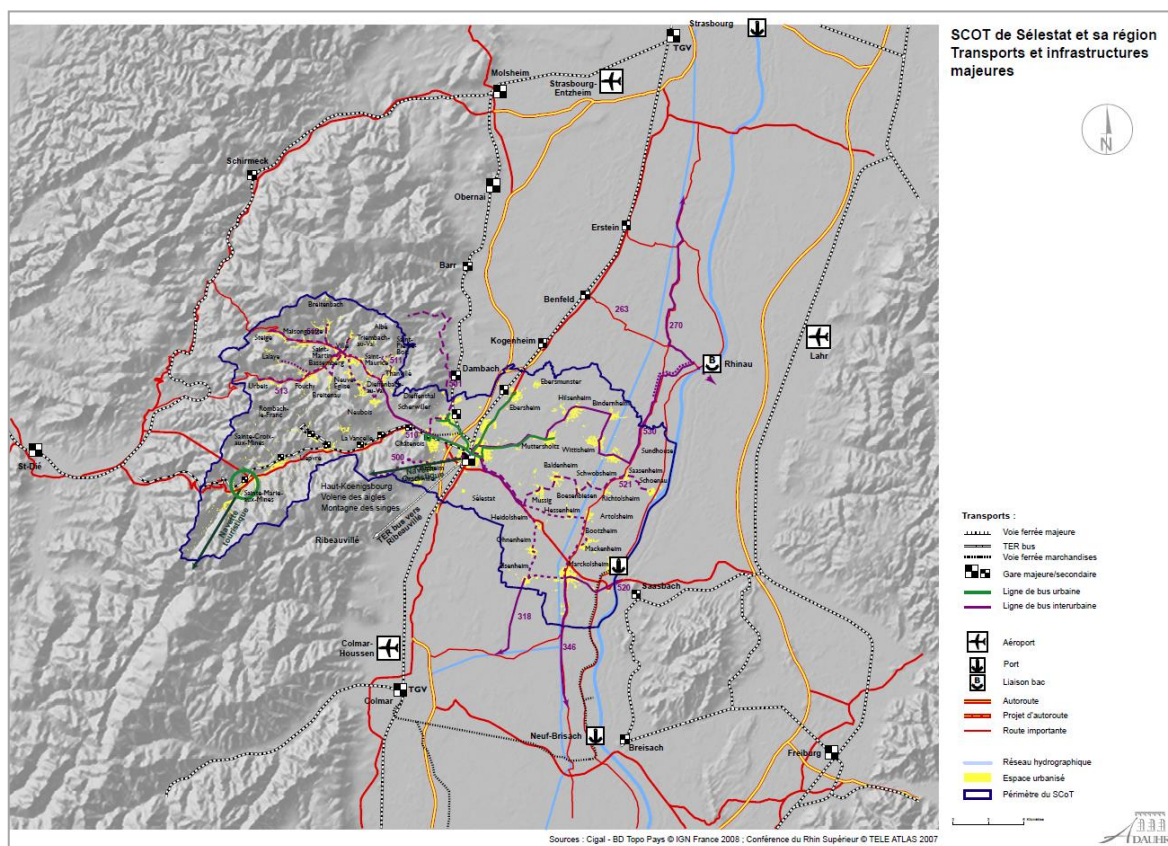
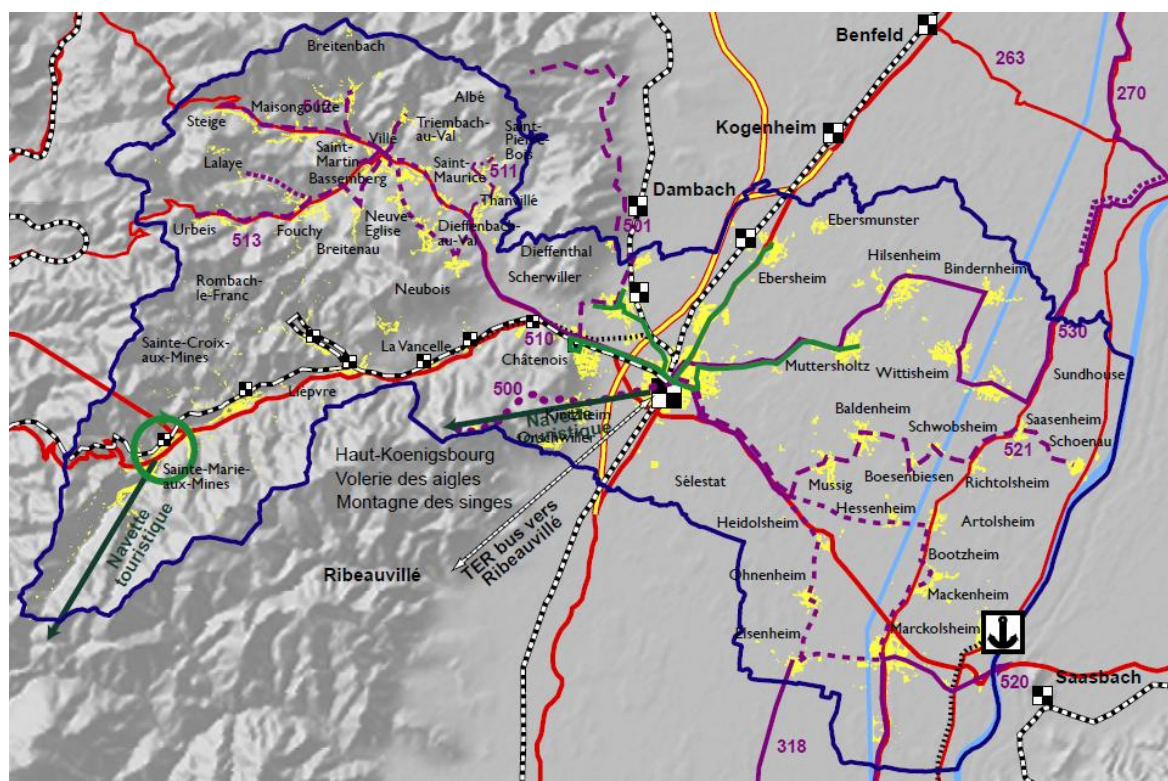


Figure 122 : Carte de synthèse des atouts transports du territoire du SCoT (zoom)

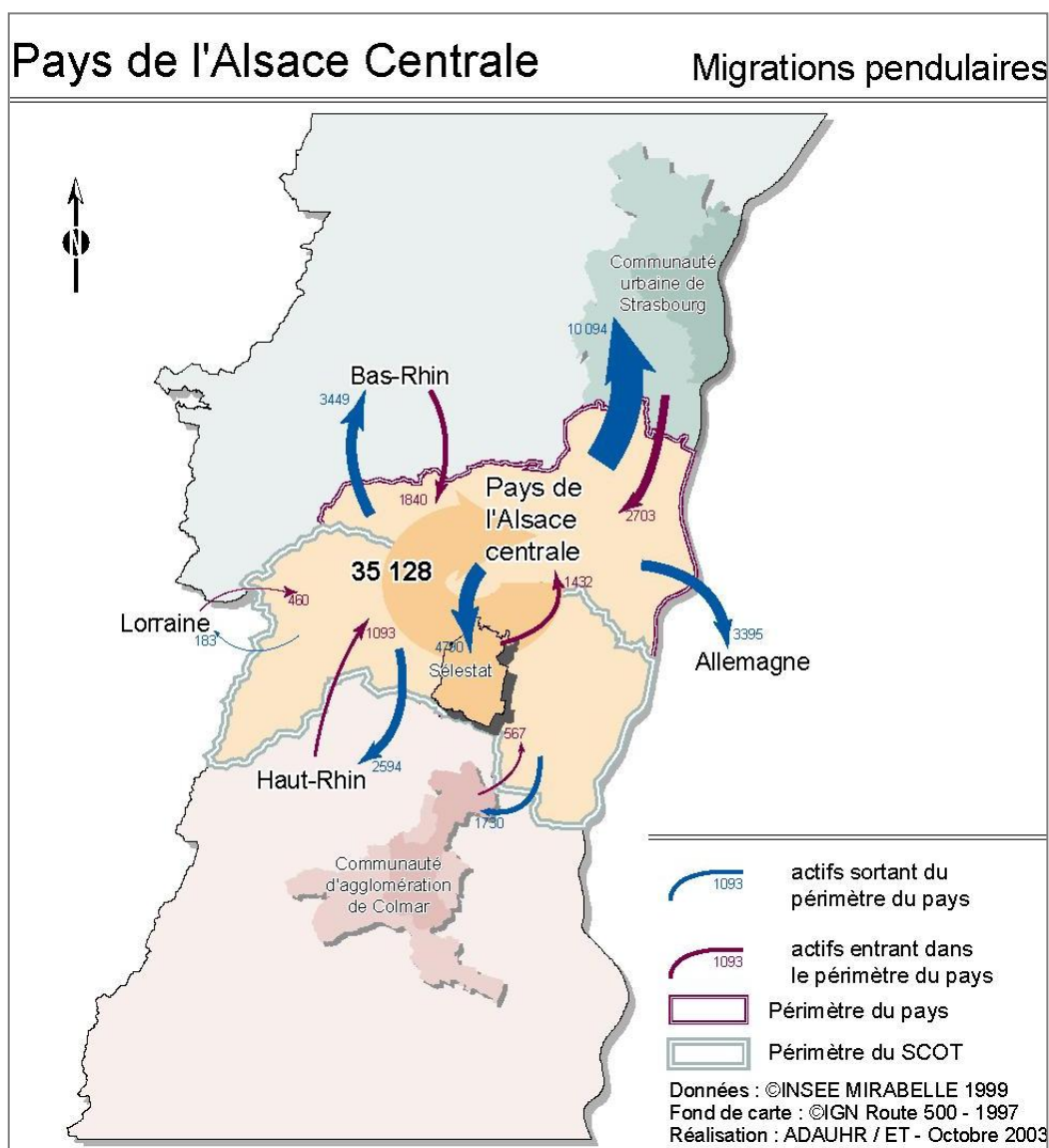


9.1.4 Un territoire de mobilité

Au-delà des migrations résidentielles décrites dans le premier chapitre et qui génèrent bien des mobilités directes et induites, ou des mobilités occasionnées par les évolutions de la vie sociétale ou les loisirs, nous allons nous attacher plus particulièrement aux mobilités professionnelles pour lesquelles nous disposons d'informations bien qu'anciennes (RGP 1999).

Les migrations domicile - travail font l'objet en effet de questionnements et d'exploitations dans les recensements de la population et elles sont riches d'enseignement sur les dynamiques territoriales à un moment donné. Pôles d'attractivités par l'emploi qu'ils recèlent, zones plus résidentielles qui offrent une main-d'œuvre que se disputent et se disputent de plus en plus les entreprises dans un contexte de récession de la ressource humaine disponible, autant de secteurs géographiques divers qui constituent le puzzle d'un territoire et le structurent.

Figure 123 : Migrations pendulaires 1999



Le SCoT de Sélestat et sa région, cœur de l'Alsace centrale est polarisé par quatre entités majeures qui induisent autant de flux quotidiens :

- L'agglomération de Strasbourg-CUS (et accessoirement Colmar-CAC de façon diffuse) ;
- La Ville moyenne de Sélestat et les communes internes au territoire lui-même ;
- Le Haut-Rhin, et notamment le pôle industriel et portuaire rhénan (Biesheim-Kunheim-Vogelsheim) et le Bas-Rhin avec le Piémont des Vosges (polarité qui devrait se renforcer avec l'impact de la plate-forme départementale de Dambach-la-Ville) ;
- L'Allemagne.

Ils nécessitent autant de réponses adaptées en termes de moyens de transports pour éviter le « tout voiture ».

Les enseignements essentiels que l'on peut en tirer à ce stade au moins en théorie sont que :

- Le réseau de bus urbain et le TER bus du Val d'argent sont probablement de bonnes réponses à l'attractivité de la Ville moyenne et des communes polarisantes à l'intérieur du territoire ;
- Que le réseau de bus interurbain haut-rhinois apporte une solution aux flux pendulaires colmariens et surtout rhénans.
- Qu'à contrario, les lignes de bus du réseau 67 sont insuffisantes pour satisfaire la demande interne au territoire (ville moyenne et communes polarisantes) et/ou externe en direction du Nord depuis le Ried ;
- Que rien ne permet de desservir les besoins du Val de Villé, ni les besoins des populations actives de la frange rhénane attirées par l'Allemagne.

Figure 124 : Migrations pendulaire vers la CUS

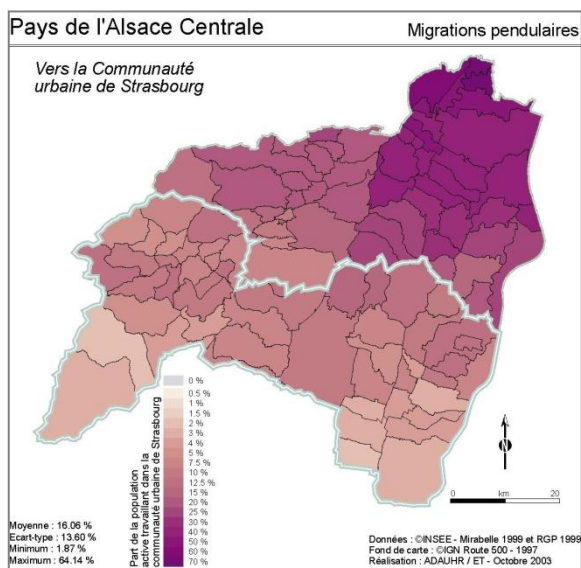


Figure 125 : Migrations pendulaire vers le Bas-Rhin hors CUS

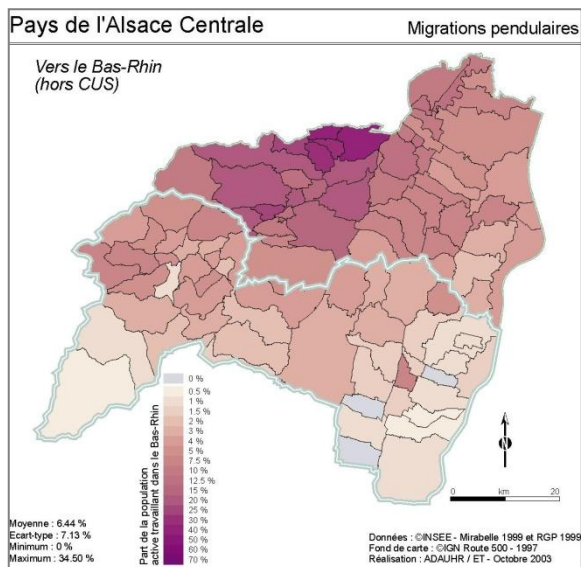


Figure 126 : Migrations pendulaire vers le Haut-Rhin hors agglomération de Colmar

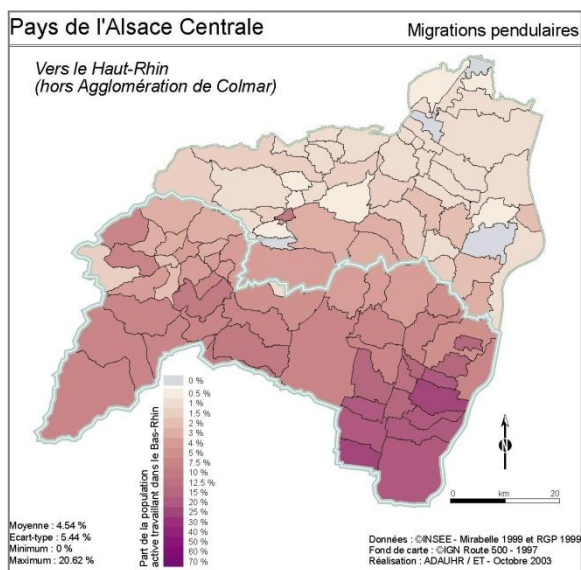


Figure 127 : Migrations pendulaire vers Sélestat

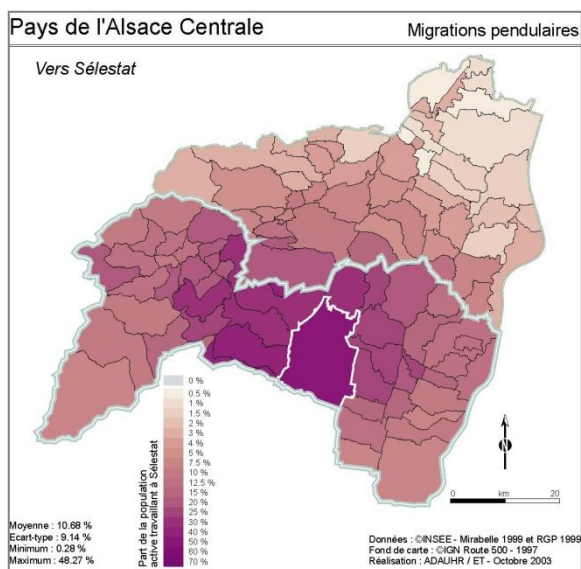


Figure 128 : Migrations pendulaire vers Sélestat

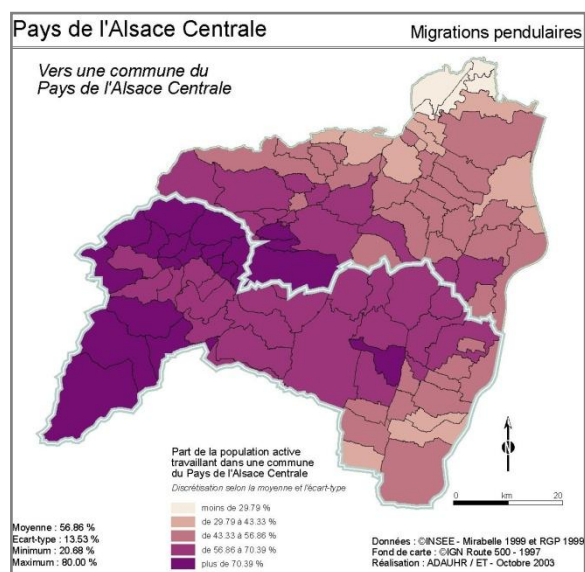


Figure 129 : Migrations pendulaire vers l'Allemagne

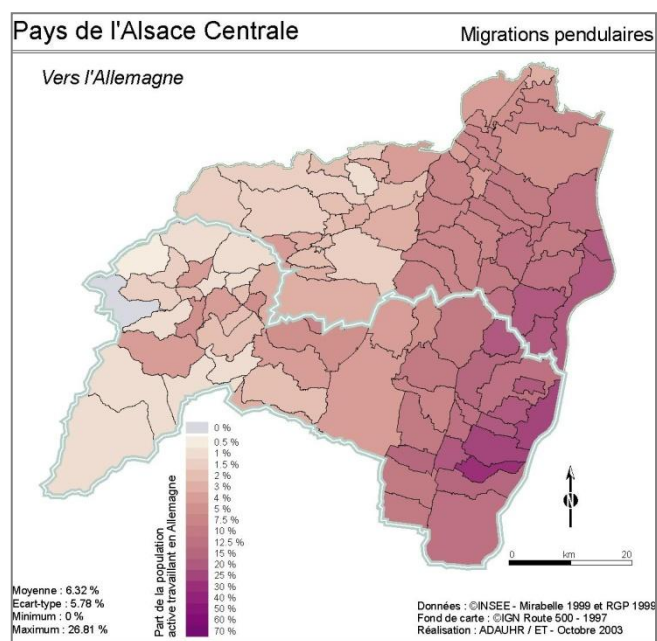
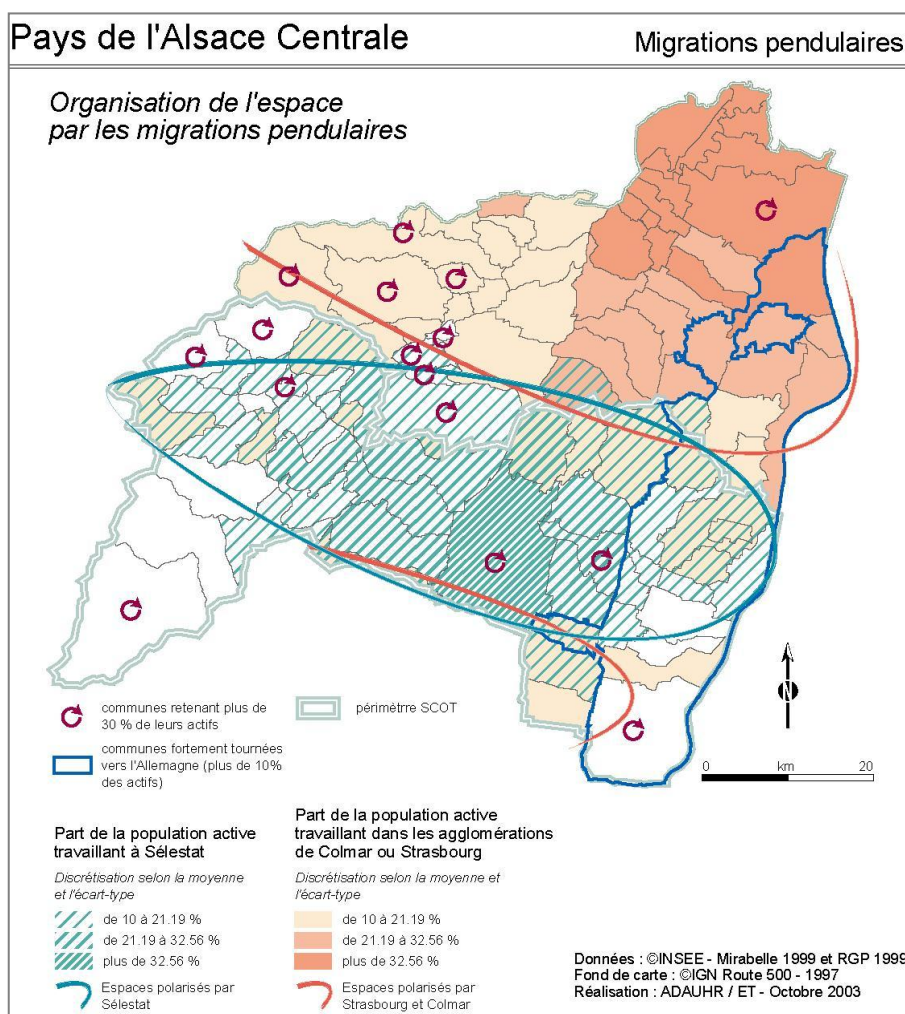


Figure 130 : Organisation de l'espace par les migrations pendulaires en 1999



9.2 Un territoire qui présente des faiblesses

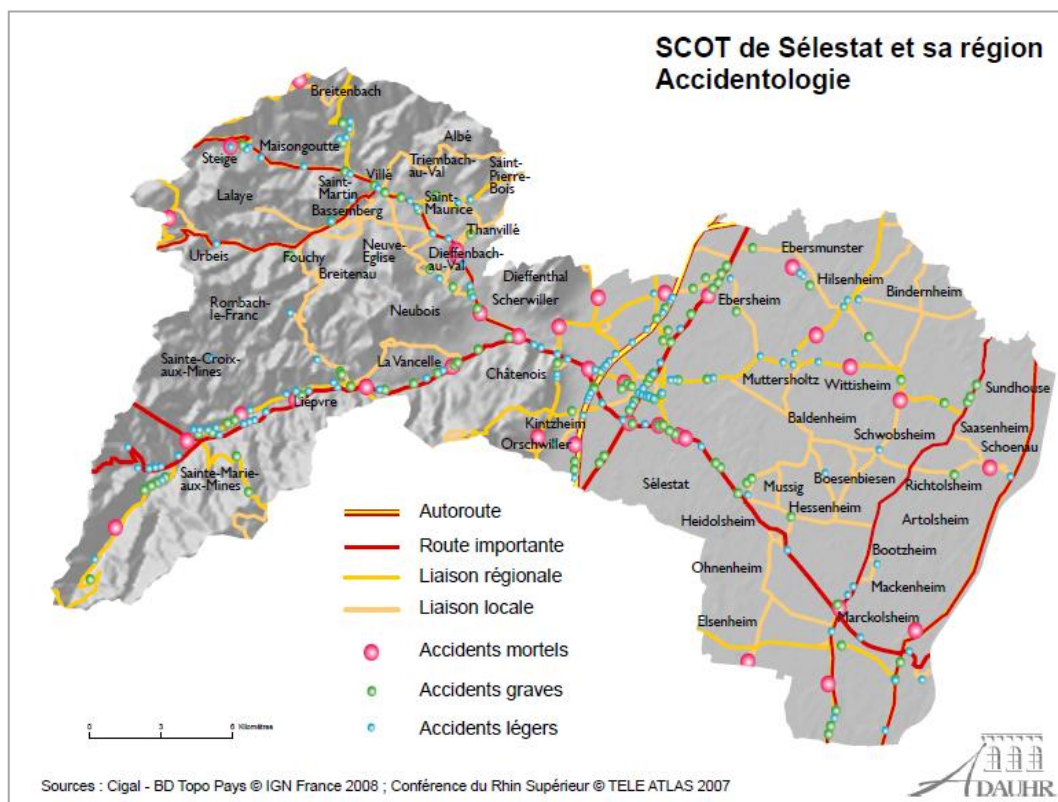
9.2.1 Un trafic routier inquiétant

Territoire de transit et de carrefour, l'entité du SCoT subit les revers de son attractivité retrouvée et d'une mobilité toujours croissante qui, malgré son offre en transports en commun, dépend avant tout des flux routiers (poids lourds et autos) qui génèrent nuisances, pollution, congestions et problèmes spécifiques.

Deux conséquences essentielles pour le territoire et son réseau viaire en matière de déplacements :

- Une forte augmentation du trafic automobile qui se concentre sur quelques axes particulièrement exposés : le réseau structurant certes, c'est son rôle et on ne peut que se féliciter qu'il le remplisse, mais également certaines voies secondaires, ce qui est plus problématique ;

Figure 133 : Accidentologie en 2006



Source : DDE-2006

Bref, un territoire en difficulté avec :

- Un axe proche de la congestion : la RD 1083 d'Ebersheim jusque dans sa traversée de l'agglomération de Sélestat et des difficultés prévisibles sur l'A35 autour de Sélestat du fait de l'augmentation du trafic de transit, notamment poids lourds ;
- Des entrées-sorties Nord et Sud du territoire qui enregistrent les plus fortes augmentations de trafic en pourcentage, alors que pour bon nombre d'entre elles il s'agit de routes secondaires peu adaptées et pour lesquelles il n'y a pas d'alternative crédible en transport en commun ;
- La RD430 depuis Villé vers le Piémont des Vosges qui se retrouve dans le même cas de figure, mais avec un profil de voirie encore plus compliqué et dangereux ;
- Une accidentologie inquiétante avec des points durs sur la RN59-RD424 et une aire autoroutière sur l'A35 à surveiller de près car accidentogène du fait de sa saturation ;
- L'impossibilité de donner suite au « tout voitures » ou « tout camions » du fait de la sensibilité du milieu naturel et/ou agricole alors que l'accroissement démographique prévisible de ce territoire et la poursuite de la croissance du trafic de transit Nord-Sud (notamment PL) vont encore impacter fortement le réseau routier et la qualité de vie du territoire du SCoT.

9.2.2 Un réseau de bus à renforcer

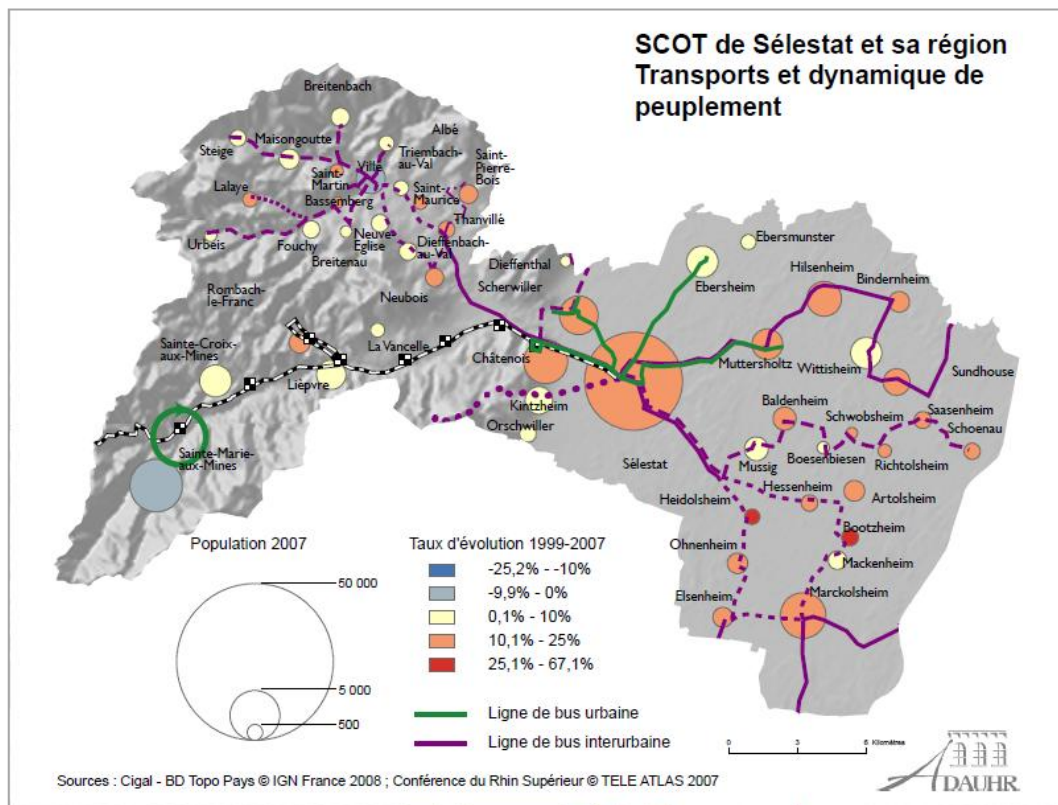
Le réseau de transport en bus draine bien l'ensemble des communes du territoire et a été amélioré sensiblement ces dernières années :

- par la mise en place des transports urbains sélestadiens (TIS) et à Ste-Marie-aux-Mines ;
- une bonne articulation entre TER 200, bus TER et lignes inter-urbaines des réseaux départementaux autour de la gare ;
- la mise en œuvre de solution de transports à la demande pour les populations dépendantes.

Force est toutefois de constater que ce réseau de bus n'est plus calibré aujourd'hui pour répondre aux mutations démographiques (plus 2935 habitants supplémentaires entre 1999 et 2006 ; taux d'accroissement de 8,9% contre 5,5 % pour la région en moyenne) et urbaines de ce territoire et qu'il souffre notamment dans sa partie Est d'une quasi exclusivité d'usage à des fins scolaires (réseau en tirets verts sur la carte).

Si le tracé des lignes du réseau 67 semble répondre sur plan aux besoins des collectivités les plus dynamiques démographiquement (communes en rouge ou orange sur la figure ci-dessous), il répond essentiellement à un usage scolaire. Cela génère quelques difficultés d'appropriation de ces lignes pour des usages autres que scolaires (bus pleins aux heures de pointe scolaire, horaires moins adaptés aux actifs qu'aux scolaires des soucis d'articulation avec le TER 200).

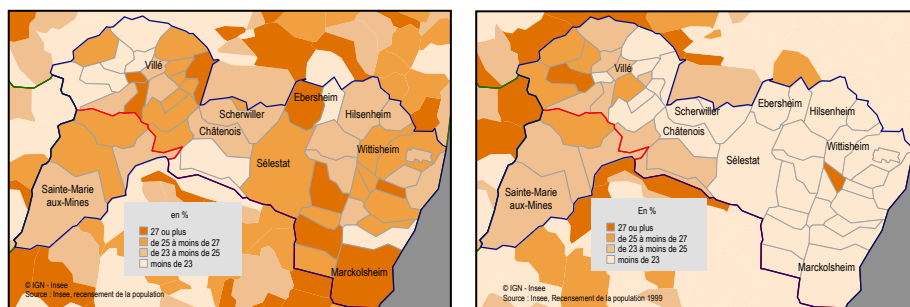
Figure 134 : Réseau de transports publics et dynamique de peuplement 1999 - 2006



Sources : Insee - 35 communes recensées en 2006

... même s'il répond un peu mieux aux besoins des personnes dépendantes de ce type de mode de transport (« écoliers », jeunes actifs, personnes âgées, en difficultés, ...)

Figure 135 : Part des moins de 20 ans et des plus de 65 ans

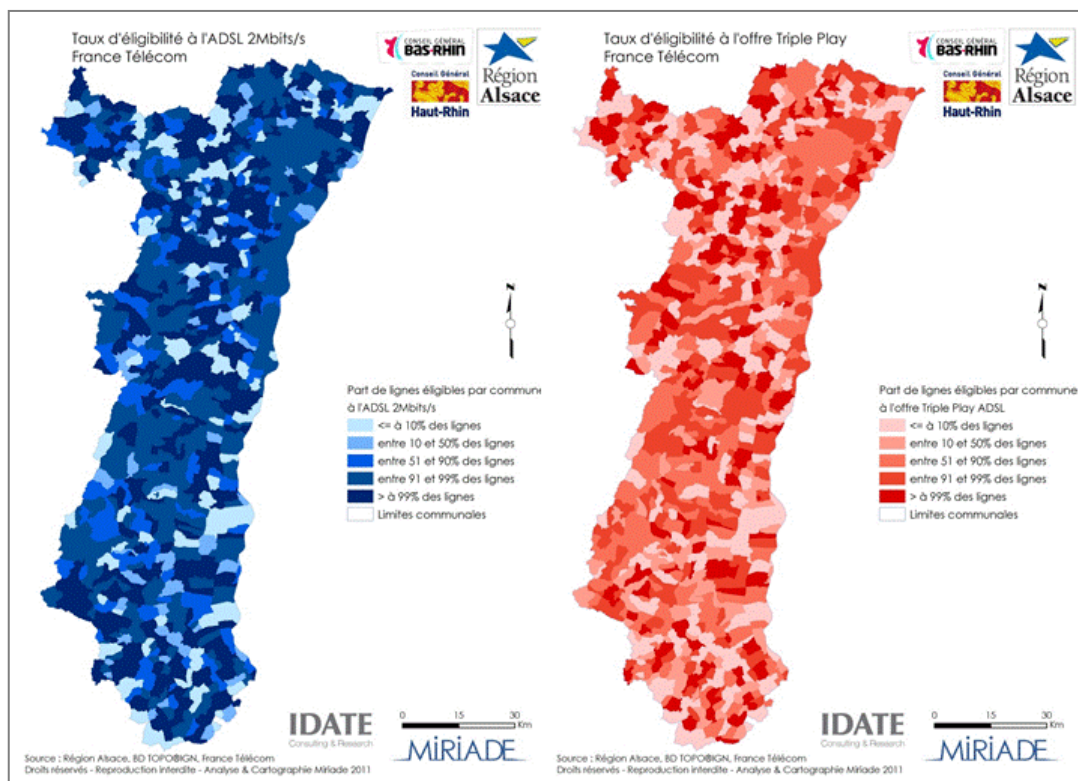


Sources : Insee – RGP – 1999

9.2.3 La couverture numérique du territoire

Le territoire de SCoT de Sélestat et sa région profite à l'instar de l'Alsace d'un bon taux de couverture en termes d'accès à l'ADSL assuré par l'opérateur historique (confer carte ci-dessous).

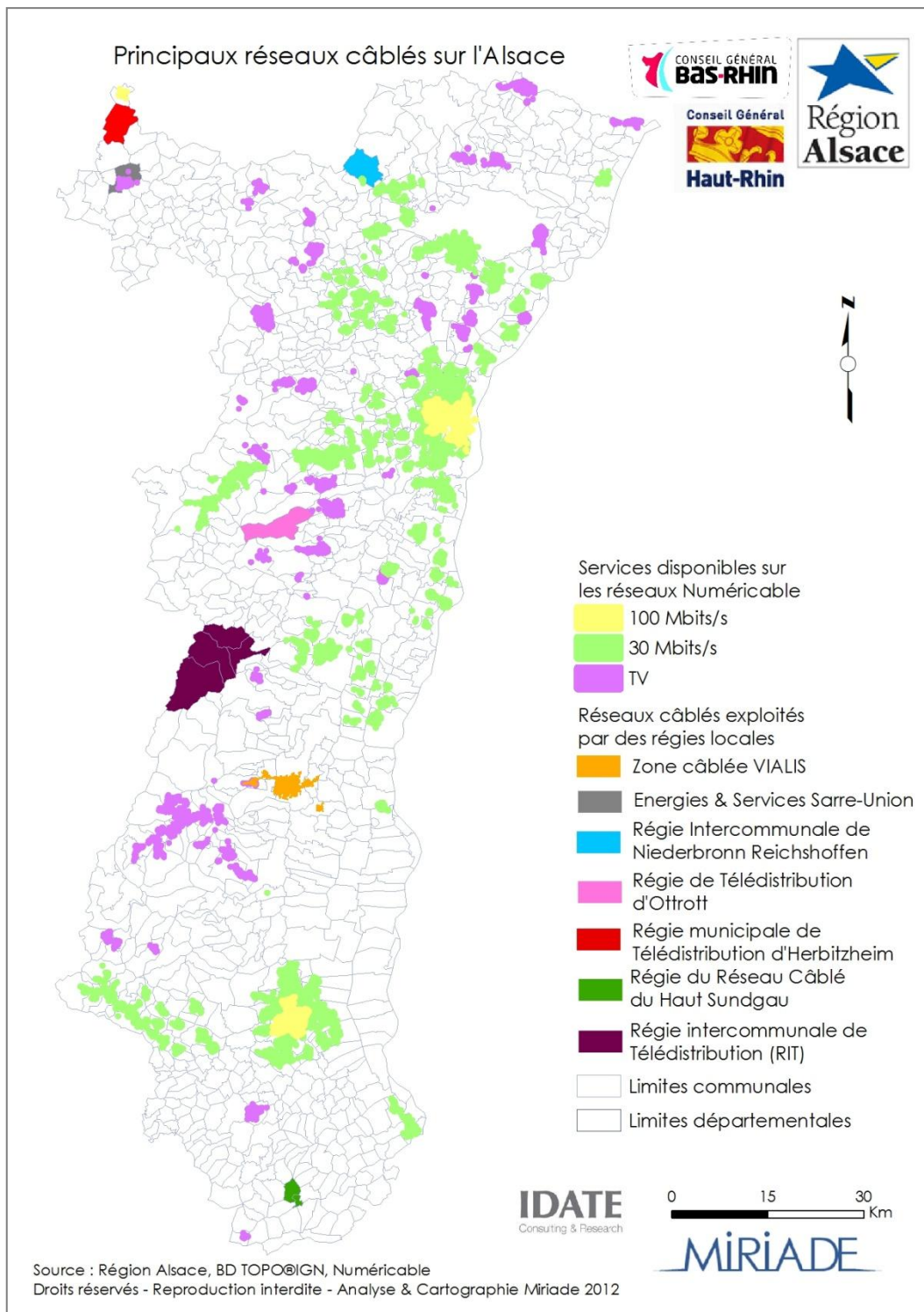
Figure 136 : Taux d'éligibilité à l'ADSL et à l'offre Triple Play France télécom



Sources : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace – février 2012

Il est également plutôt bien pourvu en réseaux câblés, confère la présence de la Régie intercommunale de Télédistribution sur le Val d'Argent et la présence de bon nombre de communes desservies par le réseau Numéricable (carte n°88 ci-dessous).

Figure 137 : Principaux réseaux câblés sur l'Alsace

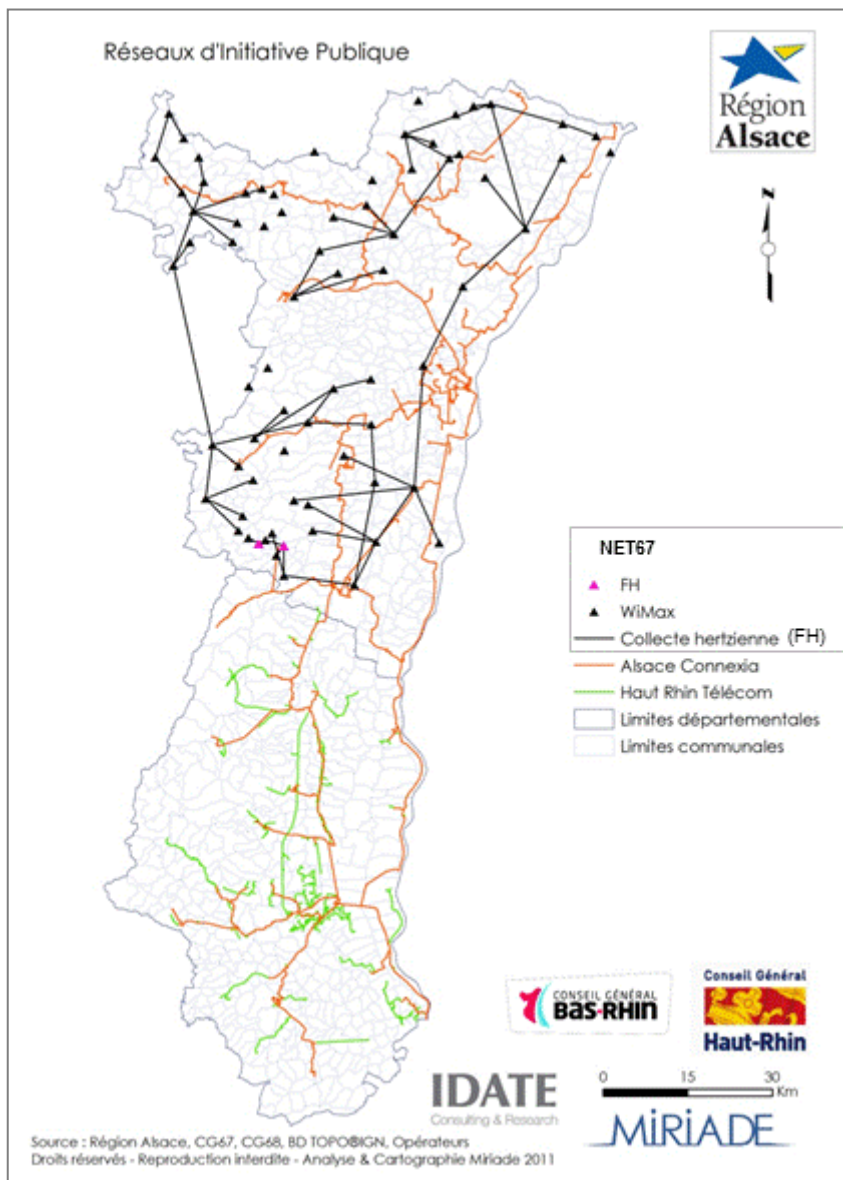


Sources : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace – février 2012

Par rapport aux réseaux de transport d'informations numériques les plus performants, le SCoT profite complètement de sa position géographique centrale en Alsace. Il est en effet traversé et innervé par des infrastructures de fibres optiques Nord-Sud et Est-Ouest qui se croisent dans la Ville moyenne, à Sélestat.

Ces puissants backbone du réseau régional Alsace Connexia ou de Haut-Rhin Telecom sont autant d'avantages potentiels pour les emplois et services de demain.

Figure 138 : Réseaux d'initiative publique sur l'Alsace



Sources : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace – février 2012

Ce réseau, qui se croise et qui demain pourrait servir à irriguer le fossé rhénan est un atout indéniable pour les entreprises, leur main d'œuvre, les services, les équipements touristiques etc, atout qu'il convient de valoriser. Les autoroutes de l'information et leurs nœuds de communication sont les échangeurs autoroutiers et/ou les gares de demain.

9.3 Un territoire à enjeux : les besoins répertoriés

Les enjeux en matière de transports apparaissent au vu de ce diagnostic au nombre de huit.

9.3.1 L'enjeu TER 200

La séduction territoriale actuelle du SCoT de Sélestat et de sa région s'est construite et se construit dans la tête des habitants, des actifs et des chefs d'entreprises autour et avec le TER 200, son offre de service et sa capacité à poursuivre sa montée en gamme.

Il est donc vital pour le devenir de cette entité que l'offre soit pérennisée voir confortée, la ville moyenne disposant d'une des gares majeures du réseau alsacien.

Or force est de constater que des questions se posent actuellement avec l'entrée en vigueur du TGV sur un réseau ferroviaire Nord-Sud saturé (également par le fret) en l'absence d'une mise en œuvre de la troisième (quatrième) voie (s) dont les travaux sont néanmoins largement entamés.

Si la gare de Sélestat n'a pas eu à souffrir en terme de desserte (l'offre reste identique), les habitants et/ou les actifs de la ville et de son secteur ne disposent plus aujourd'hui des mêmes possibilités de trajet (des arrêts sur des gares secondaires ont été supprimés) et en souffrent.

Le devenir de l'offre TER 200 qui échappe aux élus locaux est donc à soutenir. C'est indéniablement un enjeu fondamental pour la stratégie (et les conditions cadres) de développement de ce territoire.

9.3.2 L'enjeu tram-train ou transport en commun cadencé

C'est d'abord un enjeu ferroviaire, celui du devenir et de la modernisation de la voie ferrée du Piémont des Vosges entre Sélestat et Molsheim. Son aménagement et son électrification sont envisagés.

Il est fondamental que cette voie soit modernisée, d'abord parce que Sélestat et sa gare en profite (carrefour ferroviaire et aire d'attractivité de la ville sur le Sud du Piémont).

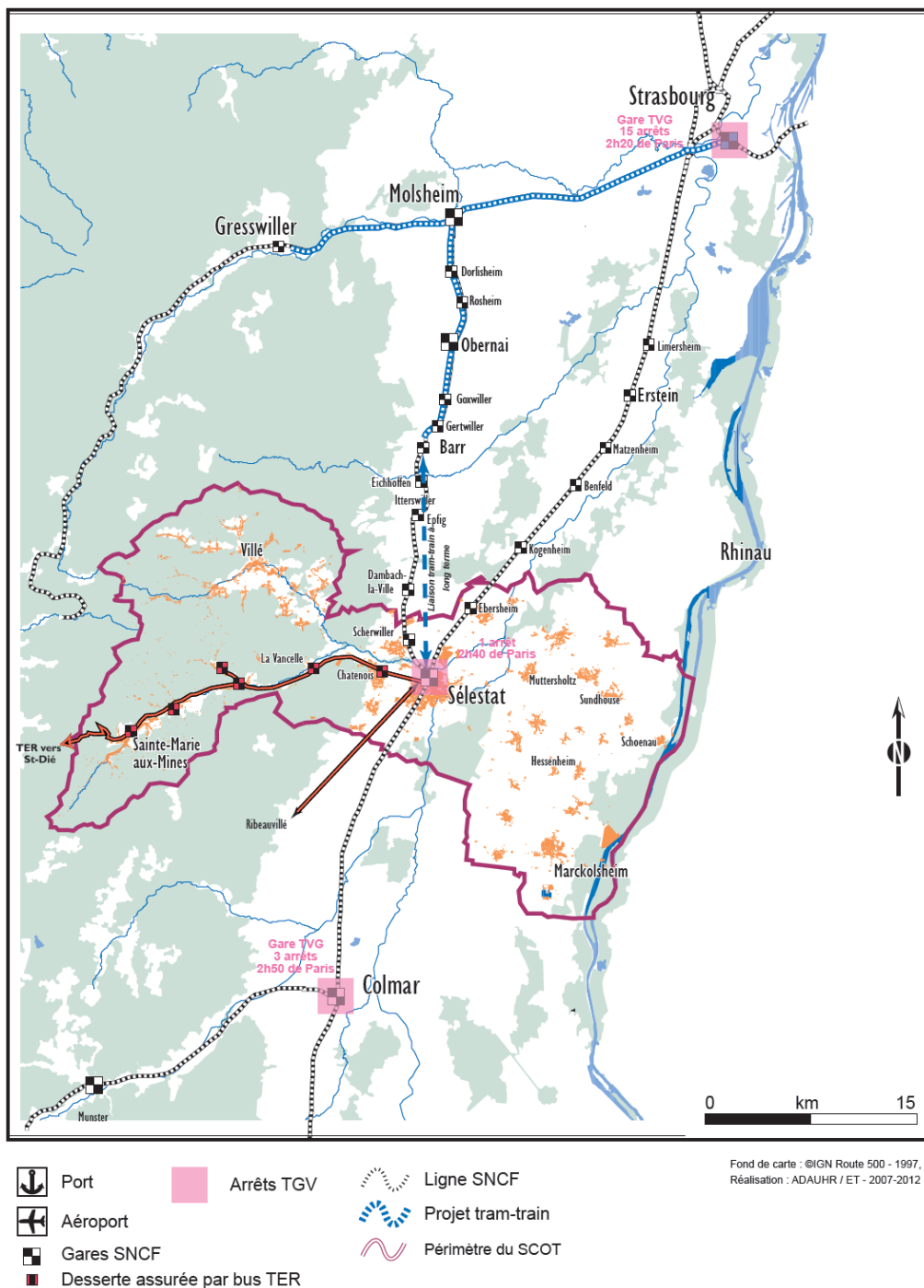
Ensuite parce que l'avenir en terme de possibilités de circulation dans la région en dépend. La saturation des axes ferroviaires et routiers principaux dans un contexte d'augmentation du trafic des personnes comme des marchandises rend cette opération indispensable. Et l'on évoque depuis plus d'une décennie la question d'une troisième ligne dans le fossé rhénan, tant les besoins sont criants.

Enfin parce que l'histoire de ce territoire qui a tant perdu de voies ferrées qui seraient aujourd'hui bien utiles le rend particulièrement attentif et sensible à cette problématique (fermeture des lignes Strasbourg-Marckolsheim, via Boofzheim, Sélestat-Villé, Sélestat-Sundhouse, Sélestat-Ste-Marie-aux-Mines, Colmar-Marckolsheim).

Le maintien et la valorisation des voies ferrées existantes et/ou des emprises est un enjeu majeur pour le SCoT de Sélestat et de sa région.

La transformation de la ligne en transport en commun cadencé en prolongement du projet actuel de tram-train Strasbourg-Molsheim-Obernai-Barr jusqu'à (ou depuis) Sélestat mérite que l'on s'y attache sérieusement sur le long terme. Non programmé actuellement, en débat, cet équipement et ce service dans le contexte évoqué ci-dessus prend un autre sens encore.

Figure 139 : L'enjeu tram-train pour le territoire du SCoT



9.3.3 L'enjeu TGV pour Sélestat

La ville moyenne et son territoire profitent aujourd'hui d'une accessibilité au TGV aisée et rapide. La gare de Colmar et ses 3 arrêts est à 20 minutes, celle de Strasbourg et ses 15 arrêts quotidiens à 45 minutes.

Depuis la mise en œuvre de la LGV Rhin-Rhône, la ville moyenne profite d'un aller-retour par jour vers Paris.

Cette évolution récente (décembre 2011) était essentielle pour cette cité et son entité territoriale afin de conforter son positionnement géographique, économique, touristique, urbain et d'image.

Il était ardemment voulu par les acteurs socio-économiques et par la population et il représente pour l'Alsace un atout supplémentaire de développement et de dynamisme car Sélestat est avec sa position de carrefour d'infrastructures majeures, ses disponibilités foncières internes à l'agglomération et son territoire attractif, car paysagèrement remarquable, un secteur de mutation important pour la région.

Figure 140 : Réseau LGV européen

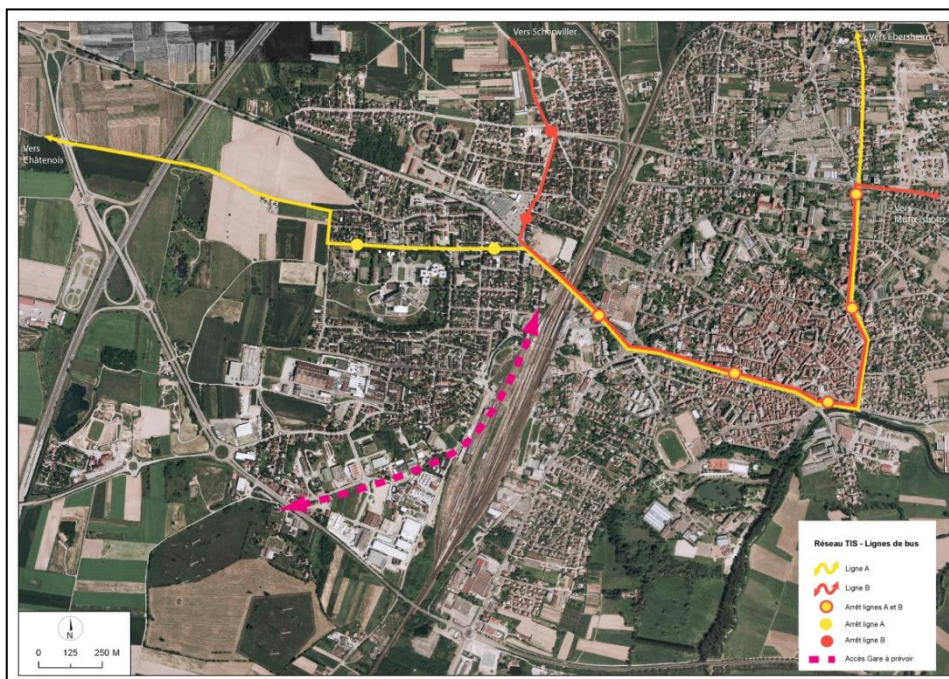


9.3.4 L'enjeu gare et quartier gare de Sélestat

La gare de Sélestat est aujourd'hui une des gares alsaciennes les mieux desservie par l'offre en transports en commun.

- Gare de croisement entre les TER dans les deux sens sur l'axe Nord-Sud ;
- Gare carrefour avec la liaison du Piémont des Vosges et les deux lignes de bus TER du Val d'Argent et de Ribeauvillé ;
- Nœud intermodal efficace avec le TIS et le réseau inter-urbain départemental (réseau 67).
- Elle dispose de plus, d'emprises ferroviaires importantes qui ont été récemment, pour partie, transformées en parkings (côté Ouest) et qui pourraient faire l'objet de mutations prochainement (RFF a proposé 3 hectares à la ville de Sélestat). La friche Seita située immédiatement au Nord, comme les espaces urbains et économiques en mutation le long de la RD 1083 viennent compléter son potentiel.
- Son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est prévue au schéma directeur régional d'accessibilité de la Région Alsace (mise en accessibilité des quais, service « accès et accompagnement en gare », etc.) tout comme la ligne Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines avec un point d'arrêt adapté par commune.

Figure 141 : Accessibilité de la gare de Sélestat



Cette gare est par contre peu accessible, tant depuis l'Est (entrée principale) que depuis l'Ouest. La gare routière y est à l'étroit mais pourrait faire l'objet d'un développement sur des terrains bâtis connexes qui ont fait l'objet d'acquisition par la commune.

Enfin, si des efforts ont été effectués dernièrement en matière de stationnements, la réhabilitation des aires de parkings existants devra être poursuivie afin d'améliorer l'image et la séduction de ce nœud de transport particulièrement important pour la cité et son territoire. De même, en cas de mutation foncière ou immobilière, il conviendrait de

prendre en compte les besoins de stationnements de la gare de Sélestat afin de profiter le cas échéant de toute opportunité susceptible de conforter son attractivité.

9.3.5 L'enjeu transport en commun

L'enjeu dans le domaine des transports en commun de ce territoire en mouvement, au milieu naturel et aux paysages remarquables, c'est de poser comme préalable à tout développement urbain et économique maîtrisé, la primauté aux transports en commun par rapport aux autres modes de déplacement.

Les réflexions complémentaires devront porter sur un complément efficace à l'offre de transport en commun notamment dans le Ried : maillage, accès à la gare de Sélestat et/ou d'Ebersheim.

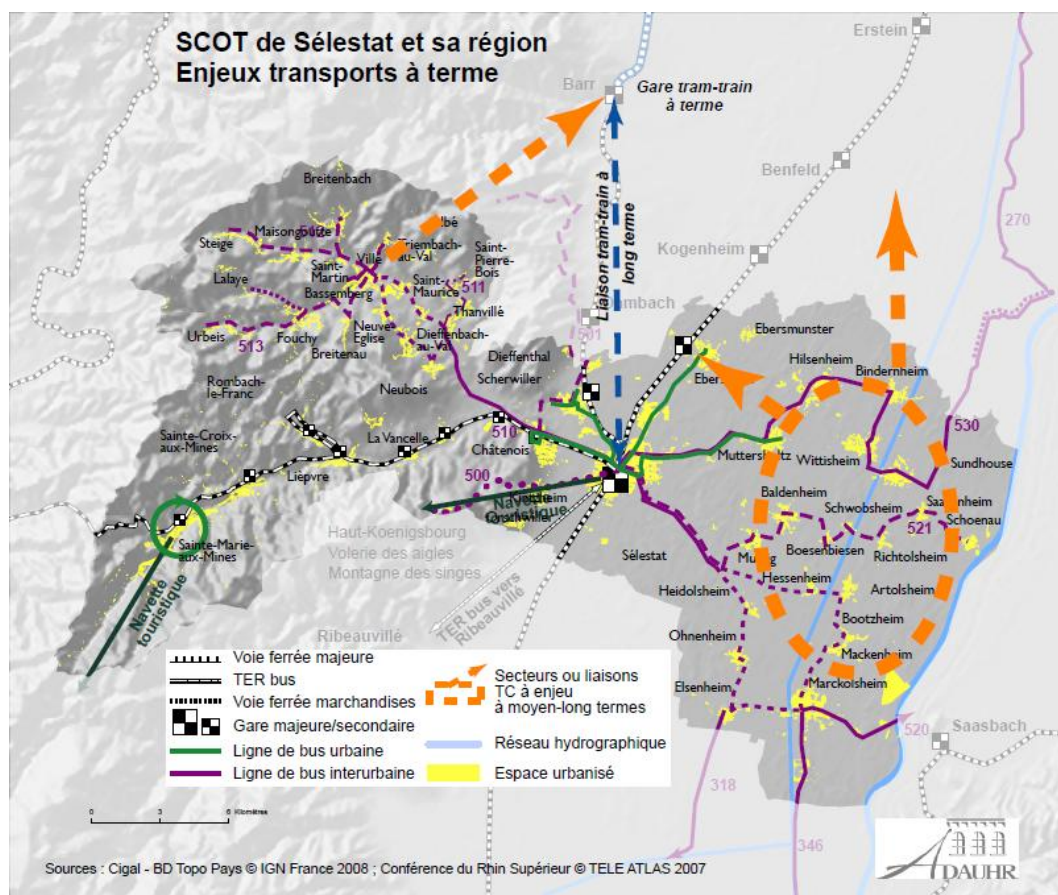
Des dessertes vers le Nord à moyen-long termes en collaboration avec le secteur de Rhinau et de Benfeld (qui dispose d'une liaison ferroviaire cadencée avec Sélestat et Strasbourg) et les autorités compétentes devraient être envisagées, ainsi que le renforcement des axes Villé-Sélestat et Marckolsheim-Sélestat.

De même, la liaison Sélestat-Marckolsheim-Saasbach en complément à long terme de la liaison touristique dominicale existante (inaugurée fin mars 2013) entre Sélestat et Endingen ne doit pas être définitivement abandonnée.

La liaison ferroviaire Sélestat-Molsheim, dite du piémont, présente un atout incontestable pour la ville moyenne du SCoT. Bon nombre d'habitants du piémont travaillent en effet à Sélestat. De plus, la modernisation de cette ligne, notamment son électrification renforcerait son attractivité et permettrait une extension de l'aire de chalandise potentielle de Sélestat, mais également celles de Molsheim ou d'Obernai, soit un territoire urbain et économique conséquent.

Enfin, afin de performer le dispositif il conviendra de poursuivre l'articulation entre les différents modes de transports, y compris avec le transport à la demande qui reste trop enfoncé dans ses territoires de mise en œuvre actuelle (réflexion tarifaire à poursuivre).

Figure 142 : L'enjeu transports en commun pour le territoire du SCoT à moyen-long termes



Sources : BD Topo Pays de l'IGN – 2012 – réalisation Adauhr

9.3.6 L'enjeu routier

Même si le SCoT de Sélestat et sa région met l'accent volontairement sur l'enjeu majeur des transports en commun, il n'échappe pas à la nécessité de se questionner sur les besoins en matière d'infrastructures routières.

Le territoire profite à nouveau de son axe routier est-ouest transvosgien avec l'achèvement des travaux de sécurisation du tunnel Lemaire à Ste-Marie-aux-Mines. Ces travaux qui n'ont pas induit de grands changements en termes de trafic routier depuis la réouverture du tunnel du fait des coûts de transit pratiqués et du passage encore autorisé des cols vosgiens qui n'est pas sans poser de gros problèmes dans les agglomérations traversées.

Deux questions restent en suspens :

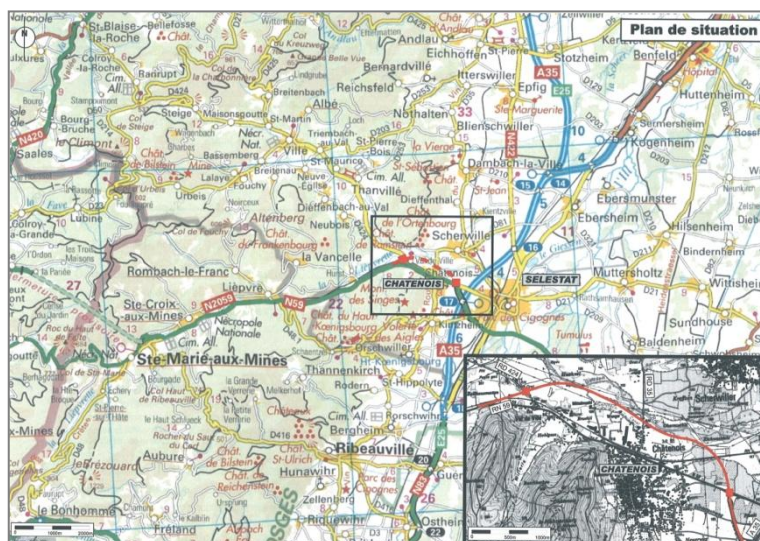
- la volonté exprimée par les élus vosgiens de doubler sa capacité à terme. Un tel projet ne semble guère envisageable en l'état pour le territoire du SCoT. Seul un tunnel ferroviaire pourrait avoir du sens, encore faudrait-il en vérifier la pertinence et la faisabilité.
- les travaux de sécurisation du tunnel ont généré un stock important de gravats qui sont stockés sur le site de la future zone d'activités économiques du Danielsrain, zone interdépartementale, en attendant la réalisation de la future déviation de Châtenois. Ce stockage bloque la mise en œuvre et l'aménagement de ce site pourtant important pour le Val d'Argent.

Le projet de déviation important pour les deux vallées du SCoT et pour la commune de Châtenois, même si son inscription dans le site s'avère délicate, fait l'objet d'un nouveau dossier de DUP et devra faire l'objet d'une enquête publique dont les dates ne sont pas communiquées à la date d'arrêt du SCoT de Sélestat.

D'autres aménagements routiers apparaissent également :

- La poursuite de la déviation de la RN 59 entre Lièpvre et Bois l'Abbesse qui devrait déboucher sur un scénario d'aménagement ;
- La réalisation du tronçon autoroutier manquant entre Sélestat et Colmar qui s'il n'affectera pas foncièrement le territoire n'en est pas moins un enjeu lourd de conséquences dans le contexte d'accroissement des flux sur l'A35 et la D1083 ;
- Enfin, la question du désenclavement du Ried est posée, en lien avec le contexte naturel et agricole sensible ? Faut-il l'envisager vers Sélestat ou plutôt vers le Nord ? Est-elle compatible avec le développement volontariste des transports en commun ? Faut-il si besoin la spécialiser pour les transports en commun ? Autant de questions en suspens aujourd'hui.

Figure 143 : Le projet de contournement de Châtenois et d'amélioration de la RN59



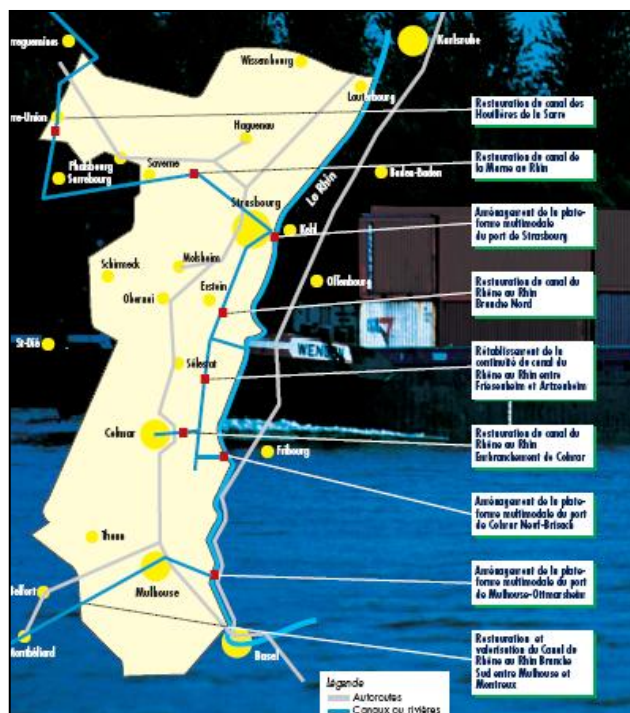
9.3.7 L'enjeu fluvial

Il porte sur deux points essentiels de nature économique et environnementale.

Le premier est la valorisation du port de Marckolsheim. Connecté fer par la voie ferrée fret de Colmar-Neuf-Brisach-Marckolsheim et route avec passage sur le Rhin, disposant d'un potentiel foncier certain, il devient aujourd'hui intéressant dans un contexte de pénurie d'espace dans le port de Strasbourg et de développement durable. Il n'en suscite pas moins des réticences car il s'inscrit dans un environnement sensible, même s'il n'en n'altère pas directement le potentiel.

Le second porte sur la réaffectation et la mise en valeur du canal déclassé du Rhône au Rhin afin d'en faire un axe de transit pour le tourisme fluvial. Ce projet bien engagé (de nombreux travaux sont effectués sur les berges et les écluses) doit encore être achevé et articulé avec le réseau des pistes et autres bandes cyclables qui irriguent le territoire et le connecte avec le Piémont des Vosges et les espaces transfrontaliers allemands. Le tout valorisera touristiquement cet équipement, l'ensemble du territoire et la qualité des espaces et des paysages riediens.

Figure 144 : L'enjeu du tourisme fluvial pour le SCoT



9.3.8 L'enjeu pistes cyclables

L'enjeu réseau de pistes cyclables mérite un dernier développement. Si l'entité SCoT est largement traversée et desservie par ces réseaux de circulations douces, il ne dispose pas pour autant d'un maillage performant et véritablement sécurisé. La part des pistes cyclables réelles reste bien trop faible. De plus trop souvent de simples bandes matérialisent un espace cyclable sur des voies au trafic intense alors qu'elles sont empruntées (ou pourraient l'être) par des navetteurs et des cyclotouristes.

Dans ce domaine il est important de compléter le dispositif par des propositions de maillage dans le cadre de ce SCoT et d'imposer lors des nouveaux travaux de voirie la réalisation de pistes cyclables.

10 Analyse de la consommation d'espace dans le SCoT

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle de l'Environnement a remis au cœur des débats, en matière d'aménagement du territoire, le sujet de la lutte contre l'étalement urbain.

En effet, pour toute procédure d'élaboration ou de révision de SCoT, il est indiqué à l'article R 122-2 du Code de l'Urbanisme « le rapport de présentation (...) présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ».

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2012 va dans le même sens en insistant sur la préservation de la ressource foncière agricole.

Si le bien fondé de ses objectifs est partagé, l'exercice de mesure de la consommation d'espace s'avère complexe et délicat car la mobilisation de données statistiques ou cartographiques pertinentes, comme les approches méthodologiques, posent questions de par leurs différences intrinsèques.

Dans le cadre du SCoT de Sélestat et sa région, cette approche de la consommation d'espaces a été faite en combinant trois sources d'informations principales :

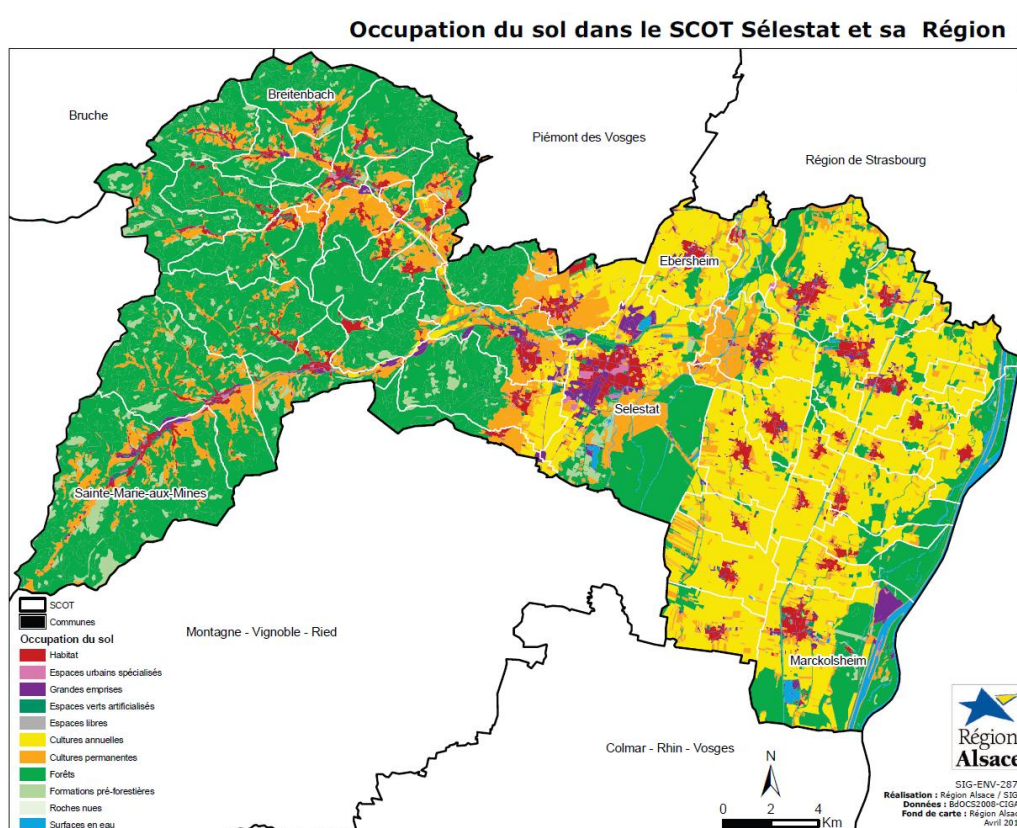
- d'abord et surtout au travers des résultats de la base de données d'occupation des sols (BDOCS) du partenariat régional CIGAL pour la période 2000-2008 et l'analyse réalisée par la région Alsace ;
- mais aussi avec des statistiques issues du fichier Sit@del 2 qui recense les permis de construire pour la période 1999-2009 ;
- et des éléments d'analyses réalisées par l'ADEUS sur la comparaison de la consommation d'espace sur de longues périodes : 1976-2002 et 2002-2007 (étude effectuée pour la DRE-DREAL et le Conseil Régional d'Alsace). Cette approche privilégie la comparaison de données à partir de la BD Topo de l'IGN.

10.1 Occupation du sol en 2008

La vision récente, la plus adaptée au périmètre interdépartemental du SCoT de Sélestat et sa région, globale et comparable en termes d'occupation de l'espace à l'échelle de la région Alsace est celle réalisée par le partenariat CIGAL pour l'année 2008.

La carte ci-dessous, présente l'occupation du sol dans le SCoT de Sélestat et sa région.

Figure 145 : Occupation du sol dans le SCoT de Sélestat et sa région en 2008



Sources : CIGAL – mars 2012

Comme l'indique le guide méthodologique du partenariat CIGAL, cette image à un instant donné a été obtenue par une méthode de photo-interprétation assistée par ordinateur à partir de jeux de données satellitaires de référence (images SPOT d'octobre 2007 et de février 2008) qui ont été exploités, analysés et croisés avec des sources d'informations supplémentaires comme des photographies aériennes (BD-Ortho 2007 de l'IGN, Google Maps) et des données topologiques (BD-Topo 2007, RPG).

SCoT de Sélestat et sa région approuvé le 17 déc. 2013 – Diagnostic stratégique

Il en ressort les informations statistiques suivantes synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°11 : occupation du sol du SCoT de Sélestat et sa région d'après la BDOCS 2008 du partenariat CIGAL

SCoT Sélestat et sa région	en hectares	en % du SCoT
Territoires artificialisés	5 071	8,9
Habitat	2 988	
Espaces urbains spécialisés	179	
Grandes emprises	1 469	
Espaces verts artificialisés	267	
Espaces libres	69	
Territoires agricoles	23 651	41,5
Cultures annuelles	15 354	
Cultures permanentes	8 297	
Espaces forestiers et semi-naturels	27 446	48,2
Forêts	25 810	
Formations pré-forestières	1 634	
Roches nues	2	
Milieux hydrographiques	776	1,4
Surfaces en eaux	776	

Sources : CIGAL-BDOCS – mars 2012

Sixième territoire alsacien par son étendue, le SCoT de Sélestat et sa région occupe le 7^{ème} rang lorsque l'on compare les surfaces « artificialisées » en 2008. Lorsque l'on compare le taux « d'artificialisation » des 15 SCoT alsaciens (nous reprenons ici le terme utilisé par le partenariat CIGAL auquel on pourrait préférer « taux d'urbanisation », le milieu urbain comportant notamment des espaces verts, des jardins qui forment une trame verte intra-urbaine) le SCoT de Sélestat et sa région se situe au 11^{ème} en part relative, loin derrière les pôles urbains majeurs que sont les agglomérations de Mulhouse, Strasbourg ou Saint-Louis.

Tableau 12 : « artificialisation » dans les SCoT alsaciens en 2008

Territoires artificialisés par SCoT	en hectares	en % du SCoT
SM SCoT Alsace Bossue	3 575,0	6,2
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	2 607,0	7,4
SM SCoT Région de Saverne	4 569,0	8,5
SM SCoT Sundgau (SMS)	5 878,0	8,8
SM SCoT Sélestat et sa région	5 071,0	8,9
SM SCoT Bruche	4 182,0	9,0
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	5 087,0	9,2
SM SCoT Piémont des Vosges	3 709,0	9,4
SM SCoT Alsace du Nord	9 156,0	9,4
SM SCoT Pays Thur Doller	4 665,0	9,6
SM SCoT Bande Rhénane Nord	3 259,0	11,3
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	7 525,0	11,3
SM SCoT Huningue-Sierentz	4 893,0	17,6
SM SCoT SCOTERS	20 817,0	19,0
SM SCoT Région Mulhousienne	10 446,0	25,6

Sources : CIGAL-BDOCS – mars 2012

La part globale de l’empreinte urbaine reste donc modérée dans ce territoire.

Si l’on observe de plus près les composantes de cette urbanisation, les ratios sont plus nuancés, notamment en termes d’habitat.

Le **tableau n°13** ci-dessous classe les SCoT en fonction de la densité calculée d’habitants rapportée à la surface habitat observée dans la BDOCS.

Les surfaces consommées dans ce territoire, considéré comme résidentiel, et ayant également enregistré un des plus forts accroissements de population en Alsace ces dernières années, placent le SCoT de Sélestat en 10^{ème} position, avec un nombre d’habitants rapporté à la surface dévolue à l’habitat de 25 habitants par hectare en 2008. En dehors des SCoT métropolitains (et singulièrement celui d’Alsace Bossue), celui de Sélestat et sa région se situe donc dans la moyenne, proche de celui de la Bande Rhénane Nord et du Piémont des Vosges

Tableau 13 : « artificialisation » dans les SCoT alsaciens en 2008 pour de l’habitat

Territoires de SCoT	Population 2008	Habitat en ha	Nb d’habitant par ha
SM SCoT Sundgau (SMS)	68 242	4 229	16,14
SM SCoT Pays Thur Doller	66 321	2 887	22,97
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	36 302	1 580	22,98
SM SCoT Région de Saverne	66 445	2 859	23,24
SM SCoT Bruche	59 975	2 469	24,29
SM SCoT Sélestat et sa région	74 820	2 988	25,04
SM SCoT Bande Rhénane Nord	45 877	1 831	25,06
SM SCoT Huningue-Sierentz	72 173	2 776	26,00
SM SCoT Piémont des Vosges	57 822	2 201	26,27
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	72 063	2 710	26,59
SM SCoT Alsace du Nord	153 054	5 517	27,74
SM SCoT Alsace Bossue	76 032	2 229	34,11
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	150 961	4 280	35,27
SM SCoT Région Mulhousienne	258 481	5 264	49,10
SM SCoT SCOTERS	597 935	10 633	56,23

Sources : CIGAL-BDOCS – mars 2012

La base de données occupation des sols CIGAL permet également d’appréhender la part du foncier dévolue plus particulièrement au foncier lié à l’économie et donc à l’emploi, au travers de ses items « grandes emprises » et « espaces urbains spécialisés ». On peut ainsi donner une indication pertinente sur l’occupation du sol des zones d’activités économiques et des grands équipements structurants.

Le **tableau n°14** ci-après indique que le territoire du SCoT de Sélestat présente un ratio d’emplois à la surface consommée moins favorable que d’autres territoires de SCoT de configuration proche (les statistiques utilisées sont ici les emplois au lieu de travail fournies par le recensement de la population de l’INSEE).

Tableau 14 : artificialisation dans les SCoT alsaciens en 2008 pour de l'économie et les grands équipements

Territoires de SCoT	Emplois 2008	ZAE et équipements en ha	Nb d'emplois par ha
SM SCoT Bande Rhénane Nord	11 028	1 162	9,49
SM SCoT Sundgau (SMS)	15 939	1 337	11,92
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	24 259	1 963	12,36
SM SCoT Huningue-Sierentz	22 679	1 768	12,83
SM SCoT Pays Thur Doller	23 334	1 535	15,20
SM SCoT Sélestat et sa région	27 426	1 748	15,69
SM SCoT Piémont des Vosges	20 381	1 285	15,86
SM SCoT Région de Saverne	24 447	1 447	16,90
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	13 215	782	16,90
SM SCoT Bruche	27 066	1 514	17,88
SM SCoT Alsace du Nord	60 638	3 073	19,73
SM SCoT Alsace Bossue	30 220	1 181	25,59
SM SCoT Région Mulhousienne	111 751	4 246	26,32
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	71 037	2 623	27,08
SM SCoT SCOTERS	282 342	8 058	35,04

Sources : CIGAL-BDOCS – mars 2012

10.2 Dynamiques observées

En termes de dynamique, la base de données occupation des sols de CIGAL est également riche d'enseignements. Elle permet en effet de comparer la situation 2008 à celle de 2000.

Précisons toutefois ici que cette comparaison comporte un biais méthodologique car les deux bases produites divergent, notamment du fait de nomenclatures de surfaces observées différentes, dès lors que l'on s'attache aux détails de ces deux bases, celle datant de 2000 étant moins riche et moins précise en informations produites.

Néanmoins, l'analyse globale comparative des grandes tendances en matière d'évolutions foncières reste possible et acceptable, à défaut de données plus précises.

Le domaine le plus sensible, car incertain, est celui des « grandes emprises » dont les réalités entre les deux dates ne recoupent pas forcément les mêmes composantes.

Toute approche du domaine économique dans une observation dynamique sera donc sujette à question. C'est d'autant plus regrettable que nous ne disposons pas dans le domaine de la consommation foncière liée aux zones d'activités et aux équipements structurants générateurs d'emplois, d'autre base d'information fiable et homogène.

Le fichier Sit@del 2 n'est pas statistiquement utilisable pour ce faire, car sa composante « locaux » est insuffisamment renseignée pour être mobilisée. Le fichier Majic 2 de la DGI, autre source d'informations possible, ne fournit aucune donnée sur les équipements publics.

L'évolution du foncier urbain mixte

Le **tableau n°15** ci-dessous montre qu'avec 302,7 ha consommés à des fins urbaines mixtes sur la période 2000-2008, soit 40,4 ha /an, le SCoT de Sélestat et sa région occupe le 7^{ème} rang (sur les 15 SCoT) en termes de dynamique foncière.

Tableau 15 : évolution de « l'artificialisation » dans les SCoT alsaciens entre 2000-2008

Territoires de SCoT	Territoires artificialisés en 2008 (ha)	Evolution 2000-2008
SM SCoT Bande Rhénane Nord	3 259	65,8
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	2 607	128,7
SM SCoT Alsace Bossue	3 575	156,0
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	5 087	197,0
SM SCoT Piémont des Vosges	3 709	220,4
SM SCoT Région de Saverne	4 569	233,4
SM SCoT Bruche	4 182	242,4
SM SCoT Alsace du Nord	9 156	253,2
SM SCoT Sélestat et sa région	5 071	302,7
SM SCoT Pays Thur Doller	4 665	303,4
SM SCoT Huningue-Sierentz	4 893	305,2
SM SCoT Sundgau (SMS)	5 878	409,1
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	7 525	462,3
SM SCoT Région Mulhousienne	10 446	484,7
SM SCoT SCOTERS	20 817	903,2

Sources : CIGAL-BDOCS – mars 2012

Rapporté aux évolutions de populations enregistrées sur cette même période, le SCoT de Sélestat, qui n'apparaissait pas en très bonne posture en termes de densités d'habitants en 2008, montre qu'il a toutefois enregistré entre 2000 et 2008 un des meilleurs scores en termes d'accueil de population rapportée à la surface supplémentaire consommée à des fins d'urbanisation (confer tableau ci-dessous).

Tableau 16 : évolution de « l'artificialisation » pour de l'habitat mixte dans les SCoT alsaciens entre 2000-2008

Territoires de SCoT	Nb d'habitants supplémentaires sur surface supplémentaire 2000-2008
SM SCoT Alsace Bossue	9,69
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	18,25
SM SCoT Pays Thur Doller	20,06
SM SCoT Sundgau (SMS)	20,30
SM SCoT Huningue-Sierentz	32,90
SM SCoT Région de Saverne	36,01
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	36,48
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	37,05
SM SCoT Région Mulhousienne	38,34
SM SCoT Bruche	38,70
SM SCoT Piémont des Vosges	41,14
SM SCoT Bande Rhénane Nord	43,28
SM SCoT Sélestat et sa région	44,20
SM SCoT Alsace du Nord	51,62
SM SCoT SCOTERS	81,32

Sources : CIGAL-BDOCS – mars 2012

Le présent tableau présente en moyenne le nombre de personnes supplémentaires accueillies dans le territoire pour un hectare d'urbanisation supplémentaire.

De fait, la situation moins favorable de 2008 apparaît comme un héritage plus ancien, difficile à porter aujourd'hui puisque les efforts engagés sur la période récente sont bien là et ce dans une phase de regain démographique particulièrement marqué. Sélestat avec 44 habitants accueillis par hectare consommé supplémentaire enregistre le 3^{ème} meilleur score dans ce domaine derrière le SCOTERS et le SCoT de l'Alsace du Nord.

Cet effort engagé par le territoire du SCoT de Sélestat et sa région se mesure également dans le domaine de l'habitat au travers des investigations menées par l'ADEUS¹ dans son approche 30 d'urbanisation en Alsace pour le compte de la DRE-DREAL et de la Région Alsace. Ici deux périodes sont comparées : 1976-2002 et 2002-2007.

¹ Précisons simplement qu'à ce jour (juin 2012) les résultats de cette étude sur le SCoT de Sélestat ne portent que sur sa partie bas-rhinoise, certes très largement majoritaire et donc utilisable en terme d'analyse statistique. Les quatre communes du Val d'Argent haut-rhinois n'ont pas encore été intégrées au travail.

L'ADEUS dans ses analyses a en effet comparé différents territoires de SCoT bas-rhinois sur la base d'un indicateur appelé « densité marginale des logements ».

Ce dernier croise le nombre de logements supplémentaires durant une période avec la surface supplémentaire durant cette même période.

Les résultats avancés sont issus d'une présentation faite le 19 janvier 2012 et illustrés par les deux **figures n°110a et 110b** présentées page suivante.

La densité marginale des logements progresse partout en Alsace, quelque soit le territoire de SCoT, ce qui montre que les progrès en termes de consommation d'espace sont aujourd'hui bien réels pour une même population accueillie. Notons toutefois que cette progression est encore plus nette dans les territoires du Piémont des Vosges, de la Bruche et de Sélestat et sa région, ce qui dans ce cas corrobore nos analyses précédentes.

A l'inverse, cette progression est plus faible dans le SCOTERS, territoire le plus dense, et ce depuis plus longtemps : la marge de progression est forcément plus faible dans ce domaine.

Le facteur multiplicatif, qui montre l'effort enregistré entre les deux périodes (**graphique n°110a**), est ainsi de 2,23 pour Sélestat, ce qui place ce territoire de SCoT en première position, à égalité avec le Piémont des Vosges. L'effort consenti a donc été particulièrement significatif dans ces deux territoires et il est à noter.

Figure 146 : Densité marginale par SCoT pour les périodes 1976-2002 et 2002-2007

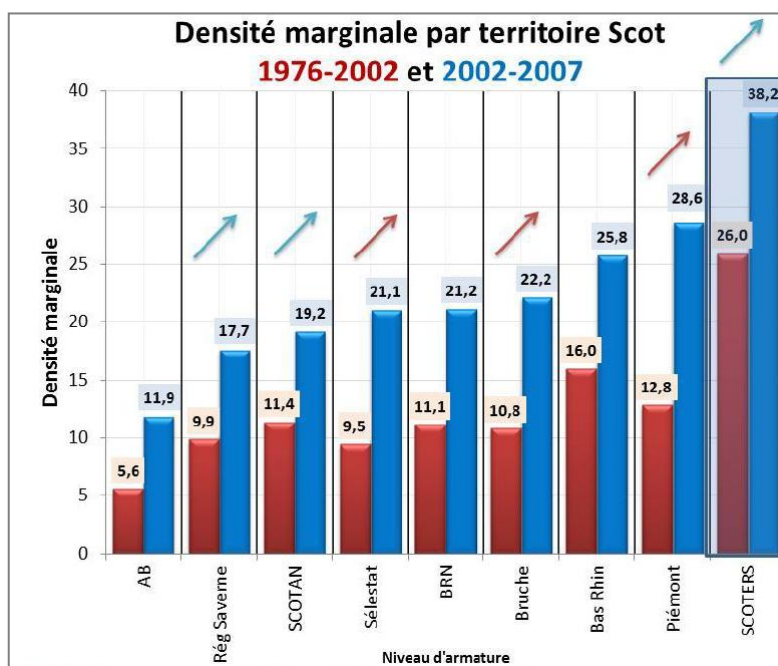
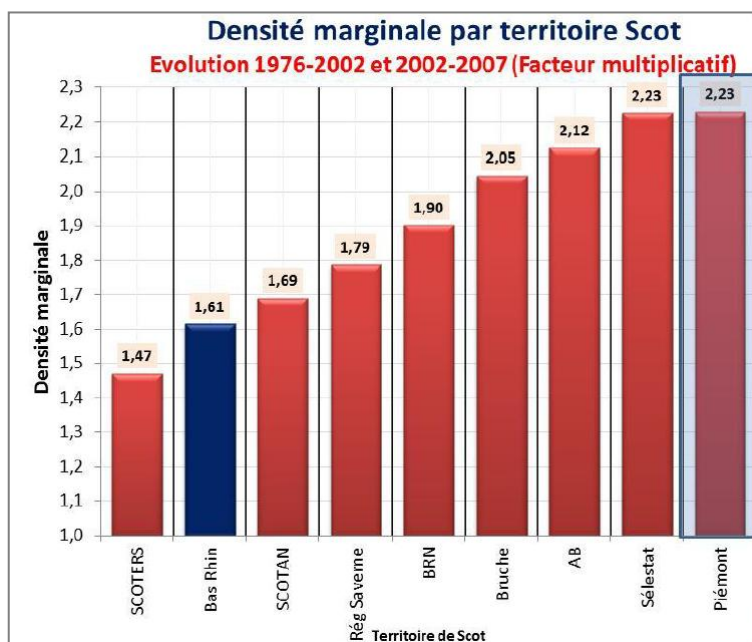


Figure 147 : Densité marginale par SCoT - évolution 1976-2002 et 2002-2007 (facteur multiplicateur)



Sources : ADEUS - OFET – évolutions récentes de la consommation foncière dans le Bas-Rhin – 19 janv.2012

Le territoire du SCoT de Sélestat a donc déjà réduit sa consommation foncière pour assurer son développement urbain et notamment l'accueil des nouvelles populations dans son parc de logements, et ce probablement dans la période récente, moment où il a paradoxalement connu la plus forte augmentation de population et/ou de logements.

Dans le domaine économique au sens large, les données fournies par les BDOCS sont plus délicats à manier, comme nous l'avons indiqué en préambule. La comparabilité des « grandes emprises » est en effet considérée par les producteurs de données comme plus aléatoire.

En l'absence d'autre source d'information nous en donnons toutefois quelques résultats, qui, s'ils ne sont pas totalement fiables dans l'absolu, permettent néanmoins des comparaisons entre territoires (les mêmes limites méthodologiques et/ou marges d'erreurs les affectent tous, a priori de la même façon) et des croisements avec d'autres sources de données.

L'évolution du foncier économique

L'évolution des surfaces enregistrées par la BDOCS sous les nomenclatures « grandes emprises et espaces urbains spécialisés » entre 2000 et 2008 permet d'appréhender les évolutions du foncier économique.

L'analyse de la consommation d'espace pour le développement économique n'a de sens que si elle est associée à l'analyse de la création d'emplois. En effet, un territoire de SCoT peut apparaître particulièrement vertueux par rapport aux autres parce qu'il aura consommé peu d'espaces pour le développement économique, alors qu'il n'a pas produit réellement d'emplois supplémentaires du fait d'une dynamique économique et/ou d'une attractivité territoriale atone ou limitée.

Autre facteur à prendre en considération dans ce type d'approche : on considère aujourd'hui que la production d'emplois se répartie pour 1/3 – 2/3 entre les zones d'activités dédiées et le tissu urbain mixte.

L'analyse de l'évolution des grandes entités retenues biaise à nouveau les résultats car elle ne prend pas en compte la consommation et/ou la valorisation du tissu urbain mixte.

Cet exercice a toutefois été réalisé en croisant les emplois supplémentaires créés et les surfaces supplémentaires observées dans les « grandes emprises et espaces urbains spécialisés » entre 2000 et 2008. Les résultats en sont rappelés dans le **tableau n°17** ci-dessous.

Le SCoT de Sélestat y apparaît dans la moyenne des SCoT alsaciens.

Tableau 17 : évolution de « l'artificialisation » pour des zones d'activités dans les SCoT alsaciens entre 2000-2008

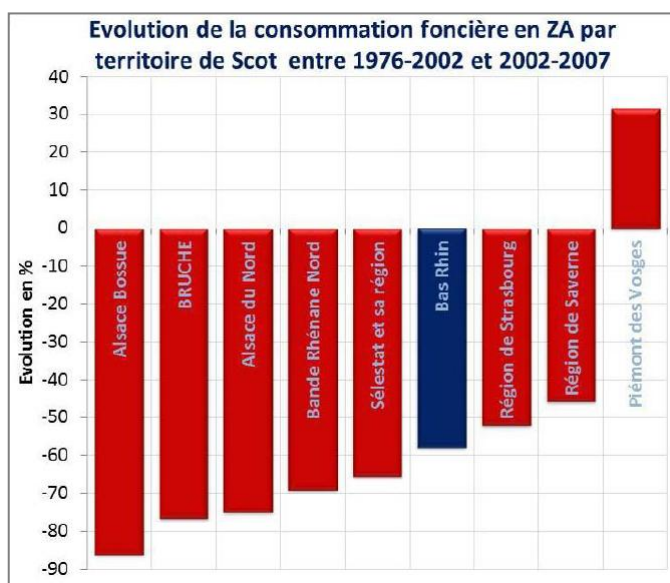
Territoires de SCoT	Nb d'emplois supplémentaires sur surface supplémentaire 2000-2008
SM SCoT Piémont des Vosges	1,98
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	3,29
SM SCoT Pays Thur Doller	6,63
SM SCoT Sundgau (SMS)	14,81
SM SCoT Huningue-Sierentz	19,74
SM SCoT Région de Saverne	24,02
SM SCoT Bruche	25,91
SM SCoT Sélestat et sa région	26,99
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	43,59
SM SCoT Bande Rhénane Nord	44,53
SM SCoT Région Mulhousienne	45,69
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	49,35
SM SCoT SCOTERS	52,91
SM SCoT Agglo Sarregueminoise	55,27
SM SCoT Alsace du Nord	66,50

Sources : CIGAL-BDOCS – mars 2012

Par ailleurs, l'ADEUS dans son approche comparative entre 1976-2002 et 2002-2007 sur les évolutions foncières liées aux zones d'activités économiques, présente des résultats similaires.

La figure **n°111** montre ainsi un SCoT de Sélestat très proche de la moyenne bas-rhinoise observée.

Figure 148 : Evolution de la consommation foncière en ZA par SCoT entre 1976-2002 et 2002-2007



Sources : ADEUS -OFET – évolutions récentes de la consommation foncière dans le Bas-Rhin – 19 janv.2012

Trois hypothèses délicates à trancher du fait des données difficilement comparables dans le temps à ce sujet :

- Soit le territoire du SCoT de Sélestat et sa région, qui est vaste, semble avoir fait moins d'efforts que ses semblables en termes de surfaces consommées pour accueillir ses habitants et/ou ses emplois dans ses communes ;
- Soit, à l'instar de la situation démographique et/ou du logement, il part d'une situation difficile en termes de densité d'utilisation du foncier économique, et qui remonte à loin : infléchir une situation de ce type est toujours long ;
- Soit le territoire n'a pas su ou pu attirer ou développer des entreprises favorisant un ratio d'emploi plus favorable. Cette hypothèse est fort probable : pendant longtemps le territoire n'était guère attractif. Son image a changé et aujourd'hui avec l'impact de l'amélioration de son accessibilité, il présente un autre visage (confer l'évolution de l'emploi de ce territoire par rapport au reste de l'Alsace). De plus, la structure économique de ce territoire est nettement marquée par des emplois de base économique de production industrielle qui nécessitent des surfaces plus conséquentes. La période 2000-2008 semble montrer des chiffres bien meilleurs : 27 emplois supplémentaires à l'hectare contre une densité de 15,7 emplois à l'hectare en 2008.

10.3 Impacts de l'urbanisation sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers

Cette « artificialisation urbaine » porte pour l'essentiel sur les terres agricoles recensées en 2000, et ce pour un total de 283 ha (soit 95,7 % de la consommation totale).

Le « modèle » CIGAL est en capacité d'observer pour les terres agricoles les éléments suivants qui sont ensuite agrégés :

Territoires agricoles	Cultures annuelles		
	Cultures permanentes	Vignes	
		Houblon	
		Vergers	
		Prairies	
		Bosquets et haies	
		Cultures spécifiques	

Le rythme annuel de consommation de ces terres agricoles est de 37,7 ha/an dans le SCoT, quand la moyenne alsacienne sur les 15 territoires s'établit à 40,2 ha/an (confer **tableau n°18** ci-dessous).

Rapporté au pourcentage des territoires agricoles qui ont mutés en territoires artificialisés, le SCoT de Sélestat montre qu'ici, la réduction des terres agricoles est d'abord liée au fait urbain.

De plus, quand on observe la localisation de ces mutations de l'agricole au profit de l'urbain, force est de constater qu'elles se produisent d'abord dans les petites communes du territoire (notamment de la frange Est) qui cristallisent les ¾ de cette artificialisation, du fait de leur très forte dynamique résidentielle.

Tableau 18 : Evolution de « l'artificialisation » des terres agricoles dans les SCoT alsaciens entre 2000-2008

Territoires de SCoT	Terres agricoles affectées		
	en ha	en ha/an	en %
SM SCoT Bande Rhénane Nord	110	14,7	72,9
SM SCoT Sundgau (SMS)	394	52,5	81,0
SM SCoT Bruche	236	31,5	83,2
SM SCoT Région Mulhousienne	400	53,3	83,9
SM SCoT Alsace Bossue	153	20,4	84,6
SM SCoT Huningue-Sierentz	320	42,7	85,8
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	129	17,2	88,7
SM SCoT Piémont des Vosges	223	29,7	89,2
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	214	28,5	89,9
SM SCoT Alsace du Nord	254	33,9	90,2
SM SCoT SCOTERS	917	122,3	92,3
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	447	59,6	92,7
SM SCoT Pays Thur Doller	239	31,9	95,1
SM SCoT Sélestat et sa région	283	37,7	95,7
SM SCoT Région de Saverne	206	27,5	96,2
Moyenne régionale sur 15 territoires		40,2	88,1

Sources : CIGAL – mars 2012

Le % représente la part de terres agricoles qui ont mutées en espaces urbains

L'impact sur les espaces forestiers ou semi-naturels est également important dans ce territoire (tableau n°19).

Le « modèle » CIGAL est en capacité d'observer pour les espaces forestiers ou semi-naturels les éléments suivants qui sont ensuite agrégés :

Espaces forestiers et semi-naturels	Forêts	Forêts de feuillus
		Forêts de résineux
		Forêts mixtes
		Coupes à blanc et jeunes plantations
		Ripisylves
	Formations pré-forestières	Pelouse et pâturages de montagne
		Tourbières et marais
		Landes
		Fourrés et fructicées
	Roches nues	

Le SCoT a ainsi consommé 74,3 ha de forêts, soit 9,9 ha/an, ce qui le place, comme le territoire le plus « agressif » dans ce domaine.

Pourtant, à l'inverse de sa consommation agricole, cette diminution des espaces forestiers ou semi-naturels est d'abord liée aux besoins de l'agriculture, qui de fait perd au profit de l'urbain, mais se « rattrape » sur les espaces naturels.

Tableau 19 : évolution des espaces forestiers et semi-naturels dans les SCoT alsaciens entre 2000-2008

Territoires de SCoT	Espaces forestiers et semi-naturels		
	en ha	en ha/an	en %
SM SCoT Sélestat et sa région	-74,3	-9,9	-0,3
SM SCoT Pays Thur Doller	-69,8	-9,3	-0,2
SM SCoT Région Mulhousienne	-59,6	-7,9	-0,4
SM SCoT Région de Saverne	-39	-5,2	-0,2
SM SCoT Colmar-Rhin-Vosges	-26,1	-3,5	-0,1
SM SCoT Bruche	-23,9	-3,2	-0,1
SM SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	-21	-2,8	-0,1
SI SCoT Montagne - Vignoble et Ried	-20,6	-2,7	-0,1
SM SCoT Alsace du Nord	-17,4	-2,3	0,0
SM SCoT Piémont des Vosges	-16,8	-2,2	-0,1
SM SCoT Alsace Bossue	1,4	0,2	0,0
SM SCoT SCOTERS	2,7	0,4	0,4
SM SCoT Huningue-Sierentz	34,9	4,7	0,5
SM SCoT Sundgau (SMS)	66,7	8,9	0,3
SM SCoT Bande Rhénane Nord	70	9,3	0,9
Moyenne régionale sur 15 territoires		-1,7	0,0

Sources : CIGAL – mars 2012

L'analyse plus fine des données fournies par la base de données CIGAL nous permet de distinguer les éléments suivants qui permettent d'appréhender la question des espaces naturels ou forestiers.

Cette différenciation législative pose question. En effet, la forêt est partie prenante des milieux naturels ; elle assure bien souvent d'importants noyaux de biodiversité pour toute trame verte territoriale. Il convient toutefois d'essayer de répondre aux attendus de la loi.

Nous proposons pour ce faire d'utiliser les classifications CIGAL reprise dans **les tableaux n° 20a et 20b** ci-dessous en distinguant les forêts des formations pré-forestières, des surfaces de roches nues et des surfaces en eau qui de notre point de vue pourraient être agglomérées sous l'appellation « espaces naturels ».

Tableau 20a : typologie des mutations des espaces forestiers et semi-naturels dans le SCoT de Sélestat et sa région entre 2000-2008

	Espaces forestiers et semi-naturels		
	en ha	en ha/an	en %
SM SCoT Sélestat et sa région	-74,3	-9,9	-0,3
dont :			
Forêts	-825,7	-110,1	-3,1
Formations pré-forestières	751,4	100,2	85,1
Roches nues	0,0	0,0	0,0

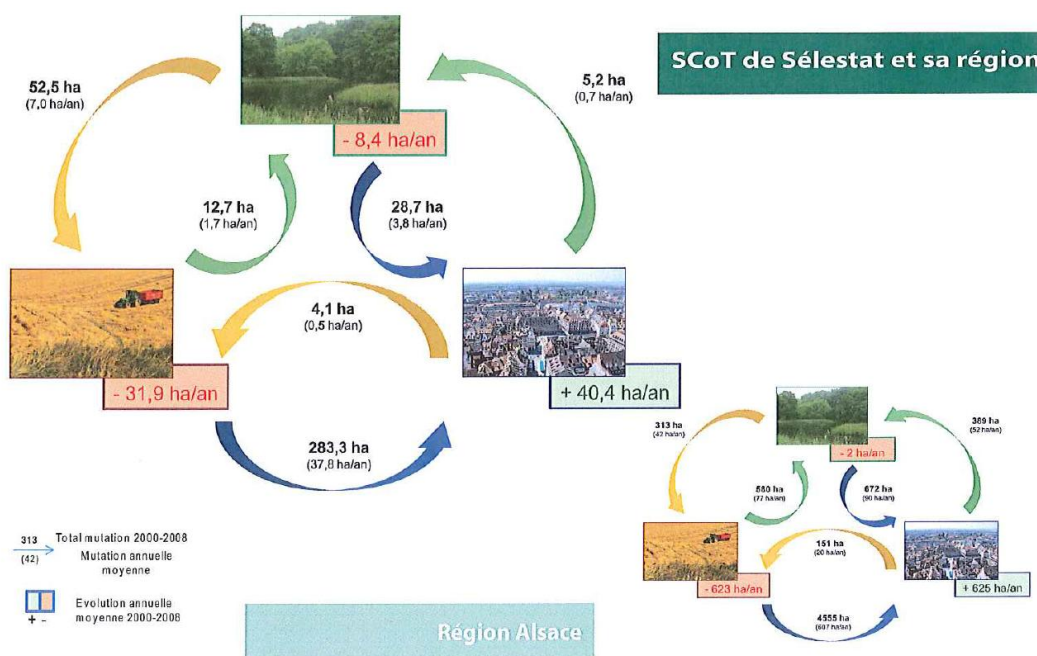
Tableau 20b : évolution des surfaces en eau dans le SCoT de Sélestat et sa région entre 2000-2008

	Milieux hydrographiques		
	en ha	en ha/an	en %
SM SCoT Sélestat et sa région	11,1	1,5	1,5

Sources : CIGAL – mars 2012

La figure ci-dessous, issue de la note « Portrait de SCoT » pour le Scot de Sélestat et sa région réalisée par la Région Alsace, à partir des données du partenariat CIGAL, et notamment des bases de données OCS, dans le cadre du projet PREFACE (plateforme régionale sur le foncier en Alsace sur la consommation d'espace) résume les transferts de surfaces.

Figure 149 : synthèse des mutations observées en termes de consommation foncière dans le SCoT de Sélestat et sa région d'après la BDOCS entre 2000 et 2008 en comparaison avec la moyenne régionale observée



Source : Portrait de SCoT – Région Alsace, Cigal, Préface – mars 2012

On retiendra de ces analyses relatives à la BDOCS, les éléments majeurs suivants dans le territoire du SCoT de Sélestat :

- L'urbanisation se fait au détriment des espaces agricoles, notamment dans les petites communes du territoire situées dans sa frange rhénane. Il ne s'agit pas là d'une exception alsacienne, tous les SCoT présentent ce même type de bilan au détriment des espaces agricoles. Celui de Sélestat, du fait de sa dynamique constructive, arrive cependant en 3^{ème} place en termes d'urbanisation sur les 15 territoires observés.
- La diminution des espaces naturels dans ce territoire est supérieure à la moyenne régionale. Cette réduction se fait d'abord au profit de l'agriculture qui effectue de fait une sorte de transfert pour atténuer ses propres pertes liées à l'urbanisation.

- Lorsque l'on compare l'évolution 2000-2008 à des études antérieures, (cet exercice est encore plus sujet à des nuances du fait des méthodes employées), il apparaîtrait que ce SCoT connaisse une décélération de sa consommation plus faible que la moyenne départementale bas-rhinoise (comparaison entre les périodes 1976-2002 et 2002-2008), mais qu'à l'échelle alsacienne (comparaison entre les périodes 1982-2000 et 2000-2008), il afficherait une marge de réduction de son artificialisation plus importante que la moyenne. En effet, les investigations menées par l'ADEUS dans ce domaine montrent que le territoire du SCoT de Sélestat et sa région a enregistré d'excellents résultats en termes de consommation d'espace par logements supplémentaires construits dans son territoire.

Si l'on reprend l'ensemble de ces éléments issus de la base de données CIGAL pour tenter de répondre au mieux aux attendus de la loi ENE, la consommation d'espace du SCoT pour la période 2000-2008, soit 7,5 an sur les espaces agricoles, naturels et forestiers peut se résumer ainsi :

Tableau 21 : synthèse de la consommation d'espace urbain dans le SCoT de Sélestat et sa région entre 2000-2008

Types d'espaces affectés par la consommation urbaine	SM SCoT Sélestat et sa région	
	en ha	en ha/an
Terres agricoles	283	37,7
Forêts	-825,7	-110,1
Espaces naturels (formations pré-forestières et surfaces en eaux)	762,5	101,7

Sources : CIGAL – mars 2012

Sans vouloir complexifier l'analyse, il semble toutefois opportun de compléter ces investigations dans le domaine de l'habitat, par des données et des analyses portant sur les statistiques issues du fichier Sit@del 2.

Ce fichier tenu par les services de l'Etat sur la base des informations transmises par les collectivités locales recense les statistiques des permis de construire chaque année. Nos investigations dans ce domaine utilisent les données relatives aux logements commencés sur la période 1999-2009, période de 10 ans la plus actuelle et utilisable à ce jour.

Sur cette période, la base de données recense 3 359 permis commencés pour le territoire du SCoT de Sélestat et sa région.

Méthodologiquement, il s'est avéré nécessaire, dans un premier temps, de supprimer une bonne trentaine de données, car ces dernières étaient non renseignées, incomplètes ou sujettes à interprétation.

Les analyses ont finalement portées sur 3 327 permis, répartis en 2 872 logements commencés en tant que nouvelles constructions, et 455 travaux sur des logements existants. Les surfaces respectives renseignées par le fichier sont de 545 au total, dont 481 pour les constructions neuves, et 64 pour les travaux (en valeurs arrondies).

Nous avons pris le parti ici de ne pas tenir compte des travaux qui induisent certes des extensions, mais également des mises aux normes pour ne retenir que la réalisation de nouvelles constructions de logements, ce qui peut générer une réduction par rapport aux valeurs de la BDOCS.

Autre information méthodologique importante : comme certains permis sont accordés sur des parcelles de propriétés parfois très importantes (certaines surfaces s'expriment en hectares parfois), le choix a été fait « d'assainir » la base de données de l'essentiel de ces informations statistiquement aberrantes.

Ainsi, le travail a consisté à calculer une moyenne chaque année sur les parcelles renseignées de moins de 20 ares pour les maisons individuelles. Un travail similaire a été effectué pour les opérations de logements groupés, de logements collectifs afin d'éliminer les chiffres « aberrants ».

Ce travail effectué, nous avons réaffecté cette moyenne à l'ensemble des permis de construire accordés par type de logements cette même année. Cette méthode permet de lisser les résultats et d'approcher de façon plus réaliste la consommation d'espace effective au travers d'un total et/ou d'une moyenne recalculés. Cette décision méthodologique semble statistiquement robuste, elle minimise de fait très fortement les chiffres recensés dans les permis de construire et peut poser question aux élus comme aux pétitionnaires qui eux raisonnent par rapport à la surface « réelle ».

Sur la période d'analyse les valeurs par type de logements (maisons individuelles, maisons groupées, habitat collectif) se répartissent par an de la manière suivante (**confer tableaux 22 a, b, c, d, ci-dessous**) :

Tableau 22a : évolution des constructions de maisons individuelles entre 1999-2009

Années	Nb permis commencés	Superficies affectées (ha)	Moyenne des parcelles affectées (ares)	Moyenne recalculée (ares)	Surfaces résultantes (ha)	Nb de logements par ha
1999	238	25,84	10,86	8,54	20,34	11,70
2000	261	37,69	14,44	8,50	22,19	11,76
2001	279	41,82	14,99	8,05	22,46	12,42
2002	311	36,91	11,87	8,25	25,64	12,13
2003	245	26,66	10,88	7,75	18,99	12,90
2004	234	22,28	9,52	7,66	17,93	13,05
2005	200	18,57	9,28	8,18	16,36	12,22
2006	242	23,16	9,57	7,98	19,32	12,53
2007	180	19,91	11,06	8,31	14,96	12,03
2008	198	27,28	13,78	7,59	15,03	13,18
2009	150	93,33	62,22	7,15	10,73	13,99
Totaux/moyennes	2 538	373,43			203,95	12,44

Tableau 22b : évolution des constructions de maisons groupées entre 1999-2009

Années	Nb permis commencés	Superficies résultantes (ha)	Moyenne recalculée (ares)	Nombre de logements prévus	Nb de logements par ha
1999	3	0,26	8,72	9	34,62
2000	5	0,32	6,31	8	25,36
2001	6	0,49	8,14	8	16,39
2002	13	2,02	15,51	33	16,37
2003	12	2,84	23,67	33	11,62
2004	16	1,39	8,67	32	23,07
2005	15	1,47	9,82	34	23,08
2006	27	2,14	7,94	54	25,18
2007	20	1,84	9,19	40	21,77
2008	15	1,81	9,00	35	19,34
2009	19	1,73	9,13	36	20,81
Totaux/moyennes	151	16,30		322	19,75

Tableau 22c : évolution des constructions de logements collectifs entre 1999-2009

Années	Nb permis commencés	Superficies résultantes (ha)	Moyenne recalculée (ares)	Nombre de logements prévus	Nb de logements par ha
1999	9	2,39	26,53	110	46,07
2000	4	1,04	25,93	42	40,38
2001	17	3,64	21,41	185	50,82
2002	15	3,96	26,43	302	76,26
2003	14	3,51	65,80	113	32,19
2004	11	2,31	21,04	104	45,02
2005	25	7,09	28,36	538	75,88
2006	15	3,37	22,48	129	38,28
2007	15	3,62	24,11	241	66,57
2008	12	2,11	17,55	102	48,34
2009	16	3,92	24,51	234	59,69
Totaux/moyennes	153	36,96		2 100	56,82

Tableau 22d : évolution des constructions de logements groupés et/ou collectifs entre 1999-2009

Années	Nb permis commencés	Superficie du terrain affecté (ha)	Moyenne des parcelles affectées (ares)	Nombre de logements prévus	Nb de logements par ha
1999	0				
2000	0				
2001	1	0,31	31,00	4	12,90
2002	1	0,80	80,32	35	43,58
2003	2	0,84	41,96	49	58,40
2004	2	0,48	24,18	29	59,97
2005	1	0,47	47,39	13	27,43
2006	0				
2007	3	1,84	61,26	86	46,79
2008	0				
2009	1	0,87	86,86	17	19,57
Totaux/moyennes	11	5,62	49,96	233	41,49

Source : Sit@del 2 – logements commencés - 2012

Le total consommé, en additionnant les totaux qui en résultent, porte, d'après cette approche, sur un peu moins de 263 ha (contre 480 ha sans réajustement statistique) pour l'ensemble du territoire, quelque soit le type de logement commencé, soit environ 23,9 ha par an.

Ce chiffre est comparable, bien qu'un peu plus fort au chiffre annuel avancé par l'approche BDOCS du partenariat CIGAL (177,1 ha sur 7 ans ½, soit 23,6 ha/an pour de l'habitat).

Sur ces bases, le SCoT de Sélestat et sa région a consommé 239 hectares en 10 ans pour accueillir les logements commencés recensés par Sit@del 2 sur son territoire (23,9 ha/an sur 11 ans entre 1999 et 2009).

Dans le même temps, la population du SCoT de Sélestat et sa région est passée de 66 993 habitants en 1999 à 75 339 habitants en 2009, soit +8 346 habitants en 11 ans. Ramenée à 10 ans, la population supplémentaire est donc d'environ 7 587 habitants.

Le ratio résultant s'établit en moyenne à 31,75 habitants supplémentaires par hectare supplémentaire consommé à des fins d'habitat sur la période de 10 ans étudiée (hors pondération avec prise en compte des infrastructures et équipements).

Avec la prise en compte d'une pondération de 15% pour les infrastructures et équipements (le ratio s'établit en moyenne entre 12 et 20%), le total logement consommé passerait de 239 à 275 ha et le nombre d'habitants supplémentaires par hectare supplémentaire consommé à des fins d'habitat à 27,6 sur la même période de 10 ans.

10.4 Conclusion

Les textes de lois récents, intégrés au Code de l'Urbanisme, demandent qu'un travail d'analyse soit effectué dans un SCoT afin de mesurer, en fonction des moyens disponibles et raisonnablement utilisables la consommation d'espace du territoire du SCoT durant les 10 années qui précèdent l'approbation de cette procédure.

Cette exigence pose une double question : celle de la disponibilité de données comparables et explicites sur une longue période ; celle du calage de ce travail par rapport à une date probable d'approbation du SCoT.

Le SCoT de Sélestat intègre dans le présent rapport de présentation l'analyse de sa consommation d'espace en utilisant tous les éléments d'analyse existants à ce jour et en les croisant autant que faire ce peut.

La banque de données OCS du partenariat régional CIGAL fournit les informations les plus exhaustives par rapport aux attendus de la loi (consommation d'espace agricole, naturel et forestier) et a l'avantage de pouvoir comparer les territoires de SCoT alsaciens les uns par rapport aux autres ou par rapport aux moyennes régionales observées. Il présente l'inconvénient de ne porter que sur 7,5 ans (période 2000-2008) et renferme un certain nombre de choix techniques ou méthodologiques qui sont autant de limites et/ou de problèmes d'interprétation des données.

Le fichier Sit@del 2 de l'Etat n'est exploitable que pour le logement (ses données sur les locaux ne sont pas pertinentes). Il a été utilisé pour vérifier et compléter l'approche Cigal sur ce thème. Il présente l'avantage de porter sur une période de 11 ans (1999-2009), 2009 étant la date la plus récente utilisable pour ce faire.

Sur ces bases d'informations, on peut tirer en conclusion les éléments d'analyse suivants :

- Le SCoT de Sélestat et sa région est un territoire qui présente une empreinte urbaine relativement modérée ;
- Il ne fait pas partie des territoires alsaciens les plus denses en termes de densités de logements rapportés à l'habitant ou densités d'emplois, bien qu'il soit en progrès ;
- Du fait de sa très forte dynamique démographique et donc de sa dynamique de logements, il est consommateur d'espace supplémentaires, mais cette consommation d'espace est mieux maîtrisée qu'ailleurs : les ratios CIGAL comme les approches de l'ADEUS appréhendent les taux d'effort consentis par le SCoT de Sélestat qui le placent en tête des SCoT alsaciens ;
- Les ratios de consommation d'espace en termes d'économie et de grands équipements sont plus faibles que dans le domaine de l'habitat. Le SCoT de Sélestat se place dans la moyenne des SCoT alsaciens. Sa dynamique d'emplois comme sa structure économique (plus d'emplois productifs que tertiaires) expliquent en partie ces résultats ;
- Si l'on résume les principaux chiffres de consommation d'espace analysés, et que l'on effectue une extrapolation de ces données sur 10 ans calée à fin 2013 comme étant la date d'approbation probable de la présente procédure, on peut indiquer que le SCoT de Sélestat et sa région aura consommé :
 - Entre 236 (CIGAL) et 275 hectares (données Sit@del 2 pondérées) pour répondre à ses besoins en termes d'habitat ;

- Environ 175 hectares (CIGAL) pour répondre à ses besoins en termes d'économie et d'équipements structurants ;
- Les 404 hectares (CIGAL) « d'artificialisation » globaux (la différence est liée aux mutations internes aux agglomérations en faveur des espaces verts ou libres) a d'abord et surtout affecté l'espace agricole (environ 377 ha, soit 93,3 % de la consommation totale) et les espaces forestiers qui ont perdus de l'ampleur souvent par ricochet (du fait de « compensations » agricoles).

Soit une consommation d'espace d'environ 411 à 450 ha sur 10 ans, ce qui représente en moyenne annuelle, une consommation de 41 à 45 ha par an.

11 Besoins répertoriés et/ou enjeux en matière d'aménagement du territoire

Ce chapitre complète et synthétise les parties logement, transport, équipements et services, économie et environnement qui précèdent, l'aménagement du territoire étant par essence transversale aux approches thématiques évoquées.

Les principaux enjeux et/ou besoins résultants en matière d'aménagement du territoire sont les suivants :

- L'affirmation d'une meilleure organisation des territoires du SCoT autour d'une armature urbaine renforcée dont les composantes se complètent en termes d'équipements et de services, de dynamique constructive et d'accueil des populations dans des parcs de logements plus diversifiés ;
- Un renforcement des réseaux de transports en communs performants pour les polarités urbaines les plus importantes du territoire (amélioration de leur accessibilité et de leur image), et depuis ces polarités vers les diverses composantes territoriales et urbaines du SCoT (dessertes cadencées) ;
- La poursuite des efforts engagés par le SCoT en termes de gestion économe du foncier urbain nécessaire, d'étalement urbain, de formes urbaines plus denses, de ménagement des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- La mise en œuvre d'une réponse foncière adaptée aux besoins du développement économique de ce territoire qui privilégiera la création ou l'affirmation de quelques sites d'activités majeurs plutôt qu'un éparpillement des zones d'activités communales ; site majeurs qui devront renforcer les polarités urbaines, profiter des axes de circulation et de transports existants et des potentialités de transferts modal route-fer-eau présents dans ce territoire ;
- La préservation des terres agricoles dans leur globalité, et notamment des grandes entités agricoles, comme du vignoble, et de la zone maraîchère située à l'est de Sélestat ;
- La préservation et la mise en valeurs des paysages diversifiés et remarquables de ce territoire ;
- La revalorisation des entrées de villes et articulation avec la bonne intégration paysagère des extensions urbaines nécessaires.

